TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 082

30 PAGES

— JEUDI 30 JUIN 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m., Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

L'effort des pays riches en faveur des nations sous-développées a encore baissé en 1976

Lire page 26 l'article de Michel BOYER

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

A fleuret moucheté entre Israël et les États-Unis

Un duel à fleuret moucheté s'est engagé depuis peu entre les États-Unis et Israël. L'enjeu en est la reprise des négociations de paix au Proche-Orient. Lundi 27 juin, un communiqué du département d'État rappelait, dans des termes apparemment anodins, qu'un règlement impliquait le retrait d'Israël des territoires occupés, y compris la Cisjordanie.

La réponse du gouvernement de M. Begin, le lendemain, était empreinte d'une certaine indignation. Le communiqué diffusé à Jérusalem s'étonne que l'on puisse soupçonner Israël d'intransigeance. « Tout est négociable », ajoute le texte, en évitant d'avoir recours à des termes que le leader du Likoud réprouve : « retrait », « restitution », « territoires occupés ».

Pour la coalition des partis que dirige M. Begin, « la Judée et la Samarie » (la Cisjordanie) constituent des « régions libérées » puisqu'elles font partie intégrante d'« Eretz Israel » — la patrie historique du peuple juif — dont le territoire est inaliénable.

Que signifie, dès lors, que « tout est négociable » ? Le communiqué du ministère israélien des affaires étrangères est suffisamment ambigu pour laisser à M. Begin une large marge de manœuvre. Le texte ajoute aussitôt que les pourparlers devraient s'engager « sans conditions préalables » et « sans que des formules de règlement soient soumises par une tierce partie ». En d'autres termes, M. Carter devrait renoncer à faire des propositions aux belligérants, et à prôner, par exemple, le retour d'Israël à un tracé proche de ses frontières de 1967. Quant aux Arabes, ils devraient négocier sans idées préconçues, comme celle qui consiste à croire que la Cisjordanie devrait nécessairement leur être restituée.

Bref, le nouveau gouvernement de Jérusalem se réserve le droit d'imaginer d'autres formules de règlement. Si l'on en croit la presse israélienne, le général Dayan a déjà élaboré un projet que M. Begin soumettrait au président Carter lors de leur rencontre, le 18 juillet prochain. Aux termes de ce plan, la Cisjordanie « ne sera pas partagée entre Israël et la Jordanie ». Le territoire resterait sous le contrôle de Jérusalem, tandis que ses habitants, qui conserveraient leur nationalité jordanienne, seraient dotés d'une administration liée d'une manière ou d'une autre à la couronne hachémite.

Cette formule de « compromis » n'obtiendrait l'adhésion ni de M. Carter, ni des dirigeants arabes. Le secrétaire d'État adjoint, M. Atherton, a fait mardi, en présence des directeurs de journaux américains, un long exposé sur la nécessité de donner satisfaction, du moins partiellement, au peuple palestinien, en lui aménageant une patrie (« homeland »), alors que le ministre de la défense, le général Ezer Weizman, déclarait lundi à des Cisjordaniens : « Nous vivrons ensemble cent ans, mille ans peut-être... »

De toute évidence, les mises au point de Washington et les précautions sémantiques de Jérusalem de ces derniers jours n'ont pas contribué à combler le fossé qui sépare les deux capitales. La rencontre Carter-Begin du mois prochain s'annonce, c'est le moins que l'on puisse dire, difficile.

(Lire nos informations page 3.)

UN NOUVEAU STATUT DEVRAIT ACCROITRE L'EFFICACITÉ DE L'AGENCE POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

(Lire page 26.)

Deux étapes en Europe méridionale

ITALIE :

Six partis, dont le P.C., rédigent un programme limité de gouvernement

La nomination du cardinal Benelli à Florence aurait des incidences sur les relations entre l'Église et l'État

Un accord est intervenu, dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 juin, entre les six partis italiens de l'« arc constitutionnel » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral). Certaines formations ont exprimé des réserves sur le contenu, d'autres sur les « aspects politiques » de ce programme de gouvernement qui sera soumis cette semaine à leurs organes dirigeants. On prévoit ensuite une rencontre des six secrétaires généraux pour décider si le texte sera soumis au Parlement.

On estime d'autre part, à Rome, que l'installation au siège archiépiscopal de Florence du Cardinal Benelli pourrait avoir des conséquences sur les relations entre l'Église catholique d'Italie et l'État. L'ancien substitut de la secrétairerie d'État au Vatican avait marqué ces derniers temps son hostilité à un accord entre communistes et démocrates-chrétiens.

De notre correspondant

Rome. — Un accord ? « *Plutôt un non-désaccord* », disaient les plus pessimistes en quittant, vers minuit, le palais Montecitorio, siège de la Chambre des députés, où venaient de se réunir les six délégations des partis constitutionnels.

Epuisés par six heures de discussions portant aussi bien sur des points de détail que sur des questions de fond, les trente-cinq délégués ont publié un communiqué commun dont l'ambiguïté est frappante : « *Les délégations de la démocratie chrétienne, des partis communiste, socialiste, social-démocrate et républicain, décident de proposer aux organes dirigeants de leur parti l'approbation (...) du document, compte tenu des réserves exprimées par les différents partis sur certaines parties du programme et sur les aspects politiques.* »

Faisant cavalier seul, la délégation libérale désirait soumettre à son parti l'ensemble des résultats de la négociation. On en a néanmoins conclu qu'après quatorze semaines de débats agités et souvent confus, il était temps de signer un accord.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 2.)

ESPAGNE :

M. Adolfo Suarez va former un cabinet centriste homogène

M. Adolfo Suarez, président du gouvernement espagnol, a annoncé, mardi 28 juin, au cours d'une conférence de presse, qu'il formerait un gouvernement homogène avec des membres de l'Union du centre démocratique.

M. Suarez avait auparavant présidé la réunion constitutive de l'Union du centre, qui n'était jusqu'ici qu'une coalition regroupant douze petites formations centristes.

De notre envoyé spécial

Madrid. — L'Espagne aura un grand parti centriste, présidé par l'actuel chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez. Les douze formations appartenant à l'Union du centre démocratique, la coalition électorale arrivée en tête au scrutin du 15 juin, ont, en effet, décidé de fusionner. Les principaux dirigeants de la coalition, ainsi que beaucoup des deux cent soixante-douze députés et sénateurs élus sous son étiquette, se sont réunis, le mardi 28 juin, en présence de M. Suarez pour mettre au point leur prochaine réunification. Ils formeront un seul groupe parlementaire aux Cortès, dont la première session est prévue en juillet. Le nouveau parti défendra le principe de la monarchie constitutionnelle et de la démocratie parlementaire ; il se prononcera pour l'autonomie des régions et pour un « *système d'économie libre socialement avancé* ».

M. Adolfo Suarez a annoncé que le prochain gouvernement serait « *monocolore* », et que son orientation serait de centre gauche. Il n'a pas précisé ce qu'il entendait par là, mais M. Felipe Gonzalez, chef du Parti socialiste ouvrier, l'avait laissé entrevoir lundi, à l'issue d'un entretien de deux heures avec le président du gouvernement. Les principales réformes — celles de l'impôt, de l'administration, de la radio et télévision d'État — ne seront pas promulguées par décrets-lois, mais soumises à un large débat au Parlement. Le plan d'austérité, que le gouvernement sera contraint d'adopter pour faire face à l'inflation et au chômage, devrait être accompagné d'une volonté de modernisation économique et fiscale. M. Adolfo Suarez serait, en outre, disposé à un certain effort budgétaire pour réduire la tension sur le marché du travail. Il a admis le principe d'un contrôle parlementaire sur les moyens d'information audiovisuel de l'État.

Le chef de gouvernement et M. Felipe Gonzalez ont reconnu que le problème des régions [illegible] priorité des priorités. « *S'il n'était pas résolu d'une manière satisfaisante*, a dit M. Gonzalez, *la stabilité de l'Espagne serait compromise.* »

M. Adolfo Suarez avait reçu, lundi, M. Joseph Tarradellas, président du gouvernement catalan en exil, qui n'avait pas remis les pieds en Espagne depuis la fin de la guerre civile.

L'entrevue a surpris tout le monde. Un député centriste de Barcelone était allé à Paris, à bord d'un avion privé, pour chercher le vieux dirigeant catalan. Interrogé, mardi, sur son initiative, M. Suarez a déclaré que ce n'était pas à lui à reconnaître le chef de la Généralité (gouvernement catalan), mais à l'Assemblée des parlementaires de Catalogne qui a tenu sa première réunion le samedi 25 juin. Il a insisté sur le fait que le processus menant à l'autonomie catalane serait conduit à la fois par les intéressés et par les prochaines Cortès. La même méthode sera adoptée pour les autres régions : elles seront amenées elles-mêmes à préciser le degré d'autonomie qu'elles souhaitent. Tout en affirmant qu'il maintiendrait l'unité de l'Espagne, M. Suarez a déclaré : « *Le centralisme n'est plus possible. Il ne favorise pas l'intégration des Espagnols.* »

A plusieurs reprises, le président du gouvernement a indiqué que la politique espagnole avait changé depuis le 15 juin, que ce n'était pas à lui à décider seul des principales options du pays : celles-ci, a-t-il dit, doivent être débattues par le Parlement et les principales forces politiques.

CHARLES VANHECKE.

Quinze conférences épiscopales demandent la construction de l'Europe « au-delà des blocs »

Mgr Etchegaray a diffusé mercredi 29 juin, au nom de quinze conférences épiscopales, un document intitulé : « Au service de l'Europe ». Les évêques demandent que l'Europe se construise « au-delà des blocs », dans « le respect de l'identité historique des nations ». Ils rappellent que « nombreux sont les peuples » qui « ploient sous la contrainte et l'arbitraire », lancent un appel à l'aide au développement et affirment que « la disparition d'un enracinement religieux » entraîne « l'angoisse et même le désespoir ».

(Lire page 2 le texte intégral du document.)

APRÈS L'INDÉPENDANCE DE DJIBOUTI

La fin du « colonialisme français » ?

par J.-C. GUILLEBAUD

« *La colonisation, c'est fini.* » Dans son message à l'Afrique, dimanche soir, M. Giscard d'Estaing célébrait, avec l'indépendance de Djibouti, la fin d'une époque française. Purgée de ses dernières nostalgies, la France pouvait inviter l'Afrique — et le tiers-monde — à un nouveau dialogue. Un dialogue que n'assombrira plus — espère-t-on — le rituel des réquisitoires afro-asiatiques contre le « colonialisme français ». Page tournée. Dossier clos... Enfin !

Est-ce bien sûr ? En vérité, on peut trouver, dans le ton des récentes déclarations officielles, une sorte de précipitation subreptice. M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères et ancien représentant de la France à l'ONU, est mieux placé que quiconque pour savoir que, en réalité, la communauté internationale n'a pas tout à fait donné « *quitus* » à la France pour son testament colonial. Restent quelques codicilles, qui, tôt ou tard, réserveront à la majorité d'aujourd'hui ou à celle de demain des tracas à peine moins embarrassants que ceux que lui causait feu le Territoire français des Afars et des Issas.

Peut-on, sans parti pris, ranger sous l'étiquette du « colonialisme » ordinaire les cinq départements, les cinq territoires et un condominium qui, avec leurs deux millions d'habitants, constituent le dernier domaine français d'outre-mer (1) ?

(Lire la suite page 4.)

(1) Cinq départements : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon. Cinq territoires : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Mayotte, terres australes. Un condominium : les Nouvelles-Hébrides.



AU JOUR LE JOUR

Questions accessoires

Si l'on en croit M. Chirac, actuellement « la majorité est unie sur l'essentiel ». Cependant, dans le même temps, M. Soisson estime qu'avant de consacrer cette union sur l'essentiel par une réunion au sommet, ladite majorité doit d'abord régler toute une série de questions accessoires.

Parmi ces questions, on relève notamment le rôle que doit jouer le premier ministre et la place institutionnelle que doit tenir le président de la République. Il est vrai que, tout accessoires qu'elles soient, ces questions n'en demeurent pas moins importantes dans la mesure où notre actuelle Constitution ne précise pas si le rôle du premier ministre et la place du chef de l'État sont limités par le rôle et la place du président du R.P.R.

BERNARD CHAPUIS.

Les députés accordent de nouvelles garanties aux écoles privées

L'Assemblée nationale a adopté mercredi matin 29 juin, par 292 voix contre 184, un ensemble de mesures d'aide à l'enseignement privé.

Le gouvernement, qui avait repris à son compte une bonne partie des propositions faites par M. Guy Guermeur, député R.P.R. du Finistère, a toutefois refusé que figure dans cet ensemble le financement public des constructions de nouvelles écoles privées (lire page 7.)

Faute de combattants

Après le vote de la loi Debré, en 1959, et la pérennisation des contrats simples, en 1971, l'adoption d'une grande partie des propositions de M. Guermeur est, pour les partisans de l'enseignement privé, la troisième étape d'importance dans la satisfaction de revendications qu'ils formulaient depuis des années. Leur contentement se teinte pourtant d'une certaine amertume. Beaucoup — et au premier chef M. Guermeur et ses amis de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement — pensaient qu'il fallait mettre à profit l'embarras actuel de la gauche sur la question de l'enseignement privé pour donner à celui-ci, sans fausse honte, les moyens de se développer dans les villes.

Le gouvernement, reprenant à son compte les propositions de M. Guermeur, sauf celle qui ouvrait la possibilité d'un financement public des constructions d'écoles privées, en a décidé autrement. Pour des raisons à la fois politiques et budgétaires : il n'est pas opportun, estime-t-on à l'Élysée et à Matignon, de provoquer de front les enseignants du public déjà suffisamment « oppositionnels » au sujet de l'application de la réforme Haby ; il n'est pas urgent, non plus, de s'engager dans la voie de dépenses supplémentaires.

Le financement public des constructions privées n'est donc pas encore pour cette fois. Mais le reste des garanties de survie accordées à l'enseignement privé est loin d'être négligeable : l'État accordera des prêts à taux réduit (un décret le précisera) pour la construction des mille ateliers de technologie nécessaires à l'application de la loi Haby dans les collèges privés ; le système du forfait d'externat sera amélioré ; l'État participera au financement de la formation des maîtres du privé ; l'initiative du choix des maîtres nommés dans les écoles relèvera désormais des chefs d'établissement ; les enseignants devront respecter le « *caractère propre* » des établissements ; ils bénéficieront — à terme — des mêmes droits sociaux que leurs collègues du public, notamment pour ce qui concerne l'âge de la retraite.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire la suite page 7.)

LES NATIONALISATIONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

II. - Un moyen de restructurer l'industrie

par PHILIPPE LABARDE

(Lire page 25.)

NEW-YORK A PARIS

Portraits américains

« Le Monde des arts et des spectacles » consacre une partie de son supplément à l'Amérique, cette Amérique qu'une exposition au Centre Georges-Pompidou sur les échanges artistiques entre Paris et New-York (« le Monde » du 9 et du 16 juin) a précipitée sur le devant de la scène culturelle parisienne. Coïncidence ou non, un peu partout des expositions, des rencontres et débats ont été organisés, entraînant la venue de créateurs américains à Paris.

On trouvera donc dans ces pages : un entretien avec le peintre Robert Motherwell, un des grands de la génération des expressionnistes abstraits, dont l'œuvre est largement montrée à Paris pour la première fois (« le Monde » du 24 juin) ; un portrait d'Andy Warhol, cinéaste et ancien prince du pop'art ; une « lecture » des photographies de Paul Strand, principal fondateur de l'école new-yorkaise dans l'entre-deux guerres, à qui le Centre Beaubourg rend hommage ; son ami Alfred Stieglitz, dont le rôle d'animateur des mouvements d'avant-garde dans les premières décennies du siècle est justement souligné à l'exposition Paris - New-York.

Enfin Pauline Kael, du « New Yorker », parle pour nous de sa vie de critique de cinéma, et regarde lucidement la machine hollywoodienne d'aujourd'hui.

(Lire pages 11 et 13.)

EUROPE

FACE AU PRÉCAIRE ÉQUILIBRE DE LA TERREUR ENTRE LES BLOCS ANTAGONISTES

L'Europe pourra jouer un rôle stabilisateur et pacificateur

déclarent les présidents de quinze conférences épiscopales

Mgr Etchegaray, président du conseil des conférences épiscopales d'Europe et président de la conférence française, a diffusé mercredi 29 juin une déclaration intitulée « Au service de l'Europe », « en union avec les autres présidents signataires des conférences d'Allemagne fédérale, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, d'Ecosse, d'Espagne, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Scandinavie, de la Suisse et de la Yougoslavie ».

Dans sa préface à ce document, dont nous publions le texte intégral, Mgr Etchegaray écrit : « L'Europe s'ouvre un chemin vers l'avenir en se donnant par étapes une structure nouvelle. L'Eglise ne saurait rester indifférente à ces efforts. (...) Il s'agit de mettre le dynamisme de la foi chrétienne au service de la construction de l'Europe, de la plus grande Europe, au-delà des deux blocs. (...) C'est la première fois de l'histoire qu'un appel de ce genre, signé au nom de la plupart des épiscopats d'Europe, est rendu public. Comment un chrétien serait-il dépaysé dans le chantier européen ? »

Tandis qu'elle achève son deuxième millénaire d'existence depuis la naissance de Notre-Seigneur, l'humanité se trouve placée devant des tâches d'une gravité exceptionnelle. Elle souffre de fortes tensions et de crises de toutes sortes aux plans spirituel, politique et économique. Mais, en même temps, nous voyons se dessiner de nouvelles chances d'un avenir meilleur et plus heureux. Tous les hommes de bonne volonté et, parmi eux, les chrétiens d'Europe, sont appelés à concrétiser ces chances.

I. — LE ROLE HISTORIQUE DE L'EUROPE.

Le christianisme est l'une des forces qui firent l'Europe, sa civilisation et sa culture. C'[est] dans l'Evangile prêché inlassablement par l'Eglise au long des siècles que les peuples de ce continent ont puisé leur sens de Dieu et leur image de l'homme. C'est le christianisme qui a « *formé le plus profondément l'âme de ces peuples* » (pape Pie XII, 15 mars 1953).

Les apôtres Pierre et Paul transmirent le message du Christ de la Terre sainte à Rome. L'Europe ne serait pas ce qu'elle est sans leur apostolat, pas plus d'ailleurs que sans l'action missionnaire de ses grands saints. Benoît, Colomban, Rémi, Willibrod, Boniface, Cyrille, Méthode, Anschaire et Adalbert. A leur exemple, les peuples d'Europe, en dépit de tant de manquements et de défaillances au cours de l'histoire, ont propagé dans le monde le message évangélique.

Aujourd'hui, l'Europe est politiquement divisée ; elle reste déchirée sur le plan religieux et idéologique ; elle vit dans l'ombre des superpuissances. Pourtant, les Européens de notre temps ont compris qu'ils ne sauraient être seulement les gérants de leur patrimoine ; ils peuvent et doivent organiser leur avenir commun. Aussi sont-ils résolus, conjointement avec les hommes d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie, dont ils ont reçu de multiples impulsions, à coopérer au développement du monde et à l'avenir spirituel et moral de l'humanité.

Nourris du message du pape Paul VI : « *Si tu veux la paix, défends la vie* », nous voici donc appelés à nous engager pour Dieu, pour la paix et la justice, pour le respect des droits fondamentaux et le service de la fraternité entre les hommes.

II. — LA VOLONTE DE S'UNIR.

L'horreur de la dernière guerre a éveillé un désir de paix profond et ardent, elle a réellement décidé l'humanité à tout entreprendre pour établir une paix authentique dans le monde. Aussi l'aspiration à vivre dans une communauté libre et démocratique plus vaste se diffuse de plus en plus.

Si beaucoup doutent que les peuples européens aient la force de faire leur unité, ils doivent pourtant admettre que la coopération politique, économique et culturelle, ainsi que les migrations intra-européennes ont déjà permis des progrès considérables vers la réconciliation et la paix. Il ne semble donc pas utopique que les pays européens parviennent un jour à se regrouper de façon durable.

Plus étroite sera leur cohésion, mieux ils pourront aider à mettre également fin aux tensions dans d'autres parties du monde. Face au précaire équilibre de la terreur entre les puissances mondiales et leurs blocs antagonistes, l'Europe pourra jouer un rôle stabilisateur et pacificateur. Elle pourra encore intervenir avec plus de chance de succès en faveur d'un désarmement commun et réciproque contribuant ainsi à la réduction des sommes exorbitantes dépensées aujourd'hui pour l'armement.

L'avenir ne sera assuré et les graves difficultés actuelles ne seront surmontées que si les nations se libèrent de leur profond égoïsme, abandonnent une conception dépassée de la domination en raison des développements politiques et économiques à l'échelle du monde et s'associent pour trouver des solutions raisonnables. Quiconque surmonte les antagonismes et se met à coopérer sert la paix ; c'est pourquoi tout effort pour unir l'Europe est une œuvre de paix. Il va de soi que cela implique le renoncement à toute mise en tutelle, la sauvegarde de l'égalité en droits des différents pays et le respect de l'identité historique des nations.

Pour les peuples européens, cela signifie : extinction de la haine et de l'hostilité, résolution de réaliser ensemble ce qui doit l'être. Combien de fois les papes ont encouragé les hommes politiques qui s'employaient à édifier une Europe unie les invitant à continuer dans cette voie malgré les multiples difficultés ! Ils ont aussi exhorté tous les chrétiens à ne pas relâcher leurs efforts et à poursuivre avec confiance et désintéressement l'œuvre commencée.

III. — DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX.

S'ils veulent coopérer à un meilleur ordre mondial, les chrétiens d'Europe doivent en premier lieu se mettre au service de leur prochain.

Leur foi en l'origine et la vocation divines de l'homme leur apprend l'éminente dignité et le rôle irremplaçable de chaque personne humaine. C'est pourquoi les chrétiens sont particulièrement tenus de s'engager en faveur du droit à la vie, pour la vérité, la justice, l'amour et la liberté, là surtout où des intérêts puissants de l'Etat et de la société y font entrave. Nous ne saurions nous lasser de lutter contre la manipulation des hommes et leur dépendance accrue par suite du nivellement général (cf. *Gaudium et Spes*, 29). Dans cette action, l'objectif n'est pas de réaliser ce qui est techniquement possible ou ce qui promet le plus grand profit ; il s'agit de réaliser ce dont nous sommes responsables devant Dieu et devant les générations à venir.

« *La tradition chrétienne appartient essentiellement à l'Europe. Même chez les hommes qui ne partagent pas notre croyance, même là où la foi est étouffée ou éteinte, les traces humaines de l'Evangile continuent d'exister et constituent désormais un patrimoine commun que nous devons faire fructifier dans l'intérêt de l'épanouissement de chacun* » (pape Paul VI, 26 janvier 1977).

Ce n'est pas à ses droits que le chrétien devrait d'abord penser, mais à ses devoirs à l'égard de la communauté, qui exigent de lui qu'il s'engage en faveur d'un ordre social plus juste (cf. *Gaudium et Spes*, 30), et cela non seulement en paroles mais dans l'action en étant au service du prochain. Le chrétien sait qu'il ne peut accomplir sa vocation spécifique que s'il est prêt à servir et à se sacrifier, et s'il porte la croix sur les traces du Seigneur. L'Evangile exige que nous prêtions avant tout notre voix à ceux de nos frères qui sont trop faibles pour se faire entendre ; les aidant dans le respect total de leur dignité humaine.

Il faut que disparaissent les injustices sociales ; nous devons être prêts à partager avec autrui plus largement que jusqu'à présent. Agir en chrétien signifie : renoncer à la soif de l'avoir et à l'appétit du pouvoir, être là pour les autres de façon désintéressée et sans attendre de récompense. Vivre en chrétien signifie : vivre de telle sorte que tous les autres aussi puissent vivre.

IV. — L'HOMME ET LA COMMUNAUTE HUMAINE.

Les membres d'une famille ne peuvent vivre ensemble sans brider leur égoïsme, sans renoncer à des revendications, même justifiées, et sans se prêter aide mutuellement ; de même, les peuples ne pourront édifier une communauté de partenaires égaux en droit sans des renoncements et des sacrifices. L'Evangile nous impose de prendre soin de notre prochain, aussi de celui qui doit vivre et travailler loin de son pays : il nous impose d'être solidaires avec les faibles, les opprimés, les handicapés, les apatrides. L'enseignement du Christ ne vaut pas seulement dans la sphère de vie individuelle. Il exige encore que nous prenions notre part de responsabilité face au monde.

Une partie des peuples d'Europe bénéficient depuis trois décennies de la liberté et vivent dans la sécurité, bien que celle-ci reste relative et menacée ; quelques-uns connaissent même une prospérité considérable. Mais nombreux sont les peuples qui ploient, aujourd'hui encore, sous la contrainte et l'arbitraire, et souffrent de l'indigence matérielle. En communauté avec tous ceux qui professent la foi en l'Evangile du Christ, nous sommes tenus de nous engager concrètement contre l'oppression, la famine et la misère, où qu'elles apparaissent, et de soulager les souffrances et la détresse des hommes en réalisant un ordre social plus juste pour l'Europe et pour le monde.

L'aide au développement à l'échelle européenne ne doit pas être une aumône mais une aide fraternelle. Elle doit être poursuivie systématiquement selon la voie de la coopération avec égalité de droits ; de plus, elle ne saurait se limiter à la seule aide matérielle car ce serait refuser l'essentiel de ce que l'Europe peut donner : la transmission des valeurs fondamentales fondées et enracinées dans la foi chrétienne (cf. *Mater et Magistra*, 176), valeurs indispensables à une paix durable et à une authentique participation entre les peuples.

Lorsque le pape demande si « *l'Europe ne peut, par des services universels, recouvrer et renforcer sa volonté de vivre, sa puissance créatrice et la noblesse de son âme* » (Paul VI, 26 janvier 1977) et lorsqu'il exhorte l'Europe à « *créer des institutions qui lui permettent de rendre des services particulièrement efficaces à toute la famille humaine* », il nous donne un mandat et nous signifie un devoir.

V. — LE COURAGE DU RISQUE.

Les progrès extraordinaires accomplis dans les sciences naturelles et la technique incitent certains à l'erreur en les laissant croire que la volonté humaine est devenue l' « impératif de l'univers ».

En réalité, le refus de reconnaître Dieu comme Créateur et Maître, a conduit l'humanité à la décadence, à la guerre et à la violence. Bien des hommes, dans notre pays aussi, succombent au matérialisme. La disparition d'un enracinement religieux, malgré le bien-être croissant, entraîne le découragement, la dépression, l'angoisse et même le désespoir.

Il serait fatal de se borner à faire le constat de cette situation en la déplorant. N'avons-nous pas compris le sens et la plénitude que le message du Christ donne à notre vie ? Non seulement la connaissance de l'amour et de la grâce de Dieu libère et pacifie l'individu, elle peut aussi libérer et pacifier la communauté humaine. Cette connaissance sera indispensable si l'Europe veut s'engager vers un développement plus heureux et construire un avenir meilleur. En renouvelant et en approfondissant notre foi, nous contribuons à donner « *son âme* » (Paul VI, 18 octobre 1975) à la communauté naissante de nos peuples.

Certes, de grands obstacles s'opposent encore à l'union de notre continent. Ils ne pourront être surmontés et les tâches qui nous attendent ne pourront être menées à bien si nous, chrétiens, ne faisons notre part, assumant « *le risque raisonnable* » (Pie XII, 24 décembre 1953) de nous engager, par la parole et par l'action, en faveur de l'Europe.

République fédérale d'Allemagne

Le spectre du « front populaire » hante les chrétiens-démocrates

Bonn. — *Un spectre hante l'Allemagne : celui du front populaire... Au cours de sa conférence de presse consacrée à la situation dans les universités, M. Helmut Kohl, président de l'Union chrétienne-démocrate, aurait pu paraphraser la première ligne du Manifeste communiste (*« *Un spectre hante l'Europe, celui du communisme.* »*) Parce que vingt-cinq des soixante-treize associations allemandes d'étudiants sont dirigées par des coalitions socialistes-libérales-communistes, il a dénoncé* « la politique de front populaire » *menée dans les universités par les organisations étudiantes, ainsi que par les partis social-démocrate et libéral.* « Ces associations, *a-t-il ajouté*, travaillent la main dans la main avec les ennemis de notre ordre démocratique et libéral pour détruire la liberté d'enseignement et de recherche. »

Dans cette attaque entre une part de tactique. Comme la C.D.U.-C.S.U. ne peut pas reprocher au parti social-démocrate de prôner, en R.F.A., une politique de front populaire — le S.P.D. est même en train de se débarrasser de ses membres tentés de « flirter » *avec les communistes — elle dénonce ses mauvaises fréquentations, soit dans les universités, soit au niveau international : le S.P.D. ne coexiste-t-il pas dans l'Internationale socialiste avec des partis alliés aux communistes ? Mais, plus profondément, le terme de* « front populaire » *est devenu, en Allemagne fédérale, une véritable injure destinée à discréditer l'adversaire. C'est d'autant plus facile que les Allemands n'ont, en général, qu'une connaissance historique très approximative des différents fronts populaires.*

Sans parler de M. Strauss, qui veut étendre sa croisade pour la liberté et contre le socialisme à toute l'Europe occidentale, M Genscher, vice-chancelier et président du parti libéral, déclare qu'il ne veut pour l'Europe ni d'un « front populaire rouge » *(allusion à la France) ni d'un* « front populaire noir » *(allusion à l'Italie). Aux yeux des Allemands, la situation est d'ailleurs encore plus inquiétante en Italie qu'en France, car à Rome ce ne sont pas les socialistes, toujours un peu suspects, mais les chrétiens-démocrates, qui amènent les communistes à participer au pouvoir.*

Les rapports avec les communistes, où qu'ils soient et quels qu'ils soient, sont tabous : quand, au cours d'une visite à Rome, le chancelier Schmidt parle avec MM. Berlinguer ou Ingrao (président de la chambre des députés), il doit invoquer le hasard ou les obligations du protocole pour ne pas s'exposer au reproche de mener une « politique de front populaire »*...*

DANIEL VERNET.

Italie

LORSQU'IL ÉTAIT AU VATICAN

Le cardinal Benelli avait marqué son hostilité à des négociations entre communistes et démocrates-chrétiens

De notre correspondant

Rome. — Le cardinal Giovanni Benelli quitte le Vatican ce mercredi 29 juin pour occuper son nouveau poste d'archevêque de Florence. En l'honneur de l'ancien substitut de la secrétairie d'Etat, le gouvernement italien a organisé un grand dîner, qui souligne — involontairement peut-être — l'importance politique de l'événement. Le départ de Mgr Benelli peut avoir, en effet, des conséquences sensibles sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

De source vaticane autorisée, on confirme que le pape destine son ancien collaborateur à devenir président de la conférence épiscopale italienne. Celle-ci y gagnera en prestige et sans doute en indépendance. Sa voix se fera plus ferme et plus forte.

Selon cette même source, ce n'est pas le nouveau substitut, Mgr Giuseppe Caprio, qui « héritera » des affaires italiennes au Vatican. Elles seront désormais du ressort de Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, sous l'autorité du cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat. Les hommes politiques italiens auront donc pour interlocuteur immédiat l'homme qui s'est identifié avec l'« *Ostpolitik* » du Saint-Siège : un diplomate d'une grande finesse, connaissant le communisme sur le bout des doigts. On peut s'attendre à moins de coups de poing sur la table, moins d'interventions directes : « *Donc à davantage d'efficacité*, disent les adversaires de Mgr Benelli, *car l'attitude de celui-ci n'avait pas favorisé les bons rapports entre les deux rives du Tibre.* » On peut néanmoins constater que *Rinascita*, hebdomadaire théorique du parti communiste, a consacré le 10 juin un commentaire plutôt élogieux à l'égard du cardinal Benelli. Faut-il n'y voir que la simple identification des deux appareils, qui faisait dire l'autre jour à M. Berlinguer que son parti « *œuvrait dans le même sens* » que le concile Vatican II ?

L'inquiétude du pape

L'une des dernières interventions de Mgr Benelli aura été un éditorial non signé du quotidien catholique *Avvenire* (*le Monde* du 20 mai). Cette prise de position avait déplu au pape. C'était, du reste, une erreur. L'article s'opposait non seulement à la formation d'une majorité gouvernementale avec les communistes — majorité que refuse la démocratie chrétienne, — mais le principe même de négociations avec le P.C.I. qui « *constitueraient un pas supplémentaire sur une voie sans retour* ». Plus personne ne défend une telle thèse.

L'Eglise juge nécessaire les négociations en cours, compte tenu du « *caractère dramatique* » de la situation. Personnellement, le pape est « *très affecté* » par le climat de violence qui règne en Italie. Du moins l'apprend-on en privé, car depuis quelques semaines, au Vatican comme à la conférence épiscopale italienne, on observe et on se tait. « *Silence ne signifie pas attentisme ni forcément approbation*, remarque un haut fonctionnaire de la Curie. *Mais, pour le moment, on cherche à comprendre, on s'interroge.* » L'interrogation porte, en particulier, sur les éventuels appuis extérieurs dont bénéficieraient les terroristes dans la péninsule.

L'acceptation par l'Eglise d'un petit accord de gouvernement avec les communistes devait être confirmée le 21 juin, au cours d'une conférence de presse, par Mgr Clemente Riva, évêque auxiliaire de Rome. « *Dans les moments d'urgence*, a-t-il dit, *toutes les forces doivent être mises ensemble pour que le toit de la maison ne tombe pas sur la tête de tous.* » Visiblement, la hiérarchie catholique fait confiance aux dirigeants actuels de la D.C., estimant que la prudence et l'habileté de ceux-ci sont leur meilleur garant contre l'« *hégémonie communiste* » dénoncée par l'éditorialiste anonyme d'*Avvenire*.

A l'inverse de ce qui se passe en France et en Espagne, l'Eglise italienne n'a toujours qu'une seule carte dans son jeu : la démocratie chrétienne reste, à ses yeux, le parti des catholiques. Paradoxalement, cette ambiguïté est entretenue par la présence au secrétariat général d'un des hommes les plus ouverts de la D.C., M. Benigno Zaccagnini : catholique fervent et cohérent, il redonne quelque signification à l'emblème du parti marqué d'une croix.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Si le Saint-Siège se fait discret avec Mgr Casaroli, la conférence épiscopale italienne ne sera-t-elle pas, au contraire, plus engagée avec Mgr Benelli ? Tout dépendra des événements. On sait déjà que deux questions, pour lesquelles des référendums sont demandés, mettront l'Italie en première ligne à l'automne : le concordat et, surtout, l'avortement. Si la première question intéresse directement le Saint-Siège, la seconde est loin d'être considérée au Vatican comme une simple affaire intérieure italienne.

R.S.

Un programme limité de gouvernement

(Suite de la première page.)

Encore faudrait-il établir la manière dont celui-ci sera appliqué. Si l'approbation des partis ne semble plus faire de doute, on ne sait toujours pas si le document commun sera directement transmis au gouvernement ou s'il sera soumis au Parlement. Et, dans cette deuxième hypothèse, donnera-t-il lieu à un vote unique ou sera-t-il examiné — et sanctionné — chapitre par chapitre ?

La procédure ne manque pas de signification politique. C'est pourquoi les partis lui attachent tant d'importance. Jusqu'à présent, la démocratie chrétienne a réussi à imposer son point de vue : aucune majorité gouvernementale avec les communistes ne verra le jour, l'accord ne portant que sur quatre points (économie, ordre public, enseignement et collectivités locales) et ayant un caractère provisoire, puisqu'il vise à résoudre les problèmes immédiats du pays. Même un remaniement ministériel ne s'impose pas.

Le triomphalisme n'est pas de mise, ce mercredi matin, à Rome. Les résultats de la négociation ne sont glorieux pour personne, même si la nécessité de s'entendre a prévalu sur les divergences « politiques » et « programmatiques », qui restent grandes. S'il fallait désigner des vainqueurs et des vaincus, on pourrait dire schématiquement que la démocratie chrétienne et le parti communiste appartiennent à la première catégorie, et les formations « laïques » à la seconde. Mais la question est de savoir maintenant à quoi servira cet accord. Ses plus chauds partisans lui attribuent surtout une « valeur psychologique » — pour décourager notamment les terroristes ; alors que le secrétaire général d'un parti laïc, très désabusé, nous confiait, il y a deux jours : « *L'impasse italienne est structurelle. Il en faudrait bien davantage pour la résoudre.* »

Le texte définitif de l'accord ne sera diffusé qu'au début de la semaine prochaine, après la réunion des six secrétaires généraux. On en connaît néanmoins les grandes lignes. Pour l'ordre public : réforme de la police et des services secrets ; institution de la garde à vue : possibilité de perquisitionner dans les cachettes des terroristes présumés et meilleure prévention des crimes ; concentration des détenus les plus dangereux dans des prisons spéciales. En revanche, aucun accord n'a été obtenu sur l'importante question de la syndicalisation de la police, refusée par la démocratie chrétienne.

Pour l'économie, les mesures prévues — et refusées par les républicains — vont plutôt dans le sens des engagements pris par l'Italie auprès du Fonds monétaire international ; freinage des dépenses publiques et, à plus long terme, du coût du travail ; extension des « prix surveillés » et meilleure lutte contre l'évasion fiscale ; relance de la production dans les secteurs les plus atteints par la récession comme le bâtiment, l'énergie, les transports et l'agriculture.

Pour l'enseignement, les partis prévoient, en particulier, l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à quinze ans (au lieu de quatorze actuellement) ; une « *plus grande rigueur dans les études* » et l'introduction d'un début de sélection à l'entrée de l'Université. Pour ce qui est des collectivités locales et des questions annexes, on relève notamment le projet — non encore définitif — de supprimer les provinces qui doublonnent inutilement les régions ; des mesures d'aide aux quotidiens et une réglementation des chaînes de radio et de télévision privées qui couvrent désormais tout le territoire national, faisant du monopole public sur les ondes une pure fiction.

Ces mesures sont loin d'être négligeables. Reste à savoir de quels moyens disposera le gouvernement pour les appliquer. De combien de temps aussi, puisque l'accord entre les six partis est provisoire.

ROBERT SOLÉ.

● *Le Comité de coordination de l'appui aux luttes des peuples des pays de l'Est et de l'U.R.S.S.* (CALPEU), 110, av. d'Italie, 75013 Paris, tél. 580-24-15, invite à un meeting d'information sur la répression en U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie, Arménie et Bulgarie, ce mercredi 29 juin, à 20 h. 30, Palais de la Mutualité, salle B.

Portugal

LE GÉNÉRAL DE ARRIAGA CRÉE UN MOUVEMENT D'EXTRÊME DROITE

Espagne

ATTENTATS CONTRE DES VOITURES FRANÇAISES SUR LA « COSTA BRAVA »

A travers le monde

Brésil

Laos

Ouganda

EUROPE

Portugal

LE GÉNÉRAL DE ARRIAGA CRÉE UN MOUVEMENT D'EXTRÊME DROITE

Lisbonne *(A.F.P.)*. — Le général Kaulza De Arriaga, ancien commandant en chef des troupes portugaises au Mozambique, a créé officiellement, le mardi 29 juin, à Lisbonne, le Mouvement indépendant pour la reconstruction nationale (MIRN) qui se veut un *« front extrémiste »*. Le général a estimé que cette création était rendue indispensable par la *« marxisation progressive »* du pays, qui vit, selon lui, *« sous la peur du communisme »* et *« n'a jamais été si peu libre »*. Il espère que le MIRN sera le *« catalyseur des forces démocratiques »* qui vont, d'après lui, de l'extrême droite aux sociaux-démocrates, et même aux *« socialistes non marxistes »*. Son objectif est d'obtenir la chute du gouvernement Soares et la dissolution de l'Assemblée de la République. Le général estime qu'une nouvelle Assemblée constituante devrait élaborer une charte fondamentale en remplacement de l'actuelle, qu'il qualifie de *« philocommuniste »*. Le président Ramalho Eanes est, en revanche, encore considéré par le MIRN comme *« une espérance »*.

Le leader du MIRN a, d'autre part, affirmé que la naissance de la Convergence démocratique, créée par le Parti social démocrate (P.S.D., ex-P.P.D.) et le Centre démocratique et social (C.D.S.), était *« un pas dans la bonne direction, mais encore insuffisant »*. Le général Kaulza De Arriaga espère que son mouvement recevra l'adhésion d'une partie de la clientèle de ces deux formations.

Espagne

ATTENTATS CONTRE DES VOITURES FRANÇAISES SUR LA « COSTA BRAVA »

« Guerrilla Roja » (Guérilla rouge), une organisation espagnole d'extrême gauche, a revendiqué, lundi 27 juin, une vingtaine d'attentats, commis pendant le week-end, contre des voitures françaises le long de la « Costa Brava », au nord de Barcelone. *« Guerrilla Roja »* a affirmé que les attentats contre les véhicules et les biens de vacanciers français continueraient, en Espagne, si M. Miguel Angel Apalategui, militant basque soupçonné d'activités terroristes, actuellement détenu par la police française, était remis aux autorités espagnoles. — *(A.P.)*

● ERRATUM. — Des erreurs matérielles ont déformé certains passages de l'article consacré à la réunion du comité central du parti communiste espagnol (*le Monde* du 28 juin). Au sixième alinéa, il fallait lire *« Pour l'Espagne comme pour d'autres pays capitalistes »* (et non d'autres partis capitalistes). Plus loin, il était écrit que le parti communiste avait fait campagne pendant *« quatre jours »* ; il s'agissait, évidemment, de *« quarante jours »*.

A travers le monde

Brésil

● LE DIVORCE A ETE OFFICIELLEMENT LEGALISE le mardi 28 juin au Brésil par la promulgation d'un amendement constitutionnel. La mesure avait été approuvée par le Congrès le 23 juin dernier malgré des tentatives ultimes de l'Eglise catholique pour s'y opposer. Le Brésil est, de par sa population (cent dix millions d'habitants), le plus grand pays catholique du monde. — *(A.F.P.)*

Laos

● LE MINISTERE LAOTIEN DES AFFAIRES ETRANGERES a confirmé, mardi 28 juin, l'arrestation de deux ressortissants français, Mlle F. Chauve et M. G. Bibolet, ainsi que de trois Britanniques et un journaliste australien, M. J. Everingham (*Le Monde du 28 juin*). La Police les auraient accusés d'usage de stupéfiants. Les trois Britanniques seraient relâchés incessamment, indique-t-on à Londres.

Ouganda

● LE HAUT-COMMISSARIAT CANADIEN à Nairobi a sollicité mardi 28 juin, des autorités ougandaises des éclaircissements sur le sort de l'envoyé spécial du *Toronto Star*, M. Gerald Utting, dont on est sans nouvelles depuis son arrivée la semaine dernière à l'aéroport d'Entebbé, où il s'était présenté sans visa. — *(Reuter)*

Turquie

EN PRÉSENTANT LE PROGRAMME DE SON GOUVERNEMENT

M. Ecevit a cherché à rassurer les milieux d'affaires

De notre correspondant

Ankara. — M. Ecevit a présenté mardi 28 juin au Parlement turc son programme de gouvernement. *« Nous voudrions être le gouvernement de la nation entière et non celui d'un parti »*, a-t-il dit. La moitié des sièges de l'hémicycle étaient inoccupés : en signe de désapprobation pour la manière, à leurs yeux antidémocratique, dont le gouvernement minoritaire du parti républicain a été formé, les élus du Parti de la justice et ceux du Parti du Mouvement nationaliste avaient quitté la salle au moment où M. Ecevit montait à la tribune. Les représentants de la troisième formation de la droite, le Parti du salut national, eux, n'avaient pas daigné se déplacer.

Les débats sur le programme gouvernemental s'ouvriront vendredi. Le vote d'investiture interviendra dans les vingt-quatre heures suivant la clôture du débat, soit probablement dimanche. L'issue demeure incertaine. M. Demirel, chef du Parti de la justice, très sûr de lui, a affirmé que M. Ecevit et ses amis *« s'en iront comme ils sont venus »*.

M. Ecevit a surtout promis de restaurer l'ordre et la tranquillité dans la rue et dans les campus. Il a indiqué que son gouvernement fera tout pour préserver la paix, l'unité nationale et réaliser la justice sociale. Le programme ne contient aucune promesse de nature à inquiéter les milieux d'affaires ; ni l'abolition des articles 141 et 142 du code pénal turc, qui interdisent notamment la constitution d'un parti communiste, ni celle du lock-out pourtant promise au pays par M. Ecevit lors de la campagne électorale n'y figurent pas.

En politique étrangère, c'est la continuité : création demandée d'un Etat fédéral indépendant et non aligné, mais birégional, à Chypre, poursuite des pourparlers avec Athènes sur la délimitation équitable du plateau continental et l'espace aérien de la mer Egée entre la Turquie et la Grèce. Maintien de la présence à l'OTAN et au CENTO (traité de défense liant la Turquie, l'Iran, le Pakistan, le Royaume-Uni et les Etats-Unis), mais en tenant compte des impératifs de la défense nationale. Oui aussi à la Communauté économique européenne, moyennant quelques rectifications dans le protocole signé avec les Neuf, pour prolonger des industries nationales.

Sur le plan intérieur, le chef du gouvernement fait une série de promesses sociales : un système fiscal juste ; des assurances sociales pour tous, y compris l'assurance chômage et l'assurance santé ; l'octroi de droits syndicaux aux fonctionnaires d'Etat ; le développement social et économique des départements de l'Anatolie orientale. Une satisfaction est donnée à la droite : la religion sera respectée (mais on ne permettra pas qu'elle soit exploitée à des fins politiques) ; les instituts de théologie seront élevés au rang des académies.

La création d'un office du commerce extérieur est prévue en vue de développer harmonieusement les relations économiques avec l'étranger, non seulement avec les pays occidentaux partenaires traditionnels, mais aussi avec l'ensemble du tiers-monde, en particulier avec les nations du Proche-Orient. Les industries lourdes, celles des biens d'équipement surtout, et aussi celles des biens intermédiaires, seront encouragées. Le programme gouvernemental favorise également le capital étranger, pourvu qu'il ne nuise pas aux intérêts nationaux. Enfin, pour ce qui est du système bancaire, on se contente d'indiquer que les banques privées seront mieux contrôlées par l'Etat.

ARTUN UNSAL.

Chypre

● UNE NOUVELLE ORGANISATION grecque chypriote d'extrême droite a annoncé sa constitution sous le nom d'EOKA-C. Elle se déclare prête à renverser Mgr Makarios qui, dit-elle, *« entraîne Chypre dans le camp communiste »*, et à chasser les Turcs de l'île. — *(A.P.)*

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT ISRAÉLO-ARABE

Réagissant au communiqué du département d'État

« Tout est négociable, à condition qu'il s'agisse de pourparlers sans préalable »

déclare le ministre israélien des affaires étrangères

Le gouvernement israélien a réagi énergiquement à la déclaration du département d'Etat (le Monde *du 29 juin*) *indiquant qu'un règlement de paix au Proche-Orient impliquerait un retrait de Cisjordanie.*

Supposer qu'Israël n'est pas prêt à négocier l'avenir de telle ou telle partie des territoires occupés est injustifié, déclare en substance un communiqué diffusé par le ministère israélien des affaires étrangères.

Le texte précise : *« Tout est négociable, à condition qu'il s'agisse de pourparlers engagés sans conditions préalables, où les interlocuteurs seront totalement libres de s'exprimer et sans que des formules de règlement soient soumises par une tierce partie. (...) En ce qui concerne les conceptions sur la nature de l'accord de paix auquel les parties doivent éventuellement aboutir, elles feront l'objet des conversations que le premier ministre Menahem Begin aura avec le président des Etats-Unis, Jimmy Carter, au cours de sa prochaine visite à Washington. »*

Le communiqué rappelle que *« dans la plate-forme du parti démocrate, il avait été indiqué que les négociations entre les parties, dans le conflit du Proche-Orient, devraient se poursuivre sans pressions »*. Ce passage laisse clairement entendre que, de l'avis du ministre des affaires étrangères, les prises de position au sujet du conflit, qui se multiplient de la part de l'administration Carter, vont au-delà de la mission de « bons offices » que Washington s'était en premier lieu assignée.

M. Begin, pour sa part, a affirmé, le mardi 28 juin — dans une allocution prononcée devant les membres du conseil exécutif de l'Agence juive, — que, depuis que son parti assume les responsabilités du pouvoir, l'expression *« non négociable »* n'a jamais été utilisée. Le président du conseil israélien a indiqué qu'il serait prêt à se rendre à la conférence de Genève vers le mois d'octobre, tout de suite après les fêtes du Nouvel An hébraïque et du Yom Kippour

M. Begin a indiqué, d'autre part, qu'il se rendra à Washington *« plein d'espoir, et avec la conviction qu'il arrivera à trouver un terrain d'entente avec le président Carter en vue d'une recherche commune de la paix »*.

Enfin, le premier ministre a démenti avec la plus grande énergie les informations d'après lesquelles *« il ne serait pas le bienvenu à Washington »*. *« J'ai reçu des assurances selon lesquelles, non seulement je ne suis pas indésirable, mais, tout au contraire, je suis attendu avec le plus grand plaisir »*, a-t-il dit.

L'O.L.P. critique l'attitude de Washington

A Washington, le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Proche-Orient, M. Roy Atherton, a déclaré mardi que la prise de position du département d'Etat de la veille ne devait pas être considérée comme une menace à l'égard de Jérusalem et qu'*« elle ne visait pas à créer un fossé entre les Etats-Unis et Israël »*.

Complétant en quelque sorte la déclaration du département d'Etat, M. Atherton a longuement insisté sur l'émergence de l'identité palestinienne depuis l'adoption en 1967 par le Conseil de sécurité de la résolution 242. Il a soutenu que les Palestiniens devraient bénéficier de *« conditions équitables »* dans le cadre d'un règlement global.

« Il n'y aura pas de règlement viable, a-t-il ajouté, *si les Palestiniens n'ont pas le sentiment qu'il satisfait non pas toutes leurs aspirations — les aspirations de personne ne seront entièrement satisfaites, — mais leur accorde au moins des conditions équitables. »*

Cependant, les organes de presse de l'O.L.P. ont dénoncé dans des termes vigoureux les dernières prises de position américaines.

Comparant les dernières déclarations américaines à une démarche analogue du gouvernement des Etats-Unis en 1975, la Voix de la Palestine a affirmé que *« le ballon d'essai de Carter, et avant lui celui de Ford, prétextant à l'époque la réévaluation de la politique américaine dans la région, n'est qu'une façon de détourner l'attention sur le rôle véritable des Etats-Unis, qui apparaît clairement à travers l'accroissement de l'aide militaire américaine à Israël »*.

« Alors que les dirigeants américains, a poursuivi la radio, *plaident pour une politique d'équilibre au Proche-Orient, le président Carter donne son accord pour de nouvelles fournitures d'armes sophistiquées à Israël, affermissant ainsi l'occupation, l'expansion et l'agression. »*

« Les Arabes, a conclu la radio palestinienne, *ne devraient pas s'accrocher à ces ballons d'essai américains. Ils ne durent pas longtemps, éclatent et tombent par l'action de la chaleur des relations américano-israéliennes. »*

● RECTIFICATIF. — Par suite d'une erreur dont nous nous excusons, un passage du communiqué du département d'Etat sur le Proche-Orient publié dans *le Monde* du 29 juin a été modifié. Il fallait lire : *« Nous estimons que cette résolution tend au retrait sur tous les trois fronts du Proche-Orient »* et non pas *« tend au retrait total sur les trois fronts »*.

DIPLOMATIE

L'AGENCE TASS DÉNONCE « L'HYSTÉRIE ANTI-SOVIÉTIQUE » QUI VISE À « DISSIMULER » LES EFFORTS MILITAIRES AMÉRICAINS

Moscou *(A.F.P.)*. — Le *« prétexte »* de la défense des droits de l'homme en U.R.S.S. permet à Washington de *« conditionner »* l'opinion américaine pour lui faire accepter la production de bombardiers B-1 et de bombes à neutrons, au mépris de la position soviétique sur les SALT, assure l'agence Tass dans une dépêche diffusée mardi 28 juin.

Cette nouvelle attaque, visant les moyens d'information américains, le Pentagone, le groupe de pression militaro-industriel et le général Haig, commandant des forces de l'OTAN, a été lancée par l'observateur politique de la radio-diffusion, M. Valentin Zorine, dans un article écrit pour l'agence.

Selon M. Zorine, qui accuse le général Haig d'avoir été mêlé au scandale du Watergate, le commandant des forces de l'OTAN, *« mal placé pour parler des droits de l'homme »*, a mis dans l'embarras les responsables de Washington en soulignant, dans un récent discours, le lien entre les problèmes des droits de l'homme et des armements stratégiques. Selon M. Zorine, le général Haig a contredit ainsi le *« thème favori »* de la presse américaine, selon lequel l'U.R.S.S., mécontente des positions américaines sur les droits de l'homme, dresse *« prétendument »* des obstacles à un règlement sur les SALT.

Cependant, écrit M. Zorine, *« une ambiance de compréhension mutuelle est indispensable pour régler en actes, et non en paroles, le problème de la limitation de la course aux armements »*. *« Les divergences idéologiques et les discussions politiques sont une chose*, ajoute-t-il ; *c'en est une autre de voir certains milieux se tourner vers les tristes pratiques de la « guerre froide » sous le couvert d'échanges de vues sur l'admissibilité de critiques réciproques. »*

« Ce n'est pas la discussion sur les droits de l'homme elle-même mais l'utilisation de cette discussion aux fins d'une campagne hostile qui crée une situation défavorable au règlement des problèmes importants pour les intérêts des peuples de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis (...) et qui est inadmissible aux yeux de tous ceux qui chérissent la paix et la sécurité des peuples. »

« On a l'impression, conclut M. Zorine, *que l'un des objectifs de l'hystérie anti-soviétique est de dissimuler l'accroissement des efforts militaires qui est actuellement le fait des Etats-Unis. »*

AFRIQUE

La fin du « colonialisme français » ?

(Suite de la première page.)

Mais pour certains d'entre eux au moins, l'ancienneté de la présence de la France et le mélange des populations appellent des analyses plus fines. Il n'empêche. Aucun des problèmes que posent — surtout dans les TOM — les rapports avec la métropole n'est, aujourd'hui, tranché « au fond ». Les querelles sur le « colonialisme français » ont, par conséquent, un certain avenir, et les différentes instances internationales risquent de s'y abandonner.

Une raison de conjoncture les y pousse : les reliquats d'empire que la France a gardés au-delà des mers ne sont pas des *« res nullius »* voués à l'indifférence. Les grandes compétitions qui s'amorcent déjà pour le contrôle des océans précipitent ces « poussières » dans des batailles qui, n'en doutons pas, seront rudes. Avec ou sans arrière-pensées, les intentions de la France y seront donc rigoureusement examinées.

C'est d'abord le cas de Mayotte, détaché en 1976 du nouvel Etat comorien dans des conditions qui ne furent pas que démocratiques. Au milieu de l'océan Indien, nouveau terrain de manœuvre des grandes puissances, à l'entrée de ce canal du Mozambique par où transitent 90 % du pétrole arabo-persique destiné à l'Europe, la minuscule Mayotte est une bombe à retardement. La France, qui songea un moment à en prendre définitivement possession par le biais de la « départementalisation », a reculé devant les protestations arabes et africaines. Le statut « particulier » élaboré l'an passé apporte une solution provisoire, une position d' « attente », dont l'issue dépendra tout autant de la volonté métropolitaine, de celle des populations et de l'environnement régional. D'ores et déjà, certains pays arabo-africains, qui suspectent la marine française de lorgner vers la rade de Dzaoudzi, dénoncent une politique qu'ils jugent « hypocrite ». Qualifié d' « ignoble », le 15 décembre, par l'O.U.A., critiquée à nouveau par cette organisation, le 27 juin, à Libreville, la politique de « balkanisation » menée par la France à Mayotte a été aussi condamnée à l'ONU, à la conférence islamique d'Istanbul en mai dernier, et même au « sommet » des non-alignés, à Colombo, en août 1976.

M. Jacques Foccart lui-même — orfèvre en la matière — estime que *« Mayotte fait partie de l'archipel des Comores »*. Pour excessifs que soient les comportements antifrançais à ce sujet, ils appellent donc une réponse politique. Est-elle prête ?

L'enjeu du Pacifique

Les choses ne sont pas beaucoup plus claires dans le Pacifique, où certains voient se dessiner un futur champ de bataille entre des puissances avides de matières premières et de protéines. Pittoresque, oublié et anachronique, le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides s'achemine vers une indépendance dont le « processus » devrait être conjointement défini en juillet. Déjà difficile quand on est seul, la décolonisation est encore moins simple à deux. En fait, une singulière compétition, par élites locales interposées, oppose toujours Londres et Paris à propos de cette difficile émancipation.

Les Britanniques et leurs pasteurs anglicans mieux implantés dans la population espère peu ou prou recueillir les bénéfices d'une « indépendance anglophone » qui permettrait d'éliminer la France, représentée surtout par quelques planteurs et par une antique société coloniale. Cette répartition des rôles réserve le moins glorieux — celui des « intérêts » — à la France dans une région sous influence américano-australienne où le drapeau tricolore est de moins en moins supporté. Mais Port-Vila étant aussi une petite capitale des trafics, des commerces douteux et des manœuvres néo-coloniales, on peut craindre quelques tentatives louches — de sécession d'une île par exemple, — que Paris serait tenté de couvrir de son pavillon. La France, jusqu'à présent, a moins conduit une politique aux Nouvelles-Hébrides qu'elle n'a cédé pied à pied.

En Nouvelle-Calédonie, la situation économique et politique est franchement mauvaise. Sans doute est-ce pure routine dans cette grande et âpre terre océane, portée aux querelles politiciennes. Pourtant, la récente promulgation d'un nouveau régime électoral censé *« favoriser une majorité forte et stable »* est apparue comme l'indice d'une volonté « mainteneuse » qui ne va pas sans risque. Après avoir, là aussi, rêvé en vain d'une « départementalisation » qui eut verrouillé l'avenir, la France s'efforce de contenir les reevndications canaques et indépendantistes en favorisant les partis « blancs loyalistes ». Ce faisant, elle exacerbe, aux yeux des Mélanésiens la coupure déjà funeste des cent trente-trois mille habitants en deux communautés rivales, cette coupure porte en germe un danger de type rhodésien. Que la France souhaite préserver ses intérêts à Nouméa est à la fois concevable et légitime. Mais peut-on imaginer, dans le contexte du Pacifique sud, où se multiplient les échanges, les brassages culturels et les quêtes d'identité, une politique qui s'appuierait, demain, sur cinquante mille Blancs pour tenir les Noirs en respect ? A plus forte raison lorsque les voisins néo-hébridais seront, eux, émancipés.

En Polynésie, la métropole paraît, pour l'instant avoir mieux manœuvré. Les partis autonomistes, qui agitaient périodiquement la menace de l'indépendance, ont obtenu un nouveau statut relativement libéral, capable de satisfaire au moins les ambitions politiques locales. Pour le reste, l'avenir demeure imprévisible et l'on peut craindre que les richesses nouvelles recensées dans ces eaux polynésiennes, la règle des 200 milles marins qui ouvre au territoire le contrôle d'une superficie d'océan vaste comme l'Europe, ne fouettent demain les velléités d'indépendance. *« On nous dit potentiellement riches. Pourquoi ne pas en profiter nous-mêmes »*, murmurent déjà certains élus locaux.

A supposer qu'elle en accepte le principe — ce qui n'est pas sûr, — la France abandonnerait difficilement la Polynésie, qui lui fournit d'abord, et sutout, un site pour ses tirs nucléaires. A cet égard, on peut se demander si la gauche (et notamment le P.C.), qui s'est officiellement rallié à la force de frappe — a bien tiré les conséquences « polynésiennes » de son choix « militaire »...

Reste enfin les cinq départements d'outre-mer qui, officiellement, ne sont plus « colonies » depuis trente-six ans et n connaissent donc que de terrifiants problèmes de sous-développement.

Plus personne ne songe à nier que la politique « départementaliste » conduite là-bas depuis 1946, et qui devait, précisément, mettre fin au « colonialisme », débouche sur un fiasco. Non seulement la métropole n'est pas parvenue à freiner la ruine des économies locales, mal camouflée par une politique « d'assistance sociale », mais, plus grave, elle n'a pas fait grand chose pour limiter l'influence désastreuse des minorités affairistes qui, de Fort-de-France à Cayenne, ont reconstitué à leur bénéfice — et par le biais de l'import-export — les mécanismes du vieux « pacte colonial ». Les DOM demeurent donc avant tout des « relais financiers » servant à transformer en bénéfices privés — renvoyés en métropole — les crédits publics provenant de l'effort de solidarité nationale.

L'intérêt de la métropole et de l'opinion à leur endroit fluctue au rythme des protestations autonomistes qui, périodiquement, resurgissent et refluent. Le destin politique de ces départements embarrasse déjà la gauche qui, légitimement, ne veut ni brader ni « maintenir » à tout prix. Ce n'est pas sur ce point que le programme commun sera le plus facile à actualiser

La leçon qu'on peut tirer du dénouement de l'affaire de Djibouti s'applique donc aussi à leur sujet : la vraie décolonisation ne s'achève qu'avec la fin des arrière-pensées.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

Guinée

QUAND LES DIRIGEANTS DE CONAKRY COMPARENT M. MITTERRAND A HITLER...

L'ambassade de Guinée en France diffuse un document reproduisant le texte intégral du discours prononcé par le président Sekou Touré, le 10 juin dernier, au Palais du peuple, devant le comité central du parti unique, un communiqué du comité central du parti publié le 12 juin et un éditorial de « la Voix de la révolution », radiodiffusion guinéenne.

Selon cet éditorial, « *la direction nationale du parti socialiste français a recours aux méthodes les plus fascistes. (...) Fidèles émules de Hitler, les membres de la direction nationale du P.S. français procèdent comme Hitler. (...) Mais, et heureusement, certains Etats africains, en raison de la puissance révolutionnaire des systèmes politiques qui les régissent, ont victorieusement résisté à l'action dissolvante de la direction nationale du P.S. français, tout au service d'une certaine bourgeoisie française et de l'Etat d'Israël* ».

Le communiqué du parti unique déclare : « *Nous dénonçons avec vigueur le parti socialiste français pour s'être fait l'allié servile du néo-colonialisme en Afrique, et l'agent des ennemis du peuple de Guinée et de la révolution qu'il mène. (...)* »

Dans son discours, le chef de l'État guinéen qui, jouant sur les initiales, qualifie le P.S. de « *parti de la souillure* », et traite le premier secrétaire du parti socialiste d' « *avocat du mensonge* », s'indigne de la publication, dans les colonnes du *Matin* et dans celles du *Monde* (daté 4 juin), d'extraits d'un rapport de M. Jammes Soumah, membre du parti socialiste, dénonçant la répression en Guinée, et en tient pour responsables les dirigeants du P.S.

Le président de la République guinéenne déclare à ce sujet : « *En matière de démocratie, tous ces vieux renards du parti socialiste français viendront apprendre auprès du paysan et du manœuvre guinéens. Ils parlent de démocratie ! Ils ne l'appliquent jamais. Leur démocratie, c'est celle de l'argent, celle du mensonge.* » Justifiant la répression, il met en cause la franc-maçonnerie, affirmant : « *En Côte-d'Ivoire, l'histoire tournait autour de la loge maçonnique. Nous allons vous apprendre que c'est là une des raisons de l'offensive du parti socialiste contre la Guinée : Senghor est franc-maçon ; Houphouët est franc-maçon ; Mitterrand est franc-maçon : ils appartiennent à la même loge, le Grand-Orient.* »

M. Sekou Touré poursuit : « *Quel est l'ami intime de M. François Mitterrand ? C'est le général Moshé Dayan, d'Israël, que vous connaissez.* »

[Depuis l'accession de la Guinée à l'indépendance, M. Mitterrand s'est rendu à Conakry à plusieurs reprises, notamment en août 1961 et en novembre 1972. En 1961, accompagné de M. Pierre Mendès France, il avait assisté à la conférence du parti démocratique de Guinée (P. D. G.), organisée à Conakry. En novembre 1972, il était invité pour le deuxième anniversaire de l'agression du 22 novembre 1970, au cours de laquelle des opposants avaient vainement tenté de renverser le régime de M. Sekou Touré. A l'issue de ce séjour, M. Mitterrand avait ramené à Paris trois ressortissants français détenus depuis quatorze mois pour « complot » ; ces derniers avaient été remis par le président guinéen lui-même à son hôte.

Ni M. Houphouët-Boigny, ni M. Senghor, ni M. Mitterrand n'appartiennent à la franc-maçonnerie. Une homonymie avec M. Jacques Mitterrand, ancien grand maître du Grand-Orient, avec lequel le premier secrétaire du parti socialiste n'a aucune parenté, explique peut-être la confusion.]

DU SAHARA OCCIDENTAL A LA « CORNE » ORIENTALE

La Libye mène une politique africaine particulièrement active

Le général Félix Malloum, chef de l'Etat du Tchad, a lancé mardi 28 juin un appel à la nation tchadienne face au « danger » *que constitue l'*« occupation » *par la Libye d'une partie du territoire tchadien, notamment la ville d'Aouzou.*

Dans l'article ci-dessous, notre envoyé spécial à Tripoli traite de la politique africaine de la Libye et rapporte les propos du docteur Trikki, ministre libyen des affaires étrangères, sur diverses questions intéressant les relations entre son pays et les Etats d'Afrique noire, dont le Tchad.

Tripoli — Depuis plusieurs mois la Libye paraît intensifier ses efforts diplomatiques en direction de l'Afrique noire. Les motifs qui inspirent cette politique « tous azimuts » sont à la fois politiques, militaires et religieux. Souffrant d'une psychose d'encerclement, entretenant de mauvaises relations avec la Tunisie, le Soudan et l'Egypte, les Libyens veulent briser le « cordon *sanitaire* » qui, estiment-ils, entoure leur pays. Ils recherchent également des appuis diplomatiques pour faire triompher leurs thèses sur l'instauration d'un nouvel ordre international, la suppression du droit de veto des grandes puissances à l'ONU, la libération des minorités opprimées ou la récupération du patrimoine artistique et culturel des pays du tiers-monde.

Le président Kadhafi, qui n'a jamais dissimulé son intention de propager la révolution culturelle libyenne, se pose enfin en prosélyte de l'Islam, promoteur de l'unité du monde musulman. Pour faire triompher ce point de vue, il dispose d'immenses ressources financières. Grâce aux 100 millions de tonnes de pétrole que la Libye produit chaque année, le revenu national par tête dépasse 3 000 dollars, ce qui permet aux dirigeants libyens de dégager par les besoins de leur politique étrangère, une somme annuelle de plus de 3 milliards de dollars. Tout porte à croire qu'une part importante de cet argent est affectée à la politique africaine.

De notre envoyé spécial

« *Dès le début de la révolution,* déclare le docteur Triki, ministre libyen des affaires étrangères, *nous avons donné la priorité à nos relations avec l'Afrique. Sous la monarchie, nous n'entretenions que sept ambassades sur le continent ; aujourd'hui, nous en avons ouvert plus d'une trentaine... nous avons reçu à Tripoli dix-huit chefs d'Etat africains et plus de soixante-dix délégations africaines...* »

Selon notre interlocuteur, la Libye donne sa préférence à trois formes de coopération : octroi de crédits, mais, indique-t-il, « *les remboursements sont parfois difficiles* » : création de sociétés mixtes afro-libyennes (« *comme les Africains disposent de matières premières, et comme les Libyens ont de larges facilités de trésorerie, nous avons créé une trentaine de sociétés de ce type et huit banques mixtes, notamment en Mauritanie, au Togo et en Ouganda* ») ; développement des relations culturelles, en offrant des bourses d'études à plus de huit cents Africains aux universités de Benghazi et de Tripoli.

Interrogé sur la politique saharienne de la Libye, et notamment sur les récentes extensions territoriales prêtées au gouvernement de Tripoli en Algérie, au Niger et au Tchad, le docteur Triki répond : « *Ces pays ont hérité du colonialisme français, comme nous avons hérité nous-mêmes du colonialisme italien. Algériens, Tchadiens et Nigériens ont leurs cartes géographiques avec le tracé de leurs propres frontières coloniales, et nous avons les nôtres. Mais il s'agit d'un problème mineur pour lequel la discussion reste ouverte. Notre pays est suffisamment étendu, et nous avons une tâche suffisamment vaste pour le mettre en valeur... Nous coopérons d'ailleurs avec nos voisins du Tchad et du Mali que nous avons aidés à combattre les conséquences de la sécheresse...* »

Bien qu'ils abritent à Tripoli un bureau permanent du Front Polisario, les Libyens n'ont pas reconnu la République sahraoule. Le minsitre des affaires étrangères s'en explique : « *C'est la Libye qui est à l'origine de la création du Front Polisario, dont l'objectif était de combattre le colonialisme espagnol. Certains pays qui, aujourd'hui, se réclament du Front étaient opposés à sa création. Nous ne sommes pour aucune solution imposée aux Sahraouis, nous estimons que ceux-ci doivent se prononcer en toute liberté sur leur avenir...* »

Notre interlocuteur est plus discret sur les rapports entre Tripoli et Kampala, indiquant simplement : « *La Libye entretient des rapports avec tous les Etats africains... D'ailleurs, le maréchal Idi Amin Dada a adopté une position particulièrement claire sur le problème du Proche-Orient.* »

L'évolution de la situation dans la « corne orientale » de l'Afrique préoccupe beaucoup Tripoli. Selon le Dr Triki, « *il faut absolument éloigner les grandes puissances de cette région. Le général Nemeiry, cherchant à faire oublier les difficultés internes du Soudan, aide tous ceux qui veulent arrêter le cours de la révolution éthiopienne* ». En ce qui concerne l'Erythrée, le gouvernement libyen estime que « *la position réactionnaire de Nemeiry complique tout. Il faudrait amener les Erythréens à ouvrir des discussions avec les dirigeants d'Addis-Abeba* ».

Interrogé sur la présence cubaine en Afrique, le ministre libyen répond : « *La peur d'un prétendu péril cubain, c'est la peur de l'Occident de voir l'Afrique échapper à son emprise. Agent de l'impérialisme occidental, l'Egypte accrédite de telles thèses sur Cuba... En ce qui nous concerne, nous n'acceptons aucune présence étrangère en Afrique. Les Africains doivent rester seuls maîtres de leur destin... Mais nous constatons qu'alors que les Etats-Unis aident toujours les régimes racistes, la Chine et l'Union soviétique aident les mouvements de libération. Pour nous, une telle aide ne constitue pas une ingérence.* »

PHILIPPE DECRAENE.

République Sud-Africaine

LE CHEF DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE DISSOUT SON PARTI POUR CRÉER UN RASSEMBLEMENT DES MODÉRÉS.

Johannesburg (*Reuter*). — Sir de Villiers Graaf, chef de l'opposition parlementaire, a proposé, mardi 28 juin, la dissolution de son propre parti et la création d'une nouvelle formation reposant sur une base plus large et capable d'accéder un jour au pouvoir.

C'est ce mercredi que devait en principe intervenir la fusion du parti de Sir de Villiers (trente députes sur cent soixante et onze) et du parti démocratique (non représenté au Parlement) sous le nom de parti uni confédéré, dont le premier objectif sera l'abrogation de l'apartheid. Sir de Villiers, qui est âgé de soixante-trois ans et qui dirigeait le parti uni depuis 1956, a ajouté qu'il n'accepterait d'être élu à la tête du nouveau parti qu'à titre intérimaire.

ASIE

Corée du Sud

Séoul proteste contre l'audition de l'ancien directeur de ses services de renseignements par une commission du Congrès américain

Dans une note remise mardi 28 juin à l'ambassade des Etats-Unis à Séoul, le ministre sud-coréen des affaires étrangères proteste contre l'audition de M. Kim Hyung Wook, ancien directeur des services de renseignements de la Corée du Sud (K.C.I.A.), actuellement en exil aux Etats-Unis (« le Monde » du 7 juin), par une commission du Congrès américain qui enquête sur l'affaire de corruption de députés américains par des agents de Séoul.

La note considère que cette audition d'un transfuge fait partie des « activités anti-coréennes » aux Etats-Unis qui risquent d' « affecter sérieusement » les relations entre les deux pays.

Le réseau tentaculaire de la K.C.I.A.

De notre correspondant

Tokyo. — Les Coréens l'appellent « Central College ». Il s'agit de grands bâtiments modernes, entourés d'arbres et de pelouses bien entretenues, situés dans la banlieue nord-est de Séoul. De hauts murs les protègent des regards. De loin, on dirait effectivement le campus d'une université américaine, mais les recherches qu'on y effectue sont loin d'être académiques : c'est le siège de la célèbre C.I.A. coréenne, la K.C.I.A. (Korean Central Intelligence Agency).

Pour lutter contre la menace communiste, le régime de Séoul a mis en place un système de surveillance de la population qui n'a rien à envier aux pays de l'Est. Omniprésente dans la vie quotidienne des Coréens, la K.C.I.A. est le principal instrument de domination du président Park. Ses agents — dont une source américaine estime le nombre à trente-cinq mille ou quarante mille (la population de la Corée du Sud s'élève à trente-trois millions d'habitants) — sont partout, ont des fiches sur tout le monde, du ministre au simple citoyen, en passant évidemment par les hommes d'Eglise, considérés comme des éléments dangereux. La K.C.I.A. a ses indicateurs dans les banques, les hôtels, les sociétés à capital étranger et même les universités. Les diplomates américains de Séoul admettent volontiers qu'ils sont particulièrement surveillés : les personnes entrant ou sortant de l'ambassade sont systématiquement photographiées.

Les Coréens voient la main de la K.C.I.A. partout. Tout le monde se méfie de tout le monde. La délation est encouragée par le régime : on voit sur les murs de Séoul des panneaux avec un numéro de téléphone que tout « bon citoyen » doit appeler s'il remarque des faits suspects. Les étrangers, en particulier les journalistes, sont surveillés, et les gens qu'ils rencontrent sont souvent convoqués pour raconter ce qui leur a été demandé.

La K.C.I.A. a été créée après le coup d'Etat de 1961 qui porta au pouvoir le général Park. Organisée sur le modèle de la C.I.A. américaine (d'où son nom), elle avait pour but, à l'origine, de lutter contre les infiltrations communistes. Son organisateur fut le colonel Kim Jong Pil, qui fut premier ministre jusqu'en 1975. Parallèlement étaient créés l'*Army Counter Intelligence Corps*, puis l'*Army Security Command*, deux organismes purement militaires qui ont pour mission de surveiller les officiers supérieurs. Tous deux sont sous le contrôle direct du président Park.

La K.C.I.A. a incontestablement le rôle le plus important. Son directeur, qui n'a à rendre de comptes qu'au chef de l'Etat, est, dit-on, plus puissant que le premier ministre. Elle comprend huit bureaux (numérotés de 1 à 9, car le chiffre « 4 », qui se lit en coréen de la même manière que le mot « mort », est de mauvaise augure, et n'est donc pas utilisé). Seuls les bureaux 8 et 9 s'occupent des activités subversives de la Corée du Nord. Les bureaux 5 et 6 sont chargés de la surveillance des opposants. Il revient plus particulièrement au dernier, le n° 6, d'accomplir les « sales besognes » : par exemple, l'enlèvement d'étudiants coréens contestataires en France et en Allemagne en 1967 et 1968, et, vraisemblablement, le kidnapping de M. Kim Dae Jung, adversaire politique du président Park, à Tokyo. La K.C.I.A. étend, en effet, ses réseaux bien au-delà de la Corée, en particulier dans les pays où vivent d'importantes communautés de Corées (en Californie et au Japon, par exemple).

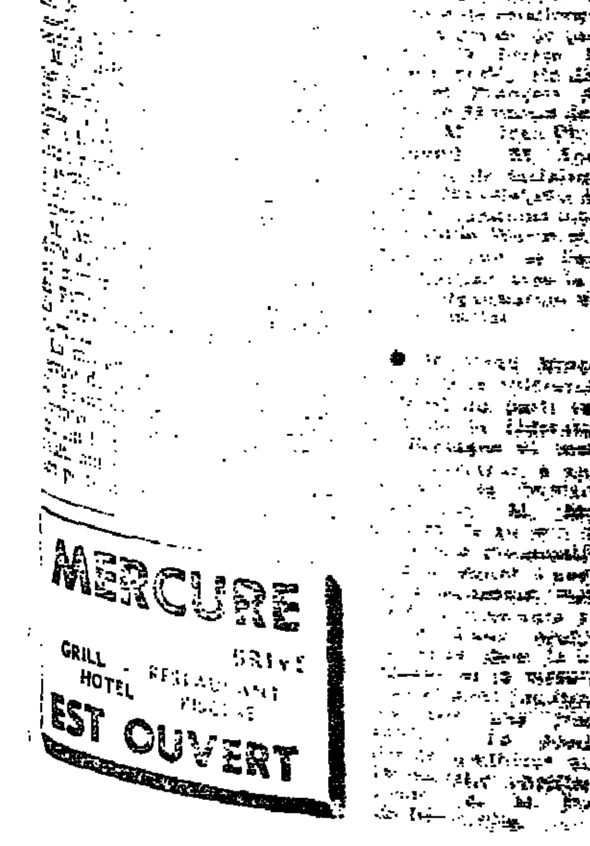
Depuis qu'a éclaté le scandale de la K.C.I.A. aux Etats-Unis, il y a eu des remaniements importants au sein des services secrets sud-coréens. Leur nouveau directeur, M. Kim Jae Kyu, ancien ministre de la construction, est un ami d'enfance du président Park.

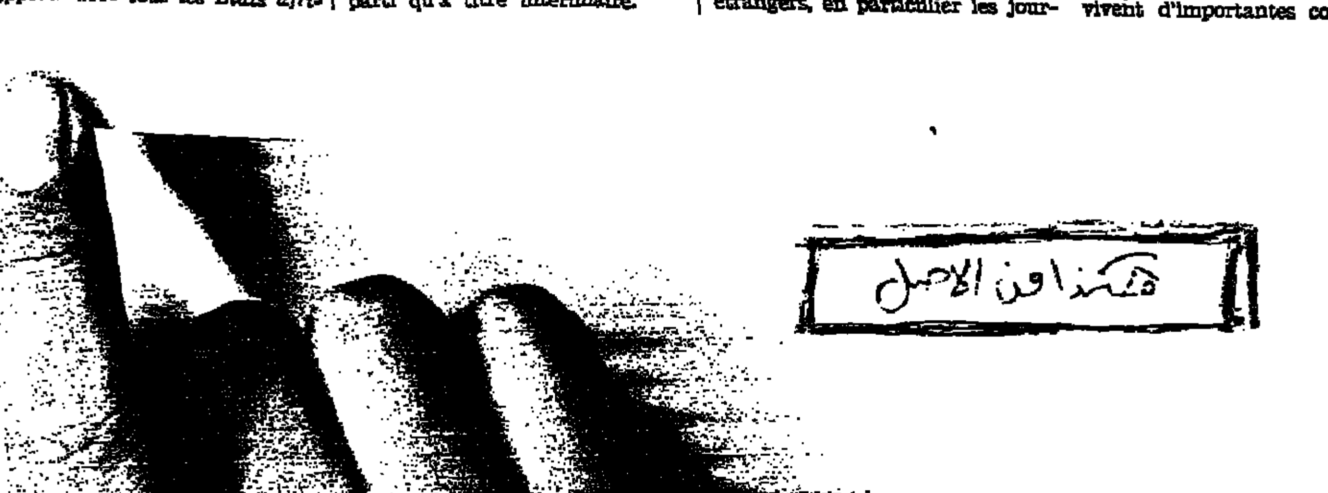
PHILIPPE PONS.

L'OTASE LIQUIDE...

Bangkok (U.P.I.). — L'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) aura cessé d'exister le 30 juin. Elle avait été créée en 1954, sous l'impulsion du secrétaire d'Etat américain de l'époque, M. J. F. Dulles, qui entendait en faire une machine de guerre contre le communisme en Asie du Sud-Est. Mais la France, en désaccord avec la stratégie américaine dans la région, et le Pakistan, privé de sa province orientale après l'indépendance du Bangladesh, avaient cessé d'y adhérer depuis respectivement 1967 et 1972. L'alliance ne subsistait, en fait, que grâce au patronage et au financement de Washington. Les représentants de ses six derniers membres — Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Philippines et Thaïlande — avaient décidé, le 24 septembre 1975, devant les « circonstances nouvelles » créées par la fin de la guerre du Vietnam, de mettre fin progressivement à l'existence de l'organisation.

L'immeuble de cinq étages qui abritait le siège de l'OTASE à Bangkok a été vendu au ministère thaïlandais des affaires étrangères.





Double course de lenteur à droite et à gauche

Le parti républicain a brusquement durci sa position à l'égard de ses partenaires de la majorité, mardi en fin d'après-midi. Devant la presse étrangère puis au micro d'Antenne 2, M. Jean-Pierre Soisson a signifié qu'il n'acceptait pas la date du 10 juillet, initialement prévue pour la rencontre « au sommet ». Il a aussi tenu des propos peu aimables sur le R.P.R. et son président, qualifiant l'un de parti « bonapartiste » et rangeant l'autre parmi les « diviseurs » de la majorité. M. Soisson a également montré quelque irritation à l'égard de M. Lecanuet dont les bons rapports — confirmés le jour même — avec M. Chirac ne laissent pas de le troubler et dont les intentions l'inquiètent.

Il est difficile de ne pas voir dans l'attitude du secrétaire général du parti républicain, même si elle n'annonce pas une rupture, la conséquence d'une intervention de l'Elysée. Du côté de la présidence de la République comme du côté de l'hôtel Matignon, on semble en effet avoir beaucoup de mal à admettre l'avantage pris en la circonstance par le président du R.P.R. et peut-être n'a-t-on pas abandonné tout espoir de « ré-insérer » M. Raymond Barre dans le débat. Les déclarations de M. Soisson sur l'autorité du premier ministre et sur la nécessité d'un programme commun aux partis de la majorité confirme en tout cas que l'on souhaite, en haut lieu et chez les giscardiens (dans la mesure où ceux-ci sont maîtres de leurs « souhaits » !), ralentir autant que possible la marche vers une unité qui ne se ferait pas selon les canons : c'est-à-dire derrière le chef du gouvernement et le président de la République. Mercredi matin, M. Barre a refusé de faire connaître ses intentions.

Les dernières déclarations de M. Soisson justifient la remarque formulée dimanche 26 juin au Club de la presse par M. Mitterrand, qui se déclarait « tout à fait étonné de la faiblesse extraordinaire des partenaires de M. Jacques Chirac ». Il est vrai que le premier secrétaire du P.S. est habitué à des alliés plus coriaces. La réunion, mardi 28 juin, du groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun vient d'en offrir une nouvelle illustration. Alors que la délégation socialiste s'était renforcée de MM. Attali et Fabius, conseillers économiques du premier secrétaire, pour aborder le délicat dossier des nationalisations, la délégation communiste a insisté pour que soient examinés les problèmes du cadre de vie, des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la politique familiale et de la promotion de la femme qui figurent dans la première partie du programme commun. La course de lenteur a duré quatre heures. M. Fiterman a expliqué que ces questions « méritent un examen attentif étant donné qu'elles concernent des millions de Français ».

C'est jeudi après-midi, en principe, que les négociateurs des trois partis de gauche attaqueront la seconde partie du programme commun intitulée : « Démocratiser l'économie, développer le secteur public, planifier le progrès ».

Il apparaît de plus en plus que le « sommet » de la gauche ne pourra se tenir d'ici au 14 juillet, comme l'avait souhaité le P.S. Les négociateurs communistes ont toutefois précisé que rien n'empêchait M. Marchais d'interrompre ses vacances en juillet pour rencontrer ses partenaires.

A Royan

M. Chirac oppose la « résolution » des communistes à l'« indétermination » des socialistes

De notre envoyé spécial

Royan. — C'est seulement en arrivant à Royan mardi 28 juin, en fin de journée, pour présider une réunion régionale du R.P.R. que M. Jacques Chirac a appris la décision de M. Soisson, président du parti républicain, de demander le report du « sommet » des chefs de la majorité proposé par le président du R.P.R. Des pourparlers préparatoires avaient pourtant été convenus au début de l'après-midi du même jour au niveau des secrétaires généraux des deux formations, et M. Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, avait, au cours de la garden-party offerte par M. Edgar Faure, redit à M. Chirac son accord de principe pour une telle rencontre. M. Chirac s'est refusé, à Royan, à commenter la décision de M. Soisson, comme pour laisser à celui-ci la responsabilité de la remise en cause du processus de concertation engagé dans la majorité.

S'efforçant de ne pas passer pour un « diviseur » de la majorité, M. Chirac souligne, au contraire, la nécessité de l'union et rappelle qu'il a seulement proposé une rencontre avant la mi-juillet afin qu'au retour des vacances la majorité soit prête à partir en campagne.

Il s'est donc contenté de déclarer à la fin d'un discours exempt de toute critique à l'égard du chef de l'Etat ou du premier ministre : *« Il faut préserver la diversité de la majorité qui n'est en rien contraire à l'indispensable union. L'important, maintenant, est d'apaiser les querelles partisanes ou les rivalités personnelles pour laisser venir à jour les concordances profondes. Je souhaite que cette réunion ait lieu. Je n'y poserai aucun préalable ni aucune condition d'aucune sorte. »*

M. Chirac, ne modifiant pas les thèmes prévus de ses discours, a donc essentiellement critiqué le programme commun de la gauche et pris la défense des « travailleurs » des petites et moyennes entreprises ainsi que des cadres.

Il a ainsi répété qu'un *« désordre irréparable dans l'économie »* serait provoqué par une victoire des *« socialo-communistes »*, puisque *« la société marxiste débouche partout sur la régression, la pénurie, la contrainte et la peur »*, et il a insisté sur les conséquences qu'aurait, selon lui, l'application du programme commun sur les entreprises et les cadres. *« L'initiative individuelle, le goût du risque, la recherche de la création personnelle, sont des valeurs,* a-t-il dit, *auxquelles le programme commun ne fait pas de place. »* Aux cadres il a fait valoir que les partis de gauche *« remettraient en cause les régimes de retraite complémentaire, la progression du pouvoir d'achat, leur autorité dans les entreprises, où sévirait soit l'autogestion soit le pouvoir syndical de la C.F.D.T. ou de la C.G.T. »*. Plus encore qu'auparavant, M. Chirac a mis l'accent sur les « querelles » au sein de la gauche, provoquant les applaudissements, chaque fois qu'il parlait des divergences entre M. Mitterrand et MM. Marchais ou René Andrieu, ou qu'il opposait *« la volonté, la capacité, la résolution »* des communistes à *« l'illusion, l'utopie, l'indétermination »* des dirigeants socialistes.

Mais M. Chirac s'est surtout adressé, à Royan, aux membres des classes moyennes, qui constituent une fraction non négligeable de l'électorat de la majorité et notamment du R.P.R. Au casino de Pontaillac M. Chirac a tout d'abord entendu, venant d'un public de quelque deux cents commerçants et artisans, de nombreuses critiques adressées au gouvernement, à l'administration, à la réglementation, à la fiscalité. Il y a répondu en faisant le procès de la bureaucratie des « contrôles inquisitoriaux », des formalités et en estimant que *« le sentiment actuel de rejet est un peu comparable à celui qu'on a connu en France à la fin du règne de Louis XVI »*.

Un peu plus tard, sous un immense chapiteau où quelque six mille personnes avaient pris place l'ancien premier ministre s'est engagé à atteindre un triple objectif *« par le gouvernement qui émanera de la nouvelle volonté nationale qui s'exprimera en 1978 : une refonte complète du système fiscal ; l'extension à tous les travailleurs, salariés ou indépendants, des mêmes droits sociaux ; une politique vigoureuse d'encouragement à la création d'entreprises »*.

Parlant pendant près de deux heures, fréquemment applaudi, citant à plusieurs reprises le nom de De Gaulle, M. Chirac s'est adressé à un auditoire dont l'ardeur militante semblait plus grande. Il l'a mis en garde contre les *« séductions que déploie l'opposition »* et contre la tentation de voter pour la gauche *« par mécontentement ou par déception »*. En faisant l'éloge de M. Jean de Lipkowski, ancien député, qui se représentera ici au nom du R.P.R., et en présence de M. Guy Tétard, républicain, qui lui a succédé à la mairie en mars dernier, M. Chirac a aussi montré ses préoccupations électorales. — A. P.

(Dessin de KONK.)

M. Soisson : le « sommet » n'aura pas lieu le 10 juillet

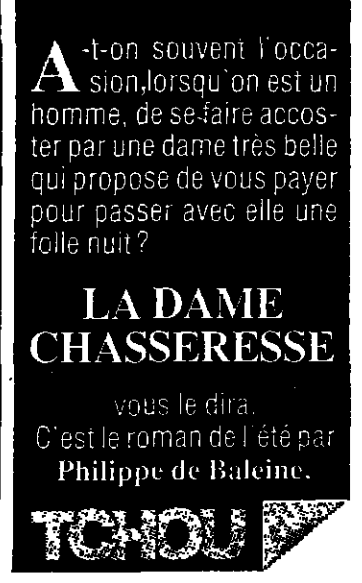
M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, a déclaré mardi 28 juin devant la presse étrangère : *« La réunion des chefs de la majorité n'aura pas lieu le 10 juillet, et j'en ai prévenu déjà les principaux responsables.*

» Ce sommet ne saurait avoir lieu dans la confusion et la précipitation. Il ne suffit pas de se rencontrer pour se rencontrer. Les Français attendent beaucoup de ces discussions et quelque chose de concret doit absolument en sortir pour leur faire comprendre que la majorité a su se ressaisir. » M. Soisson a aussi qualifié le R.P.R. de parti *« bonapartiste »* et dénonce les *« diviseurs »* de la majorité. Interrogé sur ce dernier point, il a admis qu'il visait M. Jacques Chirac.

Au micro d'Antenne 2, dans la soirée du même jour, M. Soisson a affirmé : *« Les responsables de la majorité ne sont jamais convenus de se rencontrer le 10 juillet. C'est là le type même de la rumeur, de la fausse nouvelle. Il ne s'agit donc pas de décommander un rendez-vous, mais de dire que ce rendez-vous est suffisamment important pour qu'il soit préparé. Nous avons d'ailleurs déjà commencé la préparation de cette rencontre. Je n'ai cessé de rechercher l'entente de la majorité, et cette entente je la ferai. Mais je ne souhaite pas l'entente dans la confusion ou dans la précipitation. »*

Le secrétaire général du parti républicain a noté aussi que la liste des participants à cette réunion peut être modifiée. Ainsi, si l'on s'interroge toujours sur la participation de M. Servan-Schreiber, a-t-il indiqué, on sait que le Mouvement des socialistes démocrates de France de M. Max Lejeune participera à la rencontre. Il a remarqué aussi que la question de la participation de M. Raymond Barre n'est pas non plus résolue. *« Quelqu'un du cabinet du premier ministre viendra, mais nous ne savons pas encore qui »*, a-t-il dit.

Faisant allusion aux intentions prêtées à M. Jean Lecanuet, M. Soisson s'est déclaré *« opposé à toute initiative spectaculaire »*, qui risquerait plus de nuire à l'harmonie de la majorité que de la favoriser. Il a encore déclaré : *« Entente, charte, axe, projet, programme (...) nous sommes en train de jouer au petit jeu stérile des synonymes. Si l'on prétend être dans la majorité, c'est que l'on prétend vouloir gouverner, et si l'on prétend vouloir gouverner, on ne peut le faire sans un programme. Cela me semble absolument évident. »*



M. Fabre précise la position du M.R.G. sur la dissuasion nucléaire

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, a précisé, mardi 28 juin, à l'issue du comité directeur de sa formation, la position de son mouvement à l'égard de la force de dissuasion nucléaire. « *Le M.R.G.*, a-t-il déclaré, *souhaite la paix et le désarmement. Mais les radicaux sont patriotes.* » Après avoir expliqué qu'il convient d'éviter la dissémination des armes nucléaires, il a estimé que l'opposition *« n'est pas en mesure de porter un jugement sur la véritable valeur dissuasive de la force nucléaire. » « Il est anormal,* a-t-il ajouté, *que les parlementaires de gauche soient écartés des véritables moyens d'information. »* M. Fabre a conclu : *« En tout état de cause, nous devons être en mesure de prendre position dans ce domaine, dans la perspective de la venue au pouvoir. (...) Il ne faudrait pas décevoir quand nous serons au gouvernement ceux qui nous font confiance en prenant une position diamétralement opposée à celle que nous aurions défendue. »*

***

M. Robert Fabre a également indiqué que le prochain congrès du M.R.G. aurait lieu du 18 au 20 novembre à La Rochelle. Au sujet de l'actualisation du programme commun, il a indiqué que les radicaux de gauche souhaitent pouvoir en terminer en juillet. *« Cinquante pages,* a-t-il dit, *ont déjà été revues. Il en reste quatre-vingts. Nous pouvons donc aboutir en quelques semaines, mais aller vite ne signifie pas bâcler le travail. »*

● *M. François Archambault*, chargé par le président de la République d'étudier les problèmes de l'information en France, cessera d'exercer cette fonction vendredi 1er juillet.

M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole de l'Elysée, a indiqué que M. François Archambault avait remis sa démission au président de la République et que celui-ci l'avait remercié de son travail. Il a ajouté : *« D'autres responsabilités seront confiées à M. Archambault dans l'avenir. »*

M. Archambault, directeur d'une agence de presse (la NAP), et membre du conseil national du parti républicain et coauteur du livre *Quatre Milliards de journaux*.

La mission à temps partiel au service de presse de l'Elysée que M. François Archambault avait acceptée en janvier dernier prendra fin le 1er juillet. M. Archambault, qui n'avait pas abandonné son poste de directeur général de la Nouvelle Agence de presse, conserve cependant une mission officieuse de relations entre l'Elysée et la presse de province, ainsi qu'avec la presse francophone.

Après les départs de MM. Michel Bassi et François Archambault, le service de presse de l'Elysée que dirige M. Jean-Philippe Lecat comprend : M. André Arnaud, conseiller de saffaires étrangères, chargé des relations avec la presse pour les questions internationales; Mme Odile Warin et M. Bernard Segarra, l'un et l'autre chargés des relations avec la presse écrite et de l'organisation des opérations audiovisuelles.

● *M. Yann Marzin, vice-président de la fédération* des Côtes-du-Nord du parti radical, président de la fédération régionale de Bretagne et membre du comité directeur, a annoncé, mardi 28 juin, sa démission de cette formation. M. Marzin estime qu'il existe au sein du parti radical « une incompatibilité » entre *« la nécessité d'une action politique nationale, méthodique, efficace et constante »* et *« la présence d'une équipe dirigeante contestée dont le chef n'a ni la rigueur ni la mesure indispensables et dont l'audience est contestée par une fraction importante »*. Le démissionnaire a décidé d'adhérer au parti de la Démocratie chrétienne française fondé par M. Pierre Guillain de Bénouville.

M. FITERMAN : aucune volonté de créer un mauvais climat.

A l'issue de la cinquième réunion du groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun, M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a déclaré :

« On a assuré que nous allions parler des nationalisations aujourd'hui. En fait, rien de tel n'avait été décidé. Les trois partis de gauche avaient décidé de poursuivre leurs travaux et ceux-ci portaient sur la première partie du programme commun. (...) Il n'y a aucune volonté de notre part de créer un mauvais climat. Nous considérons que les Français doivent être informés. Nous sommes partisans, comme nous l'avons toujours été, d'un débat démocratique dans le pays, un débat portant sur le fond des questions. Nous ne sommes ni pour la polémique, ni pour les propos aigres-doux. (...) Ce qu'il faut faire, c'est avancer, avancer normalement en traitant de tous les problèmes qui doivent l'être, en bref faire un travail soigneux. Vite et bien pourrait être notre devise. »

OUTRE-MER

Guyane

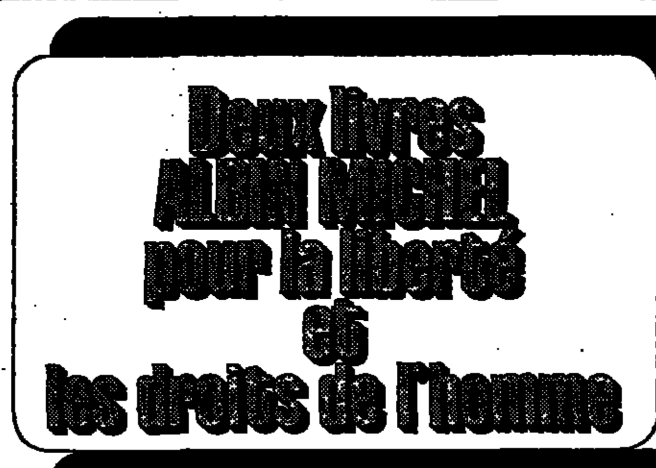
LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAYENNE EST HOSTILE A L'INSTALLATION DE RÉFUGIÉS INDOCHINOIS.

(De notre correspondant.)

Cayenne. — L'arrivée prochaine en Guyane de familles Hmongs (originaires d'Indochine) est devenue une affaire politique. L'opposition (autonomistes et indépendantistes) accuse le gouvernement de vouloir installer *« non pas seulement cinquante à quatre-vingts familles dans la commune de Roura, au lieudit « Cacao », mais des milliers d'Asiatiques dans des régions déjà définies (Saul, Maripasoula, Régina) »*. Ainsi, le conseil municipal de Cayenne (le maire de cette ville est M. Léopold Héder, sénateur, appar. P.S.) proteste *« contre cette décision unilatérale prise sans consultation préalable et exige que toute tentative d'implantation d'étrangers soit écartée tant que le sort des Guyanais n'aura pas été amélioré, et en particulier le chômage éliminé »*.

L'extrême gauche a constitué un groupement *« contre l'invasion et pour la survie du peuple guyanais »*. Celui-ci regroupe l'U.T.G. (Union des travailleurs guyanais), le Syndicat national des instituteurs, le Moguyde (Mouvement guyanais de décolonisation), ainsi que plusieurs autres organisations. Enfin, l'association des maires a exigé l'annulation de l'opération. Certains élus locaux favorables à la majorité ont signé ce texte.

Face aux accusations portées contre le gouvernement, le nouveau préfet de la Guyane, M. Le Direach, a affirmé : *« Il s'agit d'une campagne d'intoxication ayant pour but de tromper l'opinion. L'opération ne concerne au total que cinq cents personnes ; tous les autres chiffres sont faux. »* — J. O.



POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Économies d'énergie : les contrats de chauffage en cours pourront être révisés trois ans après l'entrée en vigueur de la loi

Mardi 28 juin, l'Assemblée nationale examine les articles du projet de loi modifiant la loi d'octobre 1974 relative aux économies d'énergie.

Malgré l'opposition de M. COULAIS, secrétaire d'Etat à l'industrie, elle adopte un amendement stipulant que le gouvernement déposera, avant le 1er octobre 1977, un projet de loi complémentaire relatif aux économies d'énergie. M. Coulais avait simplement indiqué que deux textes étaient actuellement en préparation : l'un transformera la consultation préalable en autorisation préalable en ce qui concerne le choix des équipements nécessaires pour les unités thermiques importantes correspondant à plus de cent logements ; l'autre traitera de la géothermie, de la production de chaleur provenant ou non de rejets de centrales. L'Assemblée décide ensuite de créer un Comité national interprofessionnel consultatif pour les économies d'énergie, qui sera un organe permanent de concertation.

Après avoir repoussé un amendement communiste qui supprimait la T.V.A. sur le fuel domestique, elle examine la nature et les moyens de l'Agence pour les économies d'énergie. La commission propose que cette dernière devienne un établissement public à caractère industriel et commercial. M. Coulais s'y déclare hostile. L'Assemblée ne le suit pas et accepte cette transformation. La commission propose que le budget de cette Agence soit alimenté par une redevance de 1 % de la valeur de l'énergie mise à la consommation sur le marché national. L'Agence serait ainsi, estime-t-il, en mesure de financer le quart du montant des investissements nécessaires (5 millions de francs par an) à la réalisation du programme d'énergie défini dans le VIIe Plan. Opposé à cette redevance, M. Coulais rappelle qu'il existe déjà une taxe parafiscale dont le produit sert à financer l'Agence et dont le gouvernement envisage d'étendre l'assiette aux sources d'énergie autres que le fuel. Des études ont été engagées et doivent aboutir au dépôt d'un projet de loi spécifique. Il précise que le produit actuel de cette redevance est de 100 millions et que l'extension de son assiette rapporterait 450 millions. En l'état actuel des besoins, affirme-t-il, les ressources sont largement suffisantes. Aussi souhaite-t-il que l'Assemblée laisse au gouvernement le soin de modifier l'actuel régime de la taxe plutôt que d'en créer une nouvelle. Finalement, l'Assemblée s'incline devant ses arguments et décide de ne pas créer de nouvelle redevance.

Après avoir autorisé le gouvernement à imposer un contrôle et une répartition des ressources et produits énergétiques afin de remédier à une pénurie ou à une menace sur l'équilibre des échanges extérieurs (les communistes s'y opposent), l'Assemblée précise que la publicité de consommation énergétique des appareils utilisant de l'énergie sera réglementée par arrêté.

Puis elle examine les dispositions concernant les contrats de chauffage et de climatisation.

Au nom de la commission des lois, M. CLAUDIUS-PETIT justifie la remise en cause des contrats publics. Pour sa part, la commission de la production refuse « *d'emboîter le pas à ceux qui voudraient bouleverser les contrats : que l'Assemblée modifie les contrats pour l'avenir, fort bien ; mais peut-on renégocier des contrats déjà passés, qui comportent une clause de durée et qui ont été régulièrement discutés ?* » demande M. GUERMEUR (R.P.R.). Ou alors, observe-t-il, c'est le droit des contrats qu'il fallait refondre au lieu de traiter des économies d'énergie.

Au terme d'une longue discussion à laquelle prennent part MM. Canacos (P.C.), Schvartz (R.P.R.), Raymond (P.S.), l'Assemblée adopte un amendement de M. Claudius-Petit qui porte dans tous les cas à seize ans la durée maximale des contrats d'exploitation comportant une clause de garantie totale. Le groupe communiste demande ensuite que les contrats en cours, quelle que soit leur durée, soient révisables immédiatement à la demande de l'une des parties. Il n'est pas normal, explique M. JANS (P.C.) que les bénéfices des sociétés augmentent, mais que les charges des locataires ne diminuent pas. M. GUERMEUR observe alors que les contrats signés « *l'ont été en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Evitons d'aggraver les difficultés de nos entreprises*, ajoute-t-il, *et ne faisons rien qui risque d'augmenter encore le nombre des chômeurs.* » Au scrutin public, l'amendement communiste est repoussé par 288 voix contre 181 sur 474 votants.

L'Assemblée adopte en revanche, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. SCHVARTZ qui réduit de cinq à trois ans le délai au terme duquel les contrats pourront être révisés.

L'Assemblée en vient, dans l'après-midi, à un amendement de synthèse du gouvernement qui règle d'abord le sort des nouveaux contrats. Il est ainsi rédigé : « *Les contrats incluant une clause de garantie totale de tout ou partie du matériel comporteront une clause permettant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, la passation d'un avenant ayant notamment pour objet d'inclure dans le contrat en cours une clause d'intéressement ou de tenir compte de l'utilisation d'une énergie nouvelle ou d'une technique nouvelle génératrice d'économies d'énergie. Cette révision interviendra à l'issue de chaque période de quatre ans, ou de huit ans si le contrat comporte une clause de paiement de combustible forfaitaire et indépendante des conditions climatiques.* » Pour les contrats en cours, les dispositions s'appliqueront également, mais seulement à ceux dont la durée restant à courir à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi sera inférieure à cinq ans. Pour tous les contrats en cours dont la durée restant à courir excéderait cinq ans, une révision interviendra si l'une ou l'autre des parties le demande à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, en vue d'inclure notamment une clause d'intéressement ou de tenir compte de l'utilisation d'une énergie nouvelle ou d'une technique nouvelle génératrice d'économies d'énergie.

M. FOYER rappelle qu'en droit français « *on n'applique pas une loi nouvelle aux contrats en cours* ». Il serait sage de respecter ce principe, estime-t-il, avant d'ajouter : « *Le dispositif juridique de l'amendement ne vaut rien. Nous sommes devant une opération démagogique qui décevra à la fois les locataires, les exploitants d'immeubles et les fournisseurs de chauffage.* » Opinion partagée par M. GUERMEUR : « *Ce dispositif est inutile pour l'avenir puisqu'on peut mettre ce qu'on veut dans les contrats, et dangereux pour le passé, car il perturbe les contrats en cours.* » Il faut, explique M. COULAIS, ouvrir la faculté de réviser un contrat de longue durée lorsque des éléments nouveaux interviennent.

Finalement, l'amendement du gouverneur, légèrement modifié, est adopté par l'Assemblée. Cette dernière repousse en revanche un amendement communiste qui demandait que les représentants des associations intéressées puissent participer à la négociation des contrats et au contrôle effectif du service chauffage.

Sont ensuite adoptés, contre l'avis du gouvernement, des amendements du rapporteur dont l'un permet l'insertion dans les contrats qui comportent une clause de paiement forfaitaire du combustible ou de l'énergie d'une clause obligeant l'exploitant à informer son co-contractant des quantités de combustible ou d'énergie réellement consommées ; et dont l'autre précise que ces informations seront fournies à la fin de la période précédant la moitié de la durée du contrat et à la fin de la période précédant le renouvellement du contrat.

L'assemblée décide également que dans le cas où une énergie nouvelle ou de récupération est substituée à l'énergie précédemment utilisée, si l'exploitant reconnaît n'être pas en mesure d'assurer seul la poursuite de l'exploitation de chauffage ou de climatisation, le contrat est résilié.

Le gouvernement ayant exclu du champ d'application de la loi les contrats de concession et d'affermage qui mettent en présence collectivités et exploitants, l'assemblée y réintroduit ce qui concerne les fournitures et l'exploitation proprement dite. Elle y fait entrer également les contrats de fourniture.

Après avoir adopté des amendements qui, d'une part, incitent le gouvernement à favoriser la construction de centrales calogènes, d'autre part, ouvrent des possibilités accrues d'installation de petites centrales, les députés examinent l'article qui fait échapper à la majorité qualifiée certains investissements. Il décide que seuls les travaux, dont la durée d'amortissement est inférieure à cinq ans, ne pourront être décidés à la majorité simple.

M. RAYMOND (P.S.) explique que son groupe votera un texte, certes « *restrictif et partiel* » mais qui comporte « *des aspects positifs et qui remédiera à la hausse spectaculaire et souvent injustifiées des charges locatives en permettant d'adapter les contrats à long terme* ». Opinion partagée par M. CANACOS (P.C.).

L'ensemble du projet de loi, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

Bilan social des entreprises

En séance de nuit, sous la présidence de M. NUNGESSER (R.P.R.), l'Assemblée examine en seconde lecture le projet de loi relatif au bilan social de l'entreprise. M. CAILLE (R.P.R., Rhône), rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, signale que le Sénat a maintenu à sept cent cinquante salariés par entreprise dans un premier temps, mais abaissé à trois cents à partir de 1982, le seuil d'application de ce bilan. Il en a, en outre, étendu la portée sur deux ans et a précisé qu'il devrait être communiqué aux délégués syndicaux comme aux comités d'entreprise.

Après des interventions de MM. GODON (R.P.R., Yvelines) et BEULLAC, ministre du travail qui regrette que les deux assemblées aient paru ressentir « *une certaine crainte devant le bilan social* », l'Assemblée, dans la discussion des articles, adopte un amendement du gouvernement précisant que « *après consultation des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives au niveau national, un décret en Conseil d'Etat fixe, le cas échéant par branches d'activités, la liste des informations figurant dans le bilan social d'entreprise et d'établissement. Un arrêté du ou des ministres compétents adapte le nombre et la teneur de ces informations à la taille de l'entreprise et de l'établissement* ». Elle repousse ensuite, grâce aux voix de l'opposition, un amendement de M. GANTIER (rép., Paris) combattu par le gouvernement et tendant à supprimer l'obligation de communiquer le projet de bilan social aux délégués syndicaux. Elle précise les sanctions pour non-présentation du bilan.

Contre l'avis du gouvernement, soutenue par l'opposition, l'Assemblée rétablit à sept cent cinquante salariés le seuil d'application du bilan social. Elle en étend l'obligation aux services publics « *dont les conditions de fonctionnement sont assimilables à celles d'une entreprise* ».

Le projet ainsi modifié est adopté, socialistes et communistes s'abstenant.

Le vote des Français établis hors de France

L'Assemblée aborde ensuite en première lecture l'examen du projet de loi adopté par le Sénat et tendant à faciliter le vote des Français établis hors de France. M. FANTON (R.P.R., Paris), rapporteur au nom de la commission des lois, indique que ce texte comporte deux séries de dispositions distinctes :

— Les unes, qui font l'objet de la section I, tendent, par une modification des dispositions actuelles du code électoral, à faciliter pour les Français établis à l'étranger l'inscription sur les listes électorales des communes métropolitaines et l'exercice du vote par procuration. Elles élèvent notamment de 30 000 à 50 000 habitants le seuil de la population des communes sur les listes électorales desquelles ces électeurs pourront désormais être inscrits dans la proportion de 2 % au maximum de la population électorale totale. D'autre part le nombre de procurations susceptibles d'être utilisées par un même mandataire est porté de deux à cinq lorsqu'elles émanent de Français de l'étranger. M. Fanton a indiqué que cette partie du projet ne soulevait pas de difficultés particulières.

— En revanche, a-t-il souligné, les autres dispositions qui ont pour but de donner aux Français à l'étranger la possibilité de voter lors des élections législatives dans des centres de vote installés dans les consulats, comme ils ont déjà la possiblibité de le faire pour les élections présidentielles et les référendums et comme ils pourront le faire pour l'élection des représentants français à l'Assemblée européenne, comportent des difficultés qui lui paraissent insurmontables.

Après quelques remarques de M. BONNET, l'Assemblée aborde la discussion des articles. Elle se range à l'avis de la commission et supprime toutes les dispositions de la section II. Le projet ainsi réduit est adopté, l'opposition votant contre.

L'Assemblée adopte ensuite une proposition de loi organique adoptée par le Sénat et précisant les conditions de désignation des commissions administratives chargées d'établir dans les centres de vote installés à l'étranger les listes électorales en vue de l'élection du président de la République et lors des référendums.

Le complément familial définitivement adopté

L'Assemblée nationale a définitivement adopté, mercredi matin 29 juin, dans le texte du Sénat :

— Le projet de loi instituant le complément familial ;

— Le projet de loi sur le contrôle des produits chimiques ;

— Le projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits, en matière de pension de retraite, des militaires originaires du Territoire français des Afars et des Issas, ainsi qu'au paiement des pensions dues aux retraités de nationalité française de la Société du chemin de fer franco-éthiopien ;

— Le projet de loi permettant aux magistrats participant à des sessions de formation d'assister aux délibérés et aux greffiers en chef admis à suivre une formation spécifique de participer à l'activité des parquets et juridictions.

Modification du code de la santé publique

L'Assemblée a adopté d'autre part une proposition de loi de M. DELANEAU (rép.) tendant à modifier certaines dispositions du livre V du code de la santé publique concernant les produits non considérés médicaments, la cession des officines pharmaceutiques nouvellement créées, les pharmacies saisonnières et les responsabilités du pharmacien.

Textes en navette

Elle a modifié un projet de loi adopté par le Sénat relatif aux stations radio-électriques privées et aux appareils radio-électriques constituant ces stations et visant à transformer en contravention les peines correctionnelles sanctionnant certaines infractions au code des postes et télécommunications.

Elle a également adopté, après l'avoir modifié, un projet de loi adopté par le Sénat et relatif à la réparation des dégâts causés aux cultures par les sangliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

L'Assemblée a rétabli le texte du projet de loi qu'elle avait adopté améliorant les pouvoirs des commissions parlementaires d'enquête et de contrôle. Ce texte avait été modifié par le Sénat.

Elle a adopté encore :

— Une proposition de loi adoptée par le Sénat et tendant à modifier les dispositions relatives aux sociétés coopératives de commerçants détaillants ;

— Une proposition de loi tendant à accorder une protection aux enfants de certains militaires tués ou blessés accidentellement en temps de paix.

Réglementation des sondages d'opinion

L'Assemblée aborde le rapport de M. LAURIOL (R.P.R., Yvelines) sur plusieurs propositions de loi tendant à réglementer la publication et la diffusion des sondages d'opinion à caractère politique : une proposition de loi adoptée par le Sénat, en 1972, et quatre propositions déposées respectivement par MM. ROLAND (R.P.R.), SOUSTELLE (Réf.) et GUERMEUR (R.P.R.). Le rapporteur indique qu'en proposant une réglementation des sondages, la commission des lois n'a pas le sentiment de limiter la liberté d'information. « *Dès lors que les sondages sont devenus des outils de campagne électorale*, déclare-t-il, *ils ne peuvent, pas plus que l'affichage ou les temps de parole à la télévision, échapper, dans des périodes où ils revêtent précisément la plus grande importance, à une certaine réglementation.* » Estimant que « *la diffusion d'un sondage, même sérieux et exact, détermine, précipite ou enraye un mouvement d'opinion* », le rapporteur déclare nécessaire l'élaboration de règles de déontologie qui doivent devenir, dit-il, « *des règles de fonctionnement de la démocratie* ».

Après avoir résumé les principales dispositions des divers textes en discussion, M. Lauriol précise celles qui ont été retenues par la commission : en premier lieu il a estimé qu'il n'était nécessaire de légiférer que pour les sondages donnant lieu à publication ou à diffusion et « *ayant un rapport direct ou indirect avec une consultation électorale de caractère national* ». Une « *commission des sondages* » composée de hauts fonctionnaires et de magistrats aurait la tâche de définir les normes d'élaboration et de publication des sondages, en assurant leur objectivité et leur qualité, en précisant les conditions de leur vente et en faisant en sorte qu'ils ne donnent pas lieu entre certains des organismes intéressés à des pratiques ayant pour objet de restreindre la liberté des acheteurs. La commission pourrait d'autre part intervenir après publication des sondages par des mises au point que les organes d'information concernés seraient tenus de publier.

Après avoir entendu MM. GUERMEUR (R.P.R.), LEENHARDT (P.S.), VILLA (P.C.), CLAUDIUS-PETIT (Réf.) et PEYREFITTE, minisrte de la justice, l'Assemblée passe à la discussion des articles. Elle précise que le projet de loi porte sur « *la publication et la difusion de tout sondage d'opinion ayant un rapport direct ou indirect avec un référendum, une élection présidentielle, l'une des élections réglementées par le code électoral, ainsi qu'avec l'élection des représentants à l'assemblée des Communautés européennes* ». La publication de ces sondages devra être accompagnée de l'indication du nom de l'organisme ayant réalisé le sondage, du nom et de la qualité de l'acheteur du sondage, du nombre des personnes interrogées et des dates auxquelles ces interrogations ont eu lieu.

Le texte institue d'autre part une commission des sondages « *chargée d'édicter les règles destinées à assurer l'objectivité et la qualité des sondages, publiés ou diffusés* », tels qu'ils ont été définis plus haut. La commission est composée de membres désignés par le conseil des ministres parmi les conseillers d'Etat, les membres de la cour de cassation et ceux de la cour des comptes. Outre l'élaboration de règles de réalisation et de publication des sondages, la commission a également pour tâche de vérifier la conformité avec la loi des sondages publiés dans les organes d'information auxquels elle peut imposer de faire paraître toute mise au point qu'elle jugera utile à l'information du public.

Les députés ne parviennent pas à s'entendre sur un délai pendant lequel la publication des sondages à caractère électoral serait interdite. M. Peyrefitte se prononce pour un délai d'une semaine, la commission pour un délai de quinze jours, tandis que le texte du Sénat prévoit que l'interdiction s'étend de l'ouverture de la campagne électorale à la proclamation des résultats définitifs. Finalement, l'Assemblée renonce à interdire la publication de ces sondages en période électorale.

La proposition ainsi amendée est adoptée. Les communistes, les socialistes et M. Claudius-Petit votant contre.

L'œcuménisme du petit four

Pour se faire remarquer, mardi, à la *garden party* du président de l'Assemblée nationale, il valait mieux ne pas y être. C'est ce qu'ont fait MM. Marchais et Mitterrand, mais aussi beaucoup d'autres, dont la chronique ne retiendra pas les noms. Sur sept mille invités, cinq mille, paraît-il, étaient venus. C'était beaucoup de monde ; ce n'était jamais qu'un monde.

En font partie : le président de la République et le chanteur Guy Béart, M. Lecanuet et Régine Desforges, éditeur de livres érotiques ; M. Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée, et Bernard-Henri Levy, civilisé au visage trop humain, lorsque le faste l'éblouit. On vit aussi Philippe Sollers et M. Chirac tel quel...

M. Edgar Faure eut à cœur d'accompagner au jardin le président du R.P.R., qui prit congé cinq minutes avant l'arrivée de M. Giscard d'Estaing. M. Nungesser, vice-président de l'Assemblée nationale, proposé à l'intérim de l'accueil, craignait qu'ils ne se croisent. Et que M. Faure ne soit pas là pour accueillir le chef de l'Etat. Le président de l'Assemblée arriva juste à temps pour recevoir M. et Mme Barre, qui précédaient M. et Mme Giscard d'Estaing. Sous le dais de toile rayée verte et blanche, où l'on faisait la queue avant de monter, entre deux rangs de gardes républicains, les marches du perron, les chapeaux se tournèrent vers les limousines officielles.

Le président de la République aborda le problème par la bande en prenant la direction du kiosque à musique où la garde républicaine jouait de la musique de chambre. Il salua un chef cuisinier, trois députés, un ancien ministre, le président de la Confédération générale des cadres exprimant sa gratitude pour la libération des ingénieurs français détenus en Algérie, un président de groupe parlementaire, une dame, qui aurait pu être Michèle Morgan — « *Mais non, je vous assure, ce n'est pas elle.* » M. Barre trouvait le soleil plus chaud qu'à Bagdad. M. Hintermann suggérait que l'on ouvrît la majorité à gauche. M. Giscard d'Estaing, suivi de son épouse aux cheveux ornés de plumes bleues, n'en finissait pas de sourire.

L'équipage atteignit une clairière où une escouade d'huissiers de l'Assemblée nationale, vêtus comme des entrepreneurs de pompes funèbres, fit cercle autour d'une table ronde. M. et Mme Giscard d'Estaing, M. et Mme Barre, M. et Mme Faure, M. Poher, prirent place. Le repas commença. Entre les épaules des huissiers, quelques dames glissaient un regard ému vers les quatre plus hauts personnages de l'Etat qui mangeaient. Soudain, M. Ballanger fendit le cercle et vint, jovial et narquois, serrer les sept mains.

La bataille des buffets faisait rage alentour. Faute d'une majorité d'idées, M. Edgar Faure avait réuni une majorité d'appétits.

PATRICK JARREAU.

LE RECOURS CONSTITUTIONNEL DU P.S. SUR L'EMPLOI DES JEUNES

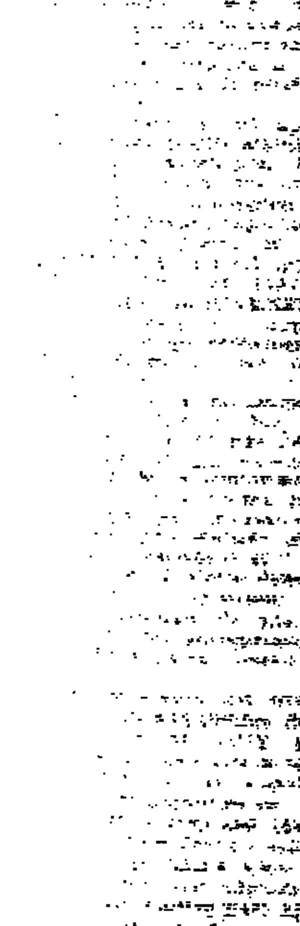
Le C.N.P.F. a dénoncé, mardi 28 juin, « *l'action procédurière du parti socialiste qui retarde toute la mise en place du dispositif* » en faveur de l'emploi des jeunes, à la suite du recours du P.S. au Conseil constitutionnel contre la loi facilitant l'embauche de ces jeunes. Selon le C.N.P.F., le texte de loi qui donne la possibilité aux entreprises de recruter des salariés sans avoir à respecter certaines réglementations sur le travail est « *une mesure temporaire et limitée, assurant toutes les garanties légales pour l'avenir* ».

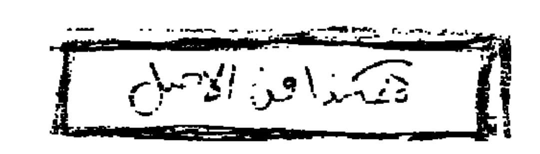
Il n'en demeure pas moins que, selon l'article 3 de la loi, « *pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires du code du travail qui se réfèrent à une condition d'effectif de personnel, il n'est pas tenu compte des salariés engagés avant le 1er janvier 1978* ». Si, dans les entreprises moyennes ou grandes où existent déjà des délégués du personnel et un comité d'entreprise, la protection et la défense des nouveaux embauchés pourront être néanmoins assurées, il n'en sera pas de même dans certaines P.M.E.

Toute entreprise ayant dix salariés doit, en effet, organiser des élections pour la désignation de délégués du personnel : le seuil est de cinquante salariés pour la constitution d'un comité d'entreprise et d'un comité d'hygiène et de sécurité. Désormais et jusqu'en juin 1978, les petites entreprises pourront dépasser ces seuils sans être obligées d'organiser des élections, alors que, jusqu'à présent, certaines d'entre elles hésitaient à recruter par peur de l'action syndicale.

L'intervention du P.S., aussi tardive soit-elle, souligne, une nouvelle fois, les limites du droit d'entreprendre qui, défendu par tous ceux qui vantent les vertus de l'initiative et des responsabilités, souffre mal d'être assorti de devoirs ou de contre-pouvoirs. Mais cette intervention, certes justifiée des députés du P.S., qui avaient plaidé l'« irrecevabilité » du texte lors du débat parlementaire sur le sujet, aurait été mieux comprise si elle avait donné lieu à une offensive plus forte avant le vote de la loi. — J.-P. D.

Au Sénat





POLITIQUE

NATIONALE

La proposition de loi sur l'enseignement privé est adoptée après le rejet d'une demande d'ajournement des socialistes et radicaux de gauche

M. Guermeur n'aura pas rallumé la guerre scolaire, mardi à l'Assemblée nationale, mais il aura provoqué la guérilla. Pour la circonstance, les députés socialistes ont usé d'une arme d'ordinaire réservée au gouvernement en invoquant devant la commission des finances l'article 40 de la Constitution, qui déclare irrecevable toute proposition de loi ou amendement créant des charges pour l'Etat ou diminuant ses recettes. Le bureau de la commission des finances devait donc dire si l'aide à la construction d'établissements privés et l'extension aux maîtres de l'enseignement libre du régime social dont bénéficient ceux de l'enseignement public, proposés par le texte de M. Guermeur, tombaient sous le coup de l'irrecevabilité.

Le R.P.R. souhaitait que la proposition fût discutée, même si elle ne pouvait être examinée par le Sénat et définitivement adoptée avant la fin de la session. Aussi M. Labbé, président du groupe gaulliste, suggéra que le bureau de la commission des finances déclare irrecevables tous les articles de la proposition sauf un — le seul qui n'entraînait pas de nouvelles charges pour le budget, — ce qui permettrait le maintien du texte à l'ordre du jour. Le gouvernement reprendrait ensuite à son compte, sous forme d'amendements, les autres dispositions, c'est-à-dire l'essentiel de la proposition. M. Chinaud, président du groupe républicain, proposait pour sa part que le gouvernement adopte, mercredi matin, un projet de loi reprenant les mesures proposées par M. Guermeur.

Le bureau de la commission des finances ayant opté pour la solution de M. Labbé, l'opposition reprit l'offensive. A 23 h. 30, l'Assemblée nationale sortait à peine d'une paisible discussion sur les dégâts causés aux cultures par les sangliers, que M. Mexandeau, député socialiste du Calvados et responsable des problèmes de l'enseignement au P.S., prit la parole pour demander une suspension de séance d'une heure. M. Ralite, au nom du groupe communiste, s'associa à cette démarche en déclarant scandaleuse la manière dont le gouvernement mène les débats en cette fin de session ».

« Les amis de M. Mexandeau et les camarades de M. Ralite usent d'artifices de procédure pour empêcher que l'Assemblée nationale ne permette aux Français de choisir librement l'école où ils veulent faire éduquer leurs enfants et aux maîtres de l'école libre de bénéficier des mêmes droits que ceux de l'enseignement public », lançait M. Cressard (R.P.R. Ille-et-Vilaine). A quoi M. Ralite répondait : « Un nombre important de travailleurs chrétiens se détournant de la majorité, celle-ci essaie de rallumer les vieilles querelles pour opposer travailleurs chrétiens et non chrétiens. » M. Nungesser, qui présidait la séance, mit fin à cet échange en accordant une suspension d'un demi-heure. D'autres projets de loi devant venir en discussion, ce texte qui causait tant de colère ne vint en discussion qu'à 7 heures du matin.

Pour M. BOLO (R.P.R., Loire-Atlantique), rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la proposition vise simplement à actualiser la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, en mettant fin à certaines disparités subsistant entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Il s'agit notamment, d'une part, d'accorder à l'enseignement privé des subventions publiques pour la constructions d'écoles et, d'autre part, de faire bénéficier ses enseignants des mêmes dispositions que celles en vigueur dans l'enseignement public, quant aux possibilités de formation, qualification, avancement et accès à la retraite.

M. BOULLOCHE (P.S., Doubs) oppose la question préalable (demande d'ajournement *sine die*) au nom du groupe des socialistes et radicaux de gauche. Il affirme que la discussion s'ouvre dans des conditions indignes de l'importance du débat et de l'Assemblée. Dénonçant l'« improvisation » et la « hâte suspecte » des auteurs de la proposition de loi et du gouvernement, l'orateur accuse la majorité de relancer la guerre scolaire pour des motifs purement électoraux.

Considérant que laloi de 1959 a été appliquée avec succès, M. DEBRÉ (R.P.R., La Réunion) justifie l'initiative de M. Guermeur par l'évolution de la démographie et de l'urbanisation. « *Jamais, depuis Jules Ferry,* déclare-t-il, *on a autant fait pour l'enseignement public que sous la V° République. C'est donc faire preuve de mauvaise foi que de taxer la majorité d'hostilité à l'enseignement public.* »

M. Haby, ministre de l'éducation, s'oppose à la question préalable et à la majorité de 291 voix contre 183 sur 474 votants, l'Assemblée repousse celle-ci.

M. ROHEL (P.R., Finistère) évoque les subventions accordées à la presse pour justifier celles que la proposition de loi réclame pour l'enseignement privé.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis), accuse le gouvernement de procéder e nl'occurrence à une « *manœuvre de diversion et division* ».

M. BOUVARD (réf., Morbihan) apporte le soutien de son groupe à l'initiative de M. GUERMEUR. M. GODON (R.P.R., Yvelines), estime que le texte présenté renforce les libertés démocratiques.

Après avoir rendu hommage à l'enseignement public, M. Haby met en doute l'attachement de l'opposition à la liberté de l'enseignement. Il affirme que la proposition de loi est « *logique e traisonnable* » et qu'elle relève d'un souci de justice.

Aucun amendement n'ayant été déposé, les quatre articles de la proposition de loi sont adoptés par l'Assemblée en scrutin par 292 voix contre 184 sur 476 votants.

A. R.

Au Sénat

• Financement des collectivités locales
• Approbation d'accords internationaux
• Contrôle de la concentration économique

Le Sénat a débattu, mardi 28 juin, d'une question orale posée par M. JOZEAU-MARIGNÉ, sénateur indépendant de la Manche, concernant l'engagement des dépenses d'équipement « *déconcentrées* » des collectivtés locales. Les autorisations nécessaires en matière de marchés, a notamment déclaré ce sénateur, ne sont données qu'avec retard et après mille difficultés, ce qui n'est pas sans porter un grave préjudice aux collectivités comme aux entreprises de travaux publics.

Sur les 650 millions de francs inscrits dans la loi de finances rectificative pour 1977, 515 millions seront affectés aux opérations des collectivités locales, a souligné M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat au budget. Le rapport Guichard, a-t-il également précisé, n'est pas « enterré », contrairement à ce qui a été dit. Mais le gouvernement souhaite, à côté de ce document, obtenir l'avis de tous ceux qui vivent de ces questions au jour le jour.

Les sénateurs ont adopté, au cours de la séance de l'après-midi, plusieurs projets de loi autorisant l'approbation des accords ou conventions internationaux suivants :

— Création d'un fonds de solidarité africain et d'un fonds africain de développement (rapporteur : M. LOUIS MARTIN, ind., Loire).

— Accord fiscal avec l'Australie pour éviter notamment les doubles impositions (rapporteur : M. HEON, Gauche dém., Eure).

— Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissements (M. GENTON, paysan, Cher).

— Accord international de 1975 sur le marché de l'étain (M. GAUTIER, R.P.R., Cher).

— Accord d'octobre 1976 entre la Côte-d'Ivoire et la France réglementant la circulation des personnes (M. BELIN, P.S., Puy-de-Dôme).

— Convention avec le Cameroun sur la circulation des personnes (même rapporteur).

— Protocole de Barcelone de février 1977 contre la pollution de la Méditerranée (M. PERIDIER, P.S., Hérault).

— Accord franco-maltais sur la protection et l'encouragement des investissements (Mme ALEXANDRE-DEBRAY, indépendant, Paris).

Le Sénat a ensuite commencé et devait poursuivre en séance de nuit l'examen du projet de loi relatif au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante. Ce texte prévoit notamment, a souligné le rapporteur, M. BAJEUX (Union centriste, Côtes-du-Nord), la création d'une commission de la concurrence qui connaîtra, à titre consultatif, de toutes les questions concernant la concurrence dont elle sera saisie par le gouvernement. Cette commission exercera, outre les attributions précédemment confiées à la commission des ententes, celles définies par le projet de loi en matière de contrôle des concentrations économiques.

M. GUY PETIT (indépendant, Pyrénées-Atlantiques), qui exprime l'avis de la commission des lois, estime qu'à l'inverse de la commission actuellement existante, la commission de la concurrence, sans être à proprement parler une juridiction, détiendra des pouvoirs quasi juridictionnels. Il se demande si la commission de la concurrence se trouvera dans la possibilité de dégager un critère de « bonne concentration ».

Prenant ensuite la parole, Mme SCRIVENER, secrétaire d'Etat à la consommation, déclare que le gouvernement n'entend pas rogner les efforts nécessaires qui ont été accomplis pour doter notre pays de structures industrielles aptes à concurrencer efficacement les grandes firmes étrangères. « *Mais,* dit-elle, *le gouvernement veut désormais s'assurer que les nouvelles opérations de concentration sont effectivement nécessaires à l'amélioration des coûts de production et des prix.* »

Les sénateurs ont apporté de nombreuses modifications au texte voté par l'Assemblée. Au cours de la discussion des articles du projet — discussion confuse parfois et devant laquelle des orateurs aussi divers de tendance que MM. DAILLY (Gauche dém.), AMIC (P.S.) et Guy PETIT d'Etat, Mme SCRIVENER, de retirer son texte. — Il apparut que la doctrine gouvernementale sur les ententes illicites demeurait assez floue.

Le Sénat a notamment supprimé l'article 10 bis, introduit dans le projet par l'Assemblée nationale, et qui étendait le contrôle de la commission de la concurrence à toutes les entreprises qui, par croissance interne finissent par réaliser un chiffre d'affaires excédant 40 % du marché concerné. Cette disposition, a souligné le rapporteur, M. BAJEUX, risquait de susciter l'inquiétude des entreprises qui, par leur dynamisme, créent des emplois.

Les sénateurs ont ensuite voté un article additionnel dû à l'initiative de M. GUY PETIT, rapporteur pour avis de la commission des lois, et visant à préserver les garanties de la défense pour les entreprises contrôlées : la procédure devra conserver « en toute hypothèse » « un caractère pleinement contradictoire ».

Ils ont d'autre part apporté les précisions suivantes :

1) Le montant maximum de la sanction applicable est fixé comme suit : si le contrevenant est une entreprise, 10 % du montant du chiffre d'affaires hors taxe réalisé en France au cours du dernier exercice clos ; si le contrevenant n'est pas une entreprise, 5 millions.

2) Le montant de la sanction pécuniaire *infligée par le ministre* doit être fixe, compte tenu de la gravité des faits reprochés et de l'importance des dommages causés à l'économie, ainsi que de la situation financière et de la dimension de l'entreprise ou de la personne morale intéressée. — A. G.

Faute de combattants

(Suite de la première page.)

On le voit, les efforts de M. Guermeur n'auront pas été vains. Les dispositions adoptées — qui devront encore être soumises aux sénateurs — consolident l'existence de l'enseignement privé et créent, sur certains points, une situation irréversible.

Interviewé par *la Croix* du 29 juin, M. Paul Aubret, secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique, a été très explicite à cet égard : « *Aujourd'hui, pour étouffer l'enseignement catholique, point n'est besoin de loi. Des textes réglementaires rédigés sur un coin de table suffiraient. Nous sommes hostiles à un tel glissement lent vers l'intégration.* » Après le vote de mercredi, l'intégration de l'enseignement privé ne pourra plus être décidée « *sur un coin de table* ».

Quels que soient, en effet, les résultats des élections législatives de mars 1978, on voit mal quel gouvernement pourrait remettre en cause, par exemple, les droits nouveaux reconnus aux maîtres du privé. Pour les autres, il faudrait un nouveau débat au Parlement.

La querelle scolaire ne mobilise pas les Français, constate-t-on depuis quelques années. Pire : toute réaffirmation du principe de la nationalisation future des écoles privées apparaît aujourd'hui comme une gaffe. Gaffe, l'avant-projet socialiste de décembre 1976 ; gaffe, les déclarations de M° Cornec, à Albi, contre la hiérarchie catholique ; gaffe, enfin, l'attitude de la municipalité socialiste de Sanit-Herblain (Loire-Atlantique). Le courant laïque, tout-puissant dans la Fédération de l'éducation nationale et, à un moindre degré, au parti socialiste, a dû consacrer ses efforts à effacer la mauvaise impression laissée par ces trois événements. Il ne faut donc pas s'étonner de l'absence totale de mobilisation des adversaires de l'écolep rivée, à la veille du débat parlementaire : la FEN prévoit une riposte... à la rentrée, le Syndicat national des instituteurs est réuni en congrès à Nancy, quant à M° Cornec, on murmure avec de plus en plus d'insistance dans la Fédération de parents d'élèves qu'il préside, que l'heure de la relève a sonné. A céla, s'ajoute le fait que l'année scolaire s'achève jeudi et que les enseignants ont d'autres soucis en tête.

Désireux de ne pas apparaître moins « *libéral* » que le parti communiste — qui multiplie les avances aux chrétiens — le P.S. peaufine actuellement l'état définitif du rapport Mexandeau, qui sera publié en septembre ou octobre. La prudence de la gauche a des effets secondaires : on a assisté, à la veille du débat parlementaire, à une véritable surenchère dans la majorité. Du R.P.R. au C.D.S., en passant par le P.R., c'était à qui approuverait le plus bruyamment les initiatives de M. Guermeur. Mais la guerre scolaire — une fois de plus — n'a pas eu lieu : il y faudrait, des deux côtés, des combattants.

BRUNO FRAPPAT.

● *M. André Chandernagor*, président du conseil régional du Limousin, député socialiste, a évoqué, lundi 28 juin, l'annulation prononcée par le Conseil d'Etat (*le Monde* daté 26-27 juin) de l'élection au conseil régional de M. Robert Savy (P.S.). Pour M. Chandernagor, « *cette décision est différente de l'interprétation donnée de la loi de 1972 par le ministère de l'intérieur et la plupart des juristes, et la pratique de très nombreux conseils régionaux (Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées)* ». M. Chandernagor a précisé que « *M. Savy désormais titulaire d'un mandat électif* (il a été élu conseiller municipal de Limoges) *pourrait valablement siéger au conseil régional s'il était à nouveau désigné* ». Il a conclu : « *Toutes ces difficultés n'existeraient pas si les conseils régionaux étaient élus, comme le réclame la gauche, au suffrage universel direct.* » — (Corresp.)

M. FRÉDÉRIC WIRTH nouveau sénateur des Français de l'étranger

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger a désigné, le 28 juin, les deux candidats au siège de sénateur représentant les Français établis hors de France, qui doivent remplacer MM. Edmond Sauvageot (ind.) et Paul d'Ornano (ind.), dont les mandats arrivent à expiration le 2 octobre.

M. Frédéric Wirth, proposé par les cinq sections composant le Conseil, a obtenu au troisième tour la majorité absolue des votants contre le sénateur sortant, M. Sauvageot. M. D'Ornano a été réélu dès le premier tour.

En séance plénière, MM Frédéric Wirth et d'Ornano ont vu leur élection confirmée par le conseil. Leur nomination devra être ratifiée par le Sénat.

Les sénateurs représentant les Français de l'étranger, dont le mandat est de neuf ans, sont élus par tiers tous les deux ans.

[M. Wirth réside en Allemagne fédérale et est l'un des délégués représentant les Français installés

ÉQUIPEMENT

LA CONTESTATION ANTINUCLÉAIRE

A Grenoble, les organisations de gauche mobilisent leurs troupes contre la centrale de Creys-Malville

Grenoble. — Une grenade offensive a été lancée, mardi 28 juin en début de soirée, à l'intérieur du local où se tenait une réunion de militants antinucléaires de Grenoble. L'explosion a endommagé le couloir d'accès à la salle de réunions, où une vingtaine de personnes préparaient la manifestation organisée mercredi 29 juin dans les rues de Grenoble pour protester contre la construction de la centrale nucléaire Super-Phénix à Creys-Malville (Isère). Plusieurs organisations d'écologistes, de scientifiques, le P.S.U. et, pour la première fois, l'union départementale F.O., ont appelé à manifester. Les habitants du quartier ont maîtrisé l'auteur de l'attentat et l'ont remis à la police. Il s'agit d'un mécanicien âgé de vingt-huit ans, M. Christian Péroncel, qui affirme faire partie d'une organisation dite Ordre national noir.

Le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout, et plusieurs conseillers municipaux se sont rendus sur les lieux de l'attentat. *« J'ai souvent dit que le problème de Creys-Malville allait créer à Grenoble des difficultés considérables,* a dit M. Dubedout, *car c'est ici que l'état-major des contestataires organise sa manifestation. On sent en ce moment à Grenoble une espèce de pré-tension politique. Je crains que la manifestation du 30 juillet à Creys-Malville ne se termine par des heurts. »*

Les mouvements écologistes, les comités Malville-Rhône-Alpes, les organisations politiques d'extrême gauche préparent depuis plusieurs mois le grand rassemblement des 30 et 31 juillet sur le site de Creys-Malville, où ils attendent cent mille personnes (en juillet 1976 vingt mille personnes avaient participé au premier rassemblement de Malville). Le 30 juillet auront lieu des débats, des forums, des concerts champêtres. Le 31 juillet démarreront des marches pacifiques convergeant vers le site. *« L'objectif de ces manifestations est de réunir le maximum de personnes contre Super-Phénix, la non-violence n'excluant pas certaines actions (découpage de la barrière) qui ne portent pas atteinte aux personnes physiques »*, déclarent les comités Malville.

M. Théodore Durand, maire et conseiller général du canton de Morestel, situé à une dizaine de kilomètres de la future centrale, a lancé un appel aux maires et au préfet de l'Isère *« pour faire respecter la propriété privée et les terres agricoles »*. Il a demandé au conseil général de l'Isère de se désolidariser de la manifestation du 30 juillet. Celui-ci qui, le 29 avril dernier a demandé au gouvernement d'arrêter les travaux du surrégénérateur, a estimé qu'il n'a pas à se solidariser ou à se désolidariser d'une manifestation qu'il n'organise pas. Le conseil général a exprimé son souci que *« toutes les mesures soient prises afin que la manifestation se déroule dans le calme et la dignité, sans porter atteinte aux biens et aux personnes, et en évitant toute provocation »*.

Quant au préfet de l'Isère, M. René Jannin, il déclare que toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des installations E.D.F. De leur côté, les responsables du syndicat C.F.D.T. de l'E.D.F. et de G.D.F. de la région Rhône-Alpes, réunis le 29 mai à Vienne ont *« protesté contre la construction sur le terrain de la centrale de Creys-Malville d'une caserne de C.R.S. »*, qui, selon eux encourage toutes les provocations et enlève au personnel de l'E.D.F. la responsabilité de la sécurité des installations.

CLAUDE FRANCILLON.

Le site du Pellerin

PLUSIEURS RECOURS SONT DÉPOSÉS PAR LES MUNICIPALITÉS

(De notre correspondant.)

Nantes. — Plusieurs recours contre l'enquête publique concernant la construction d'une centrale nucléaire au Pellerin (Loire-Atlantique) vont être déposés devant le tribunal administratif de Nantes par les communes proches du site.

Deux de ces recours présentés par Le Pellerin et Cheix-en-Retz sont dirigés contre le préfet, l'un pour « excès de pouvoir en matière d'affichage » (le préfet avait procédé lui-même à l'affichage dans les mairies), l'autre pour « incompétence concernant l'installation de mairies annexes » (les registres avaient été déposés dans des camionnettes gardées par la police et baptisées mairies annexes).

Un troisième recours, pour le dépôt duquel se sont jointes les municipalités de Brains, La Montagne, Couëron, Saint-Jean-de-Boiseau et Rouans sera introduit contre l'enquête publique pour « non-conformité aux lois » (notamment sur la protection de la nature et sur les déchets). Enfin, à l'appel des unions locales C.G.T., C.F.D.T. et des organisations familiales, une délégation d'une centaine de personnes a remis, mardi 28 juin, à la préfecture, une pétition revêtue de vingt-cinq mille signatures s'opposant au projet de centrale nucléaire. — J.-C. M.

● *Des blessés à Gravelines.* — Les syndicats C.G.T. et F.O. de la centrale nucléaire de Gravelines, près de Dunkerque (Nord), et le collectif antinucléaire France-Belgique estiment, dans un communiqué, *« inadmissible le recours à la violence »* après la dispersion, lundi 27 juin, à 6 heures, par les forces de police, de quelque deux cents manifestants qui entravaient l'accès au chantier de la centrale. Les trois organisations déclarent qu'*« une vingtaine de manifestants ont été blessés »* à la suite d'une *« charge brutale »*.

TRANSPORTS

MÊME A TITRE TEMPORAIRE CONCORDE EST INDÉSIRABLE A NEW-YORK déclare le maire de la ville

« Nous sommes fermement opposés à l'utilisation de l'aéroport Kennedy par Concorde parce que cet avion est trop bruyant pour survoler des régions urbaines à haute densité de population », a déclaré M. Abraham Beame, maire de New-York, lors d'une réunion publique organisée, le mardi 28 juin, par le Port de New-York. A son avis, les deux millions de personnes qui sont touchées par le bruit des avions aux alentours de Kennedy Airport *« manifestent une opposition pratiquement unanime à l'atterrissage de Concorde »*, lequel constitue, selon lui, un *« anachronisme »* au moment où les constructeurs aéronautiques américains mettent au point des appareils moins bruyants et plus propres.

C'est la première fois que le maire de New-York exprime, publiquement et d'une façon aussi nette, son opposition à l'atterrissage de l'appareil franco-britannique à Kennedy Airport. *« Même pour une période d'essai, Concorde est indésirable,* a-t-il insisté, *car le temporaire risque de devenir définitif. »*

● *Navigants contre Air Inter.* — Le Syndicat national du personnel navigant commercial (S.N.P.C.) et Mlle Marie-Hélène Fourcade, secrétaire général adjoint, ont été déboutés lundi 27 juin par la onzième chambre correctionnelle de Paris de leur constitution de partie civile contre M. Robert Vergnaud, président-directeur général d'Air Inter, qu'ils accusaient d'infraction à la législation du travail.

Les requérants soutenaient que la direction de la compagnie intérieure s'était livrée à une pression intolérable sur les syndicalistes en les assignant le 18 octobre dernier devant le tribunal civil de Paris en raison de la grève-surprise du 15 octobre. La onzième chambre précise que le président d'Air Inter était parfaitement en droit d'intenter cette instance, s'il estime que sa compagnie a été victime d'un exercice abusif du droit de grève.

CONSTRUCTION NAVALE

L'O.C.D.E. S'INQUIÈTE DE LA CONCURRENCE DU TIERS-MONDE

Le groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) sur la construction navale s'inquiète de la part croissante prise dans ce secteur par l'industrie des pays du tiers-monde.

Réunis à Paris les 27 et 28 juin, les délégués des douze pays membres de l'Association des constructeurs ouest-européens (A.W.E.S.) et du Japon ont estimé que la part des pays non membres de l'O.C.D.E. est passée de moins de 7 % du marché mondial en 1973 à près de 20 % en 1976.

Cette situation nouvelle paraît avoir conduit les délégués à mettre au second plan les querelles internes qui opposaient traditionnellement les constructeurs européens aux Japonais. Les dernières statistiques selon lesquelles la part des commandes nouvelles revenant aux constructeurs nippons est tombée de 72 % du marché O.C.D.E. en mars dernier à 55 % en avril, ont évidemment contribué à accentuer ce phénomène.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

LES GRANDS TRAVAUX DANS LA CRISE

La cale de Brest : une note alourdie de 100 millions

De notre correspondant

Brest. — La grande cale de radoub de Brest, destinée à la réparation des navires de 500 000 tonnes, constituera l'an prochain l'un des plus grands chantiers de génie civil de France. En attendant, les travaux vont bon train. Les ingénieurs pensent toujours les achever comme prévu pour le début de 1980. La digue qui permet la conquête d'un polder de 50 hectares sur la mer est pratiquement terminée.

L'année 1978 sera celle du béton. Elle sera aussi celle des grands engagements financiers pour le syndicat Brest-Iroise. Cet organisme, qui regroupe la communauté urbaine de Brest (CUB), la chambre de commerce et d'industrie de Brest, le département du Finistère et bientôt la région Bretagne, a à sa charge la moitié du coût de la construction, soit 215 000 millions de francs. L'Etat a payé sa part, c'est-à-dire l'autre moitié. Il l'a fait sans se faire tirer l'oreille.

A l'origine, les travaux avaient été évalués à 330 000 millions de francs. L'inflation provoquée par la crise économique a alourdi la note de 100 millions de francs. Le syndicat Brest-Iroise sera contraint, pour honorer sa participation, d'emprunter 100 millions de francs à long terme et 40 millions à court terme. La négociation de ce prêt constitue la préoccupation majeure de ses dirigeants.

Pour ce qui la concerne la CUB, elle devra emprunter 80 millions de francs. Son président, M. Joseph Gourmelon, conseiller général du Finistère, conseiller municipal de Brest (P.S.), a tiré la sonnette d'alarme. Il souhaite que les emprunts soient accordés aux meilleures conditions, sans quoi le remboursement deviendrait intolérable à la collectivité, a-t-il dit. *« Le financement de la cale de radoub doit rester dans des limites supportables »*, a indiqué de son côté M. Michel de Bennetot, député du Finistère (R.P.R.). Le ministère de l'économie et des finances devait se prononcer le 21 juin sur ce dossier, mais, au dernier moment, il a reporté sa décision de plusieurs jours.

JEAN DE ROSIÈRE.

Antifer : les pétroliers se font tirer l'oreille

De notre envoyée spéciale

Le Havre. — A une vingtaine de kilomètres du Havre, le terminal pétrolier du cap d'Antifer va célébrer son premier anniversaire. Des derniers jours d'avril 1976 à aujourd'hui, des milliers de visiteurs se sont rendus sur le promontoire, procurant des recettes touristiques non négligeables aux communes avoisinantes. Mais le gigantisme du chantier fut sans doute plus spectaculaire que le trafic maritime actuel puisqu'on note un rythme moyen de un pétrolier géant tous les deux jours.

Du 1er mai 1976 au 30 avril 1977, cent quarante-sept tankers ont fait escale à Antifer et 30 millions de tonnes de pétrole ont été déchargées. La taille moyenne des navires aux alentours de 300 000 tonnes est légèrement supérieure à ce que le port traditionnel du Havre serait en mesure d'accueillir et supérieure aussi, selon la direction du port, aux premières estimations des constructeurs d'Antifer, avant qu'éclate la crise du pétrole. Crise qui se traduit par une réduction de 30 % environ du trafic par rapport aux prévisions.

A ce lourd handicap que nul n'avait réellement prédit ont fait partiellement contrepoids divers éléments favorables. Les économies sur le coût de la tonne transportée ont été notables (8,55 F par tonne pour un navire de 500 000 tonnes par rapport à un tanker de 200 000 tonnes). Autre source de recettes pour le port autonome du Havre, les opérations d'« allégement ». Car les bateaux qui font escale à Antifer y sont soit complètement déchargés, soit partiellement « allégés » d'une partie de leur cargaison. Ils peuvent alors poursuivre leur route à travers les chenaux moins profonds vers des ports comme Rotterdam.

En définitive, après un peu plus d'un an de fonctionnement, le bilan d'Antifer est jugé *« tout à fait acceptable »* par la direction du port, qui annonce un taux de rentabilité de 11 % par an au lieu des 15 à 16 % prévus initialement. Les réévaluations de rentabilité (intégrant les effets de la crise) pétrolière viennent d'être faites. Ce n'est plus en 1980, mais en 1991 que les « avantages actualisés » compenseront les coûts.

Quant aux investissements nouveaux, on n'en parle plus guère. A l'origine, on avait vu grand : quatre appontements, un projet d'oléoduc reliant Antifer à l'Allemagne, un projet de terminal méthanier. Il a fallu réajuster tous ces projets. Il n'y aura pas de terminal méthanier à Antifer : le gouvernement français a décidé de le construire à Montoire, près de Saint-Nazaire. Décision *« politique et regrettable »*, murmure-t-on au Havre. Les Allemands n'ont pas retenu pour l'instant le projet d'oléoduc. Et sur les quatre appontements prévus, deux sont aujourd'hui en fonction et suffiront sans doute pour les prochaines années à assurer le trafic.

Antifer restera évidemment moins rentable que prévu, mais rentable tout de même. Initialement conçu pour alimenter les raffineries de la région parisienne, accueillir les navires de toute taille, par tous les temps, Antifer voit, par le biais des opérations d'allégement, se développer un trafic européen nouveau et spécifique. Sans Antifer, Le Havre serait embouteillé et n'aurait pu adapter ses installations au « boom » que l'on constate sur le trafic de marchandises diverses en conteneurs. Un trafic qui progresse à un rythme allègre.

DANIELLE ROUARD.

LES PREMIERS DÉPARTS POUR LES GRANDES VACANCES

Le ministre de l'intérieur lance son opération « Sécurité-Été 77 »

Deux mille policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers en renfort dans les stations balnéaires, 1 064 gardiens de C.R.S. et gendarmes maîtres nageurs-sauveteurs sur les plages, 472 fonctionnaires dans des brigades de prévention de la délinquance des mineurs, 200 C.R.S. et 238 gendarmes en montagne, 14 Alouette-III, 11 Alouette-II, 1 avion sanitaire, 12 « bombardiers à eau » Canadair, 1 400 policiers sur les routes (sans compter les gendarmes) pour les grands départs, tel est le plan de bataille du ministère de l'intérieur pour assurer la tranquillité et la sécurité des Français pendant leurs vacances de 1977.

C'est, en vérité, une véritable mobilisation générale qu'a annoncée, mardi 28 juin, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, en déclarant que, pendant l'été, il allait *« défendre les Français contre eux-mêmes et contre les autres »*.

La campagne « Sécurité-Été 77 » s'orientera autour de trois thèmes :

— L'abandon temporaire des résidences principales, qui nécessitera une surveillance accrue des quartiers désertés. L'an dernier, 275 000 immeubles ont été visités par la police, plus de 710 000 personnes contrôlées au cours de ces opérations et 1 391 cambrioleurs arrêtés en flagrant délit. Au cours des mois de vacances, le nombre de cambriolages a diminué de 11 % par rapport à l'année précédente. Pour faciliter l'action des policiers, M. Bonnet a fait appel à la *« solidarité »* de tous, demandant à ceux qui restent de *« se considérer un peu comme les comptables des biens d'autrui »* ;

— L'utilisation du réseau routier. *« La cause principale des accidents en cette saison* (5 400 tués, 130 000 blessés entre le 1er juin et le 30 septembre 1976) *est la décontraction qui se fait jour sur les lieux de vacances, jointe à l'exaspération de ceux qui continuent leur activité habituelle »*, estime le ministre. La vitesse excessive, l'absence de port de ceintures de sécurité, la conduite sous l'empire d'un état alcoolique, l'absence de port de casque par les conducteurs de deux roues et, pour les piétons, la marche sur le mauvais côté des chaussées, complètent l'hécatombe ;

— L'afflux de touristes dans les lieux de vacances, les activités de plein air recèlent des dangers dont sont victimes beaucoup d'estivants : près de 2 000 noyades en 1976 (une des premières causes de décès pour les moins de vingt ans après les accidents de la circulation), 150 morts en montagne (un bilan qui aurait sans doute été plus lourd sans les 9 000 interventions de secours enregistrées). Le motonautisme mal pratiqué est également une cause d'accidents graves. Enfin, les incendies de forêts, s'ils ne causent pas toujours de victimes, provoquent des dégâts très importants : 77 000 hectares ont brûlé l'an dernier, souvent du fait de maladresse et de négligences. Conclusion générale de M. Bonnet : il faut tenter de remédier à l'*« irresponsabilité des vacanciers »*.

269 TRAINS SUPPLÉMENTAIRES DANS LES GARES PARISIENNES

A l'occasion des premiers départs des vacances d'été, la S.N.C.F. mettra en ligne, du jeudi 30 juin au dimanche 3 juillet, 1 465 trains, dont 269 supplémentaires, au départ des six gares parisiennes. Le jour de pointe sera le vendredi 1er juillet, avec 453 trains, dont 103 au départ de Paris-Lyon. A l'occasion de ces départs, la S.N.C.F. recommande aux voyageurs de ne pas arriver trop tôt dans les gares et d'utiliser de préférence les transports en commun à leurs voitures particulières.

De son côté, pour la période du 30 juin au 4 juillet inclus, Air Inter a programmé 158 vols supplémentaires dans les deux sens, ce qui représente une offre de 34 000 sièges. Les villes de province sur lesquelles l'effort sera porté sont les suivantes : Ajaccio, Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes, Pau, Perpignan et Toulon.

Quant à Air France, elle prévoit la mise en ligne, entre la fin juin et la mi-septembre, de 569 vols supplémentaires, ce qui représente une offre de 287 000 sièges. L'augmentation des capacités sera faite sur plusieurs destinations-pilotes : le Maghreb, les Antilles, Nice et la Corse.

SPORTS

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Nastase contre l'All England Club

De notre envoyé spécial

Londres. — Borg reste curieusement au filet après avoir baissé la tête pour éviter un « boulet » de Nastase qui est allé jusqu'au bout de la loge royale, *out* de 2 mètres. On ne comprend pas très bien pourquoi il consulte l'arbitre du regard, un homme jeune encore, But Shales, de son état employé de banque dans la City.

En face, innocent pour une fois, Nastase a déjà changé de côté. Il est 15 h. 10 sous un ciel bleu à l'horloge du court central, ce mardi 28 juin. Borg dans ce quart de finale captivant, qui est une répétition de la finale de Wimbledon 1976, a déjà empoché deux sets tambour battant, par 6-0 et 8-6. Il a joué jusque-là avec une autorité fracassante, comme nous ne l'avons jamais vu sur herbe, la plupart du temps à la volée, cognant à tour de bras sur toutes les balles et témoignant de cette concentration expéditive qui donne à son front, sous le serre-tête, une expression implacable.

Nastase, après avoir été submergé en un quart d'heure au premier set, a réussi à reprendre pied au deuxième set ; il est le seul champion actuel à pouvoir retrouver sa propre carburation sous le déferlement de coups du Suédois. Au début de ce troisième set, fort de sa prodigieuse adresse et de sa souplesse de poignet extraordinaire, il est dans l'œil du cyclone. La marque est de 1-0 en sa faveur et Borg a perdu le premier point de son service. Ici, le gros incident.

L'arbitre a interpellé le Roumain, lui faisant signe de venir au bas de la chaise. *« Nastase, will you please come here. »* Celui-ci, après une réplique que personne n'entend (mais que la télévision rapportera : *« D'abord, appelez-moi M. Nastase »*) revient sans comprendre, mais tout de même gentiment, sur la ligne de service du premier carré. L'arbitre a visiblement reçu la consigne de ne tolérer aucun écart au *« vilain »* des courts qui, jusqu'ici, à part deux brèves discussions en début de match avec un geste malheureux, s'est montré aussi sportif que l'an dernier. Sans parler de son jeu magnifique qui mérite l'admiration et le respect.

L'arbitre reprend : *« Nastase, please, come here. »* Nastase se refuse à bouger et fait signe à l'arbitre de descendre de sa chaise s'il veut parlementer. Longue discussion muette entre les deux hommes (on entendra à la télévision : *« Et Borg, il ne tape pas dans la balle, lui ? »*) Finalement, on assiste à ce qui ne s'est jamais passé sur un court : l'arbitre remet deux balles à Borg sur le premier point. Nastase est sanctionné !

Pour mesurer l'exagération de la brimade dans une partie aussi importante, il faut bien comprendre la mentalité des officiels de l'All England Club qui font penser, barricadés dans leurs traditions séculaires, à ces gigantesques John Bull de bois ornant les vitrines d'Old Bond Street. Ces messieurs légifèrent ainsi avec une morgue sans rapport avec les réactions merveilleusement ingénues du court central.

Le public de Wimbledon, qui aime tout de même se distraire, raffole en effet de Nastase, le seul véritable artiste du tennis, le dernier tempérament latin à faire fi des dollars pour un geste théâtral qui l'amuse lui-même. Le Roumain sera ainsi à peine sifflé et même soutenu chaleureusement dès qu'il aura réussi un point gagnant après le premier incident. Car il va y avoir un deuxième incident.

Le point a donc été remis en faveur de Borg. Celui-ci tourne le dos pour servir. Il n'a pas eu un mouvement fraternel, pas un clignement d'œil, pas un sourire, qu'autoriseraient et sa supériorité écrasante et son extrême jeunesse (il vient d'avoir vingt et un ans). Il sert de toutes ses forces et enlève le point, 15-0, puis 30-0.

A ce moment, Borg sert une deuxième balle litigieuse. Nastase la considère comme « faute » et change de côté. Mais l'arbitre n'en a pas jugé ainsi et recommence à interpeller Nastase. Ce dernier, sans que nous comprenions pourquoi, est sommé de revenir dans le premier carré de service. Et là, le juge arbitre, Fred W. Hoyles, qui a été appelé par téléphone sur le terrain, décide une nouvelle sanction : deuxième remise de balle en faveur de Borg. Le Suédois fait le point, puis le suivant, et enlève le jeu blanc.

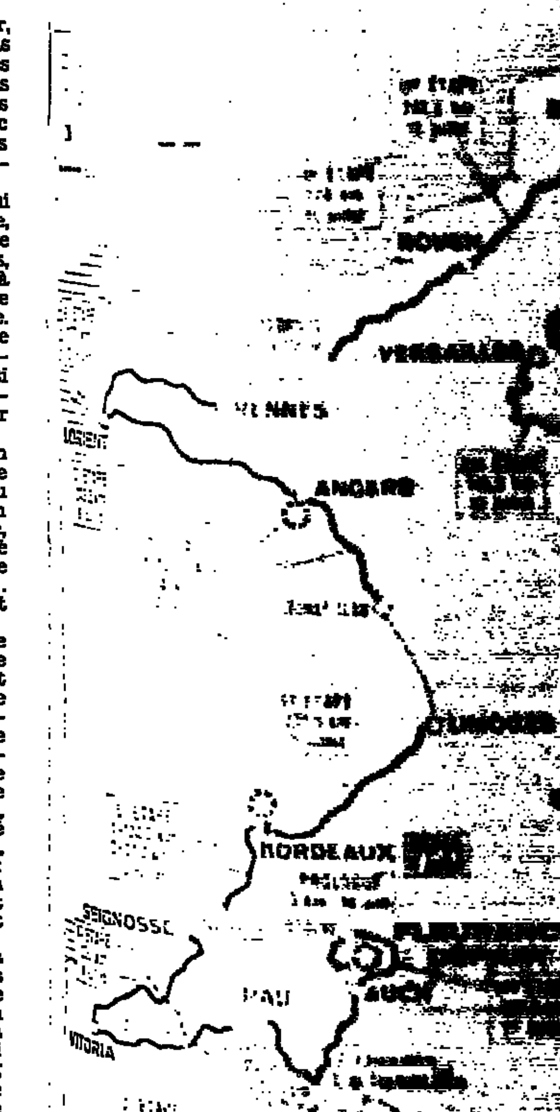
Nastase ne retrouvera pas sa chance, il n'en avait d'ailleurs aucune sur le Borg d'hier. Une demi-heure plus tard, après un jeu de toute beauté qui souleva l'enthousiasme de la foule et qui dura à lui seul dix minutes, Borg gagna ce set par 6-3 — et le match essentiel qui l'achemine vers la finale « au sommet » entre Connors, où il n'y aura sans doute ni discussions, ni cadeaux, ni sentiment.

OLIVIER MERLIN.

FOOTBALL. — *L'équipe de France qui sera opposée à celle du Brésil, jeudi 30 juin à Rio-de-Janeiro, aura la composition suivante : Rey, Janvion, Rio, Trésor, Bossis, Sahnoun, Platini, Bathenay, Zimako, Lacombe.*

RUGBY. — *Le XV de France a battu, mardi 28 juin, en Argentine, une sélection de la province de Santa-Fe par 34 à 6.*

OMNISPORTS. — *Le grand prix de la littérature sportive a été décerné à Christian Quidet pour son livre* la Fabuleuse Histoire du tennis, *publié aux éditions Odil.*





JUSTICE

S'estimant diffamé par des documents falsifiés

M. Georges Marchais obtient le renvoi en correctionnelle des directeurs de « Minute » et de « la Nation socialiste »

M. Aldebert, juge d'instruction à Paris, a signé le 25 juin une ordonnance renvoyant en correctionnelle M. Jean Boizeau, directeur de *Minute*, et M. Auguste Lecœur, directeur de *la Nation socialiste* pour usage de faux documents administratifs. Ceux-ci avaient été inculpés sur plainte de M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, qui leur reprochait d'avoir reproduit dans leurs publications respectives deux documents falsifiés concernant son départ en Allemagne en qualité de travailleur requis. La falsification pouvait laisser croire aux lecteurs que M. Georges Marchais était allé volontairement outre-Rhin sous l'occupation.

L'ordonnance prononce toutefois un non-lieu partiel au sujet de l'auteur des falsifications qui n'a pu être identifié. M. Georges Marchais peut, s'il le désire, faire appel de cette ordonnance en raison de ce non-lieu partiel. Il dispose à cet égard d'un délai de trois jours qui expire le 30 juin à minuit.

Après cette décision de renvoi en correctionnelle, les avocats de M. Marchais ont publié un communiqué disant notamment :

« *L'ordonnance de renvoi et les réquisitions sur lesquelles elle s'appuie confirme donc que des documents administratifs ont été falsifiés, et cela en vue d'une exploitation politique dont ceux qui s'y sont livrés ne pouvaient ignorer le caractère mensonger. Les longues réquisitions du procureur notent à cet égard que Lecœur et Boizeau, qui, depuis 1970, participaient à cette campagne de calomnies, étaient suffisamment documentés sur cette question pour ne « pouvoir sérieusement prétendre qu'ils n'avaient pas soupçonné l'altération de ces photocopies » et « que, de surcroît, examinés à la lumière des textes législatifs et réglementaires en vigueur à l'époque, les documents originaux ne permettent pas à des personnes averties, comme le sont MM. Lecœur et Boizeau, d'aboutir à la conclusion retenue par eux ».*

» On pourra seulement regretter que la justice ne se soit pas avérée en mesure d'aller jusqu'au bout de sa tâche qui eût impliqué de démasquer et de poursuivre également les responsables de la falsification elle-même, ainsi que leurs inspirateurs au niveau le plus élevé qui, hélas ! semblent s'être révélés intouchables. »

● *Le débat autour des panneaux Decaux.* — Le tribunal administratif de Paris examinera le 12 juillet l'un des aspects de l'affaire des panneaux publicitaires installés à Paris par la société Jean-Claude Decaux. L'audience prévue le 28 juin portant sur le recours de quatre associations de défense de l'environnement : les Amis de la terre, les Droits du piéton, S.O.S. Paris et l'Association pour la protection des paysages, a été renvoyée à quinzaine. Le débat portera dans un premier temps sur la situation créée par la décision de M. Jacques Chirac, maire de Paris, d'arrêter l'implantation contestée des panneaux publicitaires. L'examen sur le fond — la convention passée entre la Ville de Paris et la société Decaux — aura lieu ultérieurement (*le Monde* des 14 mai et 14 juin).

« Dans un souci d'apaisement »

M. PEYREFITTE DEMANDE L'INTERRUPTION DES POURSUITES DISCIPLINAIRES VISANT TROIS MAGISTRATS

Par trois lettres datées du 28 juin, M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, a demandé à M. Marie-Daniel Monguilan, premier président de la Cour de cassation, président du Conseil supérieur de la magistrature statuant disciplinairement, qu'il soit mis fin aux poursuites visant trois magistrats, Mlle Claude Joly, juge d'instruction à Douai et Mlle Danièle Arnoux, juge d'instruction à Alençon, l'une et l'autre membres du Syndicat de la magistrature et Mlle Lucie Roy, juge des enfants à Vesoul.

On précise à la chancellerie que cette décision a été prise « *dans un souci d'apaisement* » et qu'elle ne saurait préjuger l'opinion du garde des Sceaux sur le fond de ce dossier. Après ces lettres, M. Monguilan en informera les membres du Conseil supérieur qui devrait « donner acte » au ministre du retrait de ses plaintes.

Le Syndicat de la magistrature avait, à plusieurs reprises, pris position en faveur de Mlle Joly et, à un moindre titre, de Mlle Arnoux.

La première était poursuivie sur l'initiative de M. Jacques Charrier, premier président de la cour d'appel de Douai, qui estimait son travail insuffisant et certains de ses jugements contraires à « *l'esprit traditionnel de la justice* ». Le Syndicat estimait que ce dernier point était particulièrement grave puisqu'il aboutissait à faire figurer dans un dossier disciplinaire des décisions juridictionnelles, alors que celles-ci ne peuvent relever que des procédures de recours prévues par la loi (appel, cassation).

Mlle Roy était poursuivie sur l'initiative de M. Marc Dreyfus, procureur de la République à Vesoul, qui lui aurait reproché des difficultés d'adéquation à la fonction de juge des enfants.

L'affaire du talc Morhange

L'UNE DES SOCIÉTÉS MISES EN CAUSE DEMANDE UNE NOUVELLE EXPERTISE

La chambre d'accusation de la cour de Paris, présidée par M. Henri Blaser, statuera le 12 juillet sur l'appel formulé par M. Hubert Flahaut, président-directeur général de la société Givaudan-France, après le refus d'une contre-expertise que lui avait opposé le 25 avril dernier M. Henri Breque, juge d'instruction, chargé depuis août 1972 du dossier du talc Morhange.

Une première expertise a conclu que l'introduction d'hexachlorophène dans la préparation d'un lot de talc était à l'origine de la mort de trente-six bébés, des affections plus ou moins graves dont furent atteints cent soixante-dix autres enfants. Un sous-traitant de la société Morhange, les établissements Setico, avait accidentellement mélangé à 600 kilos de talc 33 kilos d'hexachlorophène tirés d'un fût livré sans étiquetage particulier par les établissements Givaudan-France, filiale de la société suisse Hoffmann-La Roche.

Le président-directeur général de l'entreprise mise en cause, M. Flahaut, avait donc demandé une contre-expertise qui fut refusée par le magistrat instructeur. D'où l'appel de cette ordonnance devant la chambre d'accusation, soutenu par Me Badinter, du barreau de Paris, et le bâtonnier Moinet, de Poitiers. Au nom de MM. Paul Berty, directeur des établissements Morhange, et Paul Maillard, directeur de la Steico, Mes Nordmann et Bauer, se sont opposés à la contre-expertise, estimant que l'instruction est terminée et qu'il est grand temps que l'affaire connaisse son dénouement. Tel fut également l'avis de Me Henri Leclerc, avocat des familles des victimes. M. Serge Galand, avocat général, aurait admis pour sa part l'éventualité d'une nouvelle expertise limitée au point de savoir dans quelle mesure les expérimentations faites sur les animaux valent pour les humains.

M. PONIATOWSKI ENTENDU DANS L'AFFAIRE DE BROGLIE ?

M. Guy Floch, premier juge d'instruction, a confronté, mardi 28 juin, les commissaires Marcel Leclerc et Robert Broussard, chefs de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI), avec toutes les personnes inculpées après l'assassinat de M. Jean de Broglie, à l'exception de M. Simon Kolkowicz, impliqué seulement dans des faits remontant à 1976. (*Nos dernières éditions.*)

Cette confrontation a été décidée par le magistrat parce que certains inculpés, spécialement l'ancien inspecteur principal Guy Simoné, laissaient entendre que la BRI avait continué à les filer jusqu'à la date du crime, le 24 décembre, alors qu'officiellement les filatures pratiquées par les policiers à l'occasion d'une « affaire de truand » auraient cessé le 9 décembre, les enquêteurs s'étant aperçus, à cette date, que M. Simoné les avait repérés.

Pourquoi les hommes de la BRI allèrent-ils directement, le 27 décembre, les uns à l'auberge Henry-IV à Marly-le-Roi pour y arrêter MM. Simoné et Serge Tessèdre, les autres au débit de tabac établi 117, avenue Félix-Faure, à Paris, pour y appréhender M. Gérard Freche ?

« *Les renseignements nous ont été donnés par le commissaire Ottavioli* » (le chef de la brigade criminelle), ont répondu les commissaires Leclerc et Broussard. *Et nous ignorons quelles étaient ses sources d'information.* »

En partant, les deux commissaires ont expliqué aux journalistes que les filatures visaient, à l'origine, un « truand » et qu'elle les ont conduits jusqu'à l'inspecteur Simoné. Mais ils ignoraient bien entendu, ajoutèrent-ils, qu'il existait un projet d'assassinat de M. de Broglie.

Tandis que l'on apprenait que M. Simoné avait demandé à Me Roland Dumas d'assurer sa défense en collaboration avec Me Christian Erien, les avocats de M. Freche, Mes Marcel Ceccaldi et Jean-Yves Le Borgne, ont annoncé à M. Floch qu'ils avaient l'intention de lui remettre une note, ce mercredi 29 juin, pour lui demander de recueillir les témoignages du commissaire Pierre Ottavioli, de M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire et de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur au moment des faits.

● *Le meurtre de Mohammed Abderrahmane.* — Un jeune homme, qui a reconnu être le meurtrier de Mohammed Abderrahmane (*le Monde* du 28 juin), s'est constitué prisonnier, le 28 juin, dans l'après-midi, au commissariat central du 11e arrondissement. Il s'agit de M. Amar Michel Messaoud, âgé de dix-huit ans. Le jeune homme a été présenté au parquet, inculpé d'homicide volontaire, et écroué. Selon la troisième brigade territoriale, deux membres de la « bande de la République », non identifiés, sont toujours en fuite.

LE PROCÈS DU « GANG DES LYONNAIS »

Les accusés se présentent de nouveau en « politiques »

De notre correspondant régional

Lyon. — *Il était prévisible après la très longue déposition, lundi 27 juin, du commissaire divisionnaire Pierre Richard, cherchant à « ficeler » le « gang des Lyonnais », avec une multitude de présomptions et d'indices, matériels ou psychologiques, que la défense donnerait de la voix à son tour. Elle l'a fait, au cours de cette huitième journée d'audience, mardi, tentant de réintroduire le doute dans l'esprit des jurés — que la démonstration du commissaire Richard avait visiblement frappés — sur le thème :* « Et si tout ça avait été commandité en haut lieu au profit d'organisations politiques et avec la bénédiction de certains personnages bien placés ?... »

Le commissaire Richard ne croit pas du tout à cet alibi, apparu après la fin de son enquête. Les barbouzes, il connaît ça, il en a arrêté autrefois en Algérie. Mais il affirme à la barre que, pendant les deux ans et huit mois que dura l'enquête, « *jamais il n'a constaté que l'un des cinq principaux individus de la bande entrait en contact avec un homme politique ou apparenté à un parti politique, ou encore avec ces personnages auxquels on prête dans certains milieux des appartenances à des services dits parallèles* ».

Au cours des perquisitions effectuées aux domiciles d'une trentaine de personnes, aucune trace d'appartenance à un groupe de cette nature n'a, en effet, été découverte. « *Pourtant*, fait observer le commissaire Richard, *lorsqu'on détient un tel Sésame dans sa poche, on est très tenté de l'utiliser.* »

« *On a toujours besoin de gens comme nous et on ne leur donne pas obligatoirement de carte spéciale* », remarque Monmon Vidal. « *Après tout*, interroge son défenseur, Me Ambre, *comment le commissaire Richard peut-il affirmer que Vidal ne rencontrait pas d'hommes politiques, alors qu'il ignorait, par exemple, l'existence d'un garage situé à 1 500 mètres de chez mon client et où celui-ci se rendait fréquemment ?* » « *Comment expliquez-vous encore que, bien que la bande ait multiplié les coups de main, vous n'ayez pas réussi à l'intercepter ?* » Le président Lasserre lui-même va plus loin encore, se demandant si ce comportement n'était pas le résultat d'une sorte de complicité à l'intérieur des services : « *Ce sont les itinéraires de défilement minutieusement préparés qui ont seuls permis à la bande de passer à travers les mailles du filet* », tranche le commissaire.

Pourtant, il y a eu l'émission des « Dossiers de l'écran », le 7 mai 1974, au cours de laquelle M. François Colcombet, alors président du Syndicat de la magistrature, avait dit : « *Nous ne voudrions pas apprendre que l'argent provenant du hold-up de Strasbourg a alimenté les caisses d'un parti politique.* » « *Avez-vous entrepris des investigations pour vérifier les propos de ce magistrat* », demande Me Ambre. « *Ce n'est pas à un officier de police judiciaire d'interroger un magistrat. Je crois savoir que la hiérarchie de la magistrature s'en est quelque peu préoccupée et que le nécessaire a été fait* », répond le témoin.

Mais, à défaut de rencontrer directement des hommes politiques, Vidal a-t-il pu entrer en contact avec eux par le biais d'autres personnes ? « *A-t-il pu avoir des contacts avec Jean Augé* », questionne soudain Me André Soulier. Le commissaire Richard admet que les deux hommes se connaissaient « *très bien* ».

Grand nom de la pègre lyonnaise, employé à certains moments pour des « *besognes patriotiques* », « *le petit Jeannot* » est mort en 1973 criblé par une dizaine de balles de gros calibre. Inquiété auparavant parce qu'on avait découvert chez lui une valise contenant des armes et des « *cartes d'identité vierges portant le tampon de la préfecture de police* », il avait reçu à l'audience de correctionnelle où il comparaissait l'appui de fonctionnaires de police.

Ceux-ci avaient témoigné de la remise pour ces missions exceptionnelles de « *vraies fausses cartes d'identité officielles* »... Ce témoignage, Monmon Vidal l'a prestement utilisé : « *Ma carte d'identité que je conserve dans ma valise à la prison provient précisément d'un service de police de Paris. Mais on n'a jamais accepté de le vérifier.* » Cette fois, on va s'en préoccuper, assure l'avocat général.

BERNARD ÉLIE.

FAITS ET JUGEMENTS

Le scandale financier des « Flanades » au tribunal de commerce de Pontoise.

Le tribunal de commerce de Pontoise (Val-d'Oise) a examiné, mardi 28 juin, une affaire liée au scandale financier du centre commercial des Flanades à Sarcelles (*le Monde* daté 8, 9, 10 et 14 avril). Le problème posé était celui de la responsabilité de divers établissements envers les tiers : la Caisse des dépôts et consignations et sa sous-filiale, la CIRP (Compagnie immobilière de la région parisienne), née de la S.C.I.C. (Société centrale immobilière, créée par la Caisse des dépôts et consignations) respectivement promoteur et gérant des Flanades.

Huit organismes dont l'E.D.F., créanciers du bowling qui avait été mis en liquidation judiciaire le 21 octobre 1975 après quelques mois d'activité, réclamaient réparation à la Caisse des dépôts et consignations qui avait fourni les prêts d'installation de cet établissement. Me Jean-Marc Varaut, avocat des créanciers, a estimé que la Caisse des dépôts et consignations avait été victime de son imprudence et qu'elle était directement à l'origine du dépôt de bilan de l'entreprise. Quant aux avocats de la partie adverse, ils ont déclaré « *que jamais personne n'avait osé mettre en cause la Caisse des dépôts et consignations devant le tribunal de commerce et que, de plus, elle ne pouvait être tenue responsable de la gestion de ses filiales* ». Le jugement sera rendu le 18 octobre.

● *M. Astudillo libéré.* — Incarcéré depuis le 21 janvier 1976 parce qu'il était sous le coup d'une demande d'extradition émanant de l'Espagne, M. Pedro Astudillo a été libéré, dans la soirée du mardi 28 juin, après la décision du Conseil d'État annulant le décret d'extradition le visant. (*Le Monde* du 29 juin.)

Hector Aristy s'estime victime d'une erreur judiciaire.

L'interrogatoire de M. Hector Aristy par M. Charles Franceschi, premier juge d'instruction à Paris, le magistrat chargé de l'affaire de l'enlèvement de M. Revelli-Beaumont, a duré six heures, le 28 juin. Il devait continuer ce mercredi 29 juin, toujours en présence du défenseur de l'inculpé, Me Pierre-André Renaud.

M. Aristy semblant manifester une certaine impatience. Il pensait, paraît-il, lors de son arrestation, que sa bonne foi éclaterait très vite. Aujourd'hui, il s'estime victime d'une erreur judiciaire.

L'A.N.A. épouse le R.N.A.F.

Les deux principales organisations syndicales d'avocats, l'Association nationale des avocats de France (ANA) et le Rassemblement des nouveaux avocats de France (R.N.A.F.), ont présenté le 28 juin, leur décision de se réunir dans une même organisation : la Confédération syndicale des avocats. L'ANA et le R.N.A.F. déclarent compter respectivement trois mille et deux mille adhérents, sur près de treize mille avocats.

Au cours d'une conférence de presse, Me Denis de Ricci, président de l'ANA, et Me Bedel de Buzareinques, président du R.N.A.F., ont précisé que la fusion complète deviendra effective après les assemblées générales des deux associations, le 1er octobre prochain. Ils ont déclaré que la première tâche du nouveau syndicat sera de défendre les avocats contre la réglementation fiscale, qui les considère comme des « *fraudeurs en puissance* » et fait d'eux, avec les autres membres des professions libérales, les « *malmenés de la société libérale* ».

Les deux présidents ont ajouté qu'ils allaient demander audience au président de la République, « *qui avait fait des promesses lorsqu'il était candidat* », et aux dirigeants politiques de la majorité et de l'opposition, afin de sortir les avocats de leur « *ghetto fiscal* ». Ils ont ajouté : « *Pour voir satisfaire nos revendications, nous n'hésiterons pas à nous mettre en grève.* »

SPORTS

CYCLISME

LE 64e TOUR DE FRANCE PART VENDREDI DE FLEURANCE (GERS)

Un trait d'union de treize jours entre les Pyrénées et les Alpes

Ville-étape — Départ hors ville-étape — Ville-repos — Col — Étape contre la montre

PARIS ARRIVÉE Champs-Élysées — VERSAILLES — ROUBAIX — BELGIQUE — CHARLEROI — ALLEMAGNE — ROUEN — BAGNOLES-de-l'Orne — RENNES — LORIENT — ANGERS — MONTEREAU — FRIBOURG-en-Brisgau — ALTKIRCH — DIJON — BESANÇON — SUISSE — THONON-les-Bains — MORZINE — AVORIAZ — CHAMONIX — LIMOGES — JAUNAY-CLAN — St TRIVIER — St-ÉTIENNE — VOIRON — L'ALPE-D'HUEZ — ITALIE — BORDEAUX — SEIGNOSSE — MORCENX — LECTOURE — FLEURANCE DÉPART — AUCH — PAU — OLORON-Ste-Marie — VITORIA — ESPAGNE

PROLOGUE 5 km 30 juin — 1re ÉTAPE 237,5 km 1er juillet — 2e ÉTAPE 253 km 2 juillet — 3e ÉTAPE 248,2 km 3 juillet — 4e ÉTAPE 256 km 4 juillet — 5e ÉTAPE 1-138,5 km 2-30,2 km 5 juillet — REPOS 6 juillet — 6e ÉTAPE 225,5 km 7 juillet — 7e ÉTAPE 1-139,5 km 2-4 km 8 juillet — 8e ÉTAPE 246,5 km 9 juillet — 9e ÉTAPE 187 km 10 juillet — 10e ÉTAPE 174 km 11 juillet — 11e ÉTAPE 242,5 km 12 juillet — 12e ÉTAPE 192,5 km 13 juillet — REPOS 14 juillet — 13e ÉTAPE 1-48 km 2-159,5 km 15 juillet — 14e ÉTAPE 230 km 16 juillet — 15e ÉTAPE 1-105 km 2-14 km 17 juillet — 16e ÉTAPE 121 km 18 juillet — 17e ÉTAPE 184,5 km 19 juillet — 18e ÉTAPE 199,5 km 20 juillet — 19e ÉTAPE 171,5 km 21 juillet — 20e ÉTAPE 50 km 22 juillet — 21e ÉTAPE 141,5 km 23 juillet — 22e ÉTAPE 1-6 km 2-90,7 km 24 juillet

C. d'Ibardin 571 m — C. d'Aubisque 1 710 m — C. d'Aspin 1 489 m — C. du Tourmalet 2 093 m — Croix de Chaubouret 1 202 m — C. du Glandon 1 924 m — C. de la Madeleine 1 993 m — C. de Cou — C. du Corbier

Autrefois, le tracé du Tour de France suivait scrupuleusement les côtes et les frontières, mais, peu à peu, les organisateurs se sont détachés de cette contrainte qui ne correspondait pas obligatoirement à la vérité sportive. Aujourd'hui, le Tour sort des sentiers battus et prend les formes les plus étranges, obéissant aux caprices d'un état-major épris d'originalité et aux impératifs commerciaux qui déterminent en priorité le choix des villes étapes.

Le Tour partira donc, vendredi 1er juillet (arrivée le 24 juillet), de Fleurance (Gers), où aura lieu jeudi un prologue contre la montre de 5 kilomètres, et pénétrera dans les Pyrénées dès le deuxième jour. C'est la principale innovation de l'épreuve, encore qu'en 1965 on abordait déjà la montagne (au ballon d'Alsace) au cours de la deuxième étape.

Les coureurs se dirigeront ensuite vers le nord et prendront l'avion de Charleroi à Fribourg-en-Brisgau pour atteindre les Alpes au début de la troisième semaine. On dénombre deux arrivées en altitude : à Morzine-Avoriaz et à l'Alpe-d'Huez ; huit départs différés, dont quatre longues neutralisations, ce qui paraît excessif ; cinq courses contre la montre, d'un total de 104 kilomètres, et deux journées de repos, à Bordeaux et à Fribourg.

Apparemment moins difficile que l'an dernier, le prochain Tour de France pourrait donner lieu à des surprises. D'aucuns parient d'un « Tour à la Walkowiak », en supputant les chances d'un outsider qui pourrait être Thurau, Knetemann, Bass, Galdos, Michel Laurent, Villemiane ou Bruyère. Les favoris logiques, Merckx, Zoetemelk et Thévenet n'ont pas fourni toutes les garanties d'une condition physique adaptée aux exigences d'une telle compétition. On se demande, d'autre part, si Lucien Van Impe pourra rééditer sa victoire de l'an passé sur un parcours moins montagneux.

Il y aura cent coureurs au départ, après de nombreux forfaits, ceux notamment de Maertens, Moser, Gimondi, du champion de Belgique Michel Pollentier et du champion de France Marcel Tinazzi. — J. A.

MÉDECINE

Après la mort d'un technicien

LES SYNDICATS DU CENTRE UNIVERSITAIRE JUSSIEU RÉCLAMENT DE NOUVEAU DES MESURES CONTRE L'AMIANTE.

Le collectif intersyndical sécurité des universités Paris-VI et Paris-VII (centre de Jussieu) vient de rendre public le certificat médical dressé par un chef de clinique du C.H.U. Saint-Antoine après la mort en février dernier, du fait d'un cancer du poumon, d'un technicien de Jussieu. Dans ce certificat, le docteur Michel Kompalitch affirme notamment que le fait que ce malade ait été *« un petit fumeur (moins de quinze cigarettes par jour) et ait été exposé de façon importante à l'amiante doit faire suspecter un rapport direct de cause à effet entre cette exposition et la survenue d'une tumeur bronchique maligne »*.

Les syndicats de Jussieu réclament une nouvelle fois à cette occasion la poursuite des travaux entrepris en 1976 dans le centre universitaire pour réduire le taux d'amiante dans l'air, en isolant ce produit, « floqué » dans la plupart des locaux, derrière une couche de plâtre : la somme de 1,5 million de francs débloquée en 1975 n'avait permis de réaliser ces travaux que sur les deux tiers du rez-de-chaussée. Ils ont obtenu, d'autre part, que, prochainement, tous les personnels travaillant à Jussieu depuis plus de dix ans soient soumis à un examen médical de recherche de cellules cancéreuses dans les crachats.

Le collectif intersyndical travaille depuis plus de deux ans sur le problème de l'amiante, en relation notamment avec des travailleurs de l'industrie confrontés au même problème. Il vient de faire paraître un ouvrage qui présente tous les aspects du dossier : la lutte des travailleurs de l'industrie, en France et à l'étranger, ainsi que les problèmes médicaux, techniques et réglementaires de l'usage de l'amiante et de ses dangers.

★ *Danger ! Amiante.* Collection « Cahiers libres », chez François Maspéro. 420 pages, 45 F.

Par 21 voix sur 37

M. Lortat-Jacob est réélu président de l'Ordre national des médecins

« C'est à la demande d'un certain nombre d'entre vous que je pose ma candidature à la présidence du conseil national de l'ordre des médecins », a déclaré la semaine dernière le docteur Duchêne, médecin conventionné exerçant en groupe à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Il venait de créer un événement : pour la première fois, il n'y aurait pas un seul candidat, mais deux, à briguer les voix des trente-sept mmebres du bureau national, dont le tiers venait d'être renouvelé.

Le professeur Lortat-Jacob, président depuis sept ans, a été réélu, comme on pouvait s'y attendre. Il fallait au président la majorité absolue, c'est-à-dire dix-neuf voix ; il en a obtenu deux de plus. Le docteur Duchêne a totalisé dix voix ; il y a eu six bulletins nuls.

Ce vote n'était que l'aboutissement d'un scrutin précédent : le renouvellement du tiers des membres du conseil national (onze sortants). Si à Paris les docteurs Lortat-Jacob et Autun ont été réélus à la quasi-unanimité, en province, des combats, des débats, et pour une fois des programmes électoraux au grand jour ont bouleversé quelque peu l'automatisme traditionnel de ces élections. Au total, sur les onze sortants, six ont été réélus, et cinq nouveaux membres sont entrés au conseil national, un vice-président de l'ordre a même été battu.

[Quelle signification faut-il donner à cette élection ? On peut dire que la tendance réformatrice de l'ordre (dont certains tenants sont un peu déçus par les résultats) s'amplifie légèrement depuis les assises de l'an passé. En fait, nombre de médecins sont plus préoccupés des élections législatives de mars 1978, qui pourraient bouleverser leur vie plus rapidement et profondément que l'évolution de leur ordre. Il faudra en effet attendre deux ans avant qu'une autre élection d'un tiers de votants vienne éventuellement accentuer l'esprit de réforme du conseil national de l'ordre. A moins que, comme il le laisse parfois entendre, le professeur Lortat-Jacob renonce à aller au terme de son mandat lorsque le verdict d'un procès auquel il est mêlé aura été rendu. Procès (1) qui lui vaut le soutien de nombreux médecins, qui, autrement, auraient peut-être préféré le changement ou même auraient osé, eux aussi, se présenter. — MARTINE ALLAIN-REGNAULT.]

(1) Le professeur Lortat-Jacob a été inculpé, le 5 novembre 1976, d'homicide involontaire en tant que directeur médical d'une clinique de la région parisienne, où décéda, le 25 septembre 1973, à la suite d'une opération des amygdales, un jeune homme de vingt-quatre ans, M. Alain Farçat. L'anesthésiste et le chirurgien ont été également inculpés.

LE PROFESSEUR JEAN DAUSSET EST ÉLU A L'ACADÉMIE

Lors de sa séance du mardi 28 juin, l'Académie de médecine a élu membre titulaire de sa quatrième section (sciences biologiques, physiques, chimiques et naturelles) le professeur Jean Dausset, chef de service d'hémato-sérologie-immunologie de l'hôpital Saint-Louis. Au cours de cette séance ont été élus comme correspondants nationaux M. Paul Ganiere (Nice) et M. Etienne Boltanski (Mayenne).

[Né le 19 octobre 1916 à Toulouse, M. Jean Dausset fait ses études médicales à Paris et devient en 1945 docteur en médecine puis agrégé d'hématologie en 1958. Il est chef de clinique médicale à la faculté de médecine de Paris (1946), maître de conférences (1958) et professeur d'immuno-hématologie (1968). Il est directeur de l'unité d'immuno-génétique de la transplantation humaine à l'Institut de la santé et de la recherche médicale.

Sa contribution capitale fut la découverte des groupes tissulaires et du système H.L.A. Il démontra que pour qu'une greffe d'organe ait une chance de succès il fallait non seulement apparier les groupes sanguins du donneur et du receveur, mais aussi veiller à ce que leurs groupes tissulaires soient identiques. Récemment, il a montré une corrélation entre ces groupes tissulaires et la prédisposition à certaines maladies (« le Monde » du 16 juillet 1976).

Médaille d'argent du C.N.R.S. en 1967, grand prix scientifique de la Ville de Paris, membre du conseil scientifique de l'Institut Pasteur, M. Dausset est également professeur au Collège de France.]

DÉFENSE

Le projet de budget militaire pour 1978 serait de 67 à 68 milliards de francs

Le projet de budget militaire pour 1978 a été soumis à l'arbitrage du président de la République, qui pourrait faire connaître sa décision avant la mi-juillet. Dans les discussions préparatoires sur les dépenses et les recettes de l'Etat pour l'an prochain, le problème de la progression et du montant des crédits de la défense paraît délicat (« le Monde » du 29 juin), compte tenu de la volonté gouvernementale de limiter à 12 % la hausse du budget de l'Etat.

Au terme de la loi de programmation approuvée par le Parlement au printemps de 1976, qui fixe les dépenses militaires pour les six années qui s'étendent de 1977 à 1982, il est prévu, pour 1978, un budget de la défense (dépenses de fonctionnement et investissements d'équipement) de 66 460 millions de francs. Cette prévision, si elle était respectée, représente un accroissement supérieur à 13,7 % par rapport au montant du budget militaire de 1977.

La loi de programmation a donc, déjà, retenu, pour 1978, un montant du budget militaire qui croît plus rapidement que la hausse moyenne de l'ensemble des dépenses publiques. Cela a déjà été le cas en 1977, année pendant laquelle le budget initial de l'Etat devait progresser de 6,5 % par rapport au budget final de 1976, tandis que la progression correspondante des crédits militaires était de 11 %.

Mais, de plus, les services du premier ministre et l'administration des finances ont été, cette année, en désaccord avec le ministre de la défense sur l'évaluation des hausses économiques ou industrielles et de l'inflation intervenues ou attendues dans le calcul des coûts de fabrication des armements et des dépenses d'études ou de recherches à des fins militaires. Pour couvrir la forte progression des prix industriels des matériels de guerre, notamment dans l'électronique, le ministère de la défense propose de porter à 69 milliards de francs son projet de budget pour 1978. Les services du ministère de la défense font valoir que cette somme permettrait de respecter les engagements du gouvernement devant le Parlement, contenues dans la loi de programmation militaire 1977-1982.

Une croissance régulière

Il paraît exclu que ce montant des crédits de paiement affectés à la défense puisse être retenu par le chef de l'Etat, à l'occasion de son arbitrage. Certains envisagent que les armées recevraient, en définitive, de 67 à 68 milliards de francs au maximum, ce qui marquerait, néanmoins, une nette progression des dépenses militaires par rapport aux prévisions de la loi de programmation. On se souvient que ce texte, approuvé par le Parlement, crée une croissance régulière du budget de la défense qui devrait atteindre 20 % des dépenses de l'Etat en 1982 (17,5 % en 1977).

Quelle que soit l'évaluation arrêtée en dernière analyse, c'est la répartition de ce budget militaire, selon les catégories de forces qu'il importe d'apprécier. Les grandes lignes de ce projet de budget devraient être connues à la fin de l'été. Mais, déjà, des orientations ont été définies. Elles portent, principalement, sur une accentuation des dépenses de recherches (dans le domaine de la guerre électronique), une modernisation de la technologie nucléaire en matière de sous-marins et sur un meilleur équilibre des crédits de fonctionnement (titre III de la loi de finances) et des dépenses d'équipement (titre V).

Comme pour 1977, le projet de budget militaire de 1978 devrait inclure les dépenses (pensions et charges diverses) supportées précédemment par le ministère de l'économie et des finances, et transférées pour la première fois en 1977 au budget du ministère de la défense.

● *M. Yvon Bourges*, ministre de la défense, est en visite en Finlande, jusqu'au 30 juin, à l'invitation de son homologue finlandais, M. Taisto Tahkamaa.

RELIGION

● RECTIFICATIFS. — Dans *le Monde* du 25 juin, nous avons indiqué que l'Eglise luthérienne d'Angola venait d'entrer dans la Fédération luthérienne mondiale. Il s'agit, en fait, de l'Eglise dite Angkola-Batak d'Indonésie. D'autre part, l'université de Dar-Es-Salaam ne comprend pas une faculté des beaux-arts, comme il était indiqué dans *le Monde* daté 26-27 juin, mais une faculté des lettres.

AÉRONAUTIQUE

En cinq années d'exercice financier

LA SNIAS A ACCUMULÉ UN DÉFICIT DE 1 969 MILLIONS DE FRANCS

La Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) a enregistré un déficit de 621 millions de francs en 1976, dû essentiellement aux pertes de la division « avions » (818 millions) et à la sous-activité (193 millions), que ne parviennent pas à équilibrer les bénéfices, deux fois plus importants qu'en 1975 (390 millions au lieu de 199 millions), des trois autres branches d'activité de la société (hélicoptères, engins tactiques, systèmes balistiques et spatiaux). En cinq années d'exercice financier, la SNIAS a accumulé un déficit de 1 969,7 millions de francs (courants), si l'on totalise les pertes déclarées depuis la première année, en 1972.

Les comptes de l'exercice 1976, publiés mardi 28 juin, lors de l'assemblée générale des actionnaires représentés par l'Etat à raison de 98,7 % du capital, font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 9 milliards de francs, soit une augmentation de 24,7 % par rapport au chiffre d'affaires de la SNIAS en 1975. Les exportations de l'année précédente se sont élevées, au total, à 2 862 millions de francs.

L'Etat, qui est le principal actionnaire — le capital de la SNIAS est de 421,5 millions de francs — a versé, en 1976, des avances de 621 millions de francs, soit exactement le montant déclaré des pertes.

Selon les dirigeants de la SNIAS, la progression (environ 37 % par rapport à 1975) du chiffre d'affaires des hélicoptères en 1976 est due principalement à l'augmentation sensible des exportations, et celle des systèmes balistiques ou spatiaux (de l'ordre de 39 %) provient essentiellement des commandes du client quasi-unique qu'est l'Etat. Dans le domaine des engins tactiques, la part des exportations, déjà importante en 1975, s'est encore accrue en 1976 (60 % du chiffre d'affaires).

Le chiffre d'affaires de la division « avions » a augmenté de 20 %, passant de 2 573 millions de francs à 3 101 millions. Plus de la moitié de ces ventes concerne des productions destinées à l'exportation et facturées à la firme privée Dassault-Breguet (accords de sous-traitance pour le Mirage F-1 et le Mystère 20) ou au consortium européen Airbus-Industrie chargé d'assurer la commercialisation du moyen-courrier A-300.

SCIENCES

Le budget de la recherche scientifique s'élèvera à 11,9 milliards de francs

Après avoir découvert, à son arrivée au gouvernement, une ébauche inquiétante de budget pour la recherche en 1978, M. Jacques Sourdille, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la recherche, a pu présenter, mardi 28 juin au cours d'une conférence de presse, un « budget honorable ».

L'enveloppe totale de ce budget (1), telle qu'elle sera présentée à l'automne au Parlement, s'élèvera à 11,9 milliards de francs, dont 5,6 milliards d'autorisations nouvelles de programmes. Les autorisations de programme (A.P.) devraient ainsi croître de 7,3 % par rapport à 1977, les crédits de fonctionnement, pour leur part, bénéficiant d'une croissance globale de 11,6 %.

Parlant quelques heures après le comité interministériel réuni dans la matinée sous la présidence du premier ministre — comité destiné à arrêter les derniers arbitrages, — M. Sourdille s'est montré satisfait. Il a pu, a-t-il affirmé, pleinement jouer son rôle de coordinateur de l'enveloppe recherche.

On notera la croissance sensible des fonds propres du secrétariat d'Etat à la recherche (aide au développement : + 10 % et fonds de la recherche : + 13,7 %), qui, dans une certaine mesure, laisseront à M. Sourdille, en cours d'année budgétaire, une marge d'intervention. Au total, a indiqué M. Sourdille, les secteurs les plus privilégiés sont la santé et les recherches visant à renforcer l'indépendance nationale : énergie nucléaire et énergies nouvelles, matières premières, espace et informatique. Les secteurs les plus touchés par la récession sont ceux de l'agriculture, de l'exploitation des océans et, dans une certaine mesure, le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.).

M. Sourdille peut affirmer que les objectifs budgétaires fixés en 1975 en conseil interministériel seront respectés : le nombre de chercheurs augmentera exactement de 3 %, tandis que les autorisations de programme croîtront un peu plus vite que les investissements collectifs. Il n'en reste pas moins que ce budget, pour honorable qu'il soit, permettra, au mieux, une préservation du potentiel de recherche : après sept ou huit ans de lente dégradation, il ne permettra évidemment pas la relance qu'aurait souhaitée la communauté scientifique.

Peu de nouveaux laboratoires seront mis en chantier. *« Nous devrons repousser le béton à des temps meilleurs »*, affirme M. Sourville, qui a décidé, d'autre part, le report du lancement de grandes opérations, comme la centrale solaire de 3,5 MW prôné par la la délégation aux énergies nouvelles. En période de restrictions budgétaires, il est permis de constater qu'un certain effort semble fait pour la recherche. Mais est-il normal, demande M. Sourdille, que ce budget, en 1978 comme les années précédentes, reste inférieur à celui des anciens combattants ?

XAVIER WEEGER.

(1) Sont notamment exclus de l'enveloppe, les budgets de recherche militaire et ceux du secrétariat d'Etat aux télécommunications.

Trois cent quatre-vingts postes de chercheurs seront créés

M. Sourdille a brièvement exposé les grandes lignes du budget de la recherche pour 1978. Il permettra la création de 209 postes d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, et de 380 postes au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), qui reçoivent respectivement 230 et 64 postes. Sept cents chercheurs « hors statut » seront intégrés.

● Secrétariat d'Etat à la recherche : *les fonds propres du secrétariat d'Etat à la recherche s'élèveront à 600 millions de francs : le fonds de recherche permettra notamment de doubler les échanges de chercheurs avec l'étranger ; l'aide au développement bénéficie pour plus de 80 % aux branches industrielles dépendant du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

● Industrie, commerce et artisanat : *+ 8 % au total :*

— Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : + 9,5 % au total (14,1 en autorisations de programmes [A.P.], soit 1 135 millions de francs ;

— Centre national d'études spatiales : + 10,2 % (9,9 en A.P.) : 926 millions ;

— Plan-calcul : — 2,6 % ; les sommes consacrées à la recherche passent de 65 millions de francs en 1977 à 125 millions (+ 92,7 %), celles destinées à l'aide aux activités industrielles (principalement soutien de C.I.I.-Honeywell-Bull) de 570 à 500 millions (— 13 %) ;

— Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) : 9,9 % (+ 5,3 % en A.P.) ;

— Institut de recherche en informatique et automatique (IRIA) : + 9 % au total ; le Centre technique de l'informatique lui sera rattaché ;

— Direction des mines (principalement recherche dans les écoles) : + 7,3 % (5 % en A.P.).

● Affaires étrangères : *+ 7,6 % ; il s'agit essentiellement de la participation française dans de grands organismes internationaux, comme le CERN de Genève.*

● Coopération : *Office de la recherche scientifique et technique pour les territoires d'outre-mer (ORSTOM) : + 12,7 % (10,3 % en A.P.) ; Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT) : + 7,8 % (— 3,8 % en A.P.) ; le GERDAT sera réorganisé.*

● Agriculture : *Institut national de la recherche agronomique (INRA) : + 11,2 % (2,3 % en A.P.).*

● Equipement et aménagement du territoire : *+ 5,2 %.*

● Santé : *INSERM : + 13,5 % (10,5 % en A.P.) ; Institut Pasteur de Paris : + 12,8 %.*

● Universités : *Mission de la recherche (recherche propre aux universités) : + 7,4 % (7 % en A.P.) ; C.N.R.S. : + 10,6 % (4,3 % en A.P.) ; des « postes d'accueil » seront créés, qui devront permettre l'accueil d'universitaires pour des périodes limitées. Sur ce budget sont prévus 2,5 millions pour la construction, en coopération avec l'Allemagne fédérale, d'un outil lourd d'astronomie, le grand interféromètre millimétrique. La construction du grand accélérateur linéaire « Ganil » de Caen est poursuivie (28 millions pour le C.N.R.S., autant pour le C.E.A.).*

● Culture et environnement : *respectivement + 12 % et + 4,3 %.*

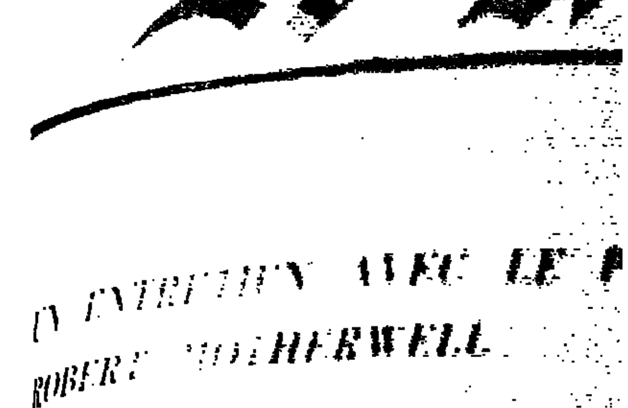
ÉDUCATION

M. PIERRE LOUIS président de l'Institut national de recherche pédagogique

M. Pierre Louis, ancien recteur, conseiller d'Etat en service extraordinaire, vient d'être nommé président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.). Le conseil comprend vingt-sept membres, dont six directeurs ou chefs de service du ministère de l'éducation, et six représentants du personnel de l'Institut.

Les personnalités choisies, *« en raison de leur compétence et de la nature de leurs activités »*, sont : MM. Jacques Bayle, inspecteur des finances ; Jean Bernard, de l'Académie française, professeur à l'université de Paris-VII, directeur de l'U.E.R. d'hématologie ; Constant Burg, directeur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; Jean-Louis Crémieux-Brilhac, directeur de la Documentation française ; Claude Collard, président du Comité national olympique et sportif français ; André Danzin, directeur de l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique ; Robert Lattès, conseiller technique auprès de la direction générale de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Jacques Le Goff, président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Paul Pastour, recteur de l'Académie de Nice ; Raymond Weil, professeur à l'université de Paris-IV.

[Né le 1er août 1913 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), agrégé et docteur ès lettres, M. Pierre Louis est successivement chargé de cours aux facultés des lettres de Rennes, puis de Lyon (1940-1948), professeur dans ce dernier établissement (1948-1954), avant d'être nommé recteur des académies de Clermont-Ferrand, puis de Lyon, de 1960 à 1976. Le 22 juin 1976, M. Louis était nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.]



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

PORTRAITS AMÉRICAINS

UN ENTRETIEN AVEC LE PEINTRE ROBERT MOTHERWELL

Un ordre visuel arraché au chaos

« Quelle est l'origine des pages qui — en ouverture de votre exposition — accompagnent le cycle des poèmes de Rafael Alberti ?

— Depuis longtemps, on me demandait un livre d'art avec mes textes. Mais dès que j'écris, je m'explique sur l'art et ça ne me semblait pas convenir à cette sorte de livre. Je préférais attendre, trouver un auteur. Dans une librairie, j'ai découvert — en espagnol et en anglais — ce poème qui m'a frappé, comme un éclair.

» Je n'ai jamais rencontré Alberti. Il était un ami de Garcia Lorca, et, ce qui est drôle, c'est qu'il voulait devenir peintre. Après « notre » livre — tiré à quarante exemplaires, — il en a fait un autre, sur le même poème, mais avec ses propres dessins. Des dessins beaucoup plus réalistes que les miens : imaginez Masson qui emploierait la technique des papiers collés.

» J'ai travaillé sur le poème d'Alberti de janvier 1968 au mois d'août 1972. Pendant ces quatre ans, j'ai connu des hauts et des bas, mais, le lisant, le relisant, je comprenais à quel point ce texte était vrai et grand, car toujours plein : chaque lecture stimulait, suscitait de nouvelles interprétations, de nouvelles idées. Et puis, c'était l'Espagne.

» J'ai été élevé en Californie, dans un climat, une lumière proches de ceux de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, de la Provence. C'est très important pour moi, parce que la plupart des artistes modernes français ont fini, ont commencé, en Provence, où la lumière n'est pas « atmosphérique » — comme à Amsterdam — ni tendre et douce — comme à Paris. Dans le Sud, et pour parler en peintre, la couleur est *locale*, l'ombre noire — je devrais dire plutôt qu'il n'y a pas de transition ténébreuse entre la couleur et l'ombre, tandis que chez Rembrandt toutes les couleurs sont subordonnées à toutes les nuances de l'ombre.

» Cette peinture des Français dans le Sud, au début du vingtième siècle — par un hasard historique la plus belle, — un Californien peut visuellement la lire, tant elle correspond naturellement, réellement, à ce que lui-même a dans ses yeux, tous les jours. Et je n'ai besoin d'aucune forme de traduction devant Matisse, Miro ou Cézanne. Mais quand Mondrian utilise une couleur locale, il est obligé de le faire théoriquement : le Nord, jamais, n'a la clarté ni la violence du Sud. Dans le Nord, c'est comme si on voyait tout à travers des voilages, et c'est cette lumière-là que j'appelle atmosphérique.

» Plus vieux je deviens, moins importantes me paraissent les nationalités. L'essentiel, c'est ce qui est similaire, au sens presque écologique. Le travail de Max Ernst et celui de Miro reflètent avec évidence ce que je disais tout à l'heure. Miro et Ernst étaient surréalistes, mais un enfant qui sait garder un point de vue purement visuel reconnaîtra facilement lequel des deux vient du Sud.

» Habituellement, les peintres pensent en termes de tonalité. Picasso dit, par exemple : « *Quand vous n'avez plus de bleu, prenez du rouge* », mais, si on donne ce conseil aux enfants, ils refusent et s'arrêtent de peindre. Or, bien que la position de Picasso soit correcte lorsque deux couleurs ont une même tonalité et rejoigne celle de la majorité des peintres, je suis, moi, d'accord avec les enfants. Ainsi je conçois dans son exigence, dans sa racine, la couleur. Le reste — plus mystérieux — appartient aux associations, aux métaphores.

Penser au bleu, affectueusement

— On vous pose beaucoup de questions sur la couleur...

— A New-York, on me parle souvent du « bleu Motherwell », on me demande comment je l'obtiens. Et je réponds : il ne s'agit pas de technique, il s'agit de penser au bleu, affectueusement. Et aussi au noir. Et à toutes les couleurs.

» Dire — en insistant sur son aspect positif — que l'intensité de certaines couleurs que j'emploie se réfère à la plénitude de la vie me limite trop, me catalogue. J'ai traversé beaucoup d'années tourmentées et ambivalentes que la couleur, elle, dépassait ou ignorait. Aussi loin que je m'en souvienne, deux exemples m'ont marqué : Matisse ne fait pas d'allusions à des événement privés dans ses écrits et Beethoven a composé sa *Huitième symphonie* — l'une des plus optimistes — à l'un des moments les plus douloureux de sa vie. Il semble que l'art suive sa propre logique, presque inhumain dans son indifférence aux mélodrames quotidiens.

» Le quotidien, je l'introduis souvent dans le collage. Il y a quelques années, en Amérique, alors que je regardais une rétrospective de mes collages, ont surgi des morceaux entiers de passé. Là, confronté aussi bien à des œuvres relativement abstraites, je retrouvai le climat général de ma vie personnelle. J'éprouvai ce que ressent Proust avec sa madeleine, mais comment transmettre cela au public ?

» Quand je n'arrive pas a peindre, j'ai recours aux collages. Sur ma table, attend tout un matériel, tout un répertoire, c'est comme si j'avais des phrases prêtes, comme si, « ludiquement », je pouvais les changer, les juxtaposer, les éliminer, les transposer avant de les coller. Puis, au bout de deux semaines, ou de deux mois, je me dénoue, et à nouveau je peins. C'est un moment-clé, celui où le « jeu d'enfants » ne réussit plus à satisfaire l'homme dans sa totalité. Par parenthèse, il me semble que c'est cet « homme entier » que l'art contemporain a beaucoup de mal à exprimer.

» Un jour, Einstein s'est opposé avec force à quelqu'un qui lui disait que Beethoven était plus grand que Mozart, et il a répondu, en substance : par sa musique Beethoven invente un monde, et Mozart invente la musique à partir du monde. Je pense sans cesse à cette phrase que rapporte Einstein et que j'ai lue récemment. J'y pense parce qu'elle me permet de définir plus clairement qu'autrefois ma position d'artiste. En relation avec ce que nous appelons — depuis l'époque surréaliste — l'automatisme psychique, je comprends ce que signifie pour moi d'être mozartien. De l'automatisme psychique, les surréalistes ont fait un programme : il leur paraissait plus urgent de transformer le monde (comme diraient les marxistes) que d'en écouter la musique.

Retrouver la position d'un petit enfant

— Qu'est-ce que c'est pour vous l'abstraction ?

— Littéralement, abstraire, c'est enlever et donc sélectionner, et finalement souligner. Je dis tout de suite qu'on peut choisir avec chaleur, et qu'il n'est pas nécessaire d'associer à l'abstraction cette idée — ordinairement répandue — de distance, de froid. Ce qui compte, c'est la rigueur dans le degré d'abstraction, l'exactitude dans le choix — en référence, par exemple, à une maison (orange), je sais que j'ai été plus abstrait qu'Utrillo, moins que Mondrian.

» Le contraire de l'abstraction serait de représenter le monde avec tous ses détails, ce qui est, bien sûr, impossible. Redécouvrir au vingtième siècle Piero della Francesca c'est comprendre qu'il a été capable de maintenir un égal degré d'abstraction, centimètre carré par centimètre carré, dans la perspective comme dans la « représentation » d'un œil. Cette rigueur particulière caractérise aussi des œuvres capitales du vingtième siècle : les muraux de Matisse au Musée d'art moderne, l'atelier de Picasso à la fin de l'exposition Paris-New-York, ou Mondrian, et les papiers collés du cubisme. Ce qui nous amène à l'expressionnisme.

» L'automatisme de notre petite enfance, qui devrait conduire à l'expressionnisme, qui devrait ouvrir la voie abstraite — dont l'art de Piero della Francesca prouve la permanence, — aboutit la plupart du temps à une « bouillabaisse » naturaliste. Cela, il me semble, à cause des pressions exercées par tous ces contemporains des enfants qui demandent : « *Qu'est-ce que c'est ?* », qui disent « *Ce n'est pas comme ça* » ou « *Ça devrait être comme ça* ». Le dessin et la peinture ne sont pas là — ainsi qu'on voudrait nous le faire croire dès les prémices — pour représenter, pour illustrer, mais pour créer un ordre visuel arraché au chaos immédiat de notre environnement.

» A quatre ans, un enfant accepte des lunettes dessinées de deux cercles et d'une barre, à quatorze ans, il voudrait savoir la grandeur précise de la courbe qui entoure le verre. Etre un artiste — alors que nous sommes sans arrêt bombardés par les conceptions des autres, — c'est retrouver l'automatisme sélectif du petit enfant qui perçoit directement ce qui l'intéresse. Etre expressionniste, c'est retrouver la position d'un petit enfant libre — non conscient du « dehors » ou du « dedans ». Et si mes *Elégies espagnoles* explosent d'expressionnisme, c'est parce que leur caractère sexuel a sa source dans l'inconscient et, par là, me rend proche d'un enfant ignorant les multiples implications de ses propres sentiments.

» J'ai été marié avec une femme qui avait un enfant de trois ans et demi. Cet enfant, un soir, au dîner, m'a dit : « *Je veux que maman s'en aille.* » J'ai réfléchi, et j'ai répondu : « *Regarde, il pleut dehors.* » C'était une petite fille, et elle m'a dit : « *Ça m'est égal.* » Vous voyez, à la base, les enfants comprennent, savent tout.

» Aujourd'hui, les artistes tendent à devenir excentriques, ou bizarres, ou « surrationnels », ou « programmés », ou, plus communément, banals. Il n'y a pas d'enfant qui ne soit un bon artiste, pas d'enfant qui n'éprouve des sentiments intenses que les toiles des adultes expriment si peu. Je vous le disais : l'homme entier est rare. Ils avaient raison, les surréalistes, les dadaïstes, d'organiser une attaque globale contre ce phénomène qui enrégimente l'individu — cela à travers l'Eglise, l'école, la famille, les conventions sociales, les vêtements.

» Je pense à un merveilleux collage de Max Ernst, avec une pile de chapeaux et avec ce titre publicitaire : le chapeau fait l'homme. La révolution du blue-jeans relève inconsciemment de ce type d'observation, mais, en plus, témoigne d'une poussée égalitaire — même si la classe ouvrière aspire à porter un costume. Dans cet ordre d'idées, il m'est parfois difficile de suivre la conversation de mes filles de vingt ans. Elles me parlent de Thomas, de Joseph, de Charles, et — puisqu'elles en connaissent plusieurs — je demande, par exemple, Thomas qui ? Mais comment pourraient-elles répondre ? Leur point d'honneur, c'est d'ignorer le nom de famille : c'est ce nom-là qui « *fait l'homme* », qui nous détermine tous religieusement, économiquement, socialement.

— Ne devrait-on pas s'arrêter à la condition de l'artiste dans la société ?

— Vous serez peut-être choquée, mais je crois que les problèmes des artistes dans la société bourgeoise n'ont pas fondamentalement changé. Le père de Cézanne et celui de Degas étaient banquiers ; de l'autre côté, Courbet et Renoir étaient issus des classes paysanne et artisane. Pour tous, il y a eu mélange de hasard, de privilège, de ténacité. A New-York, parmi les artistes de ma génération, on disait : « *L'art est un concours d'endurance.* »

» Pour vous donner mon sentiment juste, je dirais que devenir un individu est un destin trop lourd pour que le supporte n'importe qui. Plus que les autres, et avec tout son poids de solitude, un artiste doit se réaliser au cœur de cette exigence. C'est moi-même ce que je recherche, quoi qu'il en coûte. Si on pense aux artistes, aux hommes qui ont laissé des traces profondes — me viennent à l'esprit Kafka, Cézanne, Joyce, Freud, — on se rend compte à quel point la réalisation d'eux-mêmes les a entraînés vers la folie (c'est évident chez Van Gogh, presque autant chez Cézanne ; quant à Kafka, souvenez-vous qu'il désirait que Max Brod détruise ses textes). Si on pense au contraire à ceux qui ont voulu établir une balance entre individu et société — comme André Gide ou Thomas Mann, — à la fin, on voit bien qu'ils ne nous ont pas également marqués.

Attention à ce que tu veux devenir

» A New-York, lorsque j'étais jeune, j'ai entendu une phrase que je croyais être un aphorisme juif — j'ai appris depuis qu'on l'a attribué à Goethe, mais qu'importe. La phrase, c'était : « *Attention à ce que tu veux devenir, car c'est ce que tu deviendras.* » De cette mise en garde, je ressens maintenant la vérité : je voulais devenir un peintre moderne, et j'ai une secrétaire à plein temps. Non, on n'imagine pas qu'on va finir avec une secrétaire, des comptes, une équipe, et, au mur, les diapositives des œuvres de jeunes artistes sur lesquelles il faut se prononcer.

— Comment travaillez-vous ?

— Réponse rapide : je travaille deux jours par jour, chaque semaine. Réponse plus honnête : je travaille douze jours par semaine. Réponse détaillée : je travaille chaque jour de 10 heures à 17 h. 30 dans neuf studios, avec quatre assistants, et Dieu sait combien de lettres et d'appels téléphoniques. De 18 h. 30 à 19 h. 30, je fais une sieste, puis je dîne avec ma femme, et de 20 h. 30 à 2 heures du matin, je travaille seul. Dans cette seconde partie de la journée, je suis davantage prêt à prendre des risques, des risques dans la création. Pourtant, c'est en travaillant avec beaucoup de gens que, parfois, à cause du hasard et de la confusion, je vois soudain quelque chose, je vois le monde qui se montre — nous voilà revenus à ce qu'Einstein disait de Mozart.

» Je suis très fasciné par ce que raconte Sabartès, l'ancien secrétaire de Picasso. Pour obliger Picasso à sortir du lit le matin, Sabartès le cajole, le menace, et les gens attendent, les lettres s'accumulent. Et Picasso dit : « *Encore une cigarette* », il fait n'importe quoi pour gagner du temps, et il ne cesse de demander l'heure. Ce qui me captive, c'est la façon dont Sabartès essaie de maintenir la responsabilité sociale de Picasso. Et la façon dont un peintre essaie de préserver animalement ses instincts de création. Attention à ce que tu veux devenir...

» Et maintenant, je voudrais que vous n'ayez pas seulement entendu un Américain. Je veux dire que j'espère que vous avez vu un homme, simplement. »

Propos recueillis par
YVONNE BABY.

★ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, ARC 2, jusqu'au 20 septembre.

ANDY WARHOL, ÇA MARCHE

Andy Warhol, phénomène culturel, peintre, directeur du journal « Interview », grand homme d'affaires, était de passage à Paris. Son autobiographie, « Ma philosophie de A à B », vient d'être publiée chez Flammarion (38 F) et la galerie Daniel Templon accueille son exposition, « La faucille et le marteau », jusqu'au 9 juillet. Anthony Roberts, poète anglais, l'a rencontré.

L'APPARTEMENT de la rue du Cherche-Midi brillait de soleil et de gloire reflétés. Andy Warhol était assis au centre d'un divan en mauvais état. Menant son entourage avec une alternance de suggestions douces et de silences magistraux, il mangeait un morceau de poulet : un homme calme au milieu du chaos chic tout autour de lui.

D'origine tchèque, Andy Warhol est né à Mc Keesport, en Pennsylvanie mais, très jeune, il devait « monter » à New-York, et devenir un spécialiste en peinture sur soie. « Dans les années 50, *dit-il*, les cartes de vœux, les aquarelles, et de temps en temps des poèmes lus à haute voix dans un café de Greenwich-Village, c'était ma vie. » *Et ce n'était pas assez.*

Le temps passe, c'est 1962, il découvre le « Campbell's Soup can », symbole du pop'art, il commence de vraies toiles, il a son cercle de familiers. On attribue le culte qui se développe autour de lui à sa décision de devenir un solitaire. « On n'acquiert jamais rien, jusqu'au moment où on n'en veut plus ; c'est un axiome », *c'est son axiome. Ses studios (The Factory) deviennent le centre de l'industrie Warhol. La contre-culture, la sous-culture, le pop, les lumières, les discothèques, les films, tout ce qu'on associe au nom de Warhol a ses origines dans cet endroit, et parmi les gens qui s'accrochent à lui. Le mythe grandit : si vous avez du talent, un peu suffit, Warhol peut vous transformer en superstar.*

Pour quelques-uns, ça marche. Il y a Joe Dallesandro, il y a Lou Reed, mais surtout, et toujours, y a Warhol lui-même. Son nom. Si ce qu'il fait est mauvais, si c'est un échec, peu importe. Tout est création, invention de Warhol par lui-même, et les résultats sont étonnants.

Comment ça marche ? Il ne le sait pas. Parfois ça ne marche pas. En 1968, on a voulu l'assassiner. A moins que cela aussi ne fasse partie des choses qui marchent. De toute manière, il est vivant, et quand avec un Polaroïd il photographie un chien dans la rue, il vend la photo au propriétaire du chien pour 16 000 dollars (80 000 F). L'argent, dans la conversation, c'est le sous-texte. Andy Warhol a pour lui une saine affection. « Mes mains n'ont jamais touché d'argent sale », *dit-il. C'est franc. Mais dès qu'on lui pose une question un peu directe, il la renvoie à son entourage, prenant ainsi un minimum de responsabilités.*

Les fêtes, il adore les fêtes. Il dit qu'il a été très impressionné par l'anniversaire de Bianca Jagger (la femme de Mick Jagger), car les invités étaient en minorité par rapport aux journalistes, aux photographes et aux techniciens.

Quant au livre Ma philosophie de A à B, *l'idée, c'était que ce soit du charabia. Mais c'était enregistré au magnétophone, il y a eu des sténographes, des éditeurs... The Factory est toujours là, la prose limpide du livre n'est pas un accident, et Andy Warhol en est fier. Il demande si la traduction est au point, il paraît content qu'on le rassure. Oui, oui, c'est excellent.*

« Regarde, disait quelqu'un, un écureuil, à Paris. » *Sauf Andy Warhol, tout le monde regardait. C'était un pigeon. Toujours sans lever la tête, Warhol avait dit :* « Ce n'est pas un écureuil, c'est un rat. »

Andy Warhol dit qu'il aime Paris, c'est si beau, les monuments et tout, mais fondamentalement c'est un New-Yorkais. Il aime son lit, il aime manger des chocolats, il aime regarder la télé. A propos, ça c'est quelque chose qu'il n'a pas encore pu vendre, des émissions pour la télévision il veut appeler la série « Rien en particulier », et ça aussi, ça viendra. Il en est sûr : tout vient. Il ne sait pas pourquoi mais c'est peut-être ce que la comédienne Sissy Spacek disait dans une interview qu'Andy Warhol a faite d'elle pour Interview : « Et vous savez quoi, *disait Sissy Spacek,* on en arrive presque au point où, si on a du talent, peu importe ce que les autres voient. Ils ne voient que ce qu'ils veulent voir. On devient... »

« Oh ! oui... *dit Andy Warhol,* je sais, je sais. »

ANTHONY ROBERTS.

Une sélection

Cinéma

LE DIABLE PROBABLEMENT
de Robert Bresson

Le monde est victime de notre folie destructrice, en proie aux forces du mal, au diable peut-être. Il n'y a que Charles, et quelques autres jeunes, à l'avoir compris, prévient Bresson. Et il n'y a que Bresson pour filmer la mort d'un arbre.

PAINTERS PAINTING
d'Emile de Antonio

Un témoignage riche et vivant sur la naissance et l'épanouissement de la peinture américaine depuis la veille de la guerre jusqu'à nos jours. Un montage très intelligent de documents et d'interviews, et tant pis s'il est incomplet.

ELISA, VIDA MIA
de Carlos Saura

Un vieil homme et sa fille vont à la rencontre l'un de l'autre, tout en dérivant seuls sur des voies parallèles. Carlos Saura a soumis ces deux portraits au traitement troublant de sa vision onirique.

BAXTER, VERA BAXTER...

Tandis que persiste au-dehors un air de fête, une femme (Claudine Gabay) raconte comment son mari a payé pour qu'elle lui soit infidèle. Dans la grande villa vide, la pénombre s'installe.

... et LE CAMION
de Marguerite Duras

Voilà, c'est un film réjouissant. Mais parfois le spectateur refuse la lecture de Marguerite Duras et l'histoire qu'elle dit, de même que le chauffeur refuse les histoires que raconte la femme du Camion.

NEWS FROM HOME
de Chantal Akerman

Confrontation d'un texte (les lettres d'une mère à sa fille) et d'images (New-York, les rues, le métro) Messages tendres de la vieille Europe qui se mesurent à la matière brute — son, couleurs, rythmes.

ALICE DANS LES VILLES
de Wim Wenders

Un grand Allemand sympathique réapprend avec une petite fille, Alice, le sens du bonheur et de la vie. Il était allé se perdre dans la grande solitude américaine.

— ET AUSSI : *Trois femmes*, de Robert Altman (mauvais rêves, mauvais rêve) ; *Omar Gatlato*, de Merzak Allouache (un petit fonctionnaire amoureux d'une voix sur cassette) ; *En route pour la gloire*, d'Hal Ashby (les drames de l'émigration et le sourire de Carradine-Guthrie) ; *Comment Yukong déplaça les montagnes*, de Joris Ivens et Marceline Loridan (deuxième sortie de douze heures en Chine passionnantes).

Théâtre

TARTUFFE
à la Porte-Saint-Martin

Un hôtel particulier en rénovation. Une maisonnée nombreuse, qui pourrait être heureuse. Le chef de famille, bourgeois libéral, se laisse séduire par le dogme sévère de la dévotion, se laisse envoûter par un homme rusé, intelligent, ambigu et qui assume les contradictions de sa sensualité et de son ambition. Planchon-Tartuffe glisse, silencieux, souple comme un chat noir, familier et porteur d'une force mystérieuse, dangereuse. Tartuffe : le plus beau personnage de Planchon

RABELAIS
à Montreuil

Les comédiens non professionnels du Théâtre-Ecole de Montreuil se mêlent aux spectateurs, les entraînent dans cinq lieux du théâtre, dans les cinq volumes de Gargantua *et* Pantagruel. *Voyage parmi les monstres de foire médiévale et les enfants gloutons, parmi les paysages fantasques d'un spectacle désarticulé. Jusqu'au 7 juillet.*

LA SAISON ESTIVALE

Beaucoup de théâtres se mettent en vacances, mais le succès donne du courage : les Dames du jeudi *restent au Studio des Champs-Elysées ;* la Cage aux folles *au Palais-Royal ;* les Catcheuses *et* l'Amour en visite *aux Quatre-Cents-Coups ;* la Nuit de noces de Cendrillon *au Plateau ;* José *au Théâtre d'Edgar ;* Transe Kamikase express *à Essaïon ; et bien entendu* la Cantatrice chauve *et* la Leçon *à la Huchette. La nouvelle salle du Lucernaire reprend* Molly Bloom *et le Café de la Gare retrouve Rufus et ses* Trois Cents Dernières.

Musique

ROSTROPOVITCH
préside à La Rochelle

Les Cinquièmes Rencontres internationales d'art contemporain gravitent cette année en grande partie autour de Rostropovitch, personnalité rayonnante et l'un des seuls grands artistes à commander des œuvres aux compositeurs : concours international de violoncelle, un concert Bach, une journée « carte blanche », le concerto de Lutoslawski, etc. On notera aussi dans ce beau programme une création de Boulez (pour sept violoncelles), des œuvres et créations de Berio (deux festivals), Dao, Tabachnik, Alsina, Mefano, Xenakis, Darasse, Halffter, etc. Une fête de la musique, entourée de théâtre, de danse et de cinéma (du 29 juin au 8 juillet).

FESTIVALS PARTOUT

*Les fusées des festivals partent de partout : tandis que l'*Anjou *poursuit fébrilement ses activités multidisciplinaires, avec trois ou quatre manifestations par jour, sans compter les ateliers, les* Fêtes musicales de Touraine *offrent les plus beaux Schubert, avec l'ensemble d'Hilversum, Kocsis et Richter, Fischer-Dieskau, E. Söderström (du 30 juin au 4 juillet) et* Saintes *prend le départ de son énorme Festival de musique ancienne à dominante anglaise (Taillis, Byrd, V. Williams, Gibbons, Haendel, mais aussi Duruflé et Poulenc, à partir du 1er juillet). Et l'*Orangerie de Sceaux *s'ouvre pour ses week-ends rafraichissants qui dureront tout l'été, avec l'orchestre symphonique d'une « high school » américaine au programme haut en couleurs (dimanche 3, à 17 h. 30).* A Divonne, *P.-L. Aimard dans Messiaen (le 1er), le Quatuor A. Berg et Jessye Norman (le 6), maintiennent la haute qualité traditionnelle au bord du Léman.*

MUSIQUES ET CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

La musique dans la liturgie, une question qui éveille les passions les plus vives, sera au centre d'un congrès de plus de mille participants qui se tiendra à Paris (Mutualité, Saint-Séverin, Saint-Sulpice) du 30 juin au 3 juillet. Les séances plénières d'études alterneront avec des concerts (le 1er juillet, à Notre-Dame, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Notre-Dame-des-Champs), une célébration solennelle à Saint-Sulpice sur des musiques modernes (le 2) et une célébration biblique du Livre de Joël (Mutualité, le 3).

MUSIQUE CONTEMPORAINE
dans la Drôme

La Drôme fait, du 1er au 13 juillet, un effort d'animation particulièrement remarquable : musique dans les rues des villes et villages, ateliers d'études à Romans, et concerts de musique contemporaine, avec en particulier les Percussions de Strasbourg, dans les différentes villes du département (ADDIM, cour Saint-Ruff, 26000 Valence).

— ET AUSSI : Béatrice et Bénédict, *de Berlioz, par l'Orchestre de Paris, dir. Barenboïm (Champs-Elysées, le 29 et le 1er) ; concert de grégorien et G. de Machaut (Saint-Merri, le 29) ; finale du concours de chant de Paris (Gaveau, le 30, à 20 heures) ; F. Palmer (Radio-France, le 30) ; G. Hartman, soprano (Blancs-Manteaux, le 30) ; Chilingirian Quartet (Blancs-Manteaux, les 1er et 2) ; Festival Ohana, dir. Guschlbauer (Créteil, le 1er) ; E. Krivine et C. Ivaldi (Carnavalet, le 6).*

— EN PROVINCE : *Exposition G. Migot (Bibliothèque nationale de Strasbourg, jusqu'au 2) ; G. Bumbry (Echternach, le 1er) ; Quatuor Amadeus (Sully-sur-Loire, le 2, et Saint-Pierre-de-Chartreuse, le 4) ; Quatuor Via Nova (Valence, le 4) ; orchestre Pro Arte de Munich (Hyères, le 6).*

Danse

IVAN LE TERRIBLE
à la Cour du Louvre

Le ballet du Soviétique Grigorovitch, remarquablement servi par les danseurs de l'Opéra de Paris.

— ET AUSSI : *Rituel pour Herodiade*, au Théâtre de la Plaine (Salomé, évoquée par une tragédienne, trois danseuses et deux acteurs, dans un climat à la Gustave Moreau) 28, 29, 30 juin, 21 h : *Bella Lewitski*, chez Cardin (une compagnie californienne dévoreuse d'espace) jusqu'au 30 juin ; *la troupe bâlinaise de Sebatu*, au Théâtre Montparnasse (autre temps, autre monde).

Expositions

DOCUMENTA VI
à Kassel

La sixième Documenta de Kassel, exposition considérable qui fait, tous les quatre ans, le bilan de l'art contemporain. Cette fois, elle nous propose un constat : l'éclectisme de l'avant-garde artistique qui s'exprime hors la peinture (dont la présence est comparativement réduite cette année) dans la « sculpture environnementale » exposée dans le parc de l'Orangerie, la vidéo, la photo, le design utopique, etc.

Fief traditionnel de l'art américain, la Documenta s'est, d'autre part, mise à l'heure nationale avec la production artistique de l'Allemagne, à l'Ouest et à l'Est.

MOTHERWELL
à l'ARC 2

(Lire notre entretien page 11.)

PARIS-NEW-YORK
au Centre Georges-Pompidou

Prévue depuis le début de la construction du Centre Georges-Pompidou, dont elle devait marquer prestigieusement l'ouverture, une exposition colossale sur les rapports entretenus, depuis le début du siècle, par les deux capitales artistiques. De Matisse et Cézanne aux pop artistes et aux nouveaux réalistes, un rendez-vous de très belles toiles, qu'il ne faut pas manquer, mais qui a été bien curieusement combiné.

GREUZE
à Dijon

Une exposition d'ensemble qui devrait largement contribuer à la réhabilitation de l'œuvre, très originale, injustement oubliée, ou mal comprise, d'un artiste du dix-huitième siècle qu'on qualifie souvent un peu trop vite de bêtement sentimental.

LE POST-IMPRESSIONNISME
au Palais de l'Alma

L'ouverture, dans l'ancien Musée national d'art moderne rebaptisé, de salles consacrées aux peintures, sculptures et dessins d'artistes nés avant 1870 : Seurat, Signac, Cross, Luce, Gauguin, Bonnard, Vuillard, Denis, Redon, Levy-Dhurmer, Maillol, Rodin... Des œuvres des collections nationales représentatives des différents courants novateurs de la fin du siècle dernier, que le musée de Beaubourg, consacré à l'art du vingtième siècle, ne pouvait accueillir.

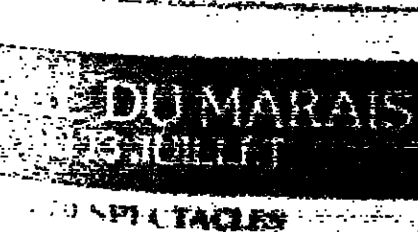
ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

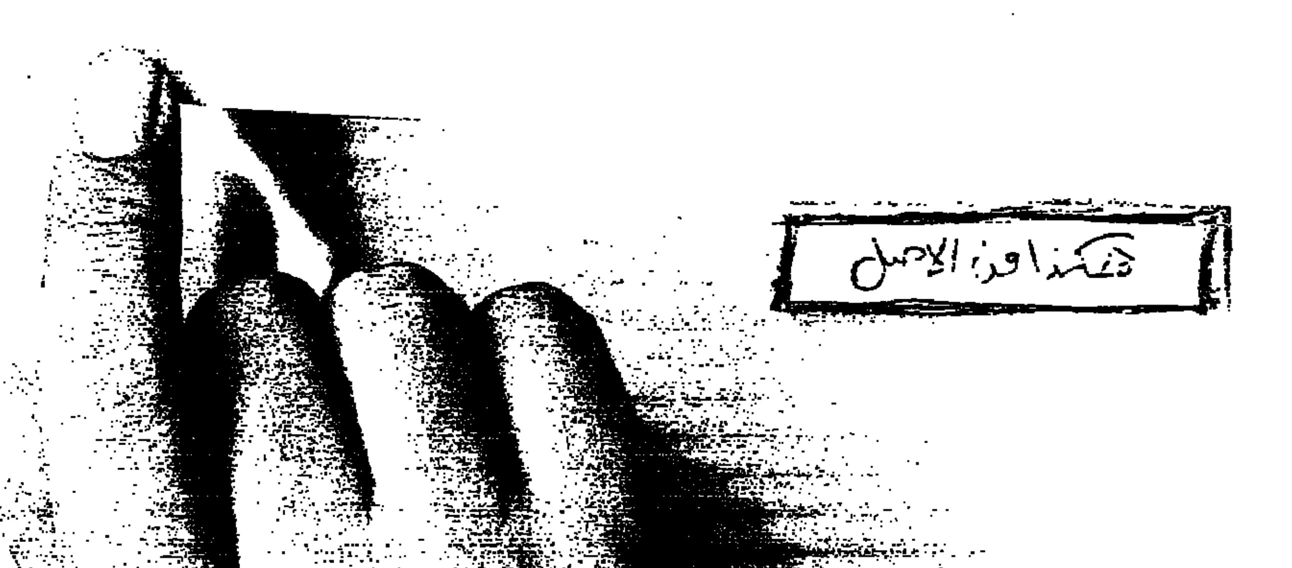
Un panorama de l'art constructiviste depuis ses origines, russes et néerlandaises, jusqu'à ses derniers développements, plus particulièrement aux États-Unis. Les cent cinquante peintures, sculptures et dessins présentés proviennent d'une seule collection américaine, appartenant à la McCrory Corporation.

LA RÉTROSPECTIVE 1959-1967 DE LA BIENNALE DE PARIS
à la Fondation Rothschild

En avant-première de la Biennale 77, l'historique des cinq premières biennales, et leur rôle dans la promotion des artistes et dans l'évolution de l'art contemporain. En 1979, une seconde exposition portant sur les cinq biennales suivantes complétera ce panorama.

— ET AUSSI : *Dix ans d'acquisition du département des sculptures* (le Louvre complète ses collections), *Le corps et son image* (la représentation du corps humain à travers cent dessins de la Renaissance à l'aube du vingtième siècle) et *la Diseuse de bonne aventure du Caravage* (un thème, ses origines, son développement après le tableau du Caravage), au Louvre ; *Sculptures de Notre-Dame de Paris*, au musée de Cluny (une découverte récente, inespérée) ; *Cœur des villes*, au Musée des monuments français (vivre en quartiers anciens) ; *Dessins de F.-L. Wright*, à l'école spéciale d'architecture (l'œuvre graphique d'un très grand architecte américain).





PORTRAITS AMÉRICAINS

Être critique de cinéma

par PAULINE KAEL (*)

DANS les fermes du nord de la Californie où je suis née (1919), en matière de théâ-e, il n'y avait que des films : as de pièces, sauf à l'école. Cela passe bien avant la télévision, and la radio était encore quel-e chose de nouveau. Mes frères aient construit un poste de dio — on appelait ça un poste galène, je crois, — mais nous avions cela très prosaïque à té de l'univers que nous dévoi-t le cinéma de la ville voisine. puis nous avons déménagé pour an-Francisco. J'étais petite en-nte, mais comme j'étais la ca-ette d'une nombreuse famille, accompagnais mes parents, ou es frères, ou mes sœurs, chaque is qu'ils allaient au cinéma.

Ce n'est qu'après mon entrée à niversité de Californie (en phi-sophie), que je me suis décou-rt une mémoire des films bien us grande que celle de la plu-art de mes camarades. Ça m'a ujours plu de parler des films vec ma famille et mes amis, ais là je me suis rendu compte quel point c'était plus impor-nt pour moi que pour eux. Je ouvais me souvenir en détail e ce que j'avais vu à l'âge de natre ou cinq ans, assise sur les enoux de mes parents, alors u'ils me croyaient endormie. A université, j'ai eu des ennuis vec les garçons à cause de ça. l'époque, on emmenait les filles u cinéma et on attendait d'elles u'elles soient contentes — n'ou-liez pas qu'elles étaient les invi-tées. Quand je commençais à dis-uter, les garçons avec qui je sor-ais se fâchaient, parfois ; dès que e m'enthousiasmais trop, cela evenait gênant. Et je me sou-iens très bien : c'était la comé-ie des frères Ritz, *Kentucky Moonshine*. J'avais tellement urlé de rire que mon ami (il est levenu magistrat depuis) m'a dit u'il ne me sortirait plus jamais. Donc nous avons rompu, et j'ai trouvé un autre « *boy-friend* » presque aussi fou de cinéma que moi.

Plus tard, j'ai travaillé avec James Broughton et Frank Stauffacher à San-Francisco. Nous tournions des films expérimen-taux, mais le résultat ne me plai-sait pas, et je n'ai pas voulu que mon nom figure au générique. Au début des années 50, j'ai com-mencé à faire des critiques pour les radios locales, à écrire pour les revues littéraire et des maga-zines de cinéma, comme *City Lights*, *Partisan Review* et *Sight and Sound* en Grande-Bretagne. Mais j'avais un enfant à élever, et pour gagner de quoi vivre, je suis devenue exploitant. Pendant cinq ans, j'ai assuré la programmation de deux salles jumelées d'art et d'essai. La formule a eu un succès si phénoménal que, après, il y a eu toute une vague de ces « *twin art house* ».

En 1960, je désespérais de pouvoir écrire à nouveau. J'ai abandonné les affaires et j'ai recommencé à faire des émissions et des articles. En 1965, après mon premier livre, *I lost it at the Movies*, on m'a finalement proposé un travail à New-York, et je me suis installée là-bas. C'était la première fois que je pouvais gagner ma vie comme critique de cinéma : auparavant, j'avais toujours dû faire autre chose en même temps, et j'écrivais la nuit. Résultat, je suis restée quelqu'un qui gribouille la nuit.

Au début, c'était très dur, à New-York. Les lecteurs des magazines à grand tirage n'étaient pas habitués à mes critiques analytiques, très détaillées. Il y avait également une pression énorme des compagnies de cinéma dont l'apport publicitaire était très important. La situation s'est encore aggravée quand le groupe qui contrôlait les magazines s'est mis à superviser aussi les compagnies. Mais à ce moment-là, j'avais trouvé une situation, je travaillais six mois par an au *New-Yorker*, qui est un journal indépendant, où, de tout temps, on a refusé que les annonceurs aient une influence quelconque sur le contenu rédactionnel. J'ai peut-être coûté au journal la publicité des compagnies, mais le directeur de la publication, William Shawn, ne m'en a jamais soufflé mot.

Aux Etats-Unis, les compagnies organisent des projections pour les journalistes qui les intéressent le plus. J'évite au maximum d'accepter ce genre de faveurs, je vais dans les salles comme tout le monde, ou aux simples projections de presse. J'aime bien aller au cinéma le soir, et, si possible, avec des amis. Je suis grégaire de nature, et il y a quelque chose d'un peu anormal à se rendre au cinéma seul, ou quand il fait beau. Comment j'écris ? Avec un crayon. Chez moi, dans une petite ville du Massachusetts. Je suis à New-York trois jours par semaine pour voir les films.

Comment on entre au « New Yorker »

Depuis dix ans que je travaille u *New Yorker*, le cinéma amé-cain a beaucoup changé. Le emier film dont j'aie parlé, était *Bonnie and Clyde*. C'était ne période très excitante pour un urnaliste. Le cinéma s'est fait cho du changement des men-lités, provoqué par la guerre du etnam et les révélations du atergate. Les désillusions et le désespoir se sont progressivement aparés des films à la fin des nées 60, l'optimisme épique des sterns et des films d'action a paru. Les réalisateurs qui rient à la sensibilité des Amé-ains d'aujourd'hui sont ceux nt le travail explore les ten-ns de la société — ce sont des alisateurs comme Francis ppola, Robert Altman, Martin rsese. Même les comédies nt plus pour sujet comment gner, ou comment réussir, mais mment se sortir des situations irrationnelles où nous pouvons nous trouver. C'est le point de départ, pour Woody Allen, Mel Brooks, Paul Mazursky et les autres.

Si l'on compare les grands succès d'il y a vingt-cinq ans — comme *White Christmas*, de Michael Curtis, par exemple — avec ceux d'aujourd'hui, ce qui frappe le plus, c'est le règne de l'éthique protestante dans les vieux films américains. Le héros était bon, perfectible et sa vertu triomphait. Maintenant les héros sont souvent passifs, confus et dispersés. Parmi les cinéastes les plus importants, beaucoup sont d'origine catholique (Coppola, Altman, Brian de Palma). Ils ont été élevés dans l'idée du péché, et peut-être avec le sentiment que les choses ne vont pas s'améliorer autant qu'on le dit. Par là, leurs films sont davantage européens d'esprit que ceux des générations précédentes.

Ces nouveaux réalisateurs peuvent nous toucher très profondément. Ils emploient des éléments de rituel et de poésie, ils mettent beaucoup de passion et beaucoup d'eux-mêmes dans leurs films. Ils n'ont pas perdu la maîtrise technique des produits les plus achevés, et lui ont adjoint une nouvelle richesse. Des films tels que *Mean Streets*, *John Mac Cabe*, *le Parrain 2*, *Taxi Driver*, la comédie macabre *Carrie*, *Nashville*, et les films de Steven Spielberg, y compris *les Dents de la mer*, sont de plus en plus chargés d'expériences personnelles. Ce qui les impose, c'est l'énergie cinématographique et la vision très originale de leurs auteurs.

Il se peut que les spectateurs soient impatients de lire les critiques parce que le cinéma est devenu si bouleversant de sensualité et de lyrisme qu'ils veulent savoir si d'autres ont été aussi touchés qu'eux. Un éditeur m'a dit un jour qu'il n'avait pas pu s'endormir après avoir vu *le Parrain 2*, qu'il s'était jeté sur les comptes rendus du film pour savoir si quelqu'un d'autre avait été aussi secoué que lui, et aussi pour qu'on l'aide à y voir clair dans ses propres émotions. Les gens ne réagissaient pas comme ça quand il s'agissait de *la Route semée d'étoiles*, de Leo Mac Larey, ou du *Grand Passage*, de King Vidor. Les nouveaux réalisateurs américains et les Européens comme Bertolucci, avec *le Conformiste* et *le Dernier Tango à Paris*, répondent en un sens à cette complète implication du public, qui existait autrefois pour certains grands films muets. Il y en a qui ont presque peur maintenant d'aller au cinéma. Ils refusent *a priori* les sensations qu'ils risquent de ne pas maîtriser, ils préfèrent la banalité de bon aloi de *Cousin cousine* au choc de *Mean Streets*.

Le cinéma des Etats-Unis n'a probablement jamais compté autant de talents. En plus de ceux que j'ai mentionnés, il y a des réalisateurs comme Hal Ashby, Michael Richtie, Sam Peckinpah, Irvin Kershner, et des écrivains comme Robert Towne et Alvin Sargent. Mais les producteurs n'ont probablement jamais été aussi incapables. La structure de l'industrie cinématographique s'est désintégrée au point qu'il n'y a plus d'industrie du tout.

Pourquoi les producteurs ne font pas leur métier

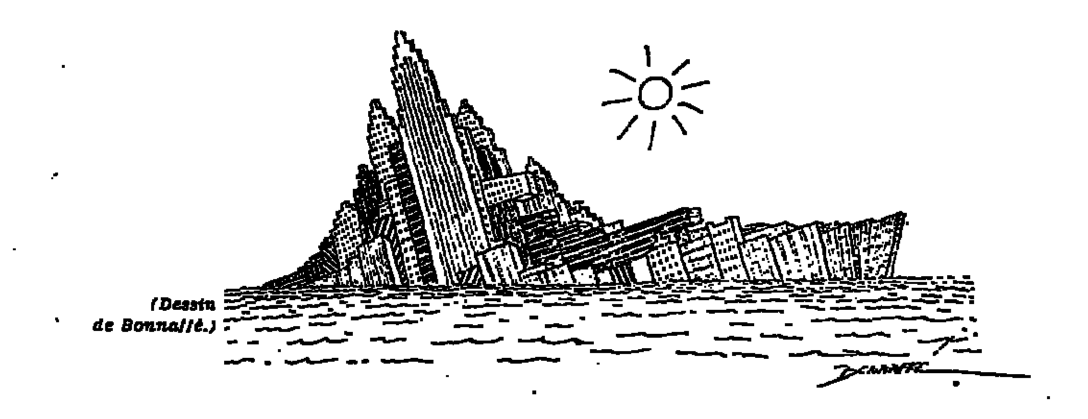
A Hollywood même, peu de gens savent le nom des responsables de studios. Constamment déplacés par les joueurs d'échecs des conglomérats, ils ne restent au même endroit qu'une année ou deux. Ils n'ont donc pas le temps d'apprendre leur métier et ne font pas de plans pour l'avenir, puisqu'ils n'auraient pas le temps d'en profiter. Etant donné qu'une erreur peut briser leur carrière, ils se risquent sur de moins en moins de films. Souvent, après en avoir achevé un, ils ne lui font plus confiance et ne font rien pour le promouvoir. Il y a beaucoup de films qu'on ne voit même pas, car les compagnies de distribution ne savent pas comment les lancer. Quant aux vétérans, ils pensent que leur travail est fini quand ils ont signé un contrat, contrat qui repose ordinairement sur les vedettes, le nom du réalisateur, et une « idée ». Les subalternes du service concerné peuvent toujours faire remarquer telle faiblesse du scénario, les responsables du contrat semblent rarement s'en préoccuper.

Pourtant, si un film n'est pas fait à partir d'un bon script, quelle chance a-t-il ? Même les grands cinéastes ont besoin de scénarios solides. Avec des réalisateurs de deuxième ou troisième ordre, la différence entre un film définitivement nul et un autre un peu plus intéressant provient presque toujours du scénario. Les grands films, ça renforce notre foi dans l'art cinématographique. Mais un film plaisant, reposant, fera l'affaire bien souvent. On n'a pas besoin d'être génial pour procurer les joies modestes des films divertissants, et bien faits. Cela ne demande rien de plus que de l'organisation, de l'instinct, et de la patience et de l'intelligence. C'est ce que les producteurs devraient avoir, c'est ce qui manque dans cette époque où le cinéma est entre les mains des marchands.

Aux Etats-Unis, parmi nos meilleurs écrivains, très peu font des scénarios, bien qu'ils le souhaiteraient généralement. Que les hommes d'affaires laissent de côté ce type d'écrivains qui par le passé ont travaillé pour le cinéma, c'est un sérieux handicap. Les jeunes scénaristes tout juste sortis de leurs écoles de cinéma ont tendance à s'appuyer sur les anciens modèles. Ils n'apportent rien de neuf, ils se contentent de plagier les chefs-d'œuvre, exactement comme cela se fait la plupart du temps à la télévision.

Si l'on considère la mainmise des grandes compagnies sur les studios importants et la lâcheté des responsables, ils ne semble pas que l'on puisse s'attendre à un regain de vitalité dans ces studios. Le mieux qui puisse arriver, probablement, c'est que les jeunes producteurs et les créateurs eux-mêmes, réunis en petits groupes comme ceux qui se sont formés autour de Coppola et d'Altman, prennent le pouvoir.

(*) Critique de cinéma au *New Yorker*.



(Dessin de Bonnaffé.)

Deux photographes in et off Beaubourg

Netteté de Strand, scrupules de Stieglitz

NÉ à *New-York en 1890*, Paul Strand est mort en mars 1976 en Ile-de-France, à Orgeval, où il avait choisi de demeurer (entre ses voyages) depuis voici vingt-cinq ans.

Strand est tenu par ses pairs et par les historiens de la photographie pour l'un des photographes les plus éminents, — un « colosse », comme dirait Malraux. Et toutes les personnes qui l'ont approché l'aimaient.

L'exposition considérable présentée au Centre Pompidou (elle ferme le 4 juillet), et organisée par le Musée de Philadelphie, rassemble deux cent quatre-vingts photographies, dont les tirages et les encadrements sont d'un soin et d'un luxe exceptionnels.

La visite de cette exposition détermine un malaise.

Ces photographies réalisées par Strand pendant un demi-siècle (et quel demi-siècle, marqué de quels conflits et de quelles révolutions de toute nature !) ont pour caractéristiques essentielles, constantes, un équilibre olympien, une solidité à toute épreuve, et surtout une précision de trait, un aigu buriné de trait, qui frisent l'hallucination.

Nous oublions souvent à quel point l'œil humain est sélectif, à quel point il ne cesse de choisir pour percevoir. Si nous regardons avec netteté la poignée de l'espagnolette, la maison d'en face est toute floue. Si nous regardons nettement le stylo à bille posé sur la table à côté d'une lettre, la lettre n'est qu'un fantôme gris. Ainsi de suite.

Notre œil, très mobile, oublie cette « infirmité », tant il lui est facile de courir d'une chose à une autre ; et, bien sûr, cette infirmité est source d'initiative, suscite sans arrêt le travail de l'esprit, l'imagination, parce que, pour nous diriger avec un œil si localisé, pour vivre avec ça, il faut sans cesse nous souvenir, oublier, compenser, inventer, trier.

La plupart des grands photographes emploient leur appareil photographique un peu comme ils emploient leurs yeux. Mais n'importe quel photographe amateur sait bien qu'en fermant l'iris de l'objectif au maximum et en augmentant le temps de pose il est facile d'obtenir une image qui est très différente de celle que voit l'œil humain, parce qu'alors l'appareil photographique produit une image où absolument tout est archi-net, où la poignée de l'espagnolette est aussi « piquée » que l'arbre le plus lointain vu derrière les carreaux, où les lignes d'écriture tout à droite de l'image sont aussi piquées que la pointe du stylo à bille située tout à gauche, ainsi de suite. Et tel est le procédé systématiquement adopté par Paul Strand.

Dans l'image de Strand, tout étant vertigineux d'hyperprécision optique, les distances disparaissent. Tout est plaqué sur le même plan plat. On dirait que le monde a été mis sous vide, puisque l'air n'a plus de matière, d'épaisseur, ne joue plus. La propreté règne en maîtresse. Rien ne respire.

Des corps pétrifiés

Lorsque Strand photographie un paysage urbain ou naturel, cela se présente comme un collage constructiviste à plat, sans vie. La longueur du temps de pose nécessaire l'oblige d'ailleurs, le plus souvent, à éviter les personnages du cru qui risqueraient de bouger, de mettre un flou, une imperfection quelque part. Ce monde est donc inhabité. Tout se passe comme si l'univers ainsi gelé était vu au lendemain d'une catastrophe générale qui aurait tout paralysé, tout tué.

Les êtres vivants sont photographiés à part, mais ils sont soumis au même traitement : l'âme, la vie, le doute, le hasard, ont disparu. Ces êtres sont durs comme de la pierre, fossilisés. Le moindre détail de leur visage est cloué dans une hypernetteté artificielle, si bien qu'ils ont l'air, ou bien de morts aux yeux ouverts qui auraient été repeints avec un soin infini et un pinceau extrêmement fin par les miniaturistes maniaques d'un « funeral parlor », ou bien de schizophrènes entièrement coupés du monde, qui fixent le néant d'un regard vide, terrorisé.

Il est étrange qu'un homme ait passé cinquante ans à paralyser ainsi, dans ce délire de propreté et de vide, des façades de maison ou de magasin qui n'ont souvent pas d'intérêt, ou des visages humains qui, de toute manière, méritaient plus de douceur.

En fin de compte, la manière forte de Paul Strand ne trouve sa raison d'être, sa raison tout court, que lorsqu'il photographie des détails de machines-outils, parce qu'on se dit que, là, un utilisateur ou un acheteur éventuels peuvent avoir intérêt à distinguer tous les détails de l'objet avec une extrême netteté. Ces documents techniques mis à part, les images de Strand, à les regarder comme cela par dizaines, donnent le sentiment d'une vision bloquée, obtuse, et, jusqu'à un certain point, bête. Qu'importe que ces photographies soient exceptionnellement centrées, cadrées, équilibrées, composées ? Ce sont là des qualités peut-être assez « épatantes », mais ce sont les qualités superflues de défauts rédhibitoires : le vide, la platitude, la mort, et un équivalent graphique assez sinistre d'« ordre moral », de sûreté de soi.

A 50 mètres du Centre Pompidou, à la galerie Zabriskie, 29, rue Aubry-le-Boucher, viennent d'être exposées quelques photographies d'Alfred Stieglitz, autre photographe américain, prédécesseur et admirateur de Strand. Né dans le New-Jersey en 1864, mort en 1946, Stieglitz a fait beaucoup de choses pour la photographie et pour l'art moderne, et a notamment animé, de 1902 à 1917, la revue *Camera Work*, dont les deux derniers numéros étaient consacrés à Paul Strand.

Les photographies de Stieglitz lui-même sont de toute beauté. Il y aura toujours dans le visage d'une femme ou d'un homme, dans le visage d'une ville ou d'un champ, quelque chose de très subtil, qui participe à la fois de la substance et de l'esprit, de la matière et de l'âme, du concret et de l'occulte, de l'immédiat et de l'absence, et l'œil humain, investi comme il l'est par la conscience humaine, frôle parfois, l'espace d'un dixième de seconde, ce « quelque chose », mais il n'arrive pas à le garder, à l'isoler, alors que le prix essentiel de la photographie, lorsque l'appareil est dans la main, même tremblante, d'un homme qui est un esprit et un cœur, oui le prix essentiel de la photographie est que la plaque sensible, la pellicule, se laisse toucher, un peu par hasard il faut le dire, par ce quelque chose. Et cela est immense. Il y a là un phénomène irrationnel, qui fait songer au mythe du voile de Véronique recevant l'empreinte du visage du Christ, ou aux empreintes des corps sur les murs de Nagasaki.

Une empreinte fragile

Les quelques grands photographes — il n'y en a pas des dizaines — qui se sont manifestés depuis l'invention de cette technique sont en fait des magiciens ouverts et modestes qui ont permis que cette qualité transsubstantielle de la vie, chargée de vérité et de poésie, de liberté et de destin, affecte la plaque sensible, se dépose sur elle comme une apparition fragile. Alfred Stieglitz est du nombre. Le visage de Paris et celui de New-York, qui, par son entremise, ont affecté la plaque dans les années 1910-1911, sont figurés ici dans leur intégralité spirituelle, et ils n'ont pas changé depuis, même si les détails matériels du paysage ne sont plus les mêmes.

Un travail approfondi

Il faut préciser que la question de la *reproduction* des clichés photographiques, lorsque la photographie atteint un tel sommet, est décisive. Stieglitz, pour la revue *Camera Work*, pratiquait un procédé de reproduction parfait, extrêmement coûteux, l'héliogravure sur planche, qui permettait un travail approfondi et très délicat de gravure. Stieglitz gravait ses planches comme Rembrandt ou Munch gravaient les leurs. Ce sont ces images qu'on a vues à Paris, et rien de l'art de Stieglitz n'y est perdu en chemin.

C'est pourquoi il est recommandé de voir aussi l'exposition Camera Work, à la Photo-Galerie, 2, rue Christine (ouverte jusqu'en septembre). Les mêmes planches héliogravées y sont exposées, et l'on peut y voir, outre des œuvres de Stieglitz, des images d'un autre grand photographe américain, Edward Steichen.

MICHEL COURNOT.

LE MONDE

SCHUBERT A LA GRANGE DE MESLAY

Ce garçon qui danse une dernière fois le laendler

TREIZE années de fêtes musicales à la Grange de Meslay ayant épuisé les thèmes et variations sur les vacances de Sviatoslav Richter et le génie musical de cet édifice roman consacré aux nourritures terrestres et mystiques, on vient le cœur paisible au rendez-vous annuel fixé par un des festivals français les plus réussis de ces dernières années.

Et puis l'enchantement renaît de plus belle. C'est le soir de la Saint-Jean. Schubert nous est promis, uniquement Schubert pour ces deux longs week-ends : la haute porte au pignon orné de six épis de pierre nous introduit dans l'enclos où les poules picorent entre les dames en robes longues, la grange massive ouvre son porche d'abbaye aux douze cents mélomanes qui, le nez en l'air, retrouvent avec ravissement les entrecroisements des cinq nefs et des treize travées sous la voûte incrustée d'une multitude de rondins. L'entrée à Meslay symbolise les étapes d'une initiation : le voyage, l'extinction progressive des bruits du monde, le passage des portes, enfin cet univers architectural abstrait et parfait : c'est dès l'abord une invitation à l'attention.

Nul ne la comblera mieux que le Melos Quartett de Stuttgart. Dans la grange ce soir, ce n'est pas le Schubert au grand air que chantera dimanche Peter Schreier avec *la Belle Meunière*, mais une flambée de musique intérieure, concentrée, avec le quatuor *la Jeune Fille et la Mort* et l'immense *Quintette à deux violoncelles*. Les jeunes Allemands nous mènent au cœur de la tristesse et de la vaillance schubertiennes par cette exécution d'une admirable plénitude polyphonique qui exclut toute virtuosité, tout effet extérieur. La splendeur sonore de leurs instruments anciens reste à l'intime de l'âme ; mais l'interprétation est si intense que l'on se sent tout proche du vrai Schubert, du Schubert de tous les jours qui confie sa mélancolie à la musique, qui ne se doute pas même qu'il a du génie, tandis qu'il lutte seul contre l'angoisse et la mort, transfigurées.

Dans le *Quintette en ut majeur*, tout est transposé à une dimension supérieure, musique de paradis écrite l'année de sa mort par Schubert. Jeux suprêmes d'une ingénuité que l'on retrouve dans d'autres œuvres ultimes, le *Seizième Quatuor*, de Beethoven, le *Quintette des oiseaux*, de Mozart, le *Quatuor à cordes*, de Fauré, où la grâce couronne une musique « métaphysique », déjà à demi passée à travers le miroir. Ici, comment dire la sublimité des deux violoncelles chantant à deux voix un thème simple et beau comme « l'hymne à la joie », qui chemine longtemps sur les petits tambourinements d'une marche sans fin, celle du *Voyage d'hiver* ? Et puis cet adagio gorgé de rêve et de solitude où les trois instruments médiants tissent un cantique infini, ponctué par les interjections et les pizzicati pensifs du premier violon et du second violoncelle, marquant le temps qui passe. Un instant, Schubert s'ébroue, grommelle, se sermonne, mais revient bien vite à ce bienheureux engourdissement.

Car les ombres sont proches : il a beau sonner la chasse du scherzo, le trio le rappelle avec son choral soupirant et tragique, et le final vigoureux comme une danse de paysans, avec ce deuxième thème parfumé et tendre, est une fleur au bord de l'abîme que côtoie le rude développement aux entrées fuguées. Tout cela, le Quatuor Melos et le violoncelliste Klaus Storck le disent sans hausser le ton, sans forcer sur le pathétique ; mais il n'est pas une note, pas une phrase qui ne soient remplies d'une maternelle connivence avec l'être intérieur de ce garçon de trente et un ans qui danse une dernière fois le laendler et qui va mourir.

Maurizio Pollini aux chandelles

Deuxième invité de Sviatoslav Richter à Meslay, Maurizio Pollini a trente-cinq ans ; lui aussi est proche du dernier Schubert. Il joue les yeux mi-clos, les paupières battant, la bouche ouverte parfois formant le chant, le visage s'inclinant et se redressant selon le geste de la musique. Et le piano grandiose transcende la virtuosité pour atteindre au « double fond » de l'œuvre, au regard aigu qui traverse les déferlements de la *Wanderer-Fantasie* ponctués de puissants ahans de bûcheron en un combat prodigieux avec les forces cosmiques. Au centre, le regard tragique de l'éternel voyageur : « Le soleil, ici, me semble si froid », mais qui peu à peu se mue en bénédictions par l'enchantement de ces grandes ornementations liquides et vibrantes.

Pollini a choisi deux autres pages de lyrisme intérieur : la *Sonate en la mineur op. 143* et la *Sonate posthume en la majeur*. De la première, qui évoquait pour Louis Aguettant le bûcheron de La Fontaine (« *Sous le poids du fardeau aussi bien que des ans — Gémissant et courbé, marchait à pas pesants* »), il a quelque mal à rendre la démarche abrupte, cette alliance indéfectible de l'épuisement et de l'énergie chez le Schubert de 1824 ravagé par la maladie. Il fait trop un sort à chaque indication dynamique, accentue les tempi et les intensités, et tombe dans des abîmes de musique invertébrée, comme si l'on était déjà dans l'univers hagard du *Sosie*.

Mais dans la *Sonate en la majeur*, alors que la rupture du courant électrique nous a rendu la pénombre palpitante des chandelles, le climat de cette ode à la solitude, un souffle véritable emporte cette grande construction beethovénienne, aride et rocailleuse parfois, dont il démêle tous les nœuds, libérant des trésors de poésie limpide ou dramatique : l'ineffable tendresse de la cloche des agonisants, dans l'andantino, avec ses tempêtes médianes, l'innocence du scherzo comme une petite fille jouant à la marelle, et le final qui part une chanson aux lèvres, affronte de rudes combats avec ses démons intérieurs et reste inachevé, perdu dans les songes, au bord du sommeil.

A la fin de cette semaine, d'autres Schubert peupleront la Grange de Meslay avec les étincelantes musiques à quatre mains de Sviatoslav Richter et Zoltan Kocsis, les *Troisième* et *Sixième Symphonies* par l'Orchestre de la radio néerlandaise, dirigé par Michel Tabachnik, et les gerbes de lieder chantés par Elisabeth Soëderstroëm et par Dietrich Fischer-Dieskau (ce dernier malheureusement sur la scène plus conventionnelle du théâtre de Tours).

JACQUES LONCHAMPT.

★ Rappelons que le quatuor Melos a publié récemment un admirable enregistrement intégral des quatuors de Schubert (sept disques DG, 2740.123).

SOUVENIR DE MAYENCE

Berger fidèle et doux au siècle des romances et des bergeries, Nemorin ne se trouvait sans doute pas à Mayence lors du concert donné à l'issue du « sommet » franco-allemand. « Estelle », le roman pastoral de Florian où il apparaît, n'est d'ailleurs plus lu aujourd'hui, de sorte qu'on a envie de dire : « Si ce qui suit vous semble invraisemblable, imaginez que c'était un rêve. »

NEMORIN avait un grand chapeau ; c'était son chapeau de voyage, celui qui le protégeait de la pluie, du soleil, de la lune et des nuages. Il était d'humeur rêveuse ce soir-là. « C'est de la musique qui fait pleurer intérieurement, ce ne sont pas les larmes de la douleur, ni celles de la joie, plutôt l'émotion de revoir quelqu'un qu'on n'attendait plus... »

Un sourire pourtant au coin des lèvres, il racontait — ce n'est pas tous les jours qu'on peut voir M. Schmidt et M. Giscard d'Estaing assistant ensemble à un concert, fût-ce seulement à la première partie ! — comment, se trouvant à Mayence pour écouter la Damnation de Faust, *il avait finalement entendu* la Symphonie héroïque... *C'est que, Leonard Bernstein étant tombé malade, on avait préféré changer le programme plutôt que de se résoudre à donner, pour une soirée de gala, un chef moins prestigieux à l'Orchestre national de France. Eugen Jochum remplaçant Leonard Bernstein, l'honneur était sauf.*

Mais qu'importe au fond ? Non moins que la Damnation, l'Hé*roïque est un monument, et, devant les monuments, Nêmorin était toujours partagé entre le désir de se taire et celui d'exprimer tout à la fois les suggestions les plus contradictoires qui lui venaient par vagues, mais qu'il repoussait avec dépit. C'est qu'il aurait voulu trouver des choses à dire auxquelles personne n'avait pensé avant : une œuvre qu'on connaît pas cœur et qui ne s'épuise pas... que l'on croit découvrir chaque fois.*

C'était vraiment trop bête : la direction si humaine, si sobre et malicieuse d'Eugen Jochum, le phrasé et le beau touché de Jean-Philippe Collard dans le Premier Concerto *de Chopin, l'Orchestre national visiblement stimulé, rien de tout cela ne lui échappait ni ne le laissait indifférent ; pourtant il en revenait toujours à la symphonie sur laquelle, depuis longtemps, tout était dit.*

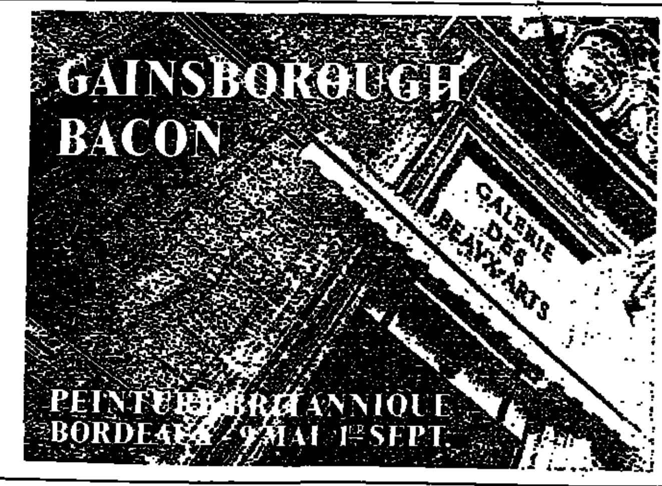
« Ce sont bien des jeux »

Alors il se mit à parler, à tort et à travers, des dimensions inusitées du premier mouvement : un quart d'heure, la durée presque d'une symphonie classique ; déjà tout un monde qui se ferme sur lui-même, avec ses contradictions, ses énigmes (Cherche et tu trouveras... ou bien : Tu auras beau chercher, tu ne trouveras pas !). *Le cor n'oubliez pas, il y a trois cors dans* l'Héroïque *: c'est la première fois — la fausse rentrée du cor avec le thème principal faisant dissonance sous le trille des violons, même Berlioz ne comprenait pas, on a débattu de cela pendant cinquante ans. Rien ne permet d'expliquer comment, tout à coup, un compositeur imagine de prendre la logique musicale à rebours.*

Nemorin avait toutes les peines du monde à rester calme, il cherchait désespérément à vaincre l'indifférence de son auditoire, mais, plutôt que d'évoquer l'artiste face à son destin, il voulait s'en tenir au « grand sourd » aux prises avec la rhétorique musicale classique : Trouver ses règles et les imposer ! Regardez le deuxième mouvement, Marche funèbre *: dès le départ on sait ce que ça va être, mais on ne peut jamais en deviner le comment, du moins on est toujours surpris, cela va plus loin. L'imagination, la fantaisie, il les plante devant vous, il les lance au visage : pas comme une gifle, c'est le vent d'ouest plutôt qui souffle. Amusez-vous à présent du* Scherzo, *un badinage pour les enfants. « Ce sont* bien des jeux, *remarquait Berlioz, mais de véritables* jeux funèbres, comme ceux que les guerriers de *l'Iliade* célébraient autour des tombeaux de leurs chefs. »

Des jeux funèbres... Nêmorin s'arrêtait un instant, avec un rien d'affectation, laissant indécis ceux qui l'écoutaient encore. Soudain il relevait la tête, mordait son chapeau à belles dents en exultant : « Quant au thème du Finale, *ce n'est pas une mélodie, c'est la base toute crue d'un motif qui viendra s'y superposer plus tard, et l'auteur nous dit :* si, mi, si, mi... c'est là tout ce que j'ai à vous proposer pour le moment, voyons si vos estomacs sont assez forts pour s'en satisfaire ! » *Et là-dessus Nêmorin riait comme un fou, tout content de l'effet qu'il avait produit. « Ah ! c'est vrai, ajouta-t-il, je ne vous ai pas encore parlé de Mayence : c'était beau mais c'est déjà loin... »*

GERARD CONDE.





LES EXPOSITIONS D'ÉTÉ EN EUROPE

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

● **Aix-la-Chapelle**
Art médiéval à Aix-la-Chapelle. Musée (jusqu'au 23 octobre).

● **Berlin**
Tendance des années 20 (quinzième exposition du Conseil de l'Europe) : « Du constructivisme à l'art concret », Nouvelle galerie nationale. « Surréalisme et nouvelle objectivité », château de Charlottenbourg « Le dadaïsme en Europe » et « De la ville futuriste à la ville fonctionnelle », Académie des beaux-arts (du 14 août au 16 octobre.)

● **Bielefeld**
Max Beckmann. Affiches, aquarelles. Kunsthalle (jusque fin juillet).

● **Cologne**
Robert Morris, rétrospective. Museum Ludwig (juin-juillet).
Adolf Wölfi. Kölnischer Kunstverein (septembre).

● **Darmstadt**
Rome autour de 1800, dessins et aquarelles. Hessiches Landesmuseum (20 juillet-4 septembre).
Après Rubens. Hessiches Landesmuseum (2 août-15 septembre).

● **Francfort**
Les Nazaréens, peintures, dessins, gravures. Städelsches Kunstinstitut (jusqu'au 12 août).

● **Hambourg**
Chefs-d'œuvre du cabinet des dessins. Kunsthalle (jusque fin août).
L'art, qu'est-ce que c'est ? Kunsthalle (22 juillet-19 septembre).

● **Karlsruhe**
Rubens, pour le quatre-centième anniversaire de sa naissance. Kunsthalle (septembre-octobre).

● **Kassel**
Documenta 6, la grande exposition internationale d'art contemporain, qui a lieu tous les quatre ans (peintures, dessins, photographies, video...). Jusqu'au 2 octobre.

● **Lubeck**
Horst Janssen, dessins, gravures. Overbeck-Gesellschaft (jusqu'au 14 août).
Fritz Winter, peintures, dessins, aquarelles. Overbeck-Gesellschaft (21 août-2 octobre).

● **Munich**
Arnulf Rainer. Städt. Galerie im Lenbachhaus (12 juillet-11 septembre).
Dieux et démons de l'Himalaya. Haus der Kunst (6 août-16 octobre).

● **Munster**
La sculpture de Rodin à aujourd'hui. Landesmuseum (3 juillet-octobre).

● **Nuremberg**
Œuvres graphiques russes des dix-neuvième et vingtième siècles. Kunsthalle (jusqu'au 4 septembre).
Le nouveau paysage : soixante-deux peintures, dessins, œuvres textiles. Albrech Dürer Haus (6 août-4 septembre).

● **Stuttgart**
Oskar Schlemmer, rétrospective. Kunstverein (24 août-23 octobre).
Le siècle de Tiepolo : peintures italiennes du dix-huitième siècle. Staatsgalerie (jusqu'au 31 juillet).

● **Tubingen**
Franck Stella, rétrospective. Kunsthalle (jusque fin juillet).

AUTRICHE

● **Innsbruck**
La Révolution de 1848 : Arsenal (juillet, août, septembre).
Vienne vue par des artistes contemporains viennois : Kongresshaus (12 juillet - 14 août).

● **Linz**
Exposition à l'occasion du centième anniversaire d'Alfred Kubin : Schlossmuseum. (juillet-août).

● **Salzbourg**
Acquisitions de 1967 à 1977 : Carolino Augusteum, jusqu'à l'automne.
Châteaux forts de Salzbourg : forteresse de Hohensalzburg, jusqu'en octobre.

● **Vienne**
La Bulgarie du Moyen Age dans les collections de la Bibliotèque nationale : salle d'apparat de la Bibliothèque nationale, jusqu'en octobre.
Troisième Biennale d'art graphique et exposition Giorgio Morandi : sécession, jusqu'au 28 août.
Trésors du temple de Borobudur : Künstlerhaus (19 juillet - 2 août).
La photographie en Suisse de 1840 à nos jours : Musée des arts appliqués (juillet).
Dessins célèbres : Albertina (juillet-août).

BELGIQUE

● **Anvers**
Œuvres d'art du siècle de Rubens dans les églises et couvents anversois : église Saint-Jacques, jusqu'au 19 septembre.
P. P. Rubens, tableaux, esquisses dessins : Musée royal des beaux-arts, jusqu'au 30 septembre.
La gloire de Rubens : le culte que voue le grand public à la personnalité de Rubens. Archives de la vie culturelle flamande, jusqu'au 25 septembre.
La mode au temps de Rubens : Musée provincial des arts et métiers, jusqu'au 18 septembre.
La médecine au temps de Rubens : maison des médecins, jusqu'au 30 septembre.
Quatorzième Biennale internationale de la sculpture : musée de sculpture en plein air Middelheim, jusqu'au 2 octobre.

● **Binche**
Déguisements et masques de la Roumanie traditionnelle : Musée international du carnaval et du masque, jusqu'au 30 septembre.

● **Bruxelles**
Tapisseries bruxelloises du siècle de Rubens : Musées royaux d'art et d'histoire, jusqu'au 6 septembre.
La sculpture au siècle de Rubens dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège : musée d'art ancien, jusqu'au 2 octobre.
Hommage à Paul Delvaux : musée provisoire d'art moderne, jusqu'au 25 septembre.
Art américain en Belgique : palais des Beaux-Arts, jusqu'au 28 août.

● **Knokke-Heist**
Seizième Exposition internationale de dessins humoristiques et de graphisme usuel : jusqu'au 4 septembre.

● **Liège**
Parure et métiers de la femme au dix-neuvième siècle : Musée de la vie wallonne, jusqu'au 30 octobre.

● **Namur**
La gravure aujourd'hui dans la province de Namur : Maison de la culture, jusqu'au 11 septembre.

● **Ostende**
Les Mathieu de Mathieu, trente ans d'abstraction lyrique : casino Kursaal (2 juillet-28 août).
Gouaches de Georges Mathieu : galerie Poséidon (3 juillet - 28 août).

● **Stavelot**
Chagall : affiches et œuvres graphiques, jusqu'au 15 septembre.

DANEMARK

● **Copenhague**
L'Art industriel danois d'aujourd'hui. Musée des arts décoratifs, jusqu'au 4 septembre ; *Legs Herbert Melbye :* dessins français et œuvres graphiques des dix-neuvième et vingtième siècles. Musée royal des beaux-arts, jusqu'au 1er octobre ; *Anton Zoran Music,* gravures. Musée de la Résistance (29 août - 25 septembre).

● **Holbaek**
Porcelaine danoise 1825-1880. Musée (1er juillet-31 août).

● **Humlebaek**
Alternatives architecturales. Louisiana, Musée d'art moderne, jusqu'au 21 août ;
Peintres paysans chinois du canton de Bushein. Louisiana, Musée d'art moderne, jusqu'au 21 août.

● **Silkeborg**
Asger Jorn, gravures originales. Galerie moderne, jusqu'au 6 août.

GRANDE-BRETAGNE

● **Bradford**
Paysage urbain 1910-1939 : peintures, œuvres graphiques et photographies d'Amérique, d'Allemagne et de Grande-Bretagne. Art Gallery (2 juillet - 14 août), exposition présentée à Portsmouth, City Museum and Art Gallery, du 27 août au 9 octobre.

● **Chester**
William Tucker, dix-sept sculptures et douze dessins. Œuvres récentes comparées à celles du début des années 60. Chester Arts Centre (23 juillet - 20 août), exposition présentée à Sheffield, Mappin Art Gallery, du 3 septembre au 2 octobre.

● **Edimbourg**
Albert Marquet, peintures et dessins du Musée des beaux-arts de Bordeaux. Charlotte Square Gallery (9-31 juillet), exposition présentée à Sheffield, Graves Art Gallery du 6 au 28 août et à Cardiff, National Museum of Wales, du 3 au 25 septembre ; *Jean Cocteau,* dessins, lithographies, peintures, projets de décors et de costumes de ballet et de théâtre (août), exposition présentée à Sunderland en juillet, à Liverpool en septembre et à Birmingham en octobre.

● **Londres**
This brilliant year (une anthologie de la peinture victorienne, pour le jubilé). Royal Academy, jusqu'en septembre. *Sculpture britannique contemporaine.* Battersea Park, jusqu'au 4 septembre ; *Trésors du monde romain.* British Museum, jusqu'au 30 septembre ; *Graham Sutherland,* portraits. National Portrait Gallery, jusqu'en octobre ; *Rubens.* British Museum (15 juillet - fin septembre) ; *L'Art en Grande-Bretagne aujourd'hui.* Hayward Gallery (20 juillet - 4 septembre) ; *L'Art dans le paysage.* Serpentine Gallery (16 juillet - 14 août) ; *Peinture anglaise 1952-1977. Royal Academy* (10 septembre - 20 novembre).

● **Norwich**
John Thirtle (1777-1839), aquarelles et dessins. Castle Museum, jusqu'au 4 septembre.

ITALIE

● **Faenza**
Trente-cinquième concours international de la céramique d'art contemporain (21 juillet-2 octobre)

● **Ferrare**
Carlo Carrà. Palazzo dei Diamanti (juillet-septembre).

● **Florence**
Hommage à Rubens, la peinture flamande du dix-septième siècle dans les collections publiques florentines. Palais Pitti (juillet-août).
Brunelleschi. Expositions du sixième centenaire. L'homme et l'artiste (bibliothèque Laurentienne). Brunelleschi sculpteur (musée de Bargello). Dessins de constructions brunelleschiennes (cabinet des dessins des Offices). Jusqu'à l'automne.
Dixième biennale internationale des antiquaires. Palais Strozzi (17 septembre-16 octobre).

● **Milan**
Hommage à Titien. Palazzo Reale (jusqu'au 31 juillet).

● **Padoue**
Onzième concours international de la statuette en bronze (jusqu'en octobre).

● **Palerme**
Giuseppe Mazzullo, sculpteur. Palazzo dei Normanni (juillet).

● **Passariano (Udine)**
Chefs-d'œuvre du Frioul. Villa Manin (juillet-septembre).

● **Ravenne**
IIe Biennale internationale du bronze dantesque (juin-septembre).

● **Turin**
Photographies du Piémont 1852-1899. Deux cents photos originales du dix-neuvième siècle. Palazzo Madama (jusqu'au 24 juillet).

PAYS-BAS

● **Rotterdam**
Verreries de Lierdam : pièces uniques anciennes et modernes. Musée Boymans, 23 juillet-4 septembre.

● **Amsterdam**
Acquisitions récentes : Cabinet des estampes du Rijkmuseum, jusqu'au 18 septembre.
Œuvres de la collection du Musée : Musée municipal, août-septembre.
Photographies de Paul Strand : Musée municipal, 2 septembre-16 octobre.

● **Utrecht**
Photographes américains (Richard Artschwager, John Clem Clarke, Chuck Close, Don Eddy, Dunne Hanson, John Kacere, Howard Kanovitz, Michael Mau, Malcolm Morley). Hedendaagse Kunst, jusqu'au 14 août.

● **Stockholm**
L'époque 1900-1920 en Suède : rétrospective. Maison de la culture, juillet-août.
Les collections d'art suédois et international 1900-1977 : Musée d'art moderne, juillet-août.
Raphaël, gravures du dix-huitième siècle, dessins contemporains, vingt-cinq ans d'artisanat : Musée national des beaux-arts, juillet-août.
La vie du peuple suédois de Gustav Vasa à nos jours : Nordiska Museet, juillet-août.

SUISSE

● **Bâle**
Arnold Böcklin (1827-1901), exposition du jubilé. Kunstmuseum, jusqu'au 11 septembre.

● **Berne**
Richard Long. Kunsthalle, jusqu'au 31 août.
Markus Lüpertz. Kunsthalle, 12 août-18 septembre.

● **Genève**
Gustave Moreau et le symbolisme. Petit Palais, jusqu'au 9 octobre.

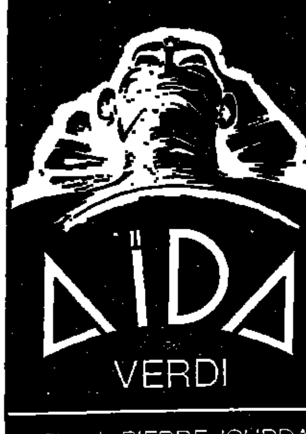
● **Lausanne**
Huitième biennale internationale de la tapisserie. Musée cantonal des beaux-arts, jusqu'au 25 septembre.
Cartonniers - lisseurs romands. Forum de l'hôtel de ville, jusqu'au 13 août.
Collection de l'art brut. Acquisitions nouvelles, 11, avenue des Bergières, jusqu'au 2 octobre.

● **Lucerne**
Edvard Munch, l'œuvre graphique. Kunstmuseum, 17 juillet-18 septembre.

● **Vevey**
Exposition internationale de tapisserie. Galerie Arts et Lettres, jusque fin septembre.

● **Zurich**
Peinture et photographie de 1840 à aujourd'hui. Kunsthaus, jusque fin juillet.
Six siècles d'imprimerie à Zurich. Bibliothèque centrale, jusqu'au 1er octobre.
Or du Pérou. Musée Bellerive, jusqu'au 14 août.
Tapisseries suisses, artistes d'aujourd'hui. Musée Bellerive, 8 septembre-6 novembre.
Des hommes sans masques, photographies de August Sander, de 1906 à 1952. Kunstgewerbemuseum, jusqu'au 7 août.







Théâtres

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (073-95-26), les 29 juin, 1er et 6 juillet, à 19 h. 30 : le Chevalier à la rose.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (278-79-95) : La revue parlée, le 29, à 21 h. : avec W.-S. Burroughs et B. Gysin ; le 30, à 21 h. : Autour d'Ezra Pound — Du 29 juin au 3 juillet, à 18 heures et à 21 heures : Festival du cinéma d'animation d'Annecy.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 30 juin, 1er, 2, 4, 5 et 6 juillet, à 20 h. 30 ; le 3, à 14 h. 30 et à 20 h. 30 : Lorenzaccio.

NOUVEAU CARRE (227-88-40) (D., L.), Grande salle, à 21 h. ; mat., dim. à 16 h. : la Dame de la mer (dernière, le 30) ; 14 h. : spectacle animation danse par Ethery Pagava (dernière, le 30) ; le 3 juillet, à 17 h. : Sinfonietta de Paris, dir. M. Minsky (Pergolèse, Grieg, Bartok, Haydn, Hindemith).

Les théâtres de Paris

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir., L.) 22 h., mat. sam. à 16 h., dim. à 15 h. : Un après-midi d'automne.

ANTOINE (208-77-71), 20 h. 30 : les Parents terribles (dernière le 30).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Moby Dick.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir., L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Chers Zoiseaux (dernière le 9).

ESSAION (278-46-62) (D.), I, 21 h. : le Jardin de mon père. — II, 20 h. 45 : Feydeau-Farreloik (jusqu'au 2).

FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Irma la Douce.

HOTEL DE SENS, 21 h. 15 : Roméo et Juliette (Cie J.-P. Lucet).

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve, la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99), 21 h. : l'Homme aux camélias (dernière le 2).

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), 20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.

MOUFFETARD (336-02-87), 19 h. 45 : le Sémaphore (dernière le 2).

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir.), 21 h., mat. dim. à 16 h. : Divorce à la française.

ORSAY (548-38-53), Théâtre des Nations, I, les 1er et 2, à 20 h. 30 : la Réplique ; le 29, à 20 h. 30 : Dante (Pologne). — II, les 29, 30 juin, 1er et 2 juillet, à 20 h. 30, le 2, à 16 h. : Firming and Co (R.F.A.).

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 30 : le Tartuffe.

SALLE JACQUES-DECOUR (sam. soir., mar.), 21 h., mat. sam. à 18 h. : le Songe d'une nuit d'été (dernière le 7).

SQUARE FELIX-DESRUELLES (L.), 21 h., mat. sam. à 18 h. : la Rose et le fer au siècle des cathédrales.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir., L.), 20 h. 45, mat dim. à 15 h. : les Dames du jeudi.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h. 30 : José (dernière le 2).

THEATRE DES QUATRE CENTS COUPS (633-01-21) (D.), 21 h. : les Catcheuses (jusqu'au 4) ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.

THEATRE DES VARIETES (233-09-92) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Fefe de Broadway.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 45 : le Grand Vizir, le Cosmonaute agricole.

THEATRE D'ULM (329-12-25) (Mer.), 21 h. : Quand je serai petit (dernière le 30).

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D.), 20 h. 45 : la Serrure, la Voix, Zut, la Chamaille (en alternance)

TROGLODYTE (222-93-54) (D., L.), 22 h. : Gugozone.

Les théâtres de banlieue

CRETEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), le 1er à 21 h. : Ars Nova, dir. Th. Gushlbauer (Ohana).

MONTREUIL, Studio-Théâtre (858-65-33) (D., L.), Sam. soir, 20 h. 30, mat. Sam. à 17 h. : les Voyages drolatiques de François Rabelais.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo (jusqu'au 4), à partir du 5 : A.-J. Prévert ; 21 h. 30 : la Collection ; 23 h. : les Berganotes.

AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 . l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.

BLANCS-MANTEAUX (277-42-51), D., 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.

CAFE D'EDGAR (326-13-68) (D.), I, 20 h. 45 : Hommage à Bobby Lapointe (dernière le 2 ; 22 h. 30 : Popeck (à partir du 4 à 20 h. 45). II, 22 h. 15 (Sam. + 23 h. 45) : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon (dernière le 9).

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. : Grand Orchestre du Splendid ; 22 h. : Rufus « 300 Dernières ».

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L.), 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h. : les Jeannes.

DIX-HEURES (606-07-48) (D., L.), 20 h. 30 : La démocratie est avancée ; 22 h. 15 : P. Font et Ph. Val.

LE CONNETABLE (277-41-40), (D., L.), 22 h. : Lewis et Alice.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 22 h. 30 (Sam. + 22 h. 30) : le Président.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h. 15 : B. Douby ; 22 h. 30 : Cami.

LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.

LE PLATEAU (504-13-13) (D., L.), 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.

TOUT A LA JOIE (734-91-84) (D., L.), 20 h. 30 : Didier Schmitt ; 21 h 30 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 ; Félix fait l'artiste ; L. à 20 h. 30 : Festival de la chanson inconnue.

LA VEUVE PICHARD (278-67-03) (D., L.), 20 h. : le Cracheur de phrases ; 22 h. : les Secrets de Zonga.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (L.), I, 20 h. 30 : Lionel Rochman ; 21 h. 30 : Teca et Ricardo ; 23 h. 15 : Manoury. — II, 20 h. 30 : J.-B. Falguière ; 21 h. 45 : J. Antonin ; 22 h. 45 : De l'autre côté de la vie (Anita Picchiarini).

Jazz

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) jusqu'au 30, à 17 h. 30 : Diesel ; les 1er et 2, à 17 h. 30 : Osiris : jusqu'au 2 à 21 h. 45 et 23 h. 45 : Cecil Taylor en solo. — II : Jusqu'au 2, à 20 h. : François Cahen.

FIAP, le 29, à 21 h. : Yocko Seffer Group.

AMERICAN CENTER (633-59-16), le 29, à 21 h. : Blue Grass Long Distance.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 2, à 23 h. : Asphalt Jungle.

PUCE A L'OREILLE, Mer., J., V., S., à 20 h. : Michael Lobko et Bab Allioum.

PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D., L.), 20 h. 30 : Stève Lacy, Shiro Daimon et Namuamiza.

BUS PALLADIUM (797-27-97), les 1er et 2, à 19 h. : Metal Urbain.

THEATRE MOUFFETARD (336-02-87) jusqu'au 4, 20 h. 30 : Los Gringos ; 22 h. : Saheb Sarbib Unit. — Le 4, 20 h. 30 : Groupe Dune ; 22 h. : Saheb Sarbib Unit.

Danse

(Voir Festivals)

AMERICAN CENTER (633-59-16), les 1er, 4 et 5, à 21 h. : Danses et musique traditionnelles des Indiens apaches.

SALLE MARTIN-LUTHER-KING (633-32-00) (Mar., le 1er), 20 h. 30 : les Yakis, Indiens du Nord-Mexique.

GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18) (D. soir, L.), 21 h., dim., à 15 h. : Fiesta Flamenca (textes chantés et dansés de F.-G. Lorca).

THEATRE MONTPARNASSE (326-66-00), (D. soir), 21 h., mat. sam. et dim., à 17 h. : les Danses sacrées de Bali (dernière le 3).

ESPACE PIERRE-CARDIN (266-17-30) 21 h. : Ballets Bella Lewitzky (dernière le 30).

THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25), les 29 et 30, à 21 h. : Ballets T. Kowalski.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 29 JUIN. — 15 h. et 20 h. 30, Montage en hommage à Bob Clampett ; 18 h. 30, Animation Annecy 77 : sélection américaine ; 22 h. 30, Torre Bella, de Th. Harlan (en sa présence).

JEUDI 30. — 15 h., la Nuit fantastique, de M. Lherbier ; 18 h. 30, Azar Sorkh, de Taheridoust ; 20 h. 30, L'une chante, l'autre pas, d'A. Varda ; 22 h. 30, Les Indiens sont encore loin, de P. Moraz.

VENDREDI 1er JUILLET. — 15 h., le Baron fantôme, de S. de Poligny ; 18 h. 30, Quartier sans soleil, de S. Yamamoto ; 20 h. 30, Ne laissons pas les morts enterrer les morts, de D. Bergman, J. Ehrlich et H. Gouri ; 22 h. 30, Promenade avec l'amour et la mort, de J. Huston.

SAMEDI 2. — 15 h., le Corbeau, de H.-G. Clouzot ; 18 h. 30, la Main du diable, de M. Tourneur ; 20 h. 30, Alphaville ou une étrange aventure de L. Caution, de J.-L. Godard ; 22 h. 30, l'Avventura, de M. Antonioni.

DIMANCHE 3. — 15 h., les Enfants du paradis, de M. Carné ; 18 h. 30, Ciné off Cannes 77 : courts métrages ; 20 h. 30, L'homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30, Les bourreaux meurent aussi, de F. Lang.

LUNDI 4. — Relâche.

MARDI 5. — 15 h., Pierre le Grand ; 18 h. 30 Karine, de R. Cahen ; Une vieille soupière, de M. Longuet ; Ici repose, de R. Cahen ; le Trait, de U. Laugier ; Lou Gal, de J.-L. Lapasset ; la Presque bulgare, de C. Villardebo ; 20 h. 30, la Guerre de pacification en Amazonie, d'Y. Billon (en sa présence) ; 22 h. 30, Maladie mortelle, de F. Weyergans (en sa présence).

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE BUS EN FOLIE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (770-20-89).

LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

CANNON BALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).

CARRIE AU BAL DU DIABLE (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbœuf, 8e (225-47-19).

CAR WASH (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

LA CASTAGNE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Miramar, 14e (326-41-02), Cambronne, 15e (734-42-96).

LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23).

LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE DERNIER BAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Arlequin, 6e (548-62-25).

LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

ELLES SONT DINGUES, CES NENETTES (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70).

EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56).

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; v.f. : Grand Pavois, 15e (531-44-58).

LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).

JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23). Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A. v.o) (**) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Les Templiers, 3e (272-94-56), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE MAESTRO (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Le Paris, 8e (359-53-99), Helder, 9e (770-11-24), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

NETWORK (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic, 14e, (542-67-42), h. sp.

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Studio Studio Médicis, 5e (633-25-97).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.f.) : Français, 9e (770-83-88).

PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).

TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Les Nation, 12e (343-04-67).

UN TAXI MAUVE (Fr., v. ang.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Festivals

A Paris

XIVe FESTIVAL DU MARAIS (location : 278-34-74).

Théâtre-danse, hôtel d'Aumont, à 21 h. 15, les 29, 30, 1er, 2 et 5 : Claire Heggen et Yves Marc.

Musique, à 21 h. 15, église Saint-Merri, le 29 : Ensemble Guillaume Dufay, dir. A. Bedois (manuscrit du quatorzième siècle grégorien). — Hôtel de Marle, le 29 : Ragnar Grippe (musique électroacoustique). — Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, le 30 : G. Hartman, B. Yannota, U. Kneihs (Spohr, Schumann, Schubert, Stravinsky, Perritto) ; le 1er : Chilingirian Quartet (Haydn, Britten, Beethoven). — Hôtel Carnavalet, le 2 : Chilingirian Quartet (Brahms, Mozart, Schumann) ; le 5 : Y. Ettlinger, P. Salzman, U. Wiesel... (Bach, Glinka, Poulenc, Mozart, Brahms).

Café-théâtre, cave de l'hôtel de Beauvais, à 22 h., les 29, 30, 1er, 2, 4 et 5 Armistice au pont de Grenelle

Café chantant, cave de l'hôtel de Beauvais, à 20 . 30, les 30, 2 et 5 : Pierre Laniau, guitare (Bach, Villa-Lobos) ; le 1er : Ukumanta ; le 4 : J.-P. Firman (le chanteur à pied).

Sur les pavés du Marais, place du Marché-Sainte-Catherine, à 18 h., le 29 : American Youth Studio Jazz Band ; les 30 et 2 : Ukumanta ; les 1er et 4 : Brigitte Carva, Christian Preguet et le Quatuor Josquin des Prés ; le 5 : Jean-Paul Firman ; à 20 . 30, les 30, 1er et 2 : Théâtre aux mains nues ; les 4 et 5 : Théâtre Os.

IVe FESTIVAL DU LOUVRE (260-14-85), dans la cour Carrée du Louvre, à 21 h. 15 (D) : le Ballet de l'Opéra de Paris (Ivan le Terrible) (à partir du 4 et jusqu'au 23).

En province

AIX-EN-PROVENCE, cathédrale St-Sauveur, le 2 à 21 h. : Ars Antiqua (Machaut) ; Hôtel Maynier d'Oppède, le 3 à 21 h. 30 : Orchestre de chambre de Toulouse (Rameau, Leclair, Britten, Mozart).

ARLES (96-47-00), le 2 à 21 h. : Ensemble national bulgare.

CANNES, Nuits musicales du Suquet, sur le Parvis de Notre-Dame de l'Espérance, le 5 à 21 h. : Ensemble instrumental de France, avec N. Gendron.

DIVONNE (225-38-54), au Théâtre du Casino, le 29 à 21 h. 15 : Quintette Marie-Claire Jamet, le 1er : Pierre-Laurent Aimard (Messiaen) ; le 4 : Alban Berg Quartett (Purcell, Brahms, Berg) ; le 6 : Jessye Norman.

GRASSE, RENCONTRES INTERNATIONALES, parvis de la cathédrale, le 2 à 21 h. : Orchestre régional Provence-Côte d'Azur (Rameau, Bartok, Hummel) ; le 3 à 21 h. : Marie Tudor ; le 5 à 21 h. : Musique dans les quartiers et hameaux ; le 6 à 21 h. : Soirée non-stop (avec Sidi Monsieur). Jardin de la Villa Fragonard, le 4 à 21 h. : Présentation des jeunes solistes internationaux.

LYON, XXXIIe FESTIVAL (27-71-31), les 29 juin et 1er juillet à 21 h. 30, au Théâtre romain de Fourvière : l'Enlèvement au sérail ; les 5 et 6 : Le Ballet de Lyon.

ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE, le 2 à 21 h. : Sextuor à cordes de Paris (Brahms, Schönberg) ; le 4 à 21 h. : Amadeus Quartet (Beethoven, Mozart) ; le 6 à 21 h. : Musique de la Bible (première mondiale).

MONTAUBAN, XXe FESTIVAL D'OCCITANIE (63-05-67), ancien collège, le 30 juin à 22 h. : Pierre Greletty ; le 3 juin à 22 h. : Diaporama. Place Nationale, le 2 à 22 h. : le Crépuscule des idoles.

UZES (30), **VIIe NUITS** (22-19-18), le 4 à 21 h., cathédrale Saint-Téodorit : A. Benard et J.-L. Gil (Torelli, Purcell, Viviani) ; le 7 à 21 h. : Orchestre Merle-Portales et Chœurs du Marais (Vivaldi : Credo, Gloria)

LA ROCHELLE, Ve RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN (46) 41-03-35 ; salle des sports, à 21 h., le 4 : orchestre philharmonique de la radio néerlandaise, soliste : M. Rostropovitch (Porcelijn, N. T Dao, M. Tabachnick) ; le 4 : même orchestre, soliste : Swingle II, dir. : M. M. Tabachnik ; le 3, à 16 h : Finale culture, le 2, à 20 h. 30 : Carte blanche à M. Rostropovitch, dir. : M. Tabachnik, le 3, à 16 h. : Finale du concours international de violoncelle pour la musique contemporaine (les 2 et 3, avec l'orchestre philharmonique de Lorraine) ; à l'Oratoire, ensemble intercontemporain, le 3, à 21 h 30 (Boulez, Alsina, Méfano, Xénakis) ; le 5, à 21 h. : avec M. Rostropovitch et Cathy Berberian (Berio) ; le 30, à 21 h. : ensemble musique XX (Darasse, Haffter, Xénakis, Berio) ; Hôtel de ville, le 2, à 17 h. 30 : récital Kazuoki Fujii (Messiaen, Fujii) ; le 4, à 17 h. 30 : œuvres pour bande et guitare électrique. salle des sports ; le 30 à 22 h. et le 1er, à 18 h. : X ; Chapelle de l'Institut d'études françaises, du 1er au 8, à 23 h. : le Visage d'Achtar ; chapelle du lycée Fromentin, le 1er, à 21 h. 30, du 2 au 8, à 21 h. : Made in France

SAINTES (17) (93-39-84) ; abbaye des Dames, le 1er, à 18 h. et 20 h. 30 : chorale St-John's college ; le 2, à 16 h. 30 : J. Scott, orgue ; St-Pierre-au-Cloître, le 2, à 22 h. 30 : la Religieuse ; le 3, à 10 h. 30 : chœurs de Cambridge (Palestrina) ; 21 h. : abbaye scholars de Londres ; 22 h. 30 : la Religieuse ; le 4, à 21 h. : the Clerkes of Oxenford ; le 5, à 18 h. : ensemble baroque néerlandais ; à 21 h. : G. Sreiedrech (Haendel : Israël en Egypte) avec chœurs et orchestre de l'english purcell society.

ANJOU, IIIe FESTIVAL (88-44-74), à Angers, le 1er, à 18 h. 30 : Alain Kremski (120 cloches pour une nouvelle église.

GRANGE DE MESLAY (05-41-98, poste 654), le 30, à 21 h. : Orchestre national de la radio néerlandaise, dir. : M. Tabachnik ; le 1er, à 21 h. : S. Richter et Z. Kocsis ; le 3, à 20 h. 30 : E. Soderstrom ;

SULLY-SUR-LOIRE (01-12-21), IVe Festival, le 2, à 21 h. Amadeus quatuor (Mozart, Schubert, Haydn).

TOURS (dans le cadre des XIVes Fêtes musicales de Touraine) ; Grand Théâtre, les 2 et 4, à 21 h. : Dietrich Fischer-Dieskau et S. Richter.

Concerts

MERCREDI 29 JUIN

HOTEL DE SULLY (887-24-14), 18 h. : Avison Ensemble.

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. E. Krivine (Mozart) ; Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim, Chœurs de l'orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Berlioz : « Béatrice et Bénédict »).

BASILIQUE SAINTE-CLOTILDE, 20 h. 45 : Ann Laboumsky (Bach, Jenkins, Vierne, Langlais).

EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE GRENELLE, 20 h. 30 : Ars Longa (Vivaldi).

JEUDI 30 JUIN

SALLE GAVEAU, 20 h. : finale du Concours de chant de Paris.

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Felicity Palmer, avec Michael Isadora (Haydn, Brahms, Britten, Fauré, Poulenc, Mendelssohn).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Chœur national, dir. J. Grimbert, avec les Calchakis, A.-M. Miranda et R. Maldonado (oratorio : Mundo Nuevo).

VENDREDI 1er JUILLET

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES,

SAMEDI 2 JUILLET

SAINT-CHAPELLE, 21 h. : A.-M. Miranda et l'Ensemble d'archets français, dir. C. Ricard (Mozart, Schubert, Vivaldi).

DIMANCHE 3 JUILLET (Voir salles subventionnées et municipales.)

BATEAUX-MOUCHES, 10 h. 30 : Chœurs Thérèse Rudelle-Moreau (chansons françaises traditionnelles).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : Orchestre de la police nationale, dir. P. Bigot (Wagner, Haendel, Lancen).

LUNDI 4 JUILLET

JARDIN DU LUXEMBOURG, 17 h. : Chorale de l'université de l'Utah.

MARDI 5 JUILLET

NOTRE-DAME DE PARIS, 15 h. : Chorale de l'université de l'Utah.

HOTEL DE SULLY, 18 h. : Joëlle Bernard, Odile Pietti, Jean Négroni.

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et Chorale P. Kuentz (Mozart, Bach, Haydn).

CABARETS



Cinéma

Les festivals

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I) 12 h. (sf dim.) : les Mille et Une Nuits ; 22 h. : Rosemary's Baby ; V., S. à 24 h. 15 : Aguirre, la colère de Dieu. II) 12 h. (sf dim.) : Satyricon ; 14 h. 10 : le Dernier Tango à Paris ; de 16 h. 10 à 22 h. 10 : Cria Cuervos ; vend., sam. à 24 h. : Cabaret.

CARLOS SAURA (v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), mer. : le Jardin des délices ; jeudi, sam. : Anna et les loups ; vend., mardi : la Cousine Angélique ; dim. : Cria Cuervos ; lundi : la Chasse.

BARBET-SCHROEDER (v.o.), Gds-Augustins, 6e (633-22-13), mercr., dim., mardi : la Vallée ; jeudi, sam., lundi : Général Idi Amin Dada ; vend. : Maîtresse.

VISCONTI (v.o.), Stud. de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), mer., dim. : le Guépard ; jeudi, sam., mardi : les Damnés ; vend. : Violence et Passion ; lundi : le Crépuscule des dieux.

DINO RISI (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), 13 h. 15 : Une poule, un train et quelques monstres ; 15 h. 30 : la Carrière d'une femme de chambre ; 17 h. 45 : Parfum de femme ; 20 h. : le Fanfaron ; 22 h. : le Sexe fou.

PERSPECTIVE ITALIENNE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : Une vie difficile ; jeudi : Séduite et abandonnée ; vend. : le Désert rouge ; sam. : Nous voulons les colonels ; dim. : la Ciociara ; lun. : Break-up ; mardi : Tant qu'il y a de la guerre, il y a de l'espoir.

UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), mercr., matinée : la Mère ; à 18 h. : Neuf Jours d'une année ; soirée : Partition inachevée. Jeudi., mat. : la Terre ; à 18 h. : Le 41e ; en soirée : Vingt Jours sans guerre. Vend., matin. : l'Homme à la caméra ; à 18 h. : la Ballade du soldat ; en soirée : La parole est à la défense. Sam., matin. : Potemkine ; à 17 h. : Andrei Roublev ; en soirée : la Couronne des sonnets. Dim., mat. : Ivan le terrible ; à 18 h. : la Dame au petit chien ; en soirée : Spartacus. Lundi, mat. : la Nouvelle Babylone ; à 17 h. : le Fascisme ordinaire ; en soirée : Un drame poignant. Mardi, mat. : l'Arc en ciel ; à 18 h. : l'Enfance d'Ivan ; en soirée : la Romance des amoureux.

I. BERGMAN (v.o.), Le Racine (6e) (633-43-71), Mer. : Sourires d'une nuit d'été ; J. : l'Attente des femmes ; V. : le Silence ; S. : Jeux d'été ; D. : le Septième Sceau ; L. : l'Œil du diable ; Mar. : le Visage.

GRANDS SPECTACLES (v.o.), Broadway (16e) (527-41-16), Mer., S. : Woodstock ; J., Mar. : Tommy ; V., L. : la Bataille des Ardennes ; D. : Olliver.

PANORAMA DU CINEMA CLASSIQUE FRANÇAIS, La Pagode (7e) (705-12-15), Mer. : les Portes de la nuit ; J. : Drôle de drame ; V. : l'Affaire est dans le sac, Voyage-surprise ; S. : le Testament du docteur Cordelier ; D. : la Grande Illusion ; L. : les Enfants du paradis ; Mar. : les Visiteurs du soir.

STUDIO 28 (18e) (606-36-07), Mer. : les Fougères bleues ; J. : le Diable dans la boîte ; V. : Servante et maîtresse ; S. : L'une chante, l'autre pas ; D., Mar. (sf à 21 h. 30) : Lâche-moi les baskets ; Mar. à 21 h. 30 : Avant-première.

C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 13 h. 30 : les Lumières de la ville ; 15 h. : la Revue de Charlot ; 16 h. 30 : les Feux de la rampe ; 19 h. : le Kid ; 20 h. 30 : les Temps modernes ; 22 h. : le Dictateur.

LA PRESSE EN QUESTION (v.o.), Action-République (11e) (805-51-33) (avec le journal « Rouge »). Mer. : Bas les masques ; J. : Viol en première page ; V. : Citizen Kane ; S. : l'Honneur perdu de Katharina Blum ; D : les Hommes du président ; L. : Toute la ville en parle ; Mar. : Spéciale première (V., S., D. : débat).

MARX BROTHERS (v.o.), Action-La Fayette (9e) (878-80-50), en alternance : la Pêche au trésor, Une nuit à Casablanca, Animal Crackers.

QUINZE GRANDS HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Mer., D. : la Mort aux trousses ; J. : Une femme disparaît ; V. : Pas de printemps pour Marnie ; S. : Psychose ; L. : Chantage, Meurtre ; Mar. : Number Seventeen.

Les grandes reprises

AMBULANCES TOUS RISQUES (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp. : Au fil du temps (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86)

BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Studio Logos, 5e (033-26-42), Action La Fayette, 9e (878-80-50).

LES CANONS DE NAVARONE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v f.) : Le Club, 9e (770-81-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Actua Champo, 5e (033-51-60).

COMMENT YU-KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. spéc.

ECHEC A LA GESTAPO (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.

LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-19-29), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Grand Pavois, 15e (531-44-58).

LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).

L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

L'HOMME QUI VOULUT ETRE ROI (A., v f.) : Palais des Glaces, 10e (607-49-93), du 3 au 5.

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

MASH (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mardi).

MOBY DICK (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). — v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).

LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

OSCAR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES QUATRE MALFRATS (A., v o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19). — V. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) (*) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Balzac, 8e (359-52-70), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Gaîté, 14e (326-99-34).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

LES ZOZOS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

Les films nouveaux

TRAGEDIE EGYPTIENNE, film égyptien de Salah Abou Seif, v.o. : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

ARNOLD LE MAGNIFIQUE, film américain de G. Butler et M. Fiore, v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

H E D D A, film américain de T. Nunn, v.o. : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).

AIDA, film français de P. Jourdan : La Pagode, 7e (705-12-15).

STARDUST, film anglais de M. Apted, v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

C R A S H, film américain de C. Band, v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (604-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

EN VOITURE SIMONE, film anglais de R. Boulting, v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

PLANETE INTERDITE, film chinois de Hongkong, v.f. : Balzac, 8e (359-52-70) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 17 h. (sf s., dim.).

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h.

FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. à 21 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 30 (sauf dimanche).

JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dimanche).

LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

LA SALAMANDRE (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.

TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

UN ENFANT DANS LA FOULE (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam à 17 h.

UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sauf samedi et dimanche).

Les exclusivités en province

AIX-EN-PROVENCE. — Car Wash : Paris (26-04-06) (D.) ; la Castagne : Mercœur (26-04-06) (D.) ; la Dentellière : Cézanne (26-04-06) ; le Dernier Baiser : Cézanne ; Festival James Bond : Cinévog (26-04-06) (D.) ; Histoire d'aimer : Cézanne ; le Pont de Cassandra : Cézanne ; Trois femmes : Cézanne ; Un taxi mauve : Cézanne.

BORDEAUX. — Car Wash : Marivaux (48-43-14) ; la Castagne : Ariel (44-31-17) ; Cousin, cousine : Ariel ; la Dentellière : Gaumont (44-13-38), le Dernier Baiser : Gaumont ; Easy Rider : Concorde (91-77-86) ; Elisa, vida mia : Club (52-24-17) ; Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon : Concorde ; le Fantôme de Barbe-Noire : Ariel ; Festival James Bond : Ariel ; le Maestro : Gaumont ; Madame Claude : Marivaux ; Mash : Concorde ; le Message : Marivaux ; Noces de cendres : Français (52-69-47) ; Pain et chocolat : Ariel ; le Pont de Cassandra : Ariel ; les Sorciers de la guerre : Concorde ; Soudain les monstres : Français ; Trois femmes : Gaumont ; Un taxi mauve : Français.

GRENOBLE. — Le Bus en folie : Ariel (44-22-16) ; la Castagne : Grand-Place (09-67-10) ; Car Wash : Gaumont (44-16-45) ; la Dentellière : Gaumont ; Elisa, vida mia : Gaumont ; la Fiancée du pirate : Gaumont ; le Fantôme de Barbe-Noire : Grand-Place ; le Maestro : Paris (44-05-27) ; le Message : Paris ; Oscar : Gaumont ; le Pont de Cassandra : Grand-Place ; la Prison du viol : Stendhal (96-34-14) ; Soudain les monstres : Paris ; Trois femmes : Gaumont ; Un taxi mauve : Eden (44-06-72) ; Grand-Place ; la Vie fantastique de Bruce Lee : Royal (96-33-33).

LILLE. — Ames perdues : Ariel (54-68-35) ; les Canons de Navarone : Capitole (54-78-46) ; Car Wash : Ritz (55-23-57) ; la Castagne : Ariel ; la Dentellière : Pathé (57-32-71) ; le Dernier Baiser : Pathé ; l'Emmerdeur : Métropole (51-21-12) ; le Fantôme de Barbe-Noire : Concorde (57-22-05) ; Mash : Métropole ; Orfeu Negro : Kinopanorama (54-78-46) ; le Pont de Cassandra : Ariel ; Quand la panthère rose s'emmêle : Splendid (56-46-16) ; Salo : Ariel ; Rue Haute : Ariel ; les Sorciers de la guerre : Métropole ; Suspiria : Ariel ; L'une chante, l'autre pas : Pathé ; Un taxi mauve : Concorde, Cinéac (55-02-01).

LYON. — Ames perdues : C.N.P. Grolée (37-38-87) ; Baxter, Vera Baxter : C.N.P. Lyon (27-26-25) ; le Bus en folie : U.G.C. Concorde (42-15-41), U.G.C. Part-Dieu (62-68-04) ; Car Wash : Gémeaux ; la Castagne : U.G.C. Part-Dieu, U.G.C. Scala (42-15-41) ; Chewing-gum Rallye : Paramount (42-01-53), U.G.C. Part-Dieu ; Chiens de paille : Canut (28-34-91) ; Délivrance : Tivoli (37-33-25) ; la Dentellière : Royal (37-31-49) ; le Dernier Baiser : Pathé (42-61-03) ; Deux cents motels : Fourmi (60-84-89) ; Dynamite Girls : U.G.C. Scala ; Elles sont dingues ces nénettes : Chanteclair (28-13-65) ; l'Emmerdeur : Comoedia (58-58-98) ; En route pour la gloire : Fourmi ; Eric Tabarly et les autres : Canut ; le Fantôme de Barbe Noire : U.G.C. Concorde, Ritz (52-17-87) ; Festival Beatles : C.N.P. Lyon ; Frankenstein Junior : Bellecour (37-09-05) ; Harold et Maude : Tivoli ; Jabberwocky : Duo (37-05-55) ; Le Kid : Comoedia ; Liquidez l'inspecteur Mitchell : U.G.C. Scala ; le Maestro : Tivoli, Comoedia ; la Maison de l'exorcisme : U.G.C. Scala ; Madame Claude : Tivoli ; Moby Dick : U.G C. Part-Dieu ; le Messager : Pathé ; Ned Kelly : Cinématographe (37-24-84) ; Next Stop, Greenwich Village : C.N.P. Villeurbanne (68-23-07) ; Nucléaire, danger immédiat : Canut ; Omar Gatlato : C.N.P. Lyon ; Orange mécanique : Pathé ; Oscar : Pathé ; le Pont de Cassandra : U.G.C. Part-Dieu, Ciné-journal (37-88-92) ; Quand la panthère rose s'emmêle : C.N.P Grolée ; Quatre malfrats : Gémeaux ; Rocky : C.N.P. Villeurbanne ; Soudain les monstres : U.G.C. Scala ; Suspiria : Cinématographe ; Touche pas à mon gazon : U.G.C. Concorde ; Tout, tout de suite : Cinématographe. Trois femmes : Ambiance (28-14-84) ; Un taxi mauve : Paramount, U.G C. Part-Dieu, U.G.C. Concorde ; les Vacances de Monsieur Hulot ; U.G.C. Concorde ; la Vraie Nature de Bernadette : Canut ; Woodstock : Fourmi.

MARSEILLE. — Adieu l'ami : Ariel (33-11-65) ; Bullit : Drive In (54-16-00) ; le Canard à l'orange : Pathé (48-14-45) ; Car Wash : Pathé ; la Castagne : Hollywood (33-74-93) ; Délivrance : Ariel ; la Dentellière : Paris (33-15-59) ; Elisa, vida mia : Paris ; l'Emmerdeur : Odéon (48-35-16) ; Hollywood ; le Fantôme de Barbe-Noire : K 7 (48-42-79), Hollywood ; la Fiancée du pirate : Rex (33-82-57) ; Frankenstein junior : Rex ; Jerry chez les cinoques : Pathé ; le Lauréat : Ariel ; Madame Claude : Pagnol (48-34-79) ; le Maestro : Rex, Pathé ; le Message : Pathé ; Oscar : Pathé ; Soudain les monstres : K 7 ; Touche pas à mon gazon : Hollywood ; Trois femmes : Paris ; Un taxi mauve : Majestic (33-38-32), Odéon.

NANCY. — La Castagne : Rio (52-80-95) ; la Dentellière : Gaumont (24-56-83) ; les Dix Commandements : Pathé (24-54-31) ; Emmanuelle : Paramount (24-53-37) ; l'Emmerdeur : Rio ; Elisa, vida mia : Gaumont ; le Fantôme de Barbe-Noire : Rio ; les Impitoyables : Gaumont ; M.A.S.H. : Rio ; le Pont de Cassandra : Rio ; Salo : Rio ; Trois Femmes : Gaumont ; Un taxi mauve : Paramount ; Vanessa : Colisée (52-79-75) ; West Side Story : Caméo (40-35-68) (du 2 au 4) ; Zabriskie Point : Caméo (29 et 30).

NICE. — Car Wash : Concorde (88-39-88) ; la Dentellière : Méliès (55-37-27) ; Dersou Ouzala : Méliès ; Emmanuelle : Paramount (87-71-60) ; l'Emmerdeur : Escurial (88-10-12) ; Harold et Maude : Méliès ; Madame Claude : Concorde ; le Maestro : Gaumont (88-39-88) ; Phantom of the Paradise : Rio (85-86-95) ; Salo : Mercury (55-32-31) ; Suspiria : Avenue (88-87-79) ; la Toubib du régiment : Monte-Carlo (87-26-95) ; Un taxi mauve : Paramount ; les Valseuses : Balzac (85-18-34) ; Woodstock : Rio.

RENNES. — l'Apprenti salaud : Ariel (79-00-58) ; la Castagne : Ariel ; la Dentellière : Ariel ; Elisa, Vida mia : Ariel ; Elles sont dingues ces nénettes : Ariel ; l'Héritage : Boîte à films (30-52-40) ; Histoire d'O : Zem (30-09-85) ; Omar Gatlato : Bretagne (30-56-33) ; le Pont de Cassandra : Paris (30-25-55) ; la Question : Club (30-86-20) ; les Révoltes de l'an 2000 : Boîte à films ; les Sorcières de la guerre : Bretagne ; Un taxi mauve : Club.

ROUEN. — le Bus en folie : Club (71-37-76) ; le Camion : France (71-41-98) ; la Castagne : Club ; la Dentellière : Eden (71-24-00) ; le Fantôme de Barbe Noire : Club ; la Jeune Lady Chaterley : Eden ; le Pont de Cassandra : Club ; les Révoltes de l'an 2000 : Club ; Un taxi mauve : Eden.

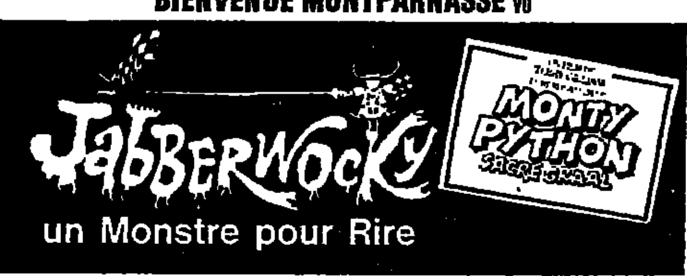
SAINT-ETIENNE. — Bilitis : Méliès (32-63-47) ; Butch Cassidy et le Kid : Gaumont (32-39-65) ; Car Wash : Gaumont ; la Castagne : Eden (32-68-79) ; la Communion solennelle : Méliès ; la Dentelière : Gaumont ; Easy Rider : Le France (32-76-96) ; la Fiancée du pirate : Gaumont ; Flipper City : Lux-C.N.P. (32-40-49) ; le Maestro : Gaumont ; Madame Claude : Gaumont ; Oscar : Gaumont ; Parfum de femme : Lux-C.N.P. ; Pink Floyd : Le France ; Police Python 357 : Le France ; le Pont de Cassandra : Eden ; Un taxi mauve ; Eden : Welcome to Los Angeles : Lux-C.N.P.

STRASBOURG. — Car Wash : Rit's (32-45-51) ; la Castagne : Capitole (32-13-32) ; César et Rosalie : Capitole ; la Dentellière : Ariel ; le Diable dans la boîte : Vox (32-15-11) ; le Maestro : Capitole ; Madame Claude : Kleber (32-19-83) ; le Message : A.B.C. (32-17-86) ; Obsession : Rit's ; On m'appelle Dollars : Capitole : Orange mécanique : Rit's Soudain, les monstres : Arcades (32-45-28).

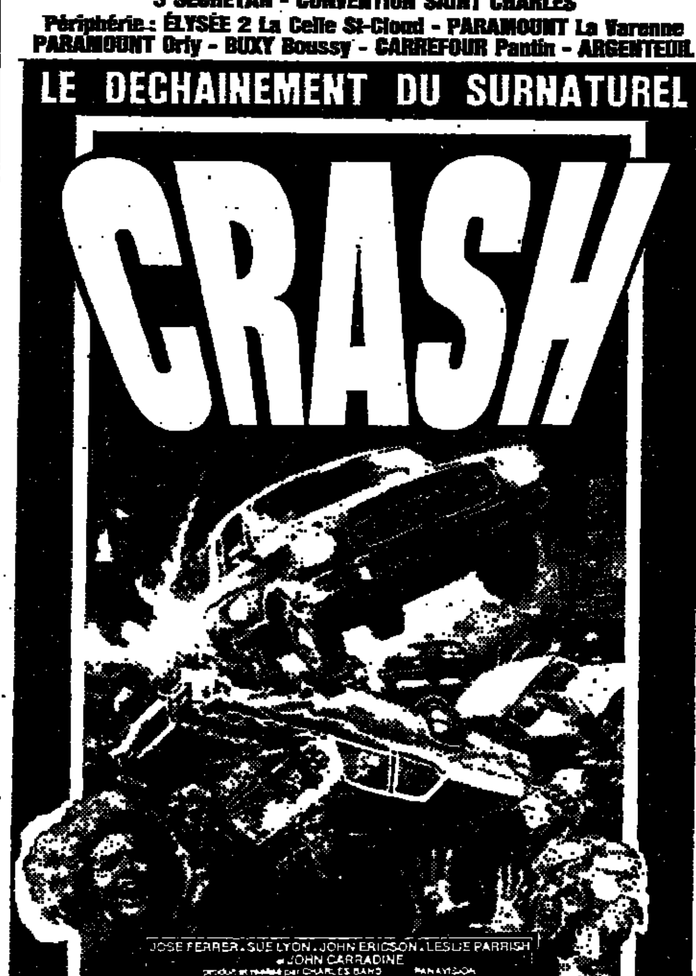
TOULON. — Le Bus en folie : Ariel (93-52-22) ; la Castagne : Ariel ; Cria Cuervos : Raimu (92-21-42) ; la Dentellière : Gaumont (92-00-17) ; Elisa, vida mia : Raimu ; la Jeune lady Chaterley : Royal (92-32-55) ; Love Story ; Raimu ; Madame Claude : Rex (92-79-20) ; le Maestro : Gaumont ; le Messager : Gaumont ; Oscar : Rex ; Poséidon : Strasbourg (92-20-30) ; Un taxi mauve : Royal ; les Valseuses : Royal.

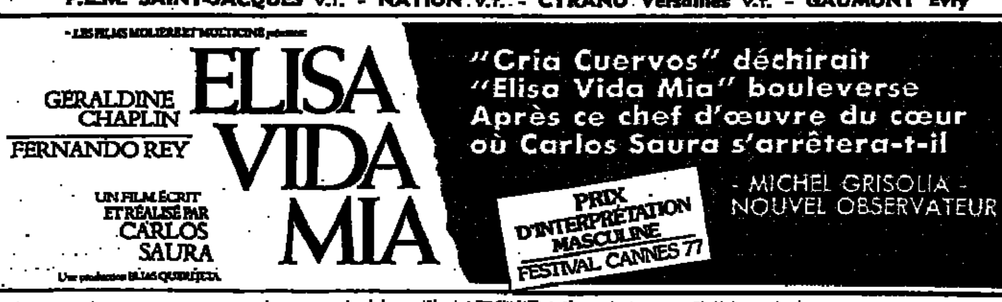
TOULOUSE. — Butch Cassidy et le Kid : Ariel (08-07-14) ; le Bus en folie : Variétés (21-78-71) ; Car Wash : Nouveautés (22-58-23) ; la Castagne : Variétés ; la Dentellière : Gaumont (21-49-58) ; la Dernière folie de Mel Brooks : Nouveautés ; le Dernier baiser : Nouveautés ; Elisa, viva mia : Gaumont, A.B.C. (21-57-55) ; Elles sont dingues, ces nénettes : Nouveautés ; la Fiancée du pirate : Nouveautés ; Festival James Bond : Variétés ; le Fantôme de Barbe-Noire : Ariel ; Hollywood Cow-Boy : A.B.C. ; Getaway : Américains (61-21-94) ; l'Ironie du sort : A.B.C. ; le Maestro : Gaumont ; Madame Claude : Gaumont ; Oscar : Nouveautés ; le Pont de Cassandra : Variétés ; Sweet Movie : A.B.C. : Touche pas à mon copain : Rio (21-22-11) ; Trois femmes : Gaumont.











LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

Expositions

CENTRE BEAUBOURG

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33

Sauf mardi, de 14 h. à 22 h.; samedi et dimanche, de 10 h. à 22 h. (entrée libre le dimanche).

PARIS-NEW-YORK. — Espace des manifestations temporaires. Jusqu'au 19 septembre.

ANDRÉ MORAIN. — Musée national d'art moderne. Jusqu'au 31 août.

Salle des contemporains

THE ART SHOW, d'Edouard Kienholz. — Jusqu'au 15 août.

PEINTURE ET GUILLOTINE. Topino-Lebrun et ses amis. — Jusqu'au 29 août.

Cabinet des dessins

PAUL STRAND. — Jusqu'au 15 août.

Forum

LE MUSÉE SENTIMENTAL ET LA BOUTIQUE ABERRANTE, de Daniel Spoerri. - LE KROKRODROME DE ZIG ET PUCE. — Jusqu'au 31 août.

Bibliothèque

PARIS-NEW-YORK. Echanges littéraires au XX° siècle. — Jusqu'au 12 septembre.

MUSÉES

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F; le samedi : 5 F. Jusqu'au 29 août.

L'ISLAM DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F; le samedi : 5 F. Jusqu'au 22 août. — Le grand voyage de Mawlana. Afghanistan, Iran, Turquie) : Photographies de Michel Random. — Grand Palais, porte A.

L'ESPRIT ROMANTIQUE DANS L'ART POLONAIS. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 juillet.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DE CARAVAGE. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 10 octobre.

LE CORPS ET SON IMAGE. Anatomies, académies. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 septembre.

DIX ANS D'ACQUISITION AU DEPARTEMENT DES SCULPTURES. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 octobre.

BIENNALE DE PARIS : une anthologie 1959-1967. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (267-46-84). Jusqu'au 2 octobre.

DE REMBRANDT A VAN GOGH. Peintures et dessins de la Fondation Armand-Hammer. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94), sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 juillet.

POST-IMPRESSIONNISME. Peintures, sculptures, dessins, objets d'art, des collections nationales. — Palais de l'Alma (ancien Musée national d'art moderne), 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F.

BERNARD POMEY (1928-1959). Dernières œuvres. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1er septembre.

ROBERT MOTHERWELL. Choix de peintures et collages 1941-1977. - RENATE PONSOLD. Photographies. — ARC 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

RODTCHENKO. Photographies. — ARC. 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 août.

VISEUX. Sculptures et dessins. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 septembre.

JUANA FRANCES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus) Jusqu'au 1er septembre.

LE SERPENT SUSURRAIT... — Exposition - atelier de Catherine Godat. Musée des enfants du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (723-61-27) (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 juillet.

OSCAR JESPERS (1887-1970). — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F; le dimanche, 2,50 F. Jusqu'au 3 octobre.

BRODERIE AU PASSE ET AU PRESENT. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h.; le dimanche de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 12 septembre. Les lundis et mercredis, de 14 h. à 17 h. : démonstrations de points de broderie.

ARTISTE/ARTISAN ? — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'à 17 octobre.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS RECEMMENT DECOUVERTES. — Musée de Cluny, salle des Thermes, 6, place Paul-Painlevé (325-62-00). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F; le dimanche, 2,50 F.

TROIS SCULPTEURS DES ANNEES 30 : Gargallo, Csaky, Lambert-Rucki. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 1er octobre.

L'ART DE L'ESTAMPE ET LA REVOLUTION FRANÇAISE. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F. Jusqu'en octobre.

L'ITALIE ROMANTIQUE VUE PAR HEBERT (1817-1908). — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 octobre.

FRANK LLOYD WRIGHT, 230 dessins de l'architecte (1877-1959). — Ecole spéciale d'architecture, 254, bd Raspail. De 10 h. à 19 h.; sam. et dim., de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 9 juillet.

CŒUR DES VILLES : Vivre en quartiers anciens. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74) Sauf mardi, de 10 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 14 juillet.

LE CULTE ET SES OBJETS. — Vus par des artistes et artisans en France de nos jours. Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (277-12-33, poste 42-16). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 31 août.

ART SACRE, EXPRESSION SPIRITUELLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 24 juillet.

LE LIVRE ET L'ARTISTE. Tendances du livre illustré français 1967-1976. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 11 septembre.

RESTAURATION DES PEINTURES MURALES DE SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE. — Musée national des monuments français (727-35-74) Sauf mardi.

BUFFON 1977 (Adami, Alllaud, Arroyo, Arakawa, etc). — Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 8 juillet.

BAYREUTH (1876-1976). — Musée de l'Opéra, entrée place Charles-Garnier (742-26-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 1er juillet.

PARIS, BOUTIQUES D'HIER. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, rue du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F : le dimanche, 3 F. Jusqu'au 17 octobre.

ART POPULAIRE DE LA SUEDE MERIDIONALE, aux XVIII° et XIX° siècles. — Collections du Musée des A.T.P. « Kulturen » de Lund. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. Sauf dimanche et lundi, de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 juillet.

JARDINS 1760-1820. Pays d'illusion, terre d'expérience. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

HISTOIRE NATURELLE DE LA SEXUALITE. — Muséum, Jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (707-06-04). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'en décembre.

CENTRES CULTURELS

MARBRES ET BRONZES. Sculpteurs canadiens travaillant à la Pietrasanta, en Italie. — Jusqu'au 20 septembre. — PEINTRES CANADIENS CONTEMPORAINS (Breeze, Ewen, Gagnon, Iskowitz, Martin, Meredith, Molinari). — Jusqu'au 18 août. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée libre.

ART METRO STOCKHOLM. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (272-87-50). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 8 juillet.

ULLA WOLFENDER-JOSEPHSSON. Tissages. — Variations d'une ancienne technique suédoise de tapis-chiffon : la lirette. Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 13 juillet.

STEFAN SZCZESNY, peintures. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf mardi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juillet.

ASPECTS DU PAYSAGE. Œuvres récentes de dix artistes britanniques. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52).

LA PEINTURE COREENNE. Dynastie Yi. — Ambassade de Corée, 125, rue de Grenelle. Sauf mardi et dimanche. Jusqu'au 8 juillet.

CONTRADICTION 77, sculptures. — American Center, 261, boulevard Raspail (633-59-16). Sauf dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 juillet.

SERGIO POMBO : Signes énigmatiques et obsédants de la réalité quotidienne. — Galerie Diagonale, 7, rue Scribe. Du 30 juin au 16 juillet.

BARIRANI, EMDADIAN, KOUHBAKCHE. — Galerie Cyrus, 65-71, avenue des Champs-Elysées (225-62-90). Sauf dimanche, de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

GALERIES

AUTOUR DE L'ABSTRACTION GEOMETRIQUE. — Galerie Denise René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61). Jusqu'à fin juillet

JEUNES GRAVEURS ANGLAIS 1976-1977 - GRAPHISTES ESPAGNOLS 1945-1955. — Galerie Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 15 août.

PROSPECTIVE POUR UN COLLECTIONNEUR. — L'Estérel de Paris, 150, boulevard Diderot (343-11-55). Jusqu'au 18 septembre.

LA BICYCLETTE. — Affiches originales 1900-1920. — A l'imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 15 septembre

L'AGE DU BRONZE : Le Guillerm, Monteyne, Parigi, Patkai, Snelling, Waldberg, Willaumez. — Galerie Gérard Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81).

PHOTOGRAPHIC ART : Askevold, Baldessari, Beckley, Dibbets, etc. — Galerie Gillespie-Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71).

DOMELA, SALVADO, AMANN. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36) Jusqu'au 5 octobre.

CINQ PEINTRES ESPAGNOLS : Fraile, Mampaso, Mignoni, Perales, Sempere. — Galerie Villand et Galanis, 127, boulevard Haussmann (225-59-91). Jusqu'au 17 juillet.

SIX HOMMES - SIX FEMMES, présentés par Gérard Fromanger. — Galerie Jean Larcade, 20, rue du Temple (272-89-56).

TERRY FROST ET PATRICK HERON. — Galerie Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03) Jusqu'en septembre.

ABIDINE. Peintures. — Le Scriptorium, 54, rue de Bourgogne (705-00-93). Jusqu'au 8 juillet.

ALECHINSKY, grandes encres et petits tableaux. — REINHOUD, sculptures. — HANS HARTUNG, vingt-cinq œuvres de 1922 à 1952. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 juillet.

KAREL APPEL. Sculptures et gravures. — Galerie A.B.C.D., 36, rue des Saints-Pères (222-12-32). Juin-juillet.

BALTHUS. Paysages et natures mortes. — Galerie Henriette Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 8 juillet.

JEAN BAZAINE. Aquarelles récentes et livres illustrés. — Galerie Maeght, 26, rue Treilhard (387-61-49). Jusqu'au 15 juillet.

BREGNARD. Peintures récentes. — Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 30 juillet

OLIVIER BRICE. Sept grands dessins 77. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 12 juillet.

CUECO. Peintures juillet 1976-mai 1977. — Galerie C., 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 15 juillet.

MAX ERNST. — Galerie J.-C. Lignel, 46, rue de Verneuil (261-17-82).

ESTEVE. Peintures récentes. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 juillet.

ETEROVIC. — Galerie D. Gervis, 34, rue du Bac. Jusqu'au 9 juillet.

CLAUDE LESUR. Icones. — Hôtel Saint-Aignan, 75, rue du Temple (277-35-76). Jusqu'au 15 juillet.

ETIENNE MARTIN. Sculptures. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusque fin juillet.

JEAN MESSAGIER. — Galerie le Dessin, 43, rue de Verneuil. Jusqu'au 9 juillet. — Gravures et monotypes. Galerie du Chapitre, 36, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-09). Jusqu'au 9 juillet.

BERT-JOHNNY NILSSON. — Galerie des Grands-Augustins, 16, rue des Grands-Augustins (325-35-85). Jusqu'au 8 juillet.

THE ROBIN PAGE SHOW. — Galerie Vallois, 20, rue Saint-Denis (233-20-86). Jusqu'au 15 juillet.

FELIX ROZEN, peintures et sculptures. — Galerie Beno d'Incelli, 43, rue de Miromesnil (225-10-16). Jusqu'au 9 juillet.

JEAN-MICHEL SOLVES-HUREL, œuvres récentes. — La Table du Maître, 5, rue Marivaux (742-03-18).

SOURDILLE. Venise, natures mortes, têtes de turcs. — Galerie André Weill, 26, av Matignon (266-60-33). Jusqu'au 2 juillet.

STEINBERG. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (387-61-49) Jusqu'au 8 juillet.

THEPOT. Peintures récentes. — Galerie Christiane Colin, 33, quai de Bourbon (633-14-03). Jusqu'au 9 juillet.

TOPOR. Illustrations pour les œuvres de Marcel Aymé. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 8 juillet.

ENDRE TOT. Rainproff Ideas 1971-1976. Gladness Writings 1973-1976. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 8 juillet.

UNG NO LEE. Estampes. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 15 juillet.

VIALLAT. — Galerie Jean Fournier, 22, rue du Bac Jusqu'au 9 juillet.

ANDY WARHOL. Hammer and sickle. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 9 juillet.

FERNANDO ZOBEL. Aquarelles. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66) Jusqu'au 11 juillet.

EN BANLIEUE

POISSY. — Les cerfs-volants. — Musée du Jouet, 2, rue de l'Abbaye (965-56-40, poste 380) Du 1er au 17 juillet.

SAINT-DENIS. — Histoires de phonographes (collection Daniel Marty). — Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (243-30-97). Jusqu'au 31 juillet.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Justice ou vengeance

Bizarres, ces « Dossiers de l'écran », mardi, sur la peine de mort, vraiment singuliers. La semaine dernière, à la fin de la première partie du film américain consacré à l'affaire Lindbergh, après l'arrestation de B.R. Hauptmann — aucun doute, c'est lui le coupable, il écoule les billets de la rançon, on le reconnaît à son accent germanique, d'ailleurs il sera condamné à la chaise électrique. — voilà qu'un invité d'Antenne 2 nous déclare, comme ça, en passant, qu'il était probablement innocent. Il lance un nom, celui d'un certain Fisch, Allemand lui aussi, et associé de l'accusé, dont la responsabilité serait aujourd'hui pratiquement établie. Il ne nous en dira pas plus, ce n'est pas l'objet du débat — il s'agissait ce soir-là de rapts d'enfants, — on en reparlera dans huit jours.

Stupeur. On n'était au courant de rien. On ignorait complètement que l'affaire la plus retentissante du siècle ait eu pour conclusion une épouvantable erreur judiciaire. Pensez si on était curieux d'en savoir davantage. On s'attendait à rencontrer hier des historiens, des spécialistes capables de revenir sur un point d'histoire d'une importance évidente, accablante.

Au lieu de quoi, qu'est-ce qu'on voit, deux femmes : la mère de Christian Ranucci, guillotiné en juillet dernier, une brune à lunettes, aux lèvres maquillées ; et blonde, digne, persuasive, la mère d'une jeune fille de dix-huit ans, sauvagement violée, assassinée, dont le meurtrier est enfermé dans une centrale dont on s'est beaucoup échappé, nous dit-elle, ces temps derniers. L'idée qu'il puisse bénéficier d'une remise de peine et se prélasser, jeune encore, à une terrasse de café ou s'inscrire au club Méditerranée la rend malade. Nous aussi, que voulez-vous, c'est vrai, elle a raison, ce serait vraiment trop injuste. Comment ne pas prendre part à son chagrin, épouser son point de vue ? Emporté par un irrésistible élan de sympathie, c'est à peine si on écoute, si on entend l'autre mère. Beaucoup d'entre nous, pourtant, avaient été profondément choqués par l'exécution de son fils.

Après ce tête-à-tête digne de la pire presse à sensation, à la fois racoleur et bouleversant, à la limite destiné à mettre en condition une opinion toujours faborable, insoutenable mais sans doute destiné au châtiment suprême, un face-à-face. Contre la peine de mort, Mᵉ Robert Badinter, pour Mᵉ François Sarda. La parole est *au premier, une parole embarrassée, d'abord lente, paralysée par le trac, semble-t-il, qui décourage l'attention. Encore sous le coup de l'émotion, on a du mal à s'intéresser aux chiffres, aux arguments avancés. Mᵉ Sarda, très disert au contraire, très à l'aise, donne l'impression de se répéter lui aussi.*

Pouvoir de dissuasion, exemplarité, justice ou vengeance, expériences de l'étranger... on tourne en rond. La discussion aurait pu progresser cependant. Au cours de son dernier colloque, l'Institut de criminologie n'a-t-il pas proposé une peine de remplacement, vingt ans de prison ferme, destinée à rassurer le public que préoccupent surtout les risques de récidive. On y reviendra plus tard. Trop tard. Dernier sondage, sur le coup de 23 heures, je crois : aucun changement. Comment pourrait-il en être autrement ? A se demander si ce n'était pas justement le résultat escompté par les responsables d'une émission dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'aura pas fait progresser d'un pouce ce long, cet interminable, ce douloureux débat.

CLAUDE SARRAUTE.

L'I.N.A. à Avignon

Les Deuxièmes Rencontres organisées par l'I.N.A., à l'occasion du Festival d'Avignon, auront lieu cette année encore à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, du 26 au 29 juillet, et réuniront une trentaine de professionnels, tous de langue française (cinéastes, hommes de théâtre et de télévision), qui animeront une série de débats autour du thème « Télévision-Théâtre ». A côté de ce colloque et afin de compléter la réflexion sur la transcription télévisuelle d'œuvres d'abord conçues comme spectacles, la Maison des images présentera un programme composé de créations, d'adaptations, de retransmissions d'œuvres théâtrales et de magazines de théâtre. Une vingtaine de ces émissions proviennent de divers pays francophones, tandis que quarante autres ont été sélectionnées dans les archives de la télévision française. La Maison des images offrira au public des festivaliers la possibilité d'un « visionnage à la carte », comme l'an passé, tout au long du Festival d'Avignon, du 9 juillet au 7 août, de 10 h. 30 à 12 h. 20 et de 15 h. à 19 h. 30 (renseignements : 357-09-72).

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 29 JUIN

— *Le parti radical socialiste* s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

JEUDI 30 JUIN

— *L'église luthérienne* dispose de la tribune libre de FR 3 à 19 h. 40.

— *M. Jean Lecanuet*, président du Centre des démocrates sociaux, ancien ministre d'Etat, fait face à *M. Gaston Defferre*, maire de Marseille, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'émission « l'Evenement », sur TF 1, à 21 h. 20.

MERCREDI 29 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Téléfilm : le Naufragé du « Monte-Cristo », de J. Mistler, adapt. M.-D. Lancelot, réal. J. Dayan, avec N. Calfan, F. Marthouret.

22 h. 10, Reportage : L'or bleu (première partie : Océan à vendre), prod. Ph. Gildas, réal. B. Olivier.



23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Série américaine : Joe Forrester ; 21 h. 30, Magazine d'actualité : Question de temps (Les droits de l'homme, de S. Abouchar, D. Bilalian, Claude Carre et B. Rapp, prés. J.-F. Kahn, réal. R. Sangla).

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) cycle Aspects du cinéma italien : L'ADIEU A VENISE, d'E.-M. Salerno (1971), avec Fl. Bolkan et T. Musante.

Un homme et une femme, dont le mariage a été un échec, se retrouvent pour une journée à Venise, se querellent, se déchirent. Une histoire impossible, prétexte à une promenade dans Venise. Les vues de la ville sont à peine une consolation à l'ennui.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Lecture d'Henri Michaux, musique d'A. Duhamel ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésies : Marc Cholodenko.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Cycle baroque et classique, en direct de l'auditorium 104 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction E. Krivine. Avec E. Istomin, piano ; G. de Peyer, clarinette : « Symphonie n° 35, dite Haffner, en ré majeur K. 385 » ; « Concerto pour piano n° 21 en ut majeur K. 467 » et « Concerto pour clarinette en la majeur K. 622 » (Mozart) ; 23 h., Musiques réservées : La polyphonie occidentale du douzième siècle au quatorzième siècle ; 0 h. 5, Sur la route ; 1 h. 30, « Chanson de Bilitis ».



JEUDI 30 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 13 h. 50, Programme de la mi-journée ; reprise à 15 h. jusqu'à 20 h. 30 avec, à 15 h., Eurovision : Tennis à Wimbledon.

20 h. 30, Magazine d'actualité : L'évènement, prés. J. Besançon (voir Tribunes et débats).

21 h. 40, Série : Les années d'illusion ; 22 h. 25, Concert : la Quatrième Symphonie, de Brahms, par le nouvel orchestre symphonique de Radio-France. Dir. E. Krivine.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h. 5, Téléfilm : « Vengeance en différé », et, à 16 h. 30, Tour de France.

20 h. 30, Le grand échiquier au Brésil.

23 h. 20, Journal ; 23 h. 45, Soirée brésilienne, de J. Chancel.

Vers 0 h. 15, Football : Retransmission du match France-Brésil, en direct de Rio.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) cycle aspects du cinéma italien : LA FILLE ET LE GENERAL, de P. Festa Campanile (1966), avec R. Steiger, V. Lisi, U. Orsini.

En 1917, après la retraite de Caporetto, un soldat italien perdu capture un général autrichien. Avec une paysanne, il entreprend de le ramener dans les lignes italiennes. Un récit picaresque, mi-comique, mi-dramatique, sur les malheurs du temps de guerre.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : les Vieux, d'A. Wesker, réal. G. Peyrou (rediffusion), avec R. Blin, V. Silver, M. Benichou, C. Hubeau ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Marc Cholochenko.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Vieilles cires... Toscanini dirige Berlioz : « Roméo et Juliette », « la Damnation de Faust », scènes 6 et 7, avec G. Swarthout, J. Garris, M. Harrell, « Carnaval romain », ouverture, par l'Orchestre symphonique du N.B.C. ; 22 h. 30, Les effets de la musique ; 23 h. 30, Non écrites : Le Japon ; 0 h. 5, Sur la route ; 1 h., Trêve.



CARNET

Réceptions

— Le ministre, chargé de l'information et des relations culturelles près l'ambassade des Etats-Unis, et Mme Burnett Anderson, ont donné une réception mardi à l'occasion de leur départ pour Londres. Sa loyauté, sa compétence, la droiture de son caractère, avaient valu à M. Anderson beaucoup d'amis et ceux-ci étaient venus nombreux lui souhaiter un égal succès dans son nouveau poste.

— Madame le chargé d'affaires des Seychelles et M. Jacques Moine ont offert une réception ce mercredi 29 juin, à Paris, à l'occasion de la fête nationale de la république des Seychelles.

Naissances

— M. Dominique Vignon et Mme, née Véronique de Pouvourville, font part de la naissance de leur fils,
Blaise.
Paris, le 4 juin 1977.

— M. et Mme Donald Voisin ont la joie d'annoncer la naissance de de leur fils,
Olivier.
Aix-en-Provence, le 25 juin 1977.

Fiançailles

— M. et Mme Roger Castoriano,
Mme et le docteur Stéphane Zambrowski,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Patricia et François.

Mariages

— Mme Charles Michelson,
M. et Mme Charles Salzmann,
ont la joie de faire part du mariage de leur petit-fils et fils,
Jean-Loup
avec Mlle Joëll Haddad,
célébré dans l'intimité, le 26 juin 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9, rue Vineuse, 75016 Paris.
84, bd Malesherbes, 75016 Paris.

— Claire Mandouze et Raymond Verdier
ont la joie d'annoncer qu'ils se sont mariés, à Bruxelles, le 22 juin.
7, boulevard du Souverain,
B-1170 Bruxelles.

— Mme Dunica,
Mme Jerusalmy,
sont heureux de faire part du mariage de
Sylvie,
interne des hôpitaux de Paris,
et de Raphaël,
élève à l'Ecole normale supérieure,
qui a eu lieu le 26 juin.
16, rue de Belzunce, 75010 Paris.

Décès

— Mme Gabriel Ardant,
M. et Mme Jean-Marie Paupert et leurs enfants,
Mme Sutcliffe et ses enfants,
Mme Dimier-Perrot et ses enfants,
et sa fidèle Marianne Roussey,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Gabriel ARDANT,
inspecteur général des finances.
L'enterrement a lieu dans la plus stricte intimité.
Une messe sera célébrée, le samedi 2 juillet, à 10 h. 30, en la chapelle du couvent des Dominicains, 18, rue des Tanneries, 75013 Paris.

(Voir page 30.)

— M. René Assael,
M. et Mme Marc Vernant et Judith,
Mlle Jacqueline-Joelle Assael,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme René ASSAEL,
née Hélène Podgourski.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le 28 juin, et l'inhumation au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
35, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

— Mme Arthur Moreau,
Mme Manuela de Carvalho,
ont la douleur de faire part du décès de
M. José Maria de CARVALHO BARROCO de MELO,
leur neveu et cousin,
survenu le 25 juin 1977, à l'âge de quarante-cinq ans.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
3, parc de la Bérengère,
92210 Saint-Cloud.

— Me Raoul Castelain et Mme,
Jean et Yves Castelain,
Michel Butkiewicz,
Et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Maurice CASTELAIN,
dit Henry VERDUN,
officier de la Légion d'honneur,
compositeur de musique,
président d'honneur de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,
leur père, grand-père et parent,
survenu le 25 juin 1977 à Paris.
Les obsèques religieuses ont eu lieu, à Grisy (Val-d'Oise), dans la plus stricte intimité familiale.
Une messe en sa mémoire sera célébrée par le Révérend Père Picard, de l'Oratoire, en l'église Saint-Eustache, place du Jour, Paris-1er, le mardi 5 juillet, à 10 heures.
27, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.
(Le Monde du 29 juin.)

— Les familles Mattheesen, Decamdroit, Kullmann, Brasseur.
Et toutes ses amies,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Jeannine COUPEY,
survenu le dimanche 26 juin à Paris, munie des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 30 juin 1977, à 8 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse, Paris-7e, où l'on se réunira.
Priez pour elle.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Veules-les-Roses (76), dans le caveau de famille.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Annecy, Saint-Maur.
Dieu a rappelé à Lui son fidèle serviteur,
Dom Jean FOLLIET,
moine bénédictin
de l'abbaye d'Hautecombe,
ancien aumônier des Savoyards de Paris au prieuré de Ganagobie (Alpes de Haute-Provence),
à l'âge de soixante-quatre ans.
Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 22 juin, à 10 heures, dans la foi et la simplicité monastique.
De la part de ses frères et sœurs :
M. et Mme Maurice Crochon, leurs enfants et petits-enfants ;
Mme Léon Folliet, ses enfants et petits-enfants ;
M. et Mme Joseph Folliet et leur fils ;
Mme Anne-Marie Le Blanc-Folliet, ses enfants et petits-enfants.
Cet avis tient lieu de faire-part.
M. et Mme Joseph Folliet,
84, quai du Petit-Parc,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

— Leguevin.
Mme Michel Franchi,
M. et Mme Jean Franchi,
M. et Mme Guy Raynaud,
MM. Alain et Marc Franchi,
Mlle Catherine Franchi,
M. et Mme Pierre Raynaud,
parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du
Docteur Michel FRANCHI.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le mardi 28 juin 1977, en l'église de Leguevin (31).
80, rue du Midi, 31-Toulouse.
Domaine de Clairette, 31-Languevin.
3, rue de la Beauce, 31-Toulouse.

— M. et Mme Jo Lévy, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Veroli, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Albert Sultan et ses enfants,
Mme Stella Finzi et ses enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de
Mme veuve Albert LÉVY,
née Nelly Finzi,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et belle-sœur,
survenu le 27 juin, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile.
Les obsèques auront lieu le 30 juin. On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 10 h. 45.
La famille ne reçoit pas.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. Albert Loustaunau,
M. et Mme Maurice Roy,
Denis et François Loustaunau,
Les familles Loustaunau, Couhé, Devos,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Albert LOUSTAUNAU,
née Aubin,
survenu le 26 juin 1977, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa cinquante-sixième année, en son domicile, 58, rue Roux-Alpheran, à Aix-en-Provence.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Félicien MASSONNAUD,
née Maud-Jenny Gelcé,
survenu le 22 juin 1977, à l'âge de cinquante-six ans.
De la part de
Son époux,
Ses enfants, ses frères,
Et de toute la famille.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale en l'église Saint-Marc des Bruyères, à Asnières, et l'inhumation au cimetière de Vaugirard.
Cet avis tient lieu de faire-part.
5, rue de Belfort,
92600 Asnières-sur-Seine.
1 bis, rue Montalivet,
75008 Paris.
2, rampe Jonas-Lefranc,
76470 Le Tréport.

— Mme Alida Paulino-Alvarez et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 26 juin 1977, de
Son Excellence
Anselmo PAULINO-ALVAREZ,
ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République dominicaine en France,
délégué permanent de l'UNESCO.
Les obsèques seront célébrées le jeudi 30 juin, à 13 h. 30 au temple de l'Eglise réformée, 60, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine, où l'on se réunira.

— L'ambassade de la République dominicaine,
a la grande douleur d'informer du décès de
Son Excellence
Anselmo PAULINO-ALVAREZ,
ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
délégué permanent auprès
de l'UNESCO,
survenu le 26 juin 1977, à Paris.
Un registre de condoléances sera ouvert à la Chancellerie de l'ambassade, 2, rue Georges-Ville, Paris (16e), les 28 et 29 juin 1977, de 10 heures à 13 h. 30.
La veillée du corps sera le mercredi 29 juin, à partir de 9 heures, et le jeudi 30 juin, jusqu'à 11 heures, à l'Eglise réformée, 60, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine.
Les obsèques auront lieu jeudi à 13 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise.

— Mme Jean Plantec, son épouse,
Médecin commandant et Mme Yves Plantec,
M. et Mme Louis Plantec,
M. et Mme Alain Tremenbert,
Lieutenant de vaisseau et Mme Jean Plantec, ses enfants,
Henri, Jean-Yves, François,
Annaïck, Guillaume, Pierre,
Vincent, Loïc, Pol, Nicolas,
Bénédicte et Axelle, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean PLANTEC,
capitaine de frégate (E.R.),
officier de la Légion d'honneur.
Les obsèques ont eu lieu le 23 juin 1977, en l'église Saint-François, à Brest.
82, rue Guynemer, 29200 Brest.

— Mme veuve Jean Antoine, ses enfants et ses petits-enfants,
M. Jean Pronteau, ancien député, et ses enfants,
Mme Marie-Jeanne Antoine et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert PRONTEAU,
ancien combattant 1914-1918,
ancien combattant volontaire
de la Résistance,
leur père, grand-père, arrière-grand-père et ami,
survenu le 17 juin 1977, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Les obsèques ont eu lieu le 23 juin 1977, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue Dubouchage, 06 Nice.
10, rue Lalande, 75014 Paris.
48, rue Bargue, 75015 Paris.

— Nous apprenons le décès du
Professeur Gabriel RENARD,
survenu, à Paris, le dimanche 26 juin.

[Né le 16 juin 1894 à Chalus (Haute-Vienne), Gabriel Renard avait fait ses études au lycée d'Angoulême et à la Faculté de médecine de Paris.

De 1956 à 1965, il avait exercé comme professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine de Paris. Ancien président de la Société d'ophtalmologie de Paris, il avait été président, puis président d'honneur de la Banque française des yeux.

Le professeur Renard était l'auteur de très nombreuses publications, et notamment d'un « Traité d'anatomie de l'œil », et « les Maladies des yeux ».

Il était membre de l'Académie nationale de médecine.]

— Mme Nang Phouvang Sananikone et ses enfants,
ont la douleur de faire part aux parents et amis du décès de
Phagna Oun SANANIKONE
dans sa soixante-huitième année, le 27 juin.
La cérémonie d'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise (Columbarium), le vendredi 1er juillet 1977, à 14 h. 30.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages de sympathie reçus lors du décès de
M. Christian KREMP-BOUILLIEZ,
Mme Christian Kremp-Bouilliez et ses filles prient tous ceux qui se sont associés à leur douloureuse épreuve de trouver ici leurs sincères remerciements.

Mme Rouben Ter-Davtian et son fils Michel,
dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès du
docteur Rouben TER-DAVTIAN,
prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Le 30 juin est le troisième anniversaire de la mort de
Pierre RAGUIN,
ingénieur civil des Mines.
Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— En ce huitième anniversaire du décès de
Marcel VAN HELMONT,
à sa mémoire, un fidèle souvenir.

— Elisabeth et Danièle Pénigaud-Mairet,
demandent à tous ceux qui ont connu et aimé
Claude MAIRET,
journaliste
à la Radiodiffusion suisse,
d'évoquer son souvenir pour ce deuxième anniversaire de sa mort.

Messes anniversaires

— Deux messes à la mémoire de
Mme Paul LÉVEILLÉ,
née Marcelle Bédène,
seront célébrées à son intention en l'église Saint-Pierre à Epernon (Eure-et-Loir), et en l'église de Gissey-sur-Flavigny (Côte-d'Or), le 2 juillet, à 18 h. 30 et à 9 heures.
Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée. Elle était généreuse.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT
— Le samedi 2 juillet, à 14 h. 30, université de Paris-X, salle C 26, Mme Haddad : « Philosophie systématique et système de philosophie politique chez Spinoza ».

Communications diverses

— Un comité s'est constitué pour offrir à M. Alain Peyrefitte son épée d'académicien. Les souscriptions sont reçues à la librairie Plon, 8, rue Garancière, 75006 Paris, sous forme de chèque bancaire libellé au nom du Comité pour l'épée d'Alain Peyrefitte.

— Le vernissage de Guerrit Schuttevaer (dessins) et d'Edouard Dejay (sculptures) aura lieu le mercredi 29 juin, à la Galerie Marigny, 4, rue de Miromesnil, Paris (8e). Téléphone : 265-36-53.

— Au programme des manifestations organisées au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, à l'occasion des échanges « Paris-New-York », deux « lectures » ont lieu ce mercredi 29 juin : à 19 h. 45, celle de textes de John Ashbery par lui-même ; à 21 heures, celle d'œuvres de William S. Burroughs et Brion Gysin toujours par eux-mêmes. (Petite et grande salle de la bibliothèque publique d'information.)

Visites et conférences

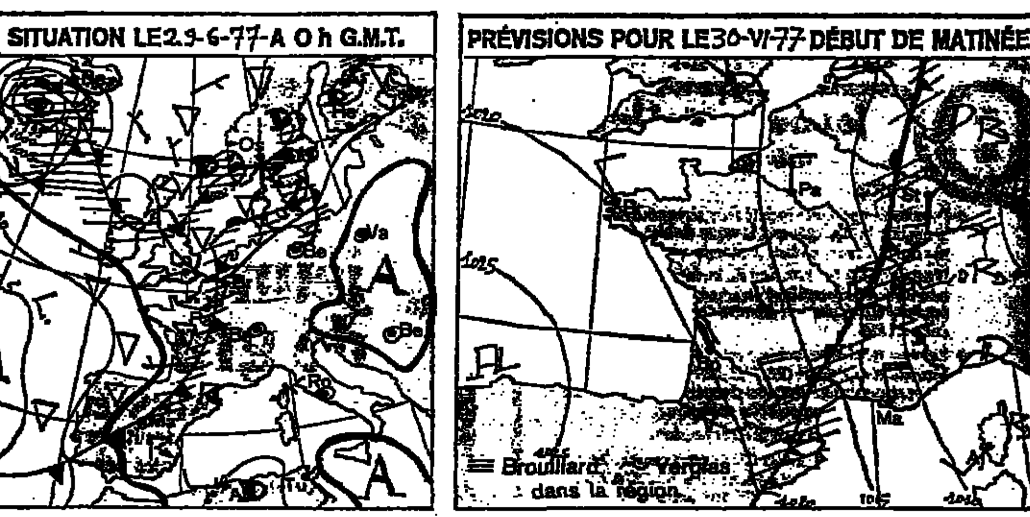
JEUDI 30 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., métro place Monge, Mme Bouquet des Chaux : « Le quartier Mouffetard ».
15 h., grille esplanade, Mme Magnani : « Les Invalides ».
15 h., rue des Prêtres-Saint-Séverin, Mme Pennec : « Saint-Séverin et son quartier ».
15 h., place Valhubert, Mme Puchal : « Le Jardin des plantes ».
15 h., entrée du château, Mme Zujovic : « La Malmaison ».
21 h. 30, 6, place des Vosges : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles » (A travers Paris).
15 h. 15, 49, rue de Passy : « Le village de Passy » (Mme Barbier).
15 h., métro Cardinal-Lemoine : « La montagne Sainte-Geneviève » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, à Versailles : « Quartier Notre-Dame ».
15 h. 30, métro Cité : « La Cité » (M. de La Roche).
15 h., métro Abbesses : « Deux chapelles singulières » (Paris et son histoire).
15 h. 45, entrée du Musée de l'homme, palais de Chaillot : « Origines de l'homme » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 20 h., centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, Mme E. Lehmann : « Y a-t-il différentes façons d'être juif ? »
18 h. 30, Reid Hall, 4, rue de Chevreuse, M. Pierre Bourdieu : « Paris comme système culturel ».

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 29 juin à 0 heure et le jeudi 30 juin à 24 heures :

La situation pluvio-orageuse, qui s'établissait mercredi matin sur la moitié sud-est de la France à l'avant d'une perturbation venue de l'Atlantique, ne s'éliminera que très lentement vers l'est.

Jeudi matin, le temps sera donc encore très nuageux des régions bordant la Méditerranée à la Lorraine et à l'Alsace, avec des pluies et parfois des orages. Cette zone s'atténuera lentement par l'ouest au cours de la journée, mais persistera encore le soir des régions situées à l'est du delta du Rhône aux Alpes et au Jura. Des vents assez forts à forts de secteur nord s'établiront près du golfe du Lion. Les températures varieront peu.

Sur le reste de la France, le temps sera nuageux avec des éclaircies, un peu frais le matin et parfois brumeux dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Le soir, les nuages deviendront plus abondants près des côtes de la Manche et sur le Nord, en bordure de perturbations affectant les îles Britanniques. Les températures maximales seront stationnaires ou en légère hausse.

Mercredi 29 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 010,8 millibars, soit 758,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juin ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 25 et 15 degrés ; Biarritz, 20 et 13 ; Bordeaux, 25 et 14 ; Brest, 17 et 11 ; Caen, 21 et 10 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 26 et 13 ; Dijon, 23 et 14 ; Grenoble, 23 et 12 ; Lille, 21 et 12 ; Lyon, 26 et 16 ; Marseille, 27 et 16 ; Nancy, 22 et 12 ; Nantes, 19 et 11 ; Nice, 24 et 16 ; Paris-Le Bourget, 23 et 13 ; Pau, 23 et 12 ; Perpignan, 23 et 17 ; Rennes, 19 et 12 ; Strasbourg, 22 et 11 ; Tours, 24 et 12 ; Toulouse, 26 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 18 degrés ; Amsterdam, 19 et 13 ; Athènes, 29 et 21 ; Berlin, 22 et 14 ; Bonn, 22 et 13 ; Bruxelles, 21 et 13 ; îles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 20 et 12 ; Genève, 25 et 14 ; Lisbonne, 24 et 14 ; Londres, 18 et 12 ; Madrid, 32 et 16 ; Moscou, 25 et 13 ; New-York, 29 et 19 ; Palma-de-Majorque, 28 et 17 ; Rome, 27 et 15 ; Stockholm, 17 et 9 ; Téhéran, 35 et 24.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 801

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I						■			
II							■		
III					■				
IV								■	
V		■							
VI		■		■					■
VII	■				■				
VIII			■			■			
IX									
X					■				
XI			■				■		

HORIZONTALEMENT

I. Ne dépasse pas la mesure ; Préfixe. — II. Inspire un chanteur matinal ; Interjection. — III. Témoigne d'un geste noble ; Apre. — IV. Ne resteraient pas en place. — V. Est presque toujours vaseux. — VI. Capitale étrangère. — VII. Peu accessible ; Dans une fête foraine. — VIII. Symbole ; D'un auxiliaire ; Est réfractaire. — IX. Dans une généalogie. — X. Plante ; Cours étranger. — XI. L'unique préoccupation de l'âge tendre (épelé) ; Groupe tout ce qui a moins d'importance ; Pronom.

VERTICALEMENT

1. Identique au carré ; Tombe de haut. — 2. Ingénieur ; Suintent. — 3. Bonne fée ; Manque d'activité. — 4. Copie conforme ; A défendre quand elle est noble. — 5. Symbole ; Monnaie inversée ; Essence. — 6. Renan, pour ses intimes ; Animal. — 7. Ouvrent souvent la bouche pour un oui ou un non. — 8. Abréviation ; Feras un brillant travail. — 9. A soutenir ! ; Un volume qu'il est inéressant d'avoir au coin du feu.

Solution du problème n° 1 800

Horizontalement

I. Elus ; Oder. — II. Rosaire. — III. Russes ; Hi l. — IV. Eve ; Ninon. — V. Ue ; Minets. — VI. Tisi. — VII. Es ; Léo. — VIII. Ecole. — IX. Cuisinier. — X. Ors ; Enns. — XI. Tée ; Mye.

Verticalement

1. Erreur ; Ecôt. — 2. Louve ; Ecure. — 3. Ussé ; Oise. — 4. Sas ; Miels. — 5. Iénisséi. — 6. Orsini ; Ney. — 7. De ; Ne ; Laine. — 8. Hotte ; En. — 9. Reins ; Ourse.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 29 juin 1977 :

DES LOIS

● Autorisant l'adhésion du gouvernement de la République française aux protocoles portant troisième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971 ;

● Portant majoration des pensions de vieillesse de certains retraités ;

● Autorisant le gouvernement de la République française à approuver l'accord international de 1976 sur le café, ensemble deux annexes, fait à Londres le 3 décembre 1975.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 1 - Meubles 1925.
S. 6 - Obj. de fouilles, monn. antiq.
S. 8 - Art primitif Haute Epoque.
S. 19 - Beaux tableaux modernes, tableaux anc., mobilier ép. et style.

VENTES

S. 4 - Affiches cinéma.
S. 9 - Bons livres.
S. 4 à 21 h. - Tableaux modernes.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE			
135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE			
173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

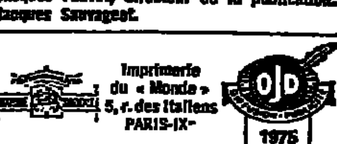
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi



jeune contrôleur de gestion

PARIS 70.000 F +

- Pour une importante société française spécialisée dans le négoce, la fabrication et la vente de biens de consommation en France et dans le monde entier.
- Il participera à l'élaboration du budget du Siège (services administratifs et commerciaux), examinera les comptes d'exploitation mensuels et en fera l'analyse critique, etc.
- Le poste requiert un homme jeune (27 ans minimum), de formation supérieure (ESCAE, IPAG, ISG, ESSCA, etc.) ayant acquis trois à cinq ans d'expérience du contrôle de gestion et de comptabilité analytique.
- Poste évolutif dans société en expansion.

ORES — Adresser CV + lettre manuscrite + prétentions sous réf. 2820/B à : ORES-CFF, 105 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Important Organisme de FORMATION PARIS, recherche

LE RESPONSABLE DE SON DÉPARTEMENT TECHNIQUES DES BATIMENTS

Le candidat retenu, de formation supérieure, devra associer des connaissances dans le domaine de l'enseignement à des compétences techniques, à la fois théoriques et pratiques, allant du neuf à la maintenance.

Adr. C.V. et ph. à nº 19.717 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transm.

Très importante Société française liée à un groupe international en évolution technologique, commerciale et industrielle rapide procède à un important recrutement et souhaite rencontrer des

jeunes ingénieurs de grandes écoles

HOMMES et FEMMES à égalité de chances

pour étudier avec eux les perspectives de formation et de carrière susceptibles de leur être proposées dans les domaines suivants :

- Applications Informatiques.
- Conseil en Méthodologie.
- Relations avec les utilisateurs.

Toutes informations préalables vous seront données immédiatement par téléphone par

SVP "Ressources Humaines"

qui fixera un rendez-vous aux ingénieurs concernés pour une réunion d'information libre et un entretien personnel d'orientation.

Appelez SVP 11-11 - Réf. 151



Information Carrière SVP.11.11

Département Information Carrière de 9 à 12.30 h 13.30 à 18.00 h

On peut également prendre contact par courrier, à SVP ressources humaines 65, avenue de Wagram 75017 PARIS

URGENT
Vacances-Voyages-Loisirs rech. pour saison 77-78, DIRECTEURS centre montagne, ECONOMES, GESTIONN., ANIMATEURS (TRICES) Places transplantées INITIATEURS (TRICES) de ski Ecr. avec C.V. à V.V.L., 7, av. M.-Robespierre, 94400 Vitry-s/S.

Institut de FORMATION de TOURISME recherche sur Paris

PROFESSEURS
- pour préparation au B.T.S. de TOURISME ;
- pour option accueil ;
- pour option technique de production et vente.

PROFESSEURS
d'anglais, d'espagnol, d'allemand

Envoyer C.V. détaillé à : BREMO, 81, rue Escudier, 92100 Boulogne, qui transmettra.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR BANCAIRE recherche pour son Service Informatique

ANALYSTE

Diplômé d'études supérieures ayant le sens des contacts et la capacité d'animer une équipe de programmation.

Adr. C.V., prét. et photo à nº 19614 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

E.D.F. ch. pour la Centrale Nucléaire de Dampierre INFIRMIER D.E. Ecr. C.V. détaillé, B.P. 18, 45570 Dampierre-en-Burly

---

PARIS (5e) cherche J. F. pour garder enfant 18 mois, de 16 h. à 19 h. à partir du 16 août. Téléphoner après 19 h. 325-40-02.

RECRUTEMENT GESTION DES CADRES

Le Groupe BSN-Gervais Danone désire compléter, au sein de sa Direction Générale des Relations Humaines, l'équipe chargée d'assister l'ensemble de ses Sociétés en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines.

Nous recherchons à cet effet un candidat, homme de préférence, diplômé d'études supérieures (Ingénieur, Sc. Po., ESC, Psycho...) ayant acquis 2 à 3 ans d'expérience minimum dans des activités touchant au recrutement et à la gestion de personnel en milieu industriel ou éventuellement en cabinet.

Intégré à une petite équipe, il aura un rôle de contact et d'assistance auprès d'un certain nombre de Sociétés, pour lesquelles il recherchera notamment le personnel cadre nécessaire à leur développement. Il sera également associé aux études et plans d'action en matière de gestion prévisionnelle.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous la référence J. 07 B, à Jean BURCKEL, BSN-Gervais Danone 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

---

emplois régionaux





SOCIETE SOURIAU

recherche

INGENIEUR produits ligne mécanique

Il sera chargé des études, de la conception d'appareils de contrôle et du diagnostic automobile ainsi que du suivi de la réalisation.

Il sera responsable d'une équipe de techniciens.

Expérience minimum 4/5 ans.

Poste évolutif.

Lieu de travail : EPERNON (EURE ET LOIR).

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo - 11, rue Galliéni 92100 BOULOGNE.

Cabinet Expertise Comptable Corrèze ch. COLLABORATEUR niveau N. 3 ayant très grande pratique cabinet. S'adresser : HAVAS BRIVE, nº 027.186

CENTRE DE RECHERCHES près de NANCY recrute pour son laboratoire d'ANATOMOPATHOLOGIE

VÉTÉRINAIRE ou **DOCTEUR 3e cycle BIOLOGIE**

(Expérience préalable histopathologie souhaitée).
Il devra assurer la lecture des coupes histologiques et seconder le responsable du laboratoire dans la conduite des études.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à SWEERTS, B. P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, sous référ. 926/M, qui transm.

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONEES

296-15-01

Importante Société du Secteur Nucléaire recherche pour banlieue Sud

chef du bureau central du Personnel

Le poste conviendrait à un Diplômé de l'enseignement supérieur (licence en Droit minimum), ayant une expérience d'environ 10 ans dans la fonction « Personnel » d'une entreprise du secteur de la métallurgie.

Le poste comporte notamment les attributions suivantes :
- études générales
- mise en place de la règlementation
- formation professionnelle
- conseil aux établissements de province
- contrôle de leur gestion
- salaire selon expérience.

Envoyer curriculum vitae manuscrit et photo à No 19.594 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

NCR

Systèmes Informatiques recherche

analyste programmeur
TRANSMISSION
- Niveau DUT, BTS, minimum
- Expérience 2 ans min., programmation mini-ordinateur
- Connaissance des logiciels de télécommunication et participation à la mise en place de système de transmission. réf 331

analystes programmeurs
APPLICATIONS / INSTALLATIONS
- Niveau DUT, BTS minimum
- Expérience 2 ans min., programmation mini-ordinateur (Assembleur)
- Connaissance d'un système de gestion de fichier disque. réf 332

Connaissance de l'Anglais souhaitable

Adresser CV manuscrit, prétentions et photo à : Direction des Relations Humaines NCR FRANCE 191 rue de Vaugirard 75740 Paris Cedex 15

Dans le cadre du renforcement de ses structures fonctionnelles commerciales nécessité par son développement

MARINER

Un des leaders européens du sous-vêtement masculin recherche

RESPONSABLE MARKETING

Rattaché (e) à la direction commerciale, en étroite collaboration avec les services vente et création produits, il (elle) étudiera et proposera, dans le cadre de l'établissement du plan marketing à moyen terme, les orientations à prendre en matière de marché (consommation - distribution), produits, publicité, marque.

Ce poste sera confié à homme ou femme, âgé de 28 ans minimum, de formation commerciale supérieure, prouvant son apport dans la réussite de la commercialisation d'un produit de marque de grande consommation et possédant les qualités nécessaires pour s'intégrer à équipe jeune et dynamique déjà en place.

- Anglais apprécié ;
- Résidence métropole Nord.

Envoyer C.V. manuscrit détaillé, prétentions et photo à : T.M.T., Service du Personnel, 70, rue Belker, 59160 LOMME-LES-LILLE

UN GROUPE INDUSTRIEL EN PLEIN DÉVELOPPEMENT (Sud-Ouest de la France) cherche

un directeur des comptabilités

A 35 ans minimum, diplômé d'études comptables supérieures, c'est un homme expérimenté ayant la maîtrise parfaite de l'organisation comptable d'une affaire industrielle diversifiée, de taille moyenne. Il a pour l'aider dans sa tâche quatre responsables de comptabilité générale et analytique de bon niveau. C'est un patron capable d'organiser, d'animer et de contrôler une équipe bien motivée. Son salaire annuel n'est pas inférieur à 130 000 francs, il dépend essentiellement de ce qu'il peut apporter à ce groupe.

Ecrire à Mme M.C. TESSIER ss réf. 3240 LM.

ALEXANDRE TIC S.A. 10, RUE ROYALE - 75008 PARIS LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

Compagnie Américaine Banlieue Sud recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

parlant anglais couramment pour concevoir et réaliser des programmes d'applications pour un ordinateur IBM 370 sous O.S., minimum 2 années d'expérience en programmation. Pratique du Cobol nécessaire. Basic, Fortran, Bal appréciés. Expérience en C.F.M.S. souhaitable

Adresser C.V. + prétentions + lettre en anglais sous référence 6.677 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

RECHERCHONS

PHARMACIEN RESPONSABLE

Bonne expérience industrielle pour laboratoire pharmaceutique fabrications injectables.

Envoyer C.V. avec référ. et manuscr. au nº 7.242 « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

FILIALE GROUPE BIENS D'EQUIPEMENT Expansion constante - Région Parisienne offre à

CADRE SUPÉRIEUR DE DIRECTION

perspectives de carrière à moyen terme ouvertes sur

DIRECTION GÉNÉRALE

Mission : directement rattaché au P.D.G., il sera, dans un premier temps et pour faciliter son intégration, appelé à remplir des missions ponctuelles de tous ordres.

Exigences :
- 35 ans minimum ;
- formation supérieure : Grandes écoles ou Université ;
  Anglais et Allemand indispensables ;
- 10 ans expérience dans secteur de biens indus.

La dynamique qui préside à la vie de l'entreprise implique que le candidat dispose d'une forte capacité « entrepreneuriale » et assimile son destin à celui de l'entreprise.

Les candidatures seront examinées en dét., C.V. avec photo et salaire actuel sous nº 9.210 C.L. par



MORENO CONSEIL

17, rue Courmeaux, 51100 REIMS.



IMPORTANTE SOCIÉTÉ NATIONALE recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL LYON

ENGINS DE MANUTENTION USINE

de formation supérieure, il est âgé de 40 ans minimum, connaissant le type de produit, il est capable de :
- développer un réseau commercial ;
- lancer une nouvelle gamme d'engins ;
- rechercher et négocier la diffusion de produits complémentaires.

L'anglais est obligatoire.

Le poste est intéressant pour un homme dynamique, ayant le talent et l'énergie nécessaires à la création d'une importante Division.

Envoyer votre dossier sous le nº 19.504 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

BRETAGNE - BATIMENT et T.P.
Importante entreprise (C.A. 200 M., 200 personnes) recherche

CADRE DE DIRECTION

— Mission :
- Direction administr. et comptable
- Contrôle de gestion
- Trésorerie

— Profil :
- 30 ans environ
- Expérience fonction similaire
- Formation supérieure
- Connaissance problème bâtiment souhaitée mais non indispensable

Nous offrons une possibilité de carrière intéressante dans une entreprise réputée - Lieu de travail et cadre de vie très agréables.

Lettre + C.V. + Photo + Prét. au nº 7.241, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e.



Duquesne Purina

crée, au sein du service

CONTROLE DE GESTION

de sa division alimentaire un poste

d'analyste financier

- *Il analyse les composantes du prix de revient des produits.*
- *Il assiste la hiérarchie dans le suivi et le contrôle des budgets.*
- *Il participe avec le marketing à l'étude financière préalable au lancement des produits nouveaux.*

- *Formation E.S.C., SCIENCES ECO ou D.E.C.S.*
- *Expérience indispensable de 2 ans en milieu industriel des PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION, SI POSSIBLE ALIMENTAIRES.*
- *Connaissance approfondie des prix de revient.*
- *Anglais souhaité.*

POSTE BASE A PARIS.

Pour un premier contact, envoyer C.V. + photo en indiq. rémuner. actuelle à DUQUESNE PURINA, Direction des Relations Humaines, CEDEX 20-28, 76040 ROUEN CEDEX.

Nous sommes le leader européen pour la fabrication de manomètres et nous recherchons le nouveau

DIRECTEUR

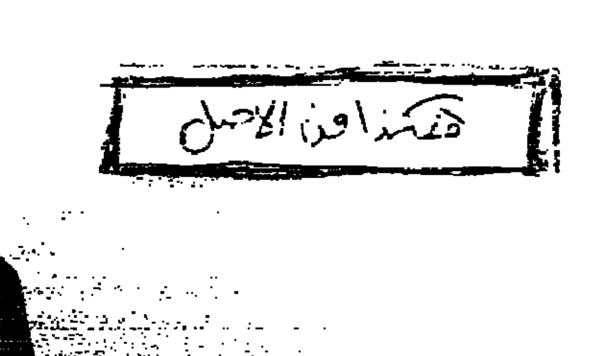
de notre filiale de vente française

Ses responsabilités :
- Planning et contrôle des activités de marketing en France.
- Gestion administrative et financière.
- Direction du personnel et des ventes.

Le candidat :
- Est un Ingénieur qualifié (E.C.P - A et M.), de 35 ans environ.
- A une expérience réelle de l'instrumentation de process et de la vente sur le terrain.
- Connaît les problèmes de gestion.
- Pratique couramment l'Allemand ou l'Anglais.

Ce poste, basé à Paris, a une importance fondamentale dans le développement futur de nos activités en France et justifie une rémunération élevée. Adr. votre candidature avec C.V dét. et photo, à :

Fa. A. WIEGAND, C/o Dipl. Ing. H. Strunk, 8763 Klingenberg, R.F.A.
Les candidats retenus seront reçus à Paris.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS DE COURTAGE D'ASSURANCES, France et Outre-Mer, leader dans sa branche, employant 1000 personnes, recherche pour son **SIEGE PARIS 8e ARRONDISSEMENT**

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE 85.000 F +

En liaison avec le Directeur Administratif, dont il dépend, il assurera l'étude, la réalisation et la mise en place de nombreux nouveaux projets en collaboration avec un chef de projet extérieur au groupe.

Il sera l'intermédiaire entre le service informatique interne (un mini-ordinateur travaillant en temps réel et un ordinateur central connecté à un petit réseau de terminaux), les utilisateurs et les équipes extérieures auxquelles le groupe fait appel conformément à sa politique de sous-traitance systématique des travaux d'analyse et de programmation.

Le poste, plus fonctionnel que hiérarchique, conviendrait bien à un **JEUNE INGENIEUR EN ORGANISATION**, familiarisé avec les diverses applications de l'informatique.



Ecrire avec CV détaillé et prétentions à D. JOUSSET, sous réf. 35451 M à PLEIN EMPLOI, 10, rue du Mail, 75002 PARIS.

AFPIM - D. FI
ASSOCIATION POUR LA FORMATION DANS LES INDUSTRIES DES METAUX
MARLY-LE-ROI recherche

ANIMATEUR-CONSEIL EN FORMATION

Ce poste peut convenir à une personne ayant acquis une bonne expérience pratique de l'industrie à un poste opérationnel ou fonctionnel ; une expérience d'animateur de formation et une solide formation complémentaire en psycho-sociologie sont indispensables.

Age minimum : 30 ans.

SITUATION INTERESSANTE AU SEIN D'UNE EQUIPE HAUTEMENT QUALIFIEE IMPLIQUANT LARGE AUTONOMIE : ANALYSE DE LA DEMANDE, CONCEPTION DE PROGRAMMES, ANIMATION DE GROUPES NIVEAU CADRES INTER OU INTRA ENTREPRISES.

Ecrire à AFPIM - D. FI, 30, av. de l'Amiral-Lemonnier, 78160 MARLY-LE-ROI.

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA

2 500 personnes, C.A. 500 millions de francs
Fabrication et pose canalisation en béton
Grands travaux d'hydraulique. Fourniture d'usines de préfabrication produits en main
Champ d'activité international
recherche pour sa
DIRECTION COMMERCIALE - PARIS

JEUNES DIPLOMÉS

ESCP - ESSEC - ESC

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ils participeront à la prospection et aux négociations commerciales avec bureaux d'études et industriels France et étranger.

Anglais indispensable - Allemand apprécié.
Expérience de 1 ou 2 années souhaitée.

Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétent., à : SOCIETE DES TUYAUX BONNA - B.P. 371-08 75365 PARIS CEDEX 08.

CABINET D'ORGANISATION

recherche

INGÉNIEURS GRANDE ECOLE

5 ans de pratique dans société d'organisation.

Adresser C.V. à n° T 75.296 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui transmettra.

REVUE D'ARCHITECTURE

cherche

Jeune Architecte ou étudiant en archi

pour travail plein temps : rédacteur participant à l'élaboration, mise au point et fabrication des numéros.

Il doit bien connaître l'architecture contemporaine, savoir analyser ses problèmes et techniques, rédiger facilement.

Langues (Anglais) souhaitables.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions à : TECHNIQUES ET ARCHITECTURE 62, rue Ampère, à 75017 PARIS

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

(Pharmacie, parapharmacie, industrie)
C.A. : 250 millions de francs
en très forte expansion France - Etranger

RECRUTE

pour compléter son équipe de Direction

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce poste consiste notamment à prendre en charge la négociation, le suivi, les implications juridiques, fiscales, financières... des contrats du groupe, tant en France qu'à l'Etranger.

Pour ce cadre de haut niveau, une expérience pratique des contrats et des implications juridiques des sociétés est nécessaire.

Une formation grandes écoles commerciales + DROIT semble appropriée.

Langue étrangère courante : anglais si possible.

Faire acte de candidature détaillée avec références, prétentions et photo sous le numéro 65.384, à : J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE
Siège LEVALLOIS
recherche pour
SERVICE FINANCIER

CADRE

30 ans minimum
ayant formation juridique et expérience concrète des opérations de trésorerie, de crédit, de change et de cautions.

Lecture courante anglais nécessaire, espagnol ou portugais apprécié. Préférence libre rapidement. Possibilité congés en septembre ou octobre.

Adr. C.V. manuscrit, photo et prétentions à n° 19.741, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra Paris-1er qui transmettra.



GESTION

recherche pour Paris et Province

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

PL 1 et IMS

PROGRAMMEURS

IBM DOS/OS PL 1
CII - HB 64/66

Ecrire sous réf. G 62 à CAP-SOGETI GESTION P. LUCAS, 30, rue Leriche 75015 PARIS

Ets Financier Champs-Elysées

OPÉRATRICE IBM 37/41

Sdix13. Primes et intéressement, restaurant entreprise.
Env. C.V. et lettre manusc. à Chef du Personnel, B.P. 720-08 75361 Paris Cedex 08

CLUB DISCOTHEQUE, 250 pl. ville Ouest, 55.000 habitants, demande de suite

DISQUE JOCKEY

bon animateur, place à l'année. Tél. (43) 53-55-66

---

sema

Première Société Européenne de Conseil

recherche pour sa Division INFORMATIQUE

ingénieurs organisation chef de projet (Réf. 10139M)

ingénieurs informaticiens de gestion confirmés (Réf. 10140M)

Pour plus amples informations sur ces deux postes, lire le placard Sema Selection dans le Monde du 29 juin

ingénieurs débutants

De formation Grandes Ecoles (X, Mines, ECP, Télécom...).

D'abord affectés à des postes d'assistance technique en clientèle, ils participeront à des études de gestion automatisée ou de systèmes informatiques.

Une formation complémentaire est assurée à partir du 1er octobre 1977. (Réf. 10141M)

ingénieurs de formation informatique

INSA, ENSIMAG, ISEN, IIE, ESIEA, etc., ayant 1 an d'expérience de l'analyse de gestion et de la programmation en langage évolué et en assembleur (IBM 370, HB 60, et minis appréciés).

Ils participeront à des études et réalisations informatiques au sein d'équipes pluridisciplinaires intervenant en clientèle. (Réf. 10142M)

analystes programmeurs

De formation informatique (IUT, inst. prog.) expérience professionnelle de 2 ans minimale, pratique de l'assembleur et du PL1 exigée. (Réf. 10143M)

Pour tous ces postes :
— Les candidats devront être disponibles pour des déplacements et des séjours en province et à l'étranger.
— Les rémunérations offertes dépendront essentiellement des compétences et de la personnalité des candidats.

Adresser CV, photo, prétentions, et date de disponibilité à :

sema selection
Centre Metra
16, rue Barbès
92126 Montrouge

Société Française de Conseils de Direction
à vocation internationale

recherche un

CONSEIL EN RECRUTEMENT

pour diriger et développer sa filiale spécialisée dans le recrutement par annonces.

Il sera associé aux résultats et pourra participer au capital. Les formules de participation, les objectifs et les moyens proposés sont de nature à intéresser un professionnel de premier plan.

Ecrire sous référence 45-53 X ou téléphoner : LAUGERY et ASSOCIES, 38, rue de Lisbonne, 75008 PARIS, 522-83-10.

ATTACHÉ COMMERCIAL

Bonne instruction. Anglais. Connaissant commerce international. Bourse. Dynamique. Goût travail. Branche agricole et alimentaire.
Env. lettre manuscrite, n° 19.476, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

STE BANLIEUE NORD-EST
Spécialisée dans les installations de sécurité alarme, détection, et protection incendie.
Recherche pour secteur : Région parisienne

AGENT TECHNICO-CCIAL

Formation électrotechnique
Homme dynamique.
Expérience cciale et étude de devis indispensables.
Formation complémentaire technique assurée par la Société.
Avantages sociaux.
Retraite complémentaire.
Sérieuses référ. exigées.
Vacances assurées. Libre rapidement. Adresser C.V. + photo et prétentions à :
LES INSTALLATIONS GENERAL-INCENDIE, 28 r. du Goulet 93300 AUBERVILLIERS

UN TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche un

directeur administratif

Chargé de l'ensemble de l'organisation et de la gestion administrative du groupe, ainsi que de la mise au point et de l'application informatique de cette gestion, il aura sous ses ordres un certain nombre de services : gestion administrative du personnel, paye, assurances, services généraux, etc. . .

Ce poste convient à un diplômé de l'Enseignement Supérieur ayant une solide expérience d'une fonction similaire dans une société de grande taille.

Lieu de travail : proche banlieue Sud-Ouest Paris.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence 2073 à :



Grande Société région parisienne

cherche

CONSEILLER DE LA DIRECTION DU PERSONNEL

pour affaires contentieuses

(relatives au Droit du Travail).

Il devra être obligatoirement Docteur en Droit *et avoir une expérience approfondie, théorie et pratique, de la législation du travail et de la jurisprudence, acquise de préférence dans un service juridique d'une entreprise industrielle relevant de la convention de la métallurgie.*

Une expérience pratique du Barreau dans cette spécialité serait très appréciée.

La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience acquise et se situera dans la zone de 80 à 100.000 F par an.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à No 19.593 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

STE COMMERCIALE
PARIS-16e
recherche pour son Service Juridique

JEUNE HOMME

LICENCIE EN DROIT
Horaire flexible - 13e mois + primes - restaurant d'entreprise

Adr. C.V. et prétent. à n° 19.749 CONTESSE Publ. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Recherche URGENT

CONDUCTEUR OFFSET

Romayor 512 - Rotaprint R. 30 connaiss. coul., lib. de suite

ENTREPRISE REGION PARISIENNE recherche

AGENTS TECHNIQUES OPTICIENS

pour mise au point systèmes optiques (réglages, étalonnages, essais optiques). Env. C.V., à n° 8.879, SPERAR, 12, r. Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX, qui tr.

Office municipal culturel Pontoise recherche

ANIMATEUR (TRICE)

pour M.J.C., dispon. déb. sept. Urgent. T. 464-12-04 av. le 5 juill.

Importante société recherche pr travail à BOBIGNY (93)

UN OPÉRATEUR

370/DOS/POWER/CICS
horaire 3 × 8, restaurant d'entreprise. Ecrire s/référence 5468 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris, Cédex 02 qui transmettra.

IMPORT. CENTRE D'ETUDES recherche pour

L'ALGÉRIE

INGÉNIEURS DIPLOMÉS

GENIE CIVIL ET BATIMENT

ayant une expérience de 5 ans minimum soit de conducteurs de travaux, soit d'ingénieurs de bureau d'études pour assurer formation de techniciens Algériens.

Ecrire en joignant C.V. à : CEBTP, 12, rue Brancion, 75737 Paris, Cédex 15.

Cette annonce vous intéresse...
Si vous êtes un

BON VENDEUR

et ne souhaitez pas quitter votre entreprise !

Notre Société, la 1re dans sa branche est en constante expansion et recherche des vendeurs diplômés ou non.

Nos candidats lanceront nos équipements de bureau perfectionnés et auront de préférence une expérience proche de ce domaine.

Nous leur offrons un poste bien rémunéré dans une société solide et des contacts de haut niveau (secteur PARIS et REGION PARISIENNE).

Adresser votre C.V. sous réf. T 103 Tour de Lyon 185, rue de Bercy 75012 Paris qui traitera les candidatures

INFRAPLAN CARRIERES

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DEPOTS ET DE CREDIT INDUSTRIEL
recherche
pour compléter son équipe Trésorerie

CAMBISTE

Cl. IV à VI, ayant bonnes connaissances des diverses opérations devises et si possible francs. Rémunération en rapport avec expérience acquise.

Ecrire ou téléphoner à M. DELIT, 15, rue du Quatre-Septembre, PARIS (2e) 261-56-07.

S.L.D.

Société d'Assistance Technique
secteur Minier recherche
AGENT de MAITRISE

ACHETEUR INDUSTRIEL

Expérience achat matériel mécanique et électrique.
Formation B.E.I., B.T.S. ou D.U.T.
Anglais ou Allemand nécessaire.
Pour emploi quartier Trocadéro.

Envoyer C.V., prétentions sous N° 3672 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

IMPORTANT GROUPE D'ÉDITION

recherche

LE RESPONSABLE DE LA GESTION DE SON SERVICE ABONNEMENTS

Capable d'assurer en outre dans un deuxième temps, la promotion

Bonnes notions informatique appréciées
Sérieuses références dans la profession exigées

Env. C.V. et prétent. sous n° 18.798 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

CITIBANK

recherche pour son nouveau centre informatique (IBM 370/125-2, 384 K, écrans 3270 sous DOS/VS, CICS/VS et POWER/VS).

programmeurs

- expérience de 2 ans minimum ;
- maîtrise parfaite du langage COBOL ;
- pratique de CICS ;
- connaissance de l'anglais requise.

Lettre + C.V. + prétentions à CITIBANK, Service du Personnel, 60, avenue des Champs-Elysées, Paris-8e.

Emplois et Carrières

ENTREPRISE ELECTRONIQUE REGION PARIS. recherche

INGÉNIEURS DÉBUTANTS ou EXPÉRIMENTÉS

DIPLOMES GRANDES ECOLES
(X - ENSAM - ESE - ENST - ENSAE - ECP).

Envoyer curr. vitae sous la référence 8.877, à :
SPERAR PUBLICITE
12, rue Jean - Jaurès
92807 Puteaux qui transm.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE

en pleine expansion (200 personnes)
recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

X ENST ou X ESE

— sérieuses références en Télécom ;
— capable de diriger techniquement une équipe d'Ingénieurs d'Études ;
— capable s'adapter rapidement à P.M.E ;
— participation possible au capital.

Envoyer C.V. détaillé à C.G.P., n° 511, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Importante SSCI recherche pour renfor. son équipe en ALGERIE

- INGÉNIEURS-INFORMATICIENS
- ANALYSTES-ORGANIQUES
- ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Chargés de la mise en œuvre de système de gestion, avant 2 à 4 ans d'expér. et connaissant : COBOL, OS, PROTEE souhaité.

Une formation supérieure en informatique est un atout supplémentaire.

Adressez vos C.V., photo et prétentions s/réf. JPC 3700 M à I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10

MERCEDES BENZ FRANCE

(Siège social près ETOILE) recherche

COLLABORATEUR PROMOTION DES VENTES

chargé de l'animation des ventes :

— une formation commerciale supérieure et une expérience de la vente ou d'un poste similaire sont nécessaires.

Adr. C.V., photo et prétentions : MERCEDES BENZ France Direction des relations humaines BP 496-17 75830 PARIS CEDEX 17

Ville de Rueil-Malmaison 65.000 habitants recherche pour service technique INGENIEUR PRINCIPAL (V.R.D.) INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE (environnement) INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE (études V.R.D.) ADJOINT TECHNIQUE (travaux bâtiment) Ecr. à M. le maire, Hôtel-de-Ville, 92500. Rueil-Malmaison.

ALUMINIUM PECHINEY PARIS recherche :

TECHNICIENNE PHYSICO-CHIMISTE

Titulaire DUT ou niveau pour poste information clientèle.

Connaiss. métallurgie appréciées Anglais parlé indispensable,

Adr. C.V. détaillé à DRP ALUMINIUM PECHINEY 23, rue Balzac, 75008 PARIS.

STE BANLIEUE NORD-EST Spécialisée dans les installations de sécurité, alarme, détection et protection incendie recherche :

AGENT TECHNIQUE ELECTRO-TECHNICIEN AT 2 pour installations de sécurité, dépannage et mise en service. Expérience chantiers. Déplacements Paris - Province. Avantages sociaux. Retraite complémentaire. Sérieuses références exigées. Libre rapidement. Vacances assurées. Adresser CV + photo et prét., LES INSTALLATIONS GENERAL-INCENDIE, 28, rue du Goulet, 93300 AUBERVILLIERS.

STE BANLIEUE NORD-EST Spécialisée dans les installations de sécurité, alarme, détection et protection incendie recherche :

AGENT TECHNIQUE électromécanicien 1er échelon, connaissant électronique pour contrôle et maintenance installations B.T. DEPLACEMENTS PARIS REGION PARISIENNE. Avantages sociaux. Retraite complémentaire. Libre rapidement. Vacances assurées. Adresser CV + photo et prétentions à : INSTALLATIONS GENERAL-INCENDIE, Service « après-vente » 28, rue du Goulet, 93300 AUBERVILLIERS.

bravo!...

Vous venez de terminer brillamment vos Etudes et vous êtes maintenant un

jeune ingénieur

diplomé d'une Grande Ecole

(X, Télécom., A.M., Supelec, Sup. Aéro, Centrale,...)

- Vous êtes **ambitieux** et vous voulez avoir très vite des **responsabilités** (Techniques, humaines, en Etudes ou en Production, en France ou à l'étranger).
- Vous êtes passionné par les **Techniques de pointe** (électronique, micro-mécanique, optique...).

notre groupe vous offre

des possibilités à la hauteur de vos ambitions.

Téléphonez aujourd'hui même de 9 h à 12 h au 776.42.01 poste 310

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Formation type Centrale, A.M., ENSTA, ...

ayant 4 à 5 ans d'expérience industrielle acquise dans une Ingénierie ou un constructeur de stature internationale

Parlant allemand et si possible anglais peut trouver chez

PROTEC-FEU

spécialiste des installations d'extinction automatique d'incendie, un poste de

CHEF D'AGENCE TECHNIQUES NOUVELLES

INTERET :

- Se spécialiser dans des techniques d'avenir tout en conservant une vue de généraliste étant donné la grande diversité des champs d'application (centrales nucléaires, chimie, pétrochimie, industries diverses).
- S'intégrer à une équipe jeune dans une STRUCTURE NON FIGEE, donc être en mesure de construire son AVENIR avec un optimisme proportionnel à sa VALEUR.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation sous référence 290 à François DOZOL - DELTA CONSEIL, 27, rue Dombasle - 75015 PARIS

BANQUE ÉTRANGÈRE recherche

CHEF COMPTABLE DE HAUT NIVEAU

(minimum CL VII)

Ayant acquis, dans une fonction identique exercée pendant 5 ans minimum dans la profession bancaire, des connaissances approfondies en comptabilité générale, comptabilité bancaire, fiscalité et informatique.

Le candidat devra disposer de diplômes professionnels (CESB apprécié).

Sur le plan des relations humaines, il aura fait la preuve de ses aptitudes à animer une équipe et organiser un Service. Il aura le sens de la synthèse, de la rigueur dans son travail.

Le poste pourra éventuellement comporter des responsabilités administratives en fonction des compétences du candidat.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous n° 3.195 B à BLEU Publicité 17, rue Lebel 94300 - Vincennes O.T.

SOCIETE INTERNATIONALE MACHINES D'IMPRIMERIE

Grande renommée et déjà introduite en France, recherche pour sa filiale française PARIS

RESPONSABLE ADMINISTRATIF COMPTABLE et FINANCIER

Ce collaborateur, Adjoint au Directeur de la filiale française, aura pour mission d'analyser et de résoudre les problèmes de gestion administrative, de comptabilité et de finance.

Agé de 28 ans au moins, diplômé d'une école supérieure de commerce, le candidat devra avoir acquis une expérience vérifiable dans une fonction préalable d'Adjoint auprès d'une Direction administrative. Anglais souhaité.

Ce poste peut conduire rapidement vers une fonction de Secrétaire Général.

Bon climat de travail. Fonction nouvelle avec large autonomie:

Adresser C.V. + photo + prétentions sous référence 722 M

SODECI 18, rue Violet - 75015 PARIS

Promoteur-constructeur rech. 2 Négociateurs 2e échelon, pour commercialisation de 2 programmes dans le 7e. Ecr. avec C.V. à N° 45.552 P.A. SVP, 37, r. Gal-Foy, 75008 Paris.

Fabricant articles plein air leader dans sa spécialité rech.

INSPECTEUR DES VENTES

Rattaché à la Direction cciale, il aura pour mission :

— Superviser les représentants Multicartes ;
— Implanter et développer les ventes dans le commerce moderne.

Ce poste opérationnel début septembre conviendrait à un homme 28 ans min. ayant expérience pour diriger les hommes et une bonne connaissance de la vente.

Basé à Paris ou dans la région parisienne, il aura de fréquents déplacements à prévoir.

Adresser C.V., prétentions sous référ. 3.069, à GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009 PARIS

DESSINATEUR PROJETEUR II Débutant accepté avec B.T.S. Tél. 607-59-12 - 203-11-94.

Administration recrute pour LABO. CINÉMA cadres. Techniciens confirmés. Etalonnage. Tirage. Planning. Emplois stables. Tél. 460-28-79. R.-Vs.

capitaux ou proposit. com.

Cherche associé pour société possédant 3 Fonds de Restaurant dans le Quartier Latin. Bon emplacement. Aménagement neuf. Grosses facilités. Apport comptant modeste. Conviendrait à professionnel pour diriger. Tél. : 326-56-02 ou écrire : Hôtel de Sully, 31, rue des Ecoles, 75005 Paris.

Sté presse juridique cède 1 titre. Prix avantageux. Facilités. Mise au courant poss. 265-94-33 9-12 h.

Ingénieur, 34 a., amène 200.000 F + particip. active. 527-97-39.

Cherche associés spécialistes publicité internat. afin créer magazine hommes affaires. Ecr. à n° 685, Muratet, 15, rue Taitbout, Paris-9e qui transm.

GROUPEUR parisien, filiale groupeur Province, recherche COLLABORATEUR, bonne expérience pour direction. PARIS avec possibilités association. Ecr. HAVAS MARSEILLE 47 771

Sté en expansion rech. pr financement de ses actifs prêt court terme (24-36 mois) de 200.000 F, 10 % net d'impôts. Intér. mens., remboursem. 1/4 s/préav. 2 m. Discrétion assurée — 228-66-37

gérances appointées

URGENT Recherchons couple sérieux et expérimenté pour tenir très belle épicerie fine au cœur du Quartier Latin. Adresser C.V. manuscrit + photos récentes à : Mme Fondacci, 17, r. Saint-Séverin, 75006 Paris.

occasions

PIANOS neufs dep. 6.500 F. Occ. 3.500. Qu. 6.000. Loc. Daudé 75, av. Wagram. - WAG. 34-17

villégiatures

MEGEVE centre. A louer août, septembre, appt : gd living, 2 chbres, 2 s. de bns, cuisine, dépendances, tél., gde terrasse Sud + studio 2 personnes indépendant, tél., salle de bains. Renseignements : 553-63-42.

Loue près Cabourg appt. 3 p., cuis., tt cft, jard. 3.000 F juill., 1.500 F sept. 207-75-08 ap. 19 h.

CAP SUR BRETAGNE ERQUY ETE 77 Louons MEUBLES, prox. MER Semaine (s) et mois Ag. ERQUY Extension, B.P. 15, 22430 ERQUY. T. (96) 32-31-45.

secrétaires

de direction

STÉ AMÉRICAINE établissant son quartier général Europe à PARIS région ETOILE - NEUILLY INVALIDES recherche

SECRÉTAIRE DIRECTION

trilingue FRANÇAIS - ANGLAIS et ALLEMAND ou ITALIEN ou PORTUGAIS. LIBRE RAPIDEMENT.

Ecr. av. prét. et C.V. n° 7.570 à L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS QUI TRANSMETTRA.

Secrétaires

Importante Société OPERA recrute

SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS TRAVAIL VARIE 874-57-50 — 526-35-30

IMPORTANTE SOCIETE recherche

SECRÉTAIRES ayant 2 à 5 ans d'expérience. Travail en anglais pour personnel multinational. Très bonne dactylo. Excellent niveau en anglais (langue maternelle, Cambridge Proficiency ou équivalent).

Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. à n° 19.837, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris (1er), q. tr.

Société expertise comptable VINCENNES recherche

SECRÉTAIRE Envoyer C.V. et prétentions à n° T 75.253 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Part. Alfa-Romeo Giulia Super 1.6 l. 1971. Bon état. Px intér. 333-45-89 soir ou avant 9 h.

Alfa-Roméo Alfetta 2000, modèle 77, gris métallisé. 3.000 km. 204-52-52 et 12-15.

A vendre GS 1220 Club mars 1973. 87.000 km. TRES BON ETAT. Prix à débattre. Tél. : 460-13-96 après 18 heures.

R 17 TS Superbe 12.000 km Tél. : 204-12-15.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 E B.A. 1977 6.000 km. garantie totale. Prix intéressant, crédit. 549-97-69.

Vend ou échange BMW Coupé 30 CSI - 75 Mercedes Bourges. Tél. (36) 70-03-59.

+ de 16 C.V.

PACER X 76, toutes options. Prix sacrifié, cause départ. T. : 747-97-17 ou 951-34-04, bureau.

divers

VOLVO DAF TS MODELES DISPONIBLES OUEST - AUTOS 73, avenue Marcel-Cachin 92 CHATILLON 655-37-37

AMÉRICAINES René PETIT s.a. 81, rue de Meaux 19e 607.93.92

LANCIA AUTOBIANCHI 13, Bd Exelmans 16e OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE • 524-50-30 •

box-parking

ODÉON RUE CASIMIR-DELAVIGNE PARKINGS EN SOUS-SOL A VENDRE 755-98-75 ou 227-91-45.

ALFA ROMEO

Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.

POUR VOS VACANCES & VOYAGES Sfam Alfasud propose des FORMULES MODERNES DE CREDIT. Au plaisir de conduire une Alfa Romeo, s'ajoute l'insensibilisation des remboursements.

23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35

SFAM-France

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Vends orgue Farfisa VIP 233 + ampli Dynacord 70 W. Tél. (15-4) 426-78-02, le soir.

Vds très belle chambre 1925 Pichepin polychr. avec chiffonnier et bureau, conviendrait à adolescent + chambre style Napoléon III. 805-58-41.

Antiquaire

Sté de récupération cheminées marbre et pierres. ACHAT-VENTE. TEL. : 627-31-79.

Arts

RESTAURATION TABLEAUX pastels, dessins par spécialiste expert. Achat pour collection. Letourneur, 28, bd Raspail-7e. 548-07-58.

Bateaux

A VENDRE BASTIA RUBIS ROCCA 73, 40 CV. TEL. 260-35-00, P. 25-06, H.B., ou écr. N° T 75300 M. Régie-P., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris (4e) - Téléph. : 033-00-83.

Cours

Profess. donnerait cours maths ts niveaux. Août. T. 567-99-75.

COMPTABILITE APTITUDE non bachelier, l'aptitude vous donne l'équivalent du bacc. pour les études sup. de comptabilité. Examen sept. Stage intensif de préparation en juin et juillet. Journée de révision en septemb. D.E.C.S. compt. D.E.C.S. jurid. stages d'approfondissement en juillet et septembre Ecole privée, E.P.E.C., 74, rue du Temple, Paris-3e, 272-06-78.

COURS AUDIOVISUEL PRIVE, ANGLAIS, ESPAGN., FRANÇ. DEMONSTRAT. GRATUITES. SESSIONS INTENSIVES D'ETE Venez, 46, bd St-Michel, Paris-6e Tél. 326-08-70, 329-02-88 Tous les jours de 9 h. à 21 h.

Cet été A L'ECOLE DES ROCHES Préparez votre rentrée scolaire ou la session de remplacement du baccalauréat du 1er au 20 août de la 6e aux terminales A.B.C.D. Venez monter à cheval du 10 juillet au 30 août. Apprenez à piloter un avion du 10 au 30 juillet. T. (32) 32-00-81 Verneuil-S/Avre

Déménagements

Dgts F.L. Service. Tous volumes qualité artisanale. 12, r. Valadon Paris-7e. Tél. : 555-23-48 - 23-89.

Experts

BOUTEMY ET DECHAUT Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie. 9, rue St-Florentin, Paris-8e. Tél. : 260-34-80.

Enseignement

SEJOURS EN FAMILLE EN GRANDE-BRETAGNE A OXFORD ET CANTERBURY JUILLET ET AOUT 1977. Le Council for International Contact spécialiste des échanges internationaux à buts éducatifs et culturels invite des jeunes de 13 à 21 ans à participer à ses cours de langue.

Prix d'un séjour de 3 semaines comprenant :
— Cours assurés par des spécialistes.
— Hébergement et repas.
— Organisation de visites culturelles et activités sportives et sociales.

£ 140 (1.173 F français approximativement).

Pour de plus amples renseignements sur le Council et ses activités prière de contacter : Mlle Colette Marie, The Council for International Contact, 179-183, Fulham Palace Road, London W6 8QU. Tél. : 01-385-6523.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES » B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. TEL. 02-24-06 (50) Home d'enfants du monde entier Garçons et filles 3 à 13 ans. 1.200 m. Piscine privée, maître nageur. Tennis. Cheval. Parc de jeux. Cours scolaire d'entretien.

Stages

STAGE THEATRE EN MEDOC, AOUT 1977

Stage de réalisation autour du Faust de LENAU. 4 ateliers : comédiens, mise en scène, décor régie animés par SHEILA WESTON, J.-F. FRAYSSE, S. BEDOUREDE, J.-J. VAUDOU. 900 F hébergement, nourriture compris.

Ecrire ESPACE THEATRE. 16, rue Constantin, 33000 Bordeaux. Tél. C.I.J.A. FRAYSSE (16-56) 48-55-50.

STAGES TEINTURES VEGETALES et travail de la laine (filage, tissage). La semaine : 400 F. Ecr. M. Dupuis, « Maison Neuve » Pillac, 16390 St-Séverin

Rencontres

Contact. personnes connaissant Nouvelle-Calédonie. Ecrire M. Chapuy, 12, rue Barral-de-Montferrat, 38100 GRENOBLE

Ne rêvez plus d'amis avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs » COLETTE LESURE, PARIS-7e. TEL. 548-95-16

Fourrures

FOURRURES OCCASION DEPOT-VENTE exclusivement de fourrures gd choix vêtements parf. état. 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Téléphone : 575-10-77.

Livres

Assoc. de DOCUMENTATION AERONAUTIQUE recherche revues et livre, tous genres, toutes époques, faire offre ou dons à l'Assoc., 9, pl. de l'Eglise EGLY, 91290 ARPAJON 490-08-52

Mobilier de bureau

Vends urgent beau mobilier de bureau + sièges Knoll + mach. I.B.M. Boule et Calc. + photocop. - Tél. 737-58-80

Modèles

Prépar. expo. artiste peintre rech. MODELES (femmes) pour périodes d'une semaine juillet et août. T. 742-85-12 de 15 à 19 h.

Théâtre

Création d'un groupe de travail en coopérative pour un théâtre drôle. COMEDIENS (iennes) TECHNICIENS (iennes) débutant ou non. Difficultés prévues. ténacité souhaitée. Téléph. à Pascal SANNER au 380-45-84

Instruments de musique

Vds piano à queue STEINWAY « Médium Grand » fabric. 1963 Prix 20.000 F. Tél. 954-65-45

Vds SAXO TENOR Rampone état de marche. Tél. 950-81-28.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Moquette

GROS RABAIS sur 10.000 m² de moquette. BELLE QUALITE très grand choix. 757-19-19.

Psychologie

FOYERS DISSOCIES Accueil, renseign., orientations, consultations psychol., jurid. ds le cadre de la mésentente, du divorce et de l'après divorce. Rens. et R.-vs ts les après-midi 9, r. Guenegaud, 6e. - 329-77-19

Vacances Tourisme Loisirs

VACANCES : PARTEZ A VELO Location : 2, r. du Fer-à-Moulin, Paris-5e. Tél. : 337-59-22.

A louer été chez habitant (enseignants 36 ans), grande ferme landaise restaurée. Cénac, Le Biarnès. 40470 Ygos.

VERBIER (1.500 m). Valais Suisse. Juillet et août, appart. en chalet et chalets indépend. Rens. Eugster, 936 Verbier, Suisse, Eugster, 9, rue Victor-Cousin, Paris-5e. 633-37-82.

34. Pleine nature, 5 km ville, 20 km plages, 25 km montagne. A louer, dans sa pinède, résidence tout confort. Tél. 98-10-33, 18 à 20 h. semaine.

CELIBATAIRES COMMENT VOUS CONNAITRE ? CLUB RIA VOUS PROPOSE du 24 mars au 11 avril ou du 8 avril au 25 avril 1978, voyage et séjours au Mexique. Prix tout compris sauf boisson et assurance 5.700 F. Organisés par T.C.G. Licence N° A 961. Pour tous renseignements : RIA, 3 bis, r. de La Réunion, 75020 PARIS.

ILE DE RE A louer juillet maison bord de mer, 2 ch., salle séj., cuis., petit parc, à Rivedoux. Tél. lundi et mard. soir à 010-25-03.

Loue été; 5 km Ouest Paris près gare, maison indépend. Tél. verdure, calme. 926-19-24.

VOILE EN BRETAGNE enfants 8 à 13 ans. Juillet-août. AVESE - 636-52-04.

BAIE DE ST-TROPEZ CLUB DE VACANCES PR TOUS RENSEIGNEMENTS GOLFE BLEU B.P. 126 BEAUVALLON-S/MER 83120 SAINTE-MAXIME. TELEPH. : (94) 96-05-90.

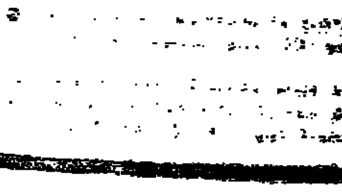
Vds 2 billets avion ordinaire A.-R. Paris-Montréal sur 747 Air France. T. 228-49-34 ap. 20 h

A louer 2 pces meublées, neuf 15 juil. 650 F, août 1.600 F, sept. 1.200 F TTC. (89) 41-18-73

Yachting

LA MER A LA VOILE B.P. 43, 35402 St-Malo Cedex. APPRENEZ la navigation HAUTURIERE A LA VOILE de ST-MALO vers l'IRLANDE Sur un SLOOP de 13 m. NEUF. CROISIERE de 12 jrs. 1.560 F + NOURRITURE. Tél. (99) 40-89-33.

تحت إشراف الإرسال



L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR. Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.

LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Part. vend WAGRAM-PEREIRE très beau 5 P., 2 s. de bains, 6e ét., plein soleil, somptueusement décoré. Intermédiaire s'abstenir. CAR. 90-93.

PTE AUTEUIL gd studio 40 m2, entrée, cuis., s. de bns, tél., calme. 160.000 F. 633-57-53.

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
LES FONTAINES DE VENISE
STUDIOS, 2 - 3 ET 4 P.
en construct. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978
PIERRE BATON
21, AV. PAUL-DOUMER (XVIe)
704-55-55 +

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
125, RUE DE LA POMPE
Immeuble grand standing
Façade entièrement marbre
APPARTEMENTS 2 et 3 PCES
Livraison immédiate
Prix fermes et définitifs
Tél. : 704-56-93

EXCEPTIONNEL
LIVING + CHBRE. Tout confl. Rénovation luxueuse. Poutres. A SAISIR. Ppiaire - 325-75-42

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 100 M2 à 235 M2
227-91-45 ou 755-98-57

12e RENTABILITE 8 %
Prox. BOIS VINCENNES
2 PCES Loyer libre - Tt conft Cuisine - Salle d'eau - Urgent - Tél. : 325-28-28

MOLITOR - Imm. récent. Stand. Séjour double + 3 chambres + parking. Beau balcon. Soleil. 900.000 F - 532-61-00

PROPRIETAIRE VEND
BUTTE MONTMARTRE
EXCEPTIONNEL
Très calme - Verdure - Soleil
Vue imprenable. - APPT LUXE.
95 m2 Impeccable + grande terrasse 95 m2 aménagée. - Tél. : 256-20-23.
S/place jeudi, vendredi 14-18 h., 4, allée des Brouillards.

AV. KLEBER Près Etoile
Imm. pierre de t. Beau 7 P. de caractère en étage élevé avec balcons, 235 m2 + service. - 522-45-52.

NATION. Part. vend appartem. 100 m2, 7e et dernier ét., gd séj. + 3 chbres entièrem. décoré par Delor, style Louis XVI + Grande TERRASSE fleurie, thuyas 2,50 m. + box aménagé + PARKING + CAVE. 690.000 F. 26, r. des Boulets, PARIS-11e. Tél. 370-67-88.

Filles-du-Calvaire. Impeccable, 3 p., gde cuis. agencée, s. de bains, aménagements de qualité. 380.000 F. F. CRUZ. 266-19-00.

PLACE MARTIN-NADAUD
Imm. nf. GD 3 P., balc., park. PRIX INTERESS. — 567-04-48.

12e DAUMESNIL
Petit imm. CALME
2 P. DUPLEX de caractère
Poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-AUX-LOUPS. 348-75-91.

PLACE VOLTAIRE Bel appart. 5 pièces
Tout conft - Balcon - 490.000 F
Tél. : 357-86-35

12e A vendre studio, bel imm. Asc. Cuis., salle de bains. 110.000 F - 539-67-52

CONGRES
TERNES Etat impeccable
BEAU double living, cuis., bains. 266-16-65

FERDINAND-DUVAL
2 P. 55 m2 Cft. Calme. Clair. Tél. - 215.000 F.
JOUBERT et ANDRE
Tél. : 766-04-17, P. 265

RUE SAINT-HONORÉ
PROX. rue Royale. 4 p. princ.
105 m2 5e étage ss asc. Cuis. et s. de bs à aménag. Tél. Chauff. élect. Cb. de serv. 6e étage - 425.000 F
Tél. : 260-48-22 - 42-44

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix
RÉNOVATION DE PRESTIGE
Poutres appar., vide-ord., asc.
STUDIOS - 2 P. DUPLEX
disponibles immédiatement
à partir de 130.000 F
Tous les jours 13 à 19 h., sauf dimanche. - Tél. matin 770-73-77.

PARC MONCEAU Splendide 3/5 pièces
120 m2. 3e étage, gd standing. Tél. : 526-60-91

ILE SAINT-LOUIS
HAVRE DE PAIX
Plein sud, 62 m2, beau volume, 2e étage, immeuble XVIIe, poutres, cheminées à refaire. 420.000 F. - Tél. DAN. 22-63.

Paris Rive gauche

7e, rue de Sèvres, grand studio, cuisine équipée, coin repas, penderies, téléphone, bains, chauffage. - Téléphone : 325-32-71.

DIRECT. S/PARC **MONTSOURIS**
Bel imm. récent plein soleil
5 P. étage élevé, balcons, 2 sanitaires, park.
VERNEL 526-01-50

Près Jardin des Plantes, bel imm. P. de T., séj. + 2 chbr., cuis., 2 débarras, possible S. de B., entrée, wc, chauffage, vue sur jardin. — Tél. : 325-32-71.

SOLFERINO 100 UNIVERSITE ORIGIN. DUPLEX 170 m2, lux. ARBR., ET. ELEVE, soleil, asc. Possib. Boutiques. Murs, 50 m2. Mercr.-jdi, 13-18 h. ODE. 42-78.

appartements occupés

15e ARRDT - OCCUPES
IMMEUBLE ENTIER RENOVE
APPTS 1-2-3 P. CALME SOLEIL
Tél. 766-04-17 (poste 254)

appartem. achat

Ach. directement COMPTANT, URGENT, 2 à 3 P., PARIS, av. ou sans travaux, préférence pr. FACULTE - Téléph. : 873-20-67

ACH. 3 P., cuis., terrasse, cave, parkg (19-20e). Ecr. Cazelle, 196, r. de Belleville-20e, Téléph. après 19 heures au 636-16-76

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, STUDIO, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e - 873-23-55

Part. recherche pour achat cpt R.G., maison 150 m2 env. Jardin. Téléphone : 033-32-49

bureaux

ÉPINAY
10 MINUTES GARE DU NORD
à louer ensemble de 4 immeub., 18.000 m2 disponibles. Lots à partir 50 m2, archives, parking, restaurant, téléph. 250 F/m2/an.
BOURDAIS, BUREAUMATIQUE, 227 - 11 - 89.

8e - PROPRIÉTAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux, refait neuf. 723-55-18.

224-08-80
Domiciliation courrier, secrétar. Permanence téléph. Télex.

RIVE GAUCHE
bureaux 800 m2, très bien situés, loyer intéressant.
BOURDAIS BUREAUMATIQUE
227-11-89.

7, RUE KEPPLER
à louer
HOTEL PARTICULIER
600 m2
BOURDAIS BUREAUMATIQUE
227-11-89.

MADELEINE
Bureaux 45 m2. R. de ch.
Jean FEUILLADE. 566-00-75.

NEUILLY
Ppiaire loue 1 ou plus. bureaux dans immeuble neuf. 758-12-40.

VOS BUREAUX
A 16' DE ST-LAZARE
A DES CONDITIONS TRÈS COMPÉTITIVES
DE 163 A 9.700 m2
EN LOCATION
SARI
720-14-15

8e Proximité Saint-Augustin
Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

DOMICILIATION. TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

fonds de commerce

Recherchons propriétés, fonds de commerce ou locaux libres.
G.D. - 605-07-52

A VENDRE, 2 MAGASINS FLEURS. - LYON, Banlieue
TRES BONNE AFFAIRE
TEL. (78) 42-63-50 LYON

locations non meublées Offre

Paris

locations meublées Offre

locations non meublées Demande

Paris

Chef du Personnel rech. 3 Pces tout confort, imm. standing. Tél. Poss. parkg. 9e, 16e ou 17e arrdt. Téléphoner H.B. au 202-76-86. Mme NARCONTI

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garanti 4.000 F max. 283-57-02

Province

VACANCES ETE-HIVER
CHATEL - Haute-Savoie
Site protégé, 39 km lac Léman. Dans chalet savoyard - Studio 4 pers. 150.000 av. 30.000 cpt. 2-3 p. rentabilité garantie par contrat. ERIGE, 123, av. de Versailles, Paris (16e) Téléphone : 524-66-87

PLACEMENTS en TOURAINE
Appts du studio au 5 p.
Pavillons 4 et 5 p.
Location garantie
Gestion assurée
GAUTARD Immobilier (47) 61-16-45
1, rue Mirabeau - 3700 TOURS

Région parisienne

MAISONS-LAFFITTE - APPT bon standing, 3 P. 72 m2, tél., parking. 2.300 + 300 F charges. BAES. 968-60-25.

A louer, mblé, Mo Pierre-Curie, IVRY, 4 P., tt cft, 1.800 F ch. c. Tél., Mayeux : 758-11-58, P. 3547

Immobilier (information)

au lieu de visiter tous les programmes immobiliers... consultez
Information Logement
525.25.25
Publicone
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Centre Étoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25
Centre Nation
45, Cours de Vincennes,
75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine,
75014 Paris 539.22.17

demandes d'emploi

Vous recherchez un DIRECTEUR GÉNÉRAL de haut niveau...

- 49 ans ; formation supérieure commerciale et juridique. Trilingue anglais-espagnol.
- Dynamique, fervent partisan de l'esprit d'équipe et capable de le créer.
- Parfaitement maître de l'ensemble des problèmes économiques et humains de l'entreprise.
- Rompu aux méthodes modernes de gestion et marketing (notamment responsable de profit dans groupe anglo-saxon).
- Habitué aux négociations à l'échelon le plus élevé ; partenaires sociaux, syndicats, Administration, clients, fournisseurs...
- Actuellement Directeur Général d'une Société industrielle de 500 personnes qui réalise un C.A. de 100 millions de francs.
- Après avoir multiplié la profitabilité de cette entreprise par 30 en 15 ans.

Je vous propose d'écrire sous n° 1.237 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

CADRE DIRECTION

47 ans. formation supérieure
- 10 ans expérience Direction administrative et financière.
- Connaissant vie juridique et fonctionnement sociétés, trésorerie, financement, relations avec banques, fiscalité, bilans, contrôle de gestion, Personnel.
- Bilingue anglais.

recherche Paris, Province, Etranger, position EQUIVALENTE ou SUPERIEURE
Libre rapidement.

Ecrire sous le numéro 75.103, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

MARKETING
définir une politique commerciale, rentabiliser un département, rationaliser la publicité, etc.
+
LANGUES ÉTRANGÈRES
(D.E.S. anglais-russe + allemand + qques autres)
+
CULTURE
(le profil d'un homme de presse, d'édit., de media)
40 ans - Libre imm. pour seconder Directeur Gén., dir. mark., commerc., export. ou cabinet conseil. 80/100 000 F par an - Tél. : SUF. 95-58.

INGÉNIEUR, 38 ans
B.T.S. électro-mécanique + C.N.A.M. (O.B.T.), 14 ans expérience GESTION PRODUCTION, fabrication, planning, ordonnancement, gestion stocks, méthodes, magasins, relations commerciales et gestion personnel,
recherche poste à responsabilités.
Etudie toutes propositions.
Ecrire n° T 75.285 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

CADRE F. 37 a., Form. métal. laboratoire + 5 ans fabrication, N.A.M. Paris, 8 ans expér. cherche place à responsabilité cor. ou fabric. Préf. province. Ecr. no 1261 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PHARMACIEN DIRECTEUR COMMERCIAL

SCIENCES PO. PARIS SCIENCES ÉCO.

traductions

cours et leçons

L'immobilier

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION

CHAMPIONNET
— 3 pièces 227.000
— 4 p., 108 m² + terras.
Prix 575.000
Habitables 2e trimestre 1977.

R. AXO
— Studios 33 m² 158.000
Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. de Friedland. 225-93-69.

NEUILLY
65, Bd DU CHATEAU
STUDIOS 2 P. et 5/6 P., jard.
Appt témoin s/place après-midi.
P. DOUX - 500-16-62

fermettes

PAS-DE-CALAIS prox. Touquet Part. vend Fermette à rénover. 5.900 m2. 4 km plage. - 736-25-32.

propriétés propriétés propriétés

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

PROVENCE SUR LUBERON FERME anc. bien restaur. cft, 140 m2 habit., vue panoram. calme, 1.800 m2. 450.000 F.

MAISON caract. XVIIe expos. sud, tr. belle vue, terrasse, cave et grand séjour voûtés. 5 pces + 3 à aménager. 400.000 F. Ag. Catier, 84360 Lauris. T. 46

BORD RIVIERE canotable sur 3.200 m2, 25 m de berge agréable propriété dans village calme, 135 km S.-E. Paris. Px 320.000 F av. petit compt. détails et docum. - 808-25-52

ILE SAINT-DENIS
Très belle propriété 250 m2 habitables sur terrain 1.445 m2. ADDA. Tél. 793-50-40

Très rare - 12 km TOULOUSE Ouest, maison maître 400 m2 habitables grand standing. Dépendance. Parc centenaire 1 ha très fourni essence diverses + 1 ha prairie 1.250.000 F.
M. PEYNEOU, 26, rue Saint-Antoine-du-T. 31000 TOULOUSE
Tél. (16-61) 23-34-15 ou 21-45-24

6 km Nord-Est Toulouse splendide résidence grand stand. Pierres Pyrénées, 500 m2 habitables, Parc 8.000 m2. Piscine. Conviendrait famille nombreuse, groupe, Profession libérale, hostellerie, etc.
1.400.000 F. M. PEYNEOU 26, rue Saint-Antoine-du-T. 31000 TOULOUSE
Tél. (16-61) 23-34-15 ou 21-45-24

PRES ENGHIEN Sur 1.300 m2
Ppté arbres centenaires, 180 m2 habitables, séjour, sal. à mang., 5 chb., 2 sal. bains + 90 m2 de communs form. 4 p. 840.000 F.
Pour visiter : sur place sam., dim., 10-19 h, 10, rue de la Ferme (200 m Mairie) SOISY-sous-MONTMORENCY ou tél. heures bur. : 359-94-04.

LA FRETTE (St-Lazare) VUE IMPRENAB.
Const. meulière, jardin d'hiver, récept. 40 m2+5 princ., p. cuis., s. de bains, placards, débarr., pend., gren., 2 gar., cave, IMP. et LUX. 450.000 F. EUR. 52-88.

LE VESINET Luxueuse Maison part. sur 2.900 m2 terrain, réception 120 m2 + bur. + 4 chbres, 4 s. de bains, chbre serv. Beaux arbres. 723-67-40 le matin, ou à DEFAUT - 256-13-72

ST-GERMAIN-LES-CORBEIL Maison de caractère, 8 p., exc. ét. 1.800 m2 terrain, Pr. ts rens. T. 705-39-17 551-73-40 555-24-91.

PROVENCE. Choix de châteaux, mas, propriétés. LE TUC BP 14. ORANGE (90) 34-35-93.

immeubles

Ach. IMM. OCCUPE Ccial ou Mixte avec travaux. Préférence 9e arrdt, maximum 5 millions ou 2 imm. 2 millions 500 chaque. Téléphoner au 627-78-52.

18e, Imm. refait neuf 7 STUDIOS + 2 DEUX-PIECES Calme - Soleil - Important rapport. - 531-85-56

PL. PEREIRE HOTEL PART. LIBRE Habitat. ou commercial - 350 m2 Asc. Chauffage centr. - 285-16-07.

villas villas

PART. vd TROUVILLE. Gde villa, 6 chbres sur 1 200 m2. Vue MER + vieilles maisons normandes. Tél. : (31) 88-15-03.

EVIAN PETITE RIVE
A vendre villa constr. récente excel. état, 100 m du lac, très calme. Terain 1 700 m2. 2 niveaux, grand séjour + terrasse. Vue splend. impren. sur Leman. Vaste cuisine, 7 chambres dont 5 côté lac, 2 w.-c., s. de bns, s. d'eau, garage, caves. Lavabo ds ch. chbre. chauf. cent. Tél. Ecr. no 7203 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Affaire à saisir, Maison neuve 232 m2 habitables plain-pied, jardin de 850 m2. Px 795.000 F. J.M.B. - 970-79-79

VERSAILLES R.D.
Belle maison de standing double living, 3 chbres, 180 m2. Jardin fleuri. 266-56-50.

BOIS-COLOMBES
5' gare, résident., calme. Pavill. 195 m2 habit., 280 m2 util., ent., vestiaire, s. à m., living 40 m2, 4 chbres, cuis., bains, s. d'eau, lingerie, nbx rangts, sous-sol, gar., s/340 m2 terr. 740.000 F.
ACL 30, r. A.-France, Levallois 757-15-85/04-18

VERSAILLES RIVE DROITE
Belle maison de standing Salon, salle à manger, 6 chbres, + bains, beau jardin. 266-56-50.

maisons de campagne

170 km Paris - 45 km Deauville. Vallée d'Auge. Part vd 2 mais. tt confort s/11.080 m2. 427-45-92.

DANS LUBERON
HAMEAU COMPLET
à rest. 15 maisons + gde demeure XVIIIe T.B. ens. architect. envir. protégé 6 ha viabil. Prix 1.300.000 F.
AGENCE SAN PEYRE, 84560 Ménerbes T. (90) 72-22-81.

hôtels-partic.

ASNIERES, 21, rue d'Anjou 9/10 pces sur 700 m2, jardin. S/place 16 h. 30/19 heures. Exclusivité ADDA : 793-50-40.

VERSAILLES
Hôtel particulier s/900 m2, terrain, séj. 60 m2, S. à manger 25 m2, entrée, cuisine 25 m2, 11 chbres, 4 s. de bains, 4 W-C. + dépendances. Prix 2.650.000 F. Tél. : 050-45-81.

terrains terrains

MAREIL-MARLY. Près R.E.R. 5 300 m2, 2 fac., constr. pavil. Part. 924-66-79 et 490-72-15.

LAVANDOU CAP-BENAT. Bord mer, part. vd terrain 70 F/m2. Site exceptionnel. (75) 55-03-32.

20 MIN. ST-RAPHAEL (VAR)
FIGANIÈRES
Magnif. terrain à bâtir 7 000 m² avec eau, electr., pins, oliviers. Prix 190.000 F. avec 18.000 cpt. Tél. ce jour CATRY, Marseille, (91) 37-09-33, Les jours suivants Villecroze (94) 70-63-38.

EN PROVENCE : 15.000 m2 au cœur du Lubéron, entre Aix et Avignon, vue panoramique, viabilisés.
PRIX : 150.000 F.
LES MAS DE PROVENCE
Place Mirabeau
84160 CADENET
Tél. (90) 68-06-59

Part vd NORMANDIE 100 km Paris, terr. 3.269 m2, orée forêt entièr. clos, viab. eau, élect. force poss. Tél., arbres fruit. calme, chasse, pêche. 28 F le m2 506-51-17

CHANTILLY LE LYS
P. à P. 5.500 m2. Tél. le matin et ap. 20 h., sf mardi et vend. 702-96-79.

30' MER - VAR
TOURTOUR
village dans le ciel magnif. terrain à bâtir, de 4.000 m2. Avec vue sur le village, eau, élect., tél. Px 75.000 F. avec 15.000 comptant.
Tél. ce jour CATRY, Marseille (91) 37-09-33
Les jours suivants VILLECROZE (94) 70-63-38

CROISSY-SUR-SEINE
500 m. centre, BEAU TERRAIN 600 m2, fac. 22 m. ttes viabil. Px TTC 310.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET. 976-05-90

viagers

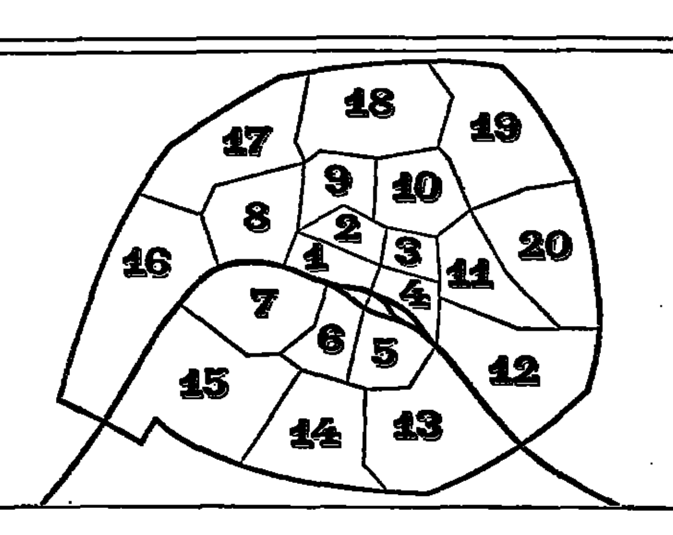
Recherche libre ou occupé appt., villa pour clients sérieux, importants, LODEL 355-61-58.

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexations garanties
F. CRUZ 6, rue La Boétie 266-19-00
Estimation gratuite. Discrète.

VILLEJUIF 2 km PARIS Jolie villa gd living, 4 chbres, tt confort, joli jardin. Sera libre au décès. 200.000 F + R. VOL. 58-70. Raro.

LE MONDE IMMOBILIER PARIS.

12	2500 RÉVISABLE	2000 FD	90%/15	C.F.	1973	124						
N° Arr.	Prix moyen du m²	Prix moyen du m² ferme et définitif	montant des prêts cumulés et durée	prêt du Crédit Foncier	année de livraison et trimestre	Nombre d'app.	Parkings en surface	Garages en sous-sol ou box	Métro	Autobus	R.E.R. Station	Autoroute ou périphérique



12 — 5.750 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 64
Métro : GARE DE LYON

BECCARIA 7 - 7, rue Beccaria, 109, rue de Charenton
2 immeubles de Classe proposant des apparts (4 et 5 Pces) tant pour l'habitation que pour l'investissement. Appart. témoin ts les jrs de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8e) **723-72-00**

12 — 6.200 FD — 80 %/20 — 1977 — 24

RÉSIDENCE PIERRE BOURDAN - 1-3, rue Pierre-Bourdan - A quelques mètres de la Nation, mais remarqu. isol. du bruit des gr. artères, une résid. de classe aux prestat. raffin. S. pl. ts l. jrs sf mar. et mer., 13 à 20 h., 346-51-74.
Une réalisation CAPRI — GSCIC PARIS
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.

12 — 5.900 FD — 80 %/20 — 1979 — 104
Autobus : 62, 46, 29 — Métro : GENERAL MICHEL BIZOT, PORTE DOREE, PORTE CHARENTON

LES JARDINS DE WATTIGNIES - 78, rue de Wattignies à 500 m du Bois de Vincennes au calme d'une voie privée, 3 immeubles av. Jardins. Nombreux produits investisseurs, Prix de Lancement Bureau de vente s/place de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8e) **723-72-00**

12 — 5.000 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 38
Autobus : 29 — Métro : GARE DE LYON, REUILLY-DIDEROT

21, RUE CROZATIER - Un petit ensemble dans une rue large, bordée d'arbres, à proximité de la Gare de Lyon - Studio à 5 pièces - Exposition plein soleil - Balcons - Terrasses - Livraison immédiate - Appartement témoin tous les jours (sauf mardi) de 14 h 30 à 18 h 30.
PROMEX 65, rue Rennequin, Paris-17e Tél. 755-82-10

13 — 5.800 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 125
Autobus : 21, 57, 62, 67, P.C. — Métro : CITE-UNIVERSITAIRE

KELLERMANN 102 102, bd Kellermann, limite 13e et 14e arrond. - A 300 m. Parc Montsouris, 3 petits immeubles à l'architecture élégante, jardins intérieurs agréablement aménagés, Studios, 3, 4 et 5 pièces avec Balcons, Appartement témoin ouvert tous les jours de 14 heures à 19 heures.
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8e) **723-72-00**

13 — 5.200 FD — 80 %/20 — 1978 — 107
à 200 m. Autoroute du Sud

« CAP SUD » - Place de Rungis - A proximité du Parc Montsouris, une gamme d'appart. bien conçus, du studio au 6 pièces. Sur place lundi, jeudi, vendredi de 14 h. à 20 h., sam., dim., de 10 à 12 h. et de 14 à 20 h. Tél. 589-71-21.
Une réalisation CAPRI — GSCIC PARIS
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.

15 — 5940 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 62
Autobus : 62, 48, 89 et P.C. — Métro : CONVENTION PLAISANCE

VOUILLÉ-PLAISANCE - 3e tranche, 56, rue Labrouste quelques apparts de 5 pièces, 107 m2 + Balcon, double exposition s/rue et sur jardin intérieur, Appart. témoin ts les jours de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8e) **723-72-00**

19 — 4.690 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 156
Métro : LAUMIERE

LOIRE-DEHAYNIN - 20, rue E.-Dehaynin - Situés à deux pas des Buttes-Chaumont, 2 immeubles élancés aux vastes loggias en bordure du quai de la Loire. 4 et 5 pièces. Appartement témoin tous les jours de 14 heures à 19 heures. (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8e) **723-72-00**

« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs. Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.

PROCHAINES PARUTIONS :

« Le Monde Immobilier Paris » le 21 septembre 1977

« Le Monde Immobilier Banlieue » le 30 septembre 1977

...et un prêt CDE financera votre achat :

cde

Comptoir des Entrepreneurs
6 rue Volney Paris 2e - Tél. : 280.35.36.
Tous les financements immobiliers depuis 1848.





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les nationalisations aujourd'hui et demain

II. — Un moyen de restructurer l'industrie

par PHILIPPE LABARDE

Le programme commun de la gauche prévoit la nationalisation de neuf grands groupes industriels, ainsi que celle de la plupart des établissements de crédit et d'assurances demeurés privés. La discussion se poursuit entre partis signataires sur le point de savoir s'il y a lieu de réviser cette liste (« le Monde » du 29 juin). En quoi l'élargissement du secteur public permettrait-il de remodeler le tissu industriel français ?

« Les amateurs d'organigrammes et de structurations industrielles sont pouvoir s'en donner à cœur joie », constatait récemment un fonctionnaire, en évoquant le programme commun. La boutade traduit bien la réalité.

Les signataires de ce programme, en y inscrivant la nationalisation du crédit, celle de neuf groupes industriels puissants et diversifiés, ainsi que le principe de prises de participation de la puissance publique dans quatre autres ensembles, comptaient se donner, en cas de victoire de la gauche, une possibilité de restructurer l'appareil de production français. Ce ne serait pas la première fois que des nationalisations interviendraient en France. Mais, cette fois, les choses se présenteraient de manière fort différente sur le plan industriel.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le programme du Conseil national de la Résistance prévoyait, outre la « nationalisation-sanction » de Renault, dont les dirigeants étaient accusés de collaboration avec l'Allemagne hitlérienne, et des industries d'armement, celle *« des sources d'énergie et des ressources du sous-sol »*. Ces opérations ne posaient pas de problèmes structurels majeurs. Renault était une firme viable, et il apparut vite évident que les centaines de petites entreprises de gaz et d'électricité, ainsi que les nombreuses houillères, devaient être, une fois devenues publiques, réunies au sein de grands groupes.

L'objectif majeur était d'y accomplir un effort énorme d'investissement, trop longtemps délaissé, pour assurer l'essentiel : l'essor de la production nationale, indispensable à la reconstruction. Cette solution paraissait d'autant plus raisonnable que les nouveaux groupes publics allaient bénéficier d'un quasi-monopole sur le marché national.

Le fait que le secteur public ait été, au départ, circonscrit à quelques secteurs d'activité théoriquement bien délimités ne l'a pas empêché de connaître une forte croissance et de multiplier filiales et prises de participation. Avant même que M. Barre n'annonçât la prise de participation par l'État d'un « tiers bloquant » chez Dassault, M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances du Sénat, s'inquiétait de ce phénomène dans un rapport récent, constatant que, selon la *Nomenclature des entreprises publiques*, cinq cent soixante-dix filiales de ces firmes pouvaient être dénombrées, contre deux cent soixante-seize seize ans plus tôt (+ 107 %). *« Encore faut-il ajouter*, précisait-il, *que cette liste ne concerne que les entreprises dans lesquelles l'État détient au moins 30 % du capital. »*

Que les entreprises publiques aient créé des filiales n'est pas condamnable en soi. Nul ne songerait à reprocher aux Charbonnages de France d'avoir créé C.D.F.-Chimie, au moment où leur activité minière déclinait ; à Renault d'avoir fondé des filiales en amont de son activité principale, dans la machine-outil par exemple ; non plus qu'aux compagnies pétrolières d'avoir uni leurs efforts dans la pétrochimie.

Il est étonnant, en revanche, de constater que nombre de ces opérations ont échappé au contrôle de la puissance publique — et plus encore à celui du Parlement, souvent mis devant le fait accompli. Surprenant aussi qu'elles aient parfois débouché sur des diversifications contestables : Renault dans l'hôtellerie, par exemple, la Compagnie française des pétroles dans le secteur bancaire, ou encore la Société nationale des pétroles d'Aquitaine — qui bénéficie, comme la C.F.P., d'avantages fiscaux accordés pour développer la recherche de gisements — dans la pharmacie...

Cette tendance quasi naturelle des firmes publiques à étendre leurs activités amène les adversaires des nationalisations à s'interroger : *« Le secteur public s'est agrandi alors que l'État n'y était guère favorable ; qu'en sera-t-il lorsque le gouvernement aura lui-même présidé à son extension ? »* Il y aurait beaucoup à dire sur cette façon de présenter les choses. On a vu ces dernières années la puissance publique — en principe hostile à l'extension des nationalisations — demander à Renault de s'intéresser à des entreprises en perdition, qui n'étaient pourtant pas liées au secteur automobile. Mais la question reste posée : un gouvernement de gauche serait-il en mesure de maîtriser la croissance du secteur nationalisé, conformément aux déclarations présentes des leaders du programme commun ? Ce serait affaire de volonté politique ; mais aussi de contrôle, tant il est vrai que plus un groupe est puissant, plus il est à même d'imposer ses vues...

Méfiance à l'encontre des monopoles d'État

Les responsables de la gauche sont parfaitement conscients de ces difficultés et font preuve d'une grande prudence lorsqu'ils évoquent la restructuration de l'industrie qu'ils pourraient entreprendre. Certaines initiatives récentes des députés communistes — tel le dépôt d'un projet de loi portant nationalisation des mines de fer et des principales entreprises sidérurgiques françaises, et proposant la création d'une *« Société nationale aciéries de France »* — ont inquiété. D'aucuns y ont vu la preuve que le parti communiste était tenté par la constitution de monopoles d'État, dans la sidérurgie et ailleurs.

La mise en œuvre du programme commun permettrait effectivement la constitution de tels groupes dans de nombreux autres secteurs : chimie, pharmacie, automobile, construction électrique... Pourtant, les communistes se défendent de vouloir appliquer systématiquement une telle politique, que, pour leur part, les socialistes ne voient pas d'un bon œil.

« Nous essaierons, autant que faire se pourra, d'éviter la constitution de monopoles d'État, affirme l'un des responsables qualifiés du P.S., *car cela risquerait de désorganiser les réseaux commerciaux des firmes concernées, leurs antennes internationales, leurs circuits de sous-traitance. En dehors des grands services publics, nous tenterons de constituer des groupes d'État concurrents, afin de stimuler la compétition et de faciliter le contrôle des travailleurs. »* Ainsi le P.S. préconise-t-il la constitution de deux grands pôles de production dans la pharmacie et préfère-t-il une intégration *« verticale »* dans la sidérurgie à une concentration horizontale.

Cette méfiance du P.S. à l'encontre des monopoles d'État ne saurait s'interpréter comme l'annonce d'un éclatement systématique des groupes nationalisables en unités centrées, chacune, sur un seul secteur d'activité ; orientation dont ne veulent pas davantage les dirigeants communistes. Les responsables de la gauche, même s'ils sont convaincus que la constitution de certains groupes privés nationalisables a obéi à des impératifs plus financiers qu'industriels, refusent de s'abandonner au délicieux plaisir de découpage de l'organigramme. *« Nous n'entendons pas jouer aux cubes comme les enfants »*, affirme l'un d'eux, qui ajoute : *« Avant de parler des structures futures du domaine public industriel, il nous faudra d'abord faire l'inventaire du nouveau secteur public. »*

Lourde tâche. En nationalisant les banques d'affaires et plusieurs grands groupes privés, un gouvernement de gauche prendrait possession d'un empire géographiquement et industriellement très diversifié. Il lui faudrait trier les participations ; décider celles qui seraient conservées dans le domaine public (la collectivité publique renonçant aux autres parce que non liées au but poursuivi : la laine de verre ne conditionne pas l'avenir de la chimie, tel engrais celui de l'agriculture, la parfumerie celui de la Sécurité sociale, les robinets celui de la mécanique...), peser le poids technologique, social, régional, de plusieurs centaines de firmes et filiales. *« On y verra plus clair après. En toute hypothèse, il ne saurait s'agir de restructurer pour le plaisir, mais de modeler l'appareil de production selon les priorités de notre politique industrielle. »*

Les principes...

Cette politique, quelle est-elle ? Le programme commun n'est guère prolixe à cet égard. Deux pages et demie y sont consacrées. Elle a pour objet, peut-on lire :

— D'assurer l'indépendance nationale dans le cadre d'un développement des échanges internationaux et d'une coopération internationale équilibrée ;

— D'orienter l'essor de la production conformément aux besoins sociaux et nationaux ;

— D'accroître le rendement économique et social de l'appareil de production, de rattraper notamment les retards et de réduire *« les déséquilibres de la gestion monopoliste »*.

Qui ne souscrirait à ces grands principes, assez flous ? Il est certes précisé que *« toutes les grandes branches seront développées, que l'expansion et la modernisation des secteurs de forte croissance seront encouragées, que, dans les secteurs de pointe, l'État favorisera les projets dans la mesure où leur rendement économique et social sera assuré »*. On ne saurait dire que cela fasse toute la lumière.

Or, depuis 1972, le visage de l'industrie française a changé. Le gouvernement a accéléré la concentration dans de nombreux secteurs de pointe (téléphone, informatique, industrie nucléaire) et conclu avec de grands groupes internationaux des accords qui apparaissent aujourd'hui discutables, sinon dans leur principe du moins dans leur application, puisqu'ils conduisent souvent à une certaine dépendance technologique. Parallèlement, des secteurs entiers ont été durement frappés par la crise et ont vu leur situation se détériorer (sidérurgie, tanneries), soit s'aggraver (textile, aéronautique, machine-outil, papier, carton). Ces événements modifient-ils l'analyse initiale de la gauche ?

Ses responsables admettent que *« la réflexion doit être poursuivie et approfondie dans les commissions spécialisées qui travaillent déjà sur ces questions »*. Mais ils restent attachés aux grands principes de leur politique industrielle. La gauche entend toujours développer les techniques de pointe, au nom de l'indépendance nationale ; reconvertir les secteurs promis par la division internationale du travail à un déclin inéluctable ; mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire propre à répondre au désir maintes fois exprimé de « vivre au pays ».

... et les modalités d'application

Pour atteindre ces objectifs, elle compte utiliser des formules et des procédures bien précises. Essentiellement des *« contrats de programme »* mis au point, firme par firme, dans le cadre du plan, par le gouvernement d'une part et de l'autre les représentants des travailleurs et la direction de chaque entreprise. C'est l'exécution de ces contrats qui commandera l'évolution future des structures de l'appareil de production.

Ces *« contrats »* devront être, selon les dirigeants de la gauche, de nature fort différente, les structures à mettre en place pouvant revêtir des aspects multiples :

● Dans le secteur des techniques de pointe, il est possible que le processus de concentration amorcé depuis quelques années soit poursuivi et même amplifié par la gauche. Les responsables, qui n'entendent pas mener une politique ultra-nationaliste — la coopération internationale leur apparaît souhaitable, sinon indispensable, dès lors qu'elle a lieu sur des bases respectant la souveraineté des peuples, — estiment que cette coopération passera prioritairement par la constitution d'ensembles nationaux puissants, structurés, rassemblant toutes les forces nationales. Ainsi n'est-il pas exclu que les activités « composants » et « télécommunications » des groupes Thomson, C.G.E. et I.T.T.-France soient regroupées...

● Les concentrations « sectorielles » ne sauraient toutefois être considérées comme la panacée. Leur multiplication, dans la mesure où elle risquerait de figer le taux de production, pourrait même s'avérer à terme dangereuse, sans pour autant apporter de solutions satisfaisantes aux problèmes posés par la reconversion de certains secteurs ou le développement d'une région.

● D'où l'idée de constituer, pour exécuter certains contrats de programme, des *« task forces »* permettant d'associer, dans un cadre juridique souple — à l'exemple des actuels Groupements d'intérêts économiques (GIE) — et pour une durée déterminée, entreprises publiques et privées d'un même secteur ou d'une même région. Le P.S. songe, par exemple, à organiser une coopération entre Rhône-Poulenc et Boussac en matière de textile.

● *Sur le plan régional*, enfin, certaines entreprises publiques pourraient, de même, constituer le noyau de restructurations de fait, chargées d'animer l'essor de certaines régions (Lorraine, Aquitaine, Centre...).

Formules séduisantes, comme le sont toujours les projets industriels couchés sur le papier. L'expérience prouve cependant que la bonne volonté ne suffit pas, surtout en ce domaine. Une entreprise constitue un monde vivant, où se tissent des relations entre les hommes et les services ; y porter le bistouri peut s'avérer douloureux, coûteux, traumatisant.

Quatre dangers

Le remodelage de l'outil industriel a été laissé ces vingt dernières années à l'initiative des groupes financiers privés. Soucieux de « maximaliser » les profits, ils ont le plus souvent investi dans les activités les plus rentables. La gauche veut remédier à ce déséquilibre. Pour y parvenir, elle disposera de deux atouts non négligeables, si elle gagne les élections : le contrôle du crédit, qui lui permettra d'orienter l'investissement, et l'extension du secteur public. Mais quatre dangers menaceront son action :

● *Une diversification insuffisante.* — Renoncer à un certain degré de diversification des groupes serait aujourd'hui une erreur de stratégie industrielle. Les marchés évoluant rapidement, les grands groupes industriels doivent, pour maintenir leur capacité de développement — donc d'emploi, — pouvoir jouer sur plusieurs tableaux ; trop simplifier pourrait leur nuire.

● *Un élargissement excessif du secteur public.* — Intervenant dans les secteurs les plus menacés, les entreprises publiques ne seront-elles pas invitées — bien que la gauche affirme ne pas vouloir prendre en charge les « canards boiteux » — à se substituer aux firmes privées défaillantes, tantôt pour sauver des emplois, tantôt pour maintenir une capacité de recherche, parfois encore pour éviter la dépression d'une région ? Une telle évolution se comprendrait ; mais elle accentuerait le phénomène d'« étatisation des pertes » amorcé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La tentation serait grande alors pour les firmes publiques de se chercher des compensations ailleurs, en entreprenant des activités plus rentables, fussent-elles étrangères à leur vocation propre. Pareille expansion débridée du secteur public équilibrerait les comptes, mais mettrait en cause la clarté de la restructuration annoncée.

● *Une faible compétitivité internationale.* — Les entreprises publiques pourront-elles tout à la fois exécuter les missions de redressement ou d'animation (sectorielle ou régionale) qui leur seront assignées et conserver — ou accroître — leur compétitivité internationale ? Ne sera-t-on pas tenté, sous la pression de l'opinion, de privilégier les « priorités hexagonales », au risque de négliger des marchés extérieurs ? Pour des raisons d'indépendance financière nationale, nombre de responsables de l'opposition, sensibles à la « fragilisation » de l'économie qu'a entraîné la part croissante des échanges extérieurs, sont favorables à cette évolution. Il importe que les dirigeants de la gauche apprécient exactement le niveau d'interdépendance internationale auquel ils comptent se tenir.

● *Une coopération technique mal calculée.* — Le passé récent a montré les périls de la coopération technique avec les États-Unis. Même lorsque le cadre juridique de celle-ci est clair, la fantastique disparité entre les « géants » américains et les firmes françaises qui s'allient à eux — sur les plans financier ou technologique — est telle que le partenaire d'outre-Atlantique parvient, même minoritaire, à obtenir des avantages considérables — parfois le monopole — dans l'utilisation des brevets ou la livraison des fournitures. Une vigilance redoublée s'imposera si l'on veut éviter que les nouvelles firmes publiques ne tombent dans les errements des entreprises privées de naguère.

La gauche a peu de temps pour trouver des réponses convaincantes à ces questions. A travers les structures industrielles, c'est un peu l'architecture de la société qui se met en place.

Prochain article :

L'ÉTAT : PATRON OU PARTENAIRE ?

Les espoirs des syndicats

La C.G.T., qui a soutenu le programme commun dès la première heure, fait confiance à ce qui sortira de son actualisation. Pour elle, les nationalisations sont l'instrument central de la politique « pour un nouveau type de développement économique et une réelle démocratie économique ». Elles auront un effet d'entraînement général sur la société et seront un puissant stimulant social. Outre son attachement à la représentation des travailleurs dans les conseils d'administration, la C.G.T. accorde beaucoup d'importance à leur présence dans les échelons intermédiaires : comités mixtes ou de gestion, prévus dans le statut de l'E.G.F. par exemple. La part exacte des travailleurs dans les conseils ne pourra être précisée, selon elle, que dans la pratique.

Pour la C.G.T., une attitude responsable des syndicats, une fois la gauche arrivée au pouvoir, pourrait être d'expliquer la nécessité de suivre, dans certains cas, un échéancier et d'aller tantôt moins vite tantôt plus vite. Chaque position devra être déterminée concrètement en fonction des circonstances et en se fiant au choix des travailleurs. « Quand les syndicats s'épargnent », comme ils le font dans certaines démocraties de l'Est, ils servent très mal les intérêts dont ils sont pourtant solidaires. S'ils le faisaient en France, ce serait dramatique, car l'expérience nouvelle serait liquidée pour de longues années. » La C.G.T. estime qu'un consensus sur la politique syndicale dans les années à venir est dindispensable au moins entre elle, la C.F.D.T. et la FEN.

La C.F.D.T. a présenté le 13 juin sa propre « plate-forme d'objectifs » pour en débattre avec les organisations syndicales et politiques. Pour elle, « les nationalisations ne sont pas un but en soi, mais un moyen de réduire le pouvoir économique de la bourgeoisie, d'impulser un nouveau type de développement (...). Elle doivent s'inscrire clairement dans la perspective de l'autogestion, en amorçant un processus concret d'appropriation du pouvoir par les travailleurs. Pour combattre tout risque technocratique ou bureaucratique... de nouvelles structures décentralisées de pouvoir devront être définies dans l'entreprise nationalisée » :

— Conseils élus d'atelier ou de service fixant, dans le cadre d'un contrat négocié avec le conseil de l'établissement, les moyens et les objectifs de l'atelier ou du service (conditions de travail notamment) ;

— Conseil élus d'établissement et d'entreprise nommant la direction, définissant la politique générale de l'entreprise et négociant le contrat entre celles-ci et le plan.

La C.G.C. est, elle, globalement hostile aux nationalisations et s'en tient à la concertation dans une économie libérale. F.O. n'a pas de position spécifique sur le sujet.

Les principaux griefs du patronat

Le patronat manifeste à l'égard des nationalisations une hostilité de principe. Non seulement elles constituent, à ses yeux, une atteinte au droit de propriété, mais encore elles conduisent à un affaiblissement de l'économie libérale.

L'économie française, explique-t-on au C.N.P.F., vit déjà sous un régime mixte, la forte intervention de l'État limitant le champ d'action de l'initiative privée. L'État gère directement certains secteurs-clés de l'économie, agit par la Sécurité sociale et la fiscalité sur une grande masse de revenus, pèse sur la politique des prix, du crédit, etc. Aller au-delà, « ce serait entrer dans un système étatique ou bureaucratique ».

D'ailleurs, souligne-t-on dans les milieux patronaux, les partis de gauche, qui prônent les nationalisations, ne cachent pas qu'elles sont « un instrument essentiel pour changer le système économique ». Cela ne peut que renforcer l'hostilité de principe des tenants du libéralisme.

L'opposition patronale est d'autant plus forte que le nombre et la nature des nationalisations inscrites au programme commun confirment les employeurs dans leur conviction que la gauche veut « étatiser l'économie ». La nationalisation de neuf grands groupes signifie, en fait, la main-mise sur des milliers d'entreprises filiales et sous-traitantes. La nationalisation du crédit, projet le plus grave de tous, déclare-t-on au C.N.P.F., conjuguée avec un contrôle drastique des prix que promet la gauche, conduira inéluctablement à mettre la politique financière des entreprises entre les mains de l'État. C'est la condamnation à mort de l'économie libérale et de la libre entreprise.

Le choix de la gauche en la matière est à la fois « inutile et très dangereux », ajoute le patronat. Inutile, car l'État dispose actuellement en France d'instruments d'intervention suffisants pour influer sur la conduite de l'économie. Dangereux, car les nationalisations non seulement sont onéreuses pour la collectivité — quel que soit le mode d'indemnisation — mais encore elles n'apportent aucune solution concrète « aux vrais problèmes de l'heure que posent la nouvelle division mondiale du travail et la concurrence internationale ».

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

Un nouveau statut devrait accroître l'efficacité de l'Agence pour les économies

La discussion à l'Assemblée nationale (voir page 6) du projet de loi sur les économies d'énergie — voté le 28 juin — a soulevé à juste titre une passion particulière en matière de contrats de chauffage (*le Monde* du 29 juin). Cela a peut-être masqué l'importance d'autres articles ou de certains amendements. L'étiquette obligatoire des consommations d'énergie de divers appareils, la réglementation permettant de faciliter la concurrence entre les diverses énergies, le texte concernant l'eau chaude sanitaire, devraient permettre à l'avenir des économies non négligeables.

La transformation de l'Agence pour les économies d'énergie d'organisme administratif en établissement public à caractère industriel et commercial devrait, d'autre part, donner à celle-ci plus de souplesse dans son action, puisqu'elle pourra prendre des participations et percevoir des taxes. Sans doute cette modification de statut doit-elle encore être approuvée par une commission mixte de députés et de sénateurs, car ces derniers n'ont pu voter cet amendement déposé par la commission de la production et des échanges, mais elle ne devrait plus faire problème.

Le ministère de l'économie et des finances avait refusé, lors de la création de l'agence, que lui soit attribué ce statut. Il n'a sans doute pas changé d'avis puisque le secrétaire d'Etat qui défendait le projet de loi devant les députés, M. Coulais, s'est opposé à la proposition de la commission. S'il n'a pas obtenu satisfaction sur le statut de l'agence, il a néanmoins empêché que les députés adoptent la proposition visant à créer en faveur de l'agence une redevance de 1 % sur la vente d'énergie par les producteurs (à raison de 50 % pour les pétroliers, les autres 50 % étant reportés entre E.D.F., G.D.F. et les Charbonnages). M. Coulais a souligné qu'il existait une taxe de ce type sur les consommations de fuel et qu'il était question de l'étendre à d'autres sources d'énergie, « *ce qui rapporterait,* a-t-il dit, *450 millions de francs supplémentaires* ».

Une taxe de 3 %

Cette taxe parafiscale pénalisant les entreprises qui dépassent certains quotas de consommation en fuel lourd a déjà permis à l'agence de financer pour 1,5 milliard de francs d'investissement. Elle a aussi été un des instruments de la politique de cet organisme, puisque, pour s'en libérer, les entreprises pouvaient signer des contrats de branches par lesquels elles s'engageaient à réaliser des investissements économiseurs d'énergie avant 1980.

Les pouvoirs publics étudient actuellement la possibilité d'étendre cette taxe aux autres sources d'énergie pour éviter que les industriels ne passent d'une énergie pénalisable à une énergie qui ne l'est pas. Une des solutions actuellement retenues serait d'appliquer une taxe parafiscale faible (3 %) pour tous les gros consommateurs d'électricité, de gaz ou de fuel.

Cela devrait permettre à l'Agence pour les économies d'énergie de promouvoir les 5 milliards d'investissements annuels nécessaires, selon elle, dans les années à venir pour respecter l'objectif de 45 millions de tonnes d'équivalent-pétrole pour 1985. Pour que de tels investissements soient réalisés, l'Etat, selon le directeur de l'Agence, M. Syrota, doit en contrôler 20 à 25 %. C'est-à-dire qu'il faudra doter l'Agence pour les économies d'énergie de près de 1,5 milliard de francs par an.

BRUNO DETHOMAS.

AIDE INTERNATIONALE

L'effort des pays riches en faveur des nations sous-développées a de nouveau baissé l'an dernier

Quelques semaines seulement après la conclusion — ambiguë — du « dialogue Nord-Sud » à Paris, l'O.C.D.E. publie des chiffres qui soulignent que l'effort des peuples riches en faveur des nations sous-développées continue de diminuer. L'aide publique des premiers aux seconds est tombée de 0,36 % de leur produit national à 0,33 %, alors que l'engagement pris par les pays industrialisés — et renouvelé d'année en année — porte sur 0,70 % de ce P.N.B. Plus les années passent, plus on semble s'éloigner de ce but, en dépit des déclarations généreuses des pays riches. Le rapport annuel du comité d'aide au développement (organisme spécialisé de l'O.C.D.E. pour ces questions) laisse entendre, il est vrai, que les 13,7 milliards de dollars d'aide de 1976 pourraient être sensiblement dépassés en 1977.

L'O.C.D.E qualifie pudiquement ce recul de « *pause décevante* » dans un processus de reprise. L'aide était, en effet, passée de 0,30 % du P.N.B. en 1973 à 0,33 % en 1974 et à 0,36 % en 1975. Mais elle atteignait en moyenne 0,42 % entre 1965 et 1967 et encore 0,34 % en 1970. En fait, l'inflation a pénalisé les nations pauvres, comme elle frappe en priorité les catégories déshéritées de chaque pays.

Selon l'organisation du château de la Muette, plusieurs facteurs sont à l'origine des résultats médiocres de 1976 : restrictions budgétaires dans certains pays, retard des versements dans d'autres. « *Tout porte à croire,* ajoute avec optimisme l'O.C.D.E., *que l'aide retrouvera une tendance ascendante* » ; les versements tardifs apparaîtront dans les statistiques de 1977, qui enregistreront également l'augmentation de 21 % des engagements décidée en 1976. Enfin des sommes supplémentaires proviendront de la mise en œuvre du programme d'action spéciale adopté par la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.).

Pour l'instant, en tout cas, le bilan n'est guère encourageant. D'une année à l'autre, cinq pays seulement sur les dix-sept membres du Comité d'aide au développement ont accru leur effort : les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, l'Italie et le Royaume-Uni. Encore le montant reste-t-il très faible pour la Suisse et l'Italie : inférieur à 0,2 %. Et, pour la Grande-Bretagne, l'apparente amélioration s'explique-t-elle par une diminution du P.N.B. Pour la France, dont les chiffres englobent, rappelons-le, l'aide aux départements et territoires d'outre-mer, l'effort est resté stationnaire : 0,62 % du P.N.B. Seuls, trois pays ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique : la Suède, les Pays-Bas et la Norvège.

Un élément positif réside toutefois dans le fait que l'aide publique au développement tend à devenir de plus en plus multilatérale. Les contributions versées aux organisations internationales — presque exclusivement sous forme de dons — se sont élevées à 4,2 milliards de dollars, représentant 31 % du total, contre 17 % en 1970. Du coup, les prêts de nature bilatérale n'ont pas dépassé 22 %, contre 35 % il y a sept ans, et les dons 47 %. Par ailleurs, les conditions financières (taux d'intérêt, durée de remboursement, différé d'amortissement) sont demeurées « *très libérales* », souligne l'O.C.D.E.

En plus de ces aides publiques, les pays en développement ont reçu des dons d'organismes privés et bénéficié de certaines opérations commerciales (crédits à l'exportation, prêts bancaires, investissements directs). Au total, le montant des apports financiers, publics ou privés, aurait atteint l'an dernier 39,5 milliards de dollars, contre 39,9 milliards en 1975 ; soit 0,95 % du P.N.B. des pays membres du Comité, contre 1,05 %. Les crédits à l'exportation ont notamment augmenté, mais les investissements directs ont baissé par rapport au niveau record de 1975 (8 milliards, contre 10,3).

En dépit de ce recul, les pays démunis ont pu faire face à la forte aggravation de leurs déficits des paiements... en s'endettant sur le marché de l'eurodollar. Leurs emprunts en euromonnaies ont atteint 22,5 milliards de dollars en 1976, contre 9,5 milliards en 1975 (+ 137 %). Compte tenu des apports du C.A.D. (39,5 milliards de dollars), de l'aide des pays de l'OPEP (7,5 milliards, contre 8,1 en 1975), des contributions des Etats socialistes (environ 1 milliard), les transferts de ressources financières ont représenté quelque 71 milliards de dollars en 1976, contre 55 milliards en 1975, 41 en 1974 et 35 en 1973. Conséquence : l'endettement total des pays en développement a doublé depuis la crise du pétrole, passant d'environ 110 milliards en 1973 à plus de 200 milliards de dollars l'année dernière.

MICHEL BOYER.

LA FRANCE RESTE AU QUATRIÈME RANG POUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

	1976		1975	
	En % du P.N.B.	En millions de dollars	En % du P.N.B.	En millions de dollars
Suède	0,82	608	0,82	566
Pays-Bas	0,82	720	0,75	604
Norvège	0,71	218	0,66	184
FRANCE	0,62	2 155	0,62	2 091
Danemark	0,57	214	0,58	205
Belgique	0,51	340	0,59	378
Canada	0,47	886	0,56	880
Nouvelle-Zélande	0,42	52	0,52	66
Australie	0,42	385	0,60	507
Royaume-Uni	0,38	835	0,37	863
Allemagne fédérale	0,31	1 384	0,40	1 689
Etats-Unis	0,26	4 358	0,26	4 007
Japon	0,20	1 105	0,23	1 143
Suisse	0,19	110	0,18	104
Finlande	0,18	51	0,18	48
Italie	0,16	274	0,11	182
Autriche	0,10	39	0,17	64

LES PAYS DÉVELOPPÉS PRENNENT DE PLUS EN PLUS DE RETARD SUR LEUR OBJECTIF

Milliards de dollars

30 — 20 — 10 — 0

OBJECTIF de 0,7% DU P.N.B.*

AIDE PUBLIQUE EFFECTIVEMENT ACCORDÉE

1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976

*Aux prix et aux taux de change courants

FISCALITÉ

M. DELMAS-MARSALET [...] GERA LE NOUVEAU SER[VICE] DE LA LÉGISLATION FISC[ALE] DU MINISTÈRE DE L'ÉCONO[MIE] ET DES FINANCES

M. Jacques Delmas-M[arsalet], maître des requêtes au Co[nseil] d'Etat, actuel chef du [service] financement au comm[issariat] général du Plan, vient [d'être] nommé chef du service de législation fiscale au ministère [de] l'économie et des finances (*Jo[ur]nal officiel* du 29 juin).

Ce service, qui faisait jus[qu'à] présent partie de la direct[ion] générale des impôts, est charg[é de] concevoir et d'élaborer les te[xtes] de caractère législatif et ré[gle]mentaire concernant la fisc[alité,] de préparer les instructions gé[né]rales pour l'application de[s] textes et de conduire les [né]ciations internationale[s en matiè]re fiscale. M. Jean-[...]dert, qui dirigeait le [service de] la législation fiscale de[puis ...] est maintenant attach[é à la] direction de la Société [...]

[Né à Bordeaux en 1936, an[cien] élève de l'Ecole nationale d'ad[minis]tration (promotion « Stendhal »), M. Jacques Delmas-Marsalet [est] entré en 1965 au Conseil d'Etat. Il fut notamment, de [...] commissaire du gouverne[ment à] l'Assemblée du contentie[ux ...] affaires fiscales. Nommé [maître des] requêtes en 1972, il fut [...] Conseil en 1974 et mis à [la disposi]tion du premier ministr[e pour rem]plir les fonctions de che[f du service] du financement au c[ommissariat] général du Plan, foncti[on qu'il] exerçait depuis lors.]

● *M. André Geiser* v[ient d'être] nommé président de la [chambre] de commerce suisse en F[rance]. Il succède à ce poste à M. Georg[es] Reymond, dont le mandat ar[ri]vait à son terme statutai[re]. M. André Geiser occup[e diffé]rentes fonctions d'adminis[tration] et de direction au sein du g[roupe] suisse Sandoz.

FAITS ET CHIFFRES

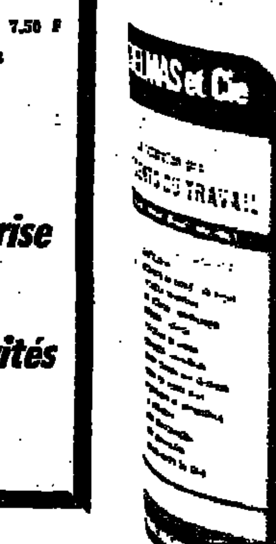
Agriculture

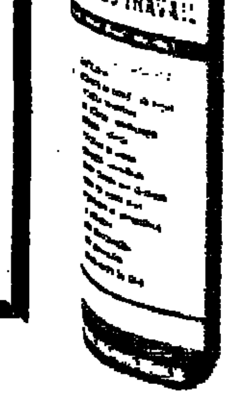
● *Les productions de café et de cacao de la Côte-d'Ivoire* ont atteint des chiffres records durant la campagne 1976-1977, soit respectivement 308 000 et 227 000 tonnes contre 300 000 et 200 000 durant la campagne précédente. Ces résultats ont été donnés par le président de la chambre d'agriculture de Côte-d'Ivoire, M. Oka Niangouin, qui a, en outre, déploré la régression de la forêt au rythme de 500 000 hectares par an. La forêt dense ne couvre déjà plus que 4 500 000 hectares contre 11 765 000 hectares en 1956. — (*Reuter.*)

Emploi

● *La municipalité d'Aix-en-Provence proteste contre des licenciements dans l'industrie électronique.* — La direction du travail des Bouches-du-Rhône a, en effet, accepté cent vingt licenciements sur les cent quarante-six initialement demandés par la Thomson-C.S.F. pour son unité locale, la société Sescosem. Selon la municipalité, cette décision aggravera la situation de l'emploi dans la région et livrera « *tout un pan de l'activité économique française* » — l'industrie des composants électroniques — à un groupe étranger. — (*Corresp.*)

7425



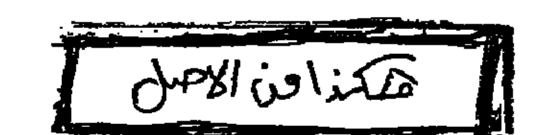












LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

IMPRIMERIE

Les difficultés de la Néogravure et de Lang à l'ouverture d'une négociation globale

...on de la Fédération ... travailleurs du Livre ... eu, lundi 27 juin, une entr... ministère de l'Industrie, où ... manifesté son désir de voir ... prochainement des négo... ...tes sur les problè... l'imprimerie en France, « en ... par le démantèlement, de ... charge normale de tra... de permettre le redémarrage ... imprimeries occupées, notam... par le retour des travaux ... donnés à l'étranger ». Une ... taine d'ouvriers de l'impri... Georges Lang se sont rendus, ... juin, à la maison des cen... ... où se tenait l'assem... générale de la société. Une ... que le Comité inter... parisien, a été re... actionnaires réunis ... du curateur désigné ... un plan d'assainis... ...cier de l'imprimerie. ... exposé « l'inquiétude des travailleurs de l'entreprise ... leur emploi et la menace ... l'une des plus grandes ...ations ouvrières de la ca...

...t'on de l'imprimerie ...ultés économiques de ... et de Georges Lang, ... sont nombreux de la ... que traverse l'industrie ... rapport établi par ... Lecat il y a trois ... à la nécessité de sup... dix mille à quinze mille ... ce secteur. Mais peut... ...iation globale préala... le risque d'abandonner ... d'indépendance nationale ... l'imprimerie française? ... la F.F.T.L.

...postes en moins

...omité central d'entreprise de La Néogravure (Crété-Desfos...), pour sa part, d'être in... du projet de restructuration du ... comprenant La Néogravure ... à Corbeil et rue Blomet, à ... bureaux avenue de l'Opéra), ...été d'exploitation des Labora... ... (anciennes Impri...) et la Hélio-NEA à Lille. ... trois ans, le groupe Néo... — qui réalise un chiffre d'af... de 360 millions de francs par ... emploie quelque deux mille ... personnes (1) — éprouve ...ficultés qui ont failli l'amener ... dépôt de bilan. En 1976, le déficit ... quelque 45 millions de ... Une première restructuration ... l'entreprise, ainsi qu'une prise de ...ation au capital des princi... « clients » de la Néogravure (Télé 7 Jours, Hachette, etc.) ont ... passer un premier cap. ..., et alors que le déficit ... menace d'atteindre encore ... 22 millions de francs, ... Mestries, P.-D. G. de la ...vure, propose la suppression « dans le temps » de cinq cent ...nq postes, à partir de la fin ...née. La majorité de ces licen... concernent l'usine de Cor... avec trois cent soixante... suppressions de postes ... cent huit mises en pré... Selon M. Mestries, ces ...ssions de personnel sont ...ives à des conversions tech... inévitables (changement du ... de préparation du film et d'un « tramé » variable ; sup... de l'activité déficitaire ...ailles).

...ons que le plan de restruc... prévoit un investissement de ...ons de francs pour la mise ... d'un nouveau procédé de gravure, représentant un gain de temps important.

A l'annonce de ces mesures de compression, la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T. rappelle que la direction de la Néogravure, en début d'année — le protocole d'accord d'entreprise a été signé le 2 février 1977, — « *s'était engagée à garantir la totalité des emplois et le pouvoir d'achat jusqu'à la fin de 1977* ». La F.F.T.L. ajoute, dans un communiqué, que « *la charge de travail est telle dans tous les établissements du groupe qu'une partie importante des travaux doit être sous-traitée* ». En conséquence, le Syndicat du Livre déclare qu'« *il n'est pas possible d'accepter un nouveau démantèlement de la Néogravure, première imprimerie de périodiques de France* » ; il réclame le « *rapatriement des travaux* » effectués hors des frontières.

Signalons enfin que l'imprimerie Victor-Michel n'a pas obtenu gain de cause dans le procès qu'elle avait intenté à la Néogravure et à *Télé 7 Jours*, demandant 60 millions de francs pour rupture unilatérale des conventions passées (les travaux en couleur de *Télé 7 Jours*, effectués par Victor-Michel, ont été transférés, en septembre 1976, à la Néogravure). La cour d'appel de Paris n'a accordé à Victor-Michel, le mardi 28 juin, qu'une indemnité pour non-respect du préavis de retrait s'élevant, en ce qui concerne la Néogravure, à 1 554 281 francs. Mais ne sera-ce pas le prélude à une crise ouverte chez Victor-Michel ?

CLAUDE DURIEUX.

(1) Le groupe Néogravure compose et (ou) imprime (totalement ou en partie) *Télé 7 Jours* (2 700 000 exemplaires), *Paris-Match, Elle, Modes et Travaux, Lui, Play-Boy, la Vie ouvrière, Marie-Claire, la Maison de Marie-Claire, Parents*, etc., soit un tirage total de plus de 8 millions d'exemplaires.

...e prix des automobiles ...ises augmentera de 3 à ... selon les modèles à partir ... de juillet. Cette majo... concernera les modèles ... dont la mise en vente com... au cours de l'été, et non ... modèles 1977 qui restent en ... et dont le prix ne sera ...modifié.

A L'ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE L'EXCÉDENT COMMERCIAL A AUGMENTÉ EN MAI

Wiesbaden (*A.F.P., Agefi*). — L'excédent de la balance commerciale de l'Allemagne a augmenté en mai, s'établissant à 3,6 milliards de deutschemarks contre 2,9 milliards en avril et 3,3 milliards en mai 1976. Les exportations ouest-allemandes ont progressé de 3,8 %, pour atteindre 22,7 milliards de DM, tandis que les importations n'augmentaient que 0,8 % (19,1 milliards de DM). La balance des paiements a enregistré un surplus de 1,4 milliard de DM en mai

Pour les 5 premiers mois de l'année, la balance commerciale de la R.F.A. a présenté un solde positif de 15,5 milliards de DM contre 14, I milliards de DM pour la période correspondante de 1976. Les ventes à l'étranger ont progressé de 8,1 %, pour s'établir à 111,2 milliards de DM, et les achats de 8,3 % à 95,8 milliards de DM. De janvier à mai, la balance des paiements courants a dégagé un surplus de 4,4 milliards de deutschemarks.

ADMINISTRATION

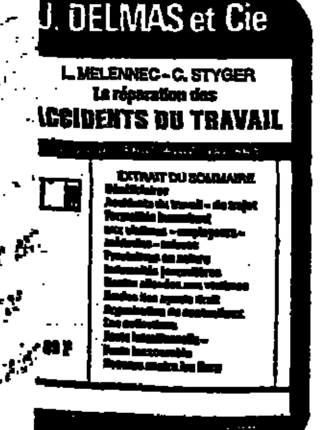
Les observations de la Cour des comptes sont suivies d'effet

A la veille de la publication du rapport annuel de la Cour des comptes, les pouvoirs publics font, pour la première fois, le point sur les suites données par les administrations aux observations contenues dans les rapports antérieurs de la haute juridiction.

La commission dite des « suites » a constaté que, parmi les problèmes évoqués par la Cour avant 1976, certains avaient reçu une solution satisfaisante, s'agissant notamment du fonctionnement des universités, du rôle des organismes chargés des études d'aménagement régional, du contrôle médical des étrangers, des examens de santé organisés par les caisses de Sécurité sociale. Sur d'autres dossiers en suspens, des solutions partielles sont intervenues, notamment en ce qui concerne les rapports entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroutes et l'habitat insalubre.

Quant aux questions soulevées pour la première fois en 1976 par le rapport public de la Cour des comptes, une centaine d'observations ont été étudiées par la commission des suites. Dans la moitié des cas, la Cour a déjà reçu pleinement ou assez largement statisfaction depuis le dépôt de son rapport, spécialement sur l'application de la loi de 1971 concernant la formation professionnelle continue, la construction des établissements secondaires du premier cycle, les instituts universitaires de technologie, et le budget annexe des prestations sociales agricoles. L'autre moitié (transports scolaires et H.L.M., notamment) a fait l'objet de recommandations qui seront étudiées en 1978.

● *M. Charpentié doit rencontrer M. Barre* dans la deuxième quinzaine de juillet, indique la C.G.C., qui, dans une lettre au premier ministre, a souhaité « *renouer le dialogue entre le personnel d'encadrement et les pouvoirs publics* ».



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUSSEDAT-REY

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Jacques Calloud. Elle a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil.

Le président a rendu hommage à la mémoire de M. Joseph Cailles, administrateur, récemment décédé, et l'assemblée a réélu M. François Paturle comme administrateur.

Compte tenu des pertes, elle a décidé de ne pas distribuer de dividende.

Dans son allocution, le président a souligné la confiance qu'il gardait dans l'avenir de la société, malgré les deux années difficiles qu'elle a traversées. En particulier, les deux usines les plus importantes ont pu améliorer très sensiblement leur production au cours des six derniers mois.

Les résultats actuellement connus permettent de penser que le premier semestre 1977 ne sera pas encore bénéficiaire, mais permettra d'obtenir un résultat brut positif avant amortissements.

ÉPARGNE DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Pierre Borel ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Après dotation d'une somme de 3 758 174 F à la réserve pour participation des porteurs de contrats, le bénéfice après impôts s'est élevé à 19 558 871,67 F et a été affecté comme suit :

— Dividendes ...... 2 540 160,00 F
— Réserve des plus-values à long terme.. 17 010 602,73 F
— Report à nouveau 10 437,09 F

L'assemblée générale a décidé la mise en distribution d'un dividende net de 7 F par action, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 3,50 F, soit un dividende global de 10,50 F.

Ce dividende sera attribué aux 362 880 actions constituant le nouveau capital social, augmenté en 1976 par suite de l'attribution gratuite d'une nouvelle action pour cinq anciennes.

Compte tenu de cette attribution gratuite, la masse totale distribuée se trouve en augmentation de 27,3 %.

Le dividende de l'exercice 1976 sera mis en paiement à partir du 29 juin 1977.

Une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé de porter le capital à 20 412 000 F par incorporation d'une partie de la réserve des plus-values à long terme. Il en résultera la distribution gratuite d'une action nouvelle pour huit actions anciennes.

Ces actions seront créées avec jouissance au 1er janvier 1977.

Le président a fait état des premiers résultats connus pour l'exercice 1977 et a signalé notamment que le début de l'année a été marqué par une progression des encaissements de l'ordre de 15 %.

SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ANDRÉ BORIE

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1977

Dans son allocution, M. Max Mazerand, président du conseil de surveillance, après avoir rendu hommage à son prédécesseur et ami, le président Charles Richon, disparu le 14 mars dernier, a souligné que le chiffre d'affaires, après avoir atteint 277 millions en 1975 devrait en 1977 être de l'ordre de 140 millions. Cette diminution provisoire de l'activité ne devrait pas avoir de conséquence sur le bénéfice net de l'exercice 1977 qui, compte tenu des marchés bénéficiaires qui se clôturent, devrait être du même ordre que celui de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale a approuvé les rapports du conseil de surveillance et du directoire et les comptes de l'exercice 1976, qui font apparaître un bénéfice de 6 872 343,50 F contre 14 844 306,84 F en 1975 (dont 7 404 914,05 F de reprise sur les provisions pour risques constituées au cours des exercices antérieurs), après affectation de 10 621 638,52 F aux comptes d'amortissements contre 10 579 249,82 F et de 1 365 226,28 F à la provision pour impôt sur les bénéfices contre 9 012 325,69 F.

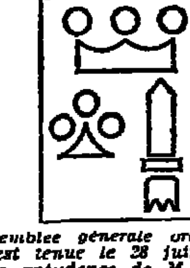
L'assemblée générale a décidé la mise en distribution à partir du 1er juillet 1977 d'un dividende global de 31,95 F dont 10,65 F d'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal), dividende en augmentation de 6,50 % sur celui de l'exercice précédent, ce qui est conforme aux recommandations gouvernementales relatives à la limitation de la progression des dividendes.

BEGHIN - SAY

L'assemblée générale ordinaire de Béghin-Say, réunie le 27 juin 1977 à Paris sous la présidence de M. Jean-Marc Vernes, a approuvé les résolutions qui lui ont été proposées et notamment les comptes et le bilan de l'exercice 1976, qui se soldent par une perte de 63 967 621 F après 111 104 558 F d'amortissements et 46 824 473 F de provisions pour dépréciation de titres.

Il ne sera pas distribué de dividendes et la perte sera imputée sur la prime d'apport et de fusion.

Le conseil d'administration, tenu à la suite de l'assemblée générale, a, sur la proposition de M. Jean-Marc Vernes, président-directeur général, nommé M. Bernard Rauline directeur général de la société, M. Jean Bernard, demeurant vice-président, directeur général et M. Marcel Kilfiger administrateur directeur général du groupe de Kaysersberg.



ÉTABLISSEMENTS G. LEROY

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 28 juin 1977, sous la présidence de M. Pierre Meese, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Au niveau des résultats, la perte d'exploitation s'établit au 31 décembre 1976 à 6,82 millions de francs contre 57,23 millions précédemment, tandis que le bénéfice net ressort à 10,79 millions de francs, après incidence dans le compte de pertes et profits de la plus-value d'apport d'un montant de 21,20 millions de francs dégagée par la création de Leroy-Gabon S.A.

Le cash-flow du groupe a été positif en 1976 de 22,70 millions de francs alors qu'il avait été négatif de 39,27 millions de francs en 1975.

Au cours de l'assemblée, le président a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, messieurs,

Vous me permettrez de résumer en quelques mots le rapport de notre conseil d'administration et de m'étendre un peu sur des considérations d'ordre plus général qui conditionnent l'avenir proche et plus lointain de notre société.

L'événement le plus important de l'exercice 1976 a, sans nul doute, été le retour à des résultats bénéficiaires de notre exploitation à partir du second semestre, même s'ils ne sont pas suffisants pour permettre un résultat global positif au 31 décembre.

Au-delà de facteurs d'amélioration d'origine purement économique, je crois primordial de souligner que ce début de redressement est aussi la résultante d'un ensemble d'efforts soutenus réalisés tant au niveau de la profession que de l'entreprise elle-même.

La profession a pris conscience des excès qui avaient été commis au plus profond de la crise et a pris les mesures qui conviennent pour en éviter le retour. Elle a notamment mis sur pied une politique dynamique de vente à l'exportation dont les résultats ont contribué à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande et à répondre à la concurrence de nos partenaires étrangers qui s'était faite particulièrement vive.

Au niveau de l'entreprise, les différentes mesures d'austérité et d'économie dont nous vous avions déjà entretenus à plusieurs reprises, ont commencé à produire leurs effets. Qu'il me soit donc permis aujourd'hui de rendre hommage à la ténacité de l'ensemble du personnel de la maison qui depuis le début de la crise a su montrer un sens élevé de ses responsabilités contribuant ainsi très largement à l'efficacité des mesures que je viens d'évoquer.

Il faut dire aussi que, dès 1976 et pour 1977, notre société a tiré à nouveau avantage de la diversification de ses activités : panneaux de particules, panneaux contreplaqués, emballages fromagers, négoce de bois, sciages et placages tropicaux, pour n'en citer que les grandes lignes. Dans le redressement général de sa rentabilité, certaines d'entre elles ont en effet retrouvé plus vite que d'autres leur activité traditionnelle.

J'observe enfin qu'au cours de 1976 les résultats de nos filiales étrangères ont été satisfaisants dans leur ensemble.

Un potentiel humain de qualité, une large diversification des produits, un outil de production récemment modernisé et disposant de possibilités d'expansion, voici autant de raisons qui me permettent de garder foi dans l'avenir.

Et pourtant, il serait présomptueux de tracer aujourd'hui des perspectives tant les facteurs qui nous permettent habituellement de les établir sont changeants, même à court terme.

Je pense cependant pouvoir vous dire que le semestre en cours confirmera les tendances déjà perceptibles à la fin de 1976 et que nos résultats devraient être positifs au 30 juin.

Mais c'est, en définitive, du niveau global de l'activité économique ainsi que des décisions qui pourraient être prises par le gouvernement à cet égard que dépendent essentiellement les résultats de l'exercice en cours. »

legrand

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue à Limoges le 24 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

RESULTATS GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes atteint 882,7 millions de francs, contre 678,8 millions de francs en 1975, marquant ainsi une progression de 30 %. Les ventes réalisées sur les marchés étrangers, 169 millions de francs, représentent 19,2 % du chiffre d'affaires, contre 17,5 % l'année précédente.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 99,4 millions de francs, contre 72,4 millions de francs. Le bénéfice net après impôt apparaît pour 47,7 millions de francs, contre 26,4 millions de francs en 1975 et 27,2 millions de francs en 1974.

RESULTATS LEGRAND S.A.

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 741,9 millions de francs (+ 33,2 %). La marge brute d'autofinancement (cash-flow) est passée de 56,8 millions de francs à 82,3 millions, soit + 44,9 %. Le bénéfice net, 36,4 millions de francs, se compare aux 16,3 millions de 1975 et 19,1 millions de francs de 1974.

Les investissements, 77,9 millions de francs, sont en augmentation de 41 % sur ceux de 1975 et représentent 10,5 % du chiffre d'affaires.

Dans son allocution, le président Jean Verspieren a notamment déclaré :

« Pour notre société, 1976 a été une bonne année. Le pronostic d'une croissance de 20 % a été largement dépassé. Quant aux résultats bénéficiaires, ils ont retrouvé leur niveau d'avant la crise.

» Pour la première fois, nous présentons un bilan consolidé qui fait ressortir la contribution des filiales françaises et étrangères aux résultats du groupe, d'autant moins négligeable que la plupart d'entre elles sont purement commerciales, celles qui assurent partiellement ou totalement leur production ne représentant que 18 % des ventes consolidées, en 1976 du moins.

» L'activité des cinq premiers mois s'est maintenue à un niveau élevé : les ventes sont en augmentation de 30 % pour le groupe, de 60 % sur les marchés étrangers. Sur la lancée actuelle, on peut escompter un accroissement du chiffre d'affaires d'au moins 20 % pour l'année en cours.

» En ce qui concerne l'avenir à moyen terme — et sans méconnaître une certaine tendance à la modération des taux de croissance des pays industrialisés, — nous conservons la foi dans notre marché : qu'on le veuille ou non, notre sort est grandement lié à la consommation de l'énergie électrique, qui reste une nécessité vitale.

» En conformité avec les recommandations gouvernementales, le dividende unitaire a été fixé à 21,30 F, soit un revenu global de 31,95 F. Il sera payable à partir du 8 juillet 1977 contre remise du coupon n° 10.

» Faisant usage de l'autorisation qui lui avait été donnée en 1976, le conseil a décidé de procéder à une nouvelle distribution gratuite, à raison d'une action nouvelle pour cinq existantes, jouissance 1er janvier 1977. La réalisation matérielle de cette opération interviendra en janvier 1978.

» D'autre part, le conseil, par délibération du 1er juin 1977, a arrêté à 1 425 F le prix de souscription des actions auquel pourront souscrire les bénéficiaires du plan d'options qui avait été approuvé par l'assemblée extraordinaire du 21 juin 1976. »

S.A. FINANCIÈRE ÉTERNIT

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue à Paris le 16 juin 1977. Le président du directoire a commenté l'exercice 1976, en soulignant notamment l'amélioration du volume d'activité par rapport au point bas de 1975 et le redressement des résultats. Le résultat consolidé s'élève à 13 658 930 F, et le résultat de la S.A. Financière Eternit à 11 008 332 F. Le président du conseil de surveillance a ensuite développé dans une brève allocution les mauvaises perspectives du secteur du bâtiment et des travaux publics en 1977, qui vont rendre l'exercice en cours plus difficile. L'assemblée a décidé la mise en paiement d'un dividende de 8,50 F par action plus un avoir fiscal de 4,25 F à partir du 4 juillet 1977 dans les conditions habituelles, contre 8 F plus un avoir fiscal de 4 F l'année dernière.

CROUZET

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 23 juin 1977 sous la présidence de M. Jullien-Davin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1976 se soldant par un bénéfice de 9 344 600 F contre 6 482 000 F en 1975. Un dividende net de 2,45 F assorti d'un avoir fiscal de 1,225 F, soit un revenu global de 3,675 F (contre 3,225 F) sur un capital augmenté d'un tiers, sera mis en paiement le 15 juillet 1977.

Dans son allocution, le président a fait le point :

— sur les résultats 1976 :

● Augmentation de 32,6 % des ventes d'automatismes qui ont atteint 241 326 000 F contre 182 020 000 F en 1975 et 213 883 000 F en 1974.

● Progression de 40,5 % des ventes à l'exportation qui représentent près de 30 % du chiffre d'affaires de la société.

● Croissance des résultats du groupe, le bénéfice consolidé passant de 3,9 millions de francs en 1975 à 13,2 millions de francs en 1976 (12,2 millions de francs en 1974).

— ainsi que sur les perspectives de 1977 :

● Evolution des ventes et le portefeuille de commandes pourraient permettre d'enregistrer une augmentation de 14 % des ventes, soit un chiffre d'affaires prévisionnel hors taxes de 497 millions de francs pour Crouzet en France et de 724 millions de francs au niveau du groupe, ceci permettrait d'envisager une amélioration des résultats pour l'exercice en cours.

De Dietrich

L'assemblée ordinaire du 16 juin a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1976, ainsi que la répartition des bénéfices. La mise en paiement du dividende s'effectue depuis le 23 juin pour un montant de F 18,96 (avoir fiscal F 9,48) contre présentation du coupon n° 26.

Pour l'ensemble de la société, le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 945 165 000 F, en progression de 37 % par rapport à celui de 1975.

En 1976 45 000 000 de F ont été investis, ce qui porte à un total de 153 000 0000 de F les investissements corporels réalisés au cours des quatre dernières années. Ceux-ci ont largement contribué à la progression des activités.

Après dotation aux amortissements d'une somme de 31 000 000 de F contre 26 000 000 de F en 1975 et constitution de diverses provisions, le bénéfice net du groupe ressort à 19 800 000 de F en 1976 contre 14 0000 000 de F en 1975.

Le montant des exportations totalise 19? 623 000 F contre 161 200 000 F en 1975.

Le président, M. Gilbert de Dietrich, a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

L'année dernière à pareille époque nous vous laissions entrevoir pour notre 292e exercice une progression d'environ 25 % de notre chiffre d'affaires.

L'activité soutenue de notre quatre divisions, particulièrement au cours du deuxième semestre, a porté celle-ci à 37 %. Cette progression importante explique pour une large part le niveau exceptionnel de nos résultats.

Cependant, conformément aux recommandations du gouvernement, nous avons limité la majoration de notre dividende à 6,5 %. Il est, je crois, intéressant de vous signaler que la distribution représente au titre de l'exercice 1976 :

2 % du montant des frais de personnel;

5,9 % du cash flow;

et 6,5 % de l'autofinancement net du groupe de Dietrich.

Le report à nouveau devrait permettre d'envisager, l'année prochaine, une majoration du dividende tout en réservant l'essentiel des résultats à l'autofinancement de la société.

Nous pensons ainsi maintenir un juste équilibre dans la répartition de nos ressources entre les besoins de notre développement, la rémunération de notre personnel et la rétribution du capital.

Je voudrais maintenant vous donner quelques informations sur la marche de votre société au cours des premiers mois de 1977 ainsi que sur les perspectives de l'exercice en cours.

Tenant compte d'une conjoncture nationale et internationale incertaine qui se traduit dans les différents secteurs par un niveau d'activité irrégulier, nos objectifs correspondent à une étape de consolidation de notre chiffre d'affaires. Je vous rappelle toutefois que ce dernier a doublé au cours des trois derniers exercices.

A fin mai, notre chiffre d'affaires totalise 418 100 000 F, en progression de 4 % par rapport à 1976.

Le chiffre d'affaires des divisions de biens de consommation durables est satisfaisant ; cependant, nous ressentons depuis quelques semaines un tassement de la demande.

Compte tenu des commandes en carnet, la division ferroviaire et mécanique devrait cette année encore assurer une activité normale à l'usine de Reichshoffen.

Nous pouvons faire état de perspectives encourageantes pour notre division Equipement chimique, dont le carnet de commandes est à nouveau en progression avec une part de 70 % destinée à notre clientèle étrangère.

Notre implantation aux Etats-Unis a été bien accueillie par notre clientèle américaine. Les investissements prévus afin d'affirmer notre présence sur ce marché sont en cours de réalisation.

Votre société poursuit, par ailleurs, son important programme d'investissements, dont le montant retenu pour cette année a été fixé à 45 000 000 F.

En application de la loi de finances de 1977, nous procéderons d'ici à la fin de l'année à la réévaluation de nos actifs non amortissables, donnant ainsi une image plus conforme à la réalité de la valeur de ces derniers.

Sous réserve que se confirme une reprise de la Bourse, il me paraît raisonnable d'espérer un redressement du cours de nos actions. Celui-ci devrait alors retrouver un niveau plus en rapport avec le patrimoine et les résultats de notre société.

Je reste, pour ma part, résolument confiant dans l'avenir de notre groupe. »

S. P. R.
SOCIÉTÉ PEINTURE RECONSTRUCTION

L'assemblée ordinaire tenue le 21 juin 1977 sous la présidence de M. Marcel MANDEL, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 qui font apparaître un bénéfice net de 3 323 000 F, en augmentation de 11,76 % sur celui de 1975, après dotation aux amortissements de 1 million 097 000 F.

Le cash flow pour l'exercice 1976 s'établit à 5 482 000 F contre 4 millions 887 000 F l'exercice précédent, soit net par action : 54,82 F.

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé en 1976 s'est élevé à 93 millions 945 000 F, en augmentation de 4,17 % sur le chiffre de l'exercice 1975.

L'activité des filiales a été satisfaisante :

— L'entreprise DEKERPEL ayant réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 46 646 000 F pour un bénéfice net de 1 054 000 F.

— L'entreprise P.M.B. ayant réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 35 438 000 F pour un bénéfice net de 819 000 F.

— L'entreprise P.R.E. ayant réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 11 052 000 F pour un bénéfice net de 14 000 F.

Le compte d'exploitation consolidé des quatre sociétés du groupe S.P.R.-DEKERPEL-P.M.B. et S.P.R.E. dégage pour l'exercice 1976 un chiffre d'affaires, hors taxes, de 177 006 000 F et un bénéfice net de 4 413 000 F.

Le dividende net a été fixé à 15 F par action, soit 22,50 F avoir fiscal compris. Il est mis en paiement le 30 juin 1977, contre remise du coupon numéro 17, aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Les perspectives pour 1977 sont favorables ; la situation financière reste excellente, le chiffre d'affaires, hors taxes, au 30 avril s'élève à 33 600 000 F, en augmentation de 15 % sur celui de 1976 à la même date. Le bilan au 30 avril fait apparaître un bénéfice net après impôt de 3,10 % du chiffre d'affaires. Le carnet de commandes représente onze mois d'activité et des études sont en cours pour d'importants travaux à l'exportation.

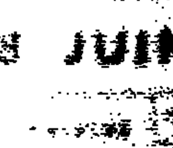
TISSMÉTAL LIONEL-DUPONT

L'assemblée générale ordinaire, tenue à Lyon le 24 juin sous la présidence de M. Henry Lionel-Dupont, après avoir rendu un dernier hommage à la mémoire de son président d'honneur, fondateur, M. A. Lionel-Dupont, décédé le 30 avril dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 3 480 000 F contre 3 569 000 F en 1975.

Le dividende de 5,20 F par action, qui sera mis en paiement le 21 septembre 1977, donne, y compris l'avoir fiscal, un revenu global de 7,80 F contre 7,50 F en 1976.

Dans son allocution, le président rappelle que l'exercice 1976 a été handicapé par une importante réduction conjoncturelle d'activité dans le département Fyltis et par une grève de près de deux mois dans le département Tissage métallique, ce qui fut partiellement compensé, sur le plan des résultats, par la progression du département Manutention, le maintien du résultat net ayant été, en outre, assuré par une plus-value nette sur cession d'actifs immobiliers de 2 156 000 F.

Il indique que le chiffre d'affaires des cinq premiers mois de 1977 s'établit à 64 601 000 F, en augmentation de 17,3 %, ce qui provoque une nette amélioration des résultats de cette période. Le carnet de commandes à fin mai se monte à 79 869 000 F, ce qui permet d'escompter une activité globalement normale pour les prochains mois tout en notant la faiblesse persistante de certains secteurs de marché.





SOCIÉTÉ

De Dietrich

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
28 JUIN

Effritement

Le vent a légèrement tourné ce mardi à la Bourse de Paris, où les valeurs françaises, après avoir progressé pendant douze séances consécutives, ont commencé à s'effriter dans un marché, il est vrai, peu actif. En fin de séance, l'indicateur instantané enregistrait un recul de 0,85 %.

Le nombre de valeurs en baisse a très largement emporté sur celui des hausses, mais, en règle générale, les écarts de cours n'ont pas revêtu une grande ampleur.

Les compartiments les plus touchés ont été les magasins, l'alimentation et le bâtiment. Aux établissements de crédit et au matériel électrique, les reculs ont été nombreux, mais quelques hausses ont néanmoins pu être relevées.

Les meilleures performances ont été enregistrées par Europe N° 1 (+ 4,5 %) et A.G.P. (+ 3 %), les plus mauvais scores par B.H.V., Kléber, B.C.T. (— 5 %) et P.L.M., dont la cotation dut être retardée en raison de l'insuffisance de la demande.

En dehors de l'échéance semestrielle, dont l'effet a continué de peser sur le marché, aucun facteur particulier n'est à l'origine de ce léger accès de faiblesse. Il, semble-t-il, à une raréfaction de la demande plutôt qu'à un gonflement du volume des ventes. Les opérateurs étrangers notamment paraissent avoir sensiblement ralenti leurs acquisitions, bien que les britanniques demeurent, dit-on, assez intéressés par les placements à long terme sur les valeurs de croissance. Toujours cette question de délais.

La cotation de la Navigation Mixte a été suspendue, les termes de l'O.P.A. lancée par Delmas Vieljeux devant être relevés.

Calme plat sur le marché de l'or, où le lingot s'est inscrit à 23 185 francs contre 23 150 francs, et le napoléon, à 240 francs contre 239,70 francs. Le volume des transactions s'est établi à 5,43 millions de francs contre 4,25 millions de francs.

LONDRES

La mauvaise tenue de Wall Street et l'échec des négociations en vue de régler le conflit des laboratoires Grunwick pèsent sur le marché. Ce mercredi, peu après l'ouverture, les vedettes industrielles cédaient jusqu'à quatre points. Aux pétroles, recul de B.P. Tassement des fonds d'Etat et des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 142 30 contre 143 ..

VALEURS	CLOTURE 28/6	COURS 29/6
Beecham	486 ...	484 ...
British Petroleum	936 ...	928 ...
Courtaulds	133 ...	132 ...
De Beers	258 ...	255 1/2
Imperial Chemical	409 ...	404 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	209 ...	208
Shell	582 ...	573 1/2
Vickers	183 ...	153
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 7/8
*West Driefontein	19 1/8	18 1/2
*Western Holdings	14 1/4	14 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	27 juin	28 juin
Valeurs françaises	91,2	90,1
Valeurs étrangères	100	100,1

C° DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	58,9	58,5

NOUVELLES DES SOCIETES

CREDIT FONCIER ET IMMOBILIER. — L'accroissement probable des ressources actuelles et la rentabilité des investissements prévus permettent d'envisager une nouvelle progression des résultats pour 1977 (16,3 millions de francs en 1976 contre 3,99 millions de francs).

ROUSSEL-UCLAF-TAKEDA. — Le groupe pharmaceutique Roussel-Uclaf va prendre en charge la distribution en France de certains produits pharmaceutiques fabriqués par la firme japonaise. Un accord sera signé à cet égard au début du mois de juillet. Les deux firmes collaboreront également au développement de nouveaux médicaments en France, où une filiale commune pourrait ultérieurement être constituée.

LESIEUR-COTELLE. — « Le bénéfice net de l'exercice 1977 pouvant être voisin de celui réalisé en 1976 (68,15 millions de francs), le président, M. Michel Lesieur, a déclaré qu' « une reprise en main énergique de la gestion du groupe apparaissait dénuée de tout fondement ». Rappelons que c'est le conseil de la Compagnie de navigation mixte qui avait porté cette appréciation sur la gestion du groupe Lesieur.

NEW-YORK

La baisse s'accentue

La baisse s'est sensiblement accélérée mardi à Wall Street, où, à l'issue d'une séance plus active, l'indice Dow Jones a cédé 8,48 points, à 915,62, ce qui porte à un peu plus de 14 points sa perte en quarante-huit heures.

Après l'échange de 22,67 millions de titres, contre 19,87 millions, on relevait 920 valeurs en baisse et 512 seulement en hausse.

Comme la veille, il semble que des ajustements de portefeuille, avant la fin du semestre, soient, en grande partie, à l'origine de ce repli. Les grands investisseurs institutionnels ont continué de vendre les « blue chips » et les valeurs de croissance qu'ils détiennent.

Il reste que, d'une manière plus générale, l'atmosphère s'est quelque peu dégradée autour du Big Board, certains experts économiques émettant des doutes sur la poursuite à long terme de la reprise économique. Les opérateurs attendaient, non sans quelque appréhension, la publication pour ce mercredi de l'indice des principaux indicateurs économiques.

Indices Dow Jones des transports : 236,90 (— 1,22) ; services publics, 115,03 (— 0,74).

VALEURS	COURS 27/6	COURS 28/6
Alcoa	53 3/4	53 3/8
A.T.T.	63 5/8	63 1/2
Boeing	57 ...	56 5/8
Chase Manhattan Bank	32 3/4	33 ...
Du Pont de Nemours	117 1/4	115 3/4
Eastman Kodak	58 3/4	58 1/8
Exxon	52 3/4	52 7/8
Ford	46 3/4	46 1/4
General Electric	56 1/4	56 1/4
General Foods	33 5/8	33 5/8
General Motors	68 5/8	68 1/2
Goodyear	20 5/8	20 3/8
I.B.M.	267 1/8	264 1/8
I.T.T.	35 7/8	35 5/8
Kennecott	29 1/8	29 1/8
Mobil Oil	68 7/8	67 7/8
Pfizer	27 ...	26 7/8
Schlumberger	69 1/8	68 1/4
Texaco	29 .	28 1/2
U.A.L. Inc.	20 3/8	20 3/8
Union Carbide	50 5/8	49 1/4
U.S. Steel	39 1/8	38 5/8
Westinghouse	21 7/8	21 1/2
Xerox	49 1/2	47 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/6	29/6
1 dollar (en yens)	270 75	270 ..

Taux du marché monétaire
Effets privés ....8 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 28 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 10	2 227
5 %	60 05	2 027
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	490 ..	492 .
E.D.F. parts 1959	..	475 ..
Ch. France 3 %	132 ..	132
Abeille I.G.A.R.D.	... ..	453 .
Abeille (Vie)	... ..	188 ..
A.G.F. (Sté Centr.)	380 ..	373 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1168	1170 ..
Concorde	240	246 .
Epargne France	277	c277
Financ. Victoire	162	162
Fonc. T.I.A.R.D.	83 50	83 80

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France I.A.R.D.	... ..	182 ..
France (La)	343	342 .
Cr. Ind. Als.-Lor.	133 .	133 ..
(M) Crédit Mod.	56 10	56
Electro-Banque	118 ..	118 50
Eurobail	... ..	111 80
Financière Sofal	260 ..	258
Fr. Cr. et B. (Cie)	d 43 60	c 44
France-Bail	147 ..	152 ..
Hydro-Energie	.. ..	21 ..
Immobail B.T.P.	119 .	119 .
Immobanque	170 .	169 50
Immofice	124 80	124 10
Interbail	148 30	142 90
Laffitte-Bail	117 ..	117 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	172 50	172 50
Locafinancière	124 .	122 ..
Fonc. Chât.-d'Eau	575 ..	[illegible]
(M) S.O.F.I.P.	52 ..	[illegible]
Fonc. Lyonnaise	542 .	[illegible]
Immob. Marseille	758 .	[illegible]
Louvre	156 10	[illegible]
Midi	570 .	[illegible]
Rente foncière	775	[illegible]
SINVIM	156 50	[illegible]
Voitures à Paris	250	[illegible]
Cogifi	113 .	[illegible]
Foncina	95 30	[illegible]
Gr. Fin. Constr.	109 ..	[illegible]
Immindo	... .	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Imminvest	82 50	82 50
Cie Lyon. Imm.	90 10	91

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Fip.	41 50	41 ..
(Ly) Gerland	205 ..	207 .
Gévelot	186 ..	191 .
Grande-Paroisse	83 ..	86 ..
Huiles G. et dér.	68 ..	68 ..
Novacel	95 ..	95 .
Parcor	234	237 ..
Quartz et Silice	19 10	c 20 ..
R.E.I.I.	.. ..	..
Ripolin-Georget	.. ..	48 10
Rousselot S.A.	450 ..	440 ..
Soufre Réunies	c141 ..	145 20
Synthelabo	116 ..	117 90

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Minerais-Resourc	8 50	8 70
Noranda	136 20	138 80
Vieille Montagne	335 .	329 .
Am. Petrofina	... .	177
British Petroleum	88 .	81 ..
Gulf Oil Canada	128 50	128 .
Petrofina Canada	.. ..	77 50
Shell Tr. (port.)	48 .	48 50
Akzo	59 60	60 ..
Dart. Industries	190 ..	185 .
Dow Chemical	183 50	178 80
Foseco	.. ..	15 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Fructidor	137 07	130 86
Gestion Mobilière	191 77	183 07
Mondiale Invest.	166 78	159 22
Oblisem	125 71	120 41
Optima	137 37	131 14
Planinter	273 84	261 42
Sicavimmo	190 52	181 88
S. I. Est	363 56	347 07
Sogineo	119 61	114 19
Soginter	416 49	397 60
Univalor	147 76	141 06
Valorem	153 04	146 10

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
655	4,50 % 1973	658 ..	656 ..	656 ..	655 30
1829	C.N.E. 3 %	1840 ..	1840 ..	1835 ..	1834 .
348	Afrique Occ.	350 ..	344 50	344 20	338 20
325	Air liquide	330 60	329	326	325 .
56	Als. Part. Ind.	58 90	59 50	59 50	59 50
124	Als. Superm.	135 ..	135	135	135 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
182 ..	E.J. Lefebvre	190	185 ..	185 [illegible]	[illegible]
54 .	Esso S.A.F.	56 ..	55 50	55 [illegible]	[illegible]
144 .	Euratrance	152 50	153 ..	153 .	[illegible]
325 .	Europe n° 1	359 ..	376 ..	389	[illegible]
330 .	Ferodo	356	346 50	345 [illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
.	Tel. Ericsson	204	201 ..	201 .	197 50
.	Terres Roug.	67 80	65 90	66 90	66 ..
.	Thomson-Br.	174	172 .	172 90	172 .
.	— (obl.)	208 .	210	210	206 .
.	U.I.S.	200	199 90	199 90	199 90
.	U.C.B.	168 50	168 ..	167 80	164 70
.	Un. F. Banques	185 .	186	186	186 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
348	Gen. Motors	342 10	340 50	340 50	344 .
11 50	Goldfields	11 75	11 90	11 80	11 75
18 .	Harmony	18 50	18 15	18 10	17 85
293	Hoechst Akti	289 ..	291 .	291 20	288 .
33	Imp. Chem.	34 35	34 25	34 ..	34 05
136	Inco Limited	132 50	130 80	130 80	130 10
1270	I.B.M.	1304 .	1313	1313	1308 .

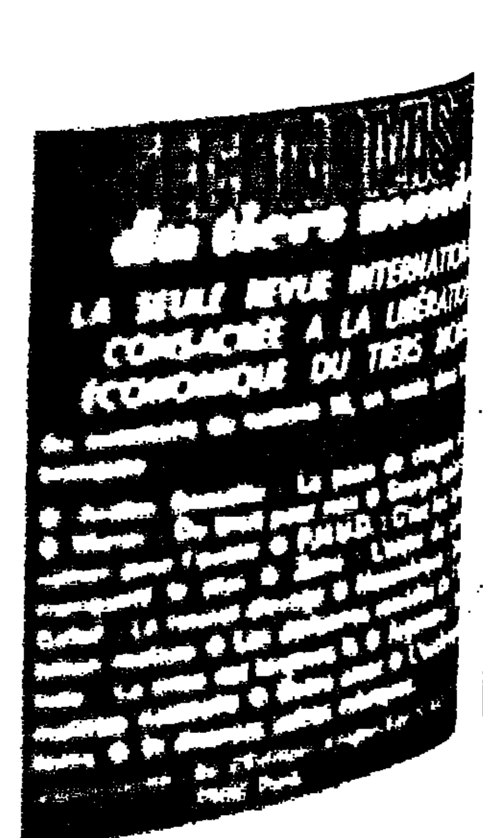
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/6	COURS DES BILLETS - échange - de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 934	4 933	4 940
Allemagne (100 DM)	209 890	209 630	209 500
Belgique (100 F.)	13 680	13 626	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	198 060	197 440	199 500
Danemark (100 krd)	81 515	81 490	82
Suède (100 krs)	111 280	111 495	111 500
Norvège (100 k.)	92 790	92 600	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 489	8 487	8 550
Italie (1 000 lires)	5 577	5 576	5 650
Suisse (100 fr.)	198 800	198 840	193 500
Autriche (100 sch.)	29 537	29 527	29 350
Espagne (100 pes.)	7 092	7 085	6 975
Portugal (100 esc.)	12 775	12 755	12 250
Canada ($ can. 1)	4 649	4 643	4 685

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/6
Or fin (kilo en barre)	23080	23160
Or fin (kilo en lingot)	23150	23185 .
Pièce française (20 fr.)	239 70	240
Pièce française (10 fr.)	204	209
Pièce suisse (20 fr.)	219	219 30
Union latine (20 fr.)	196 50	197 90
Souverain	226 80	231 ..
Pièce de 20 dollars	1038	1052 .
Pièce de 10 dollars	554 60	554 80
Pièce de 5 dollars	310 ..	.
Pièce de 50 pesos	915 .	923
Pièce de 10 florins	210 ..	214 50



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



PASSANT OUTRE A L'ULTIME AVERTISSEMENT DE PAUL VI

Mgr Lefebvre a ordonné quatorze prêtres au séminaire traditionaliste d'Écône

De notre envoyé spécial

Ecône. — Mgr Marcel Lefebvre a ordonné quatorze prêtres et vingt-deux sous-diacres ce mercredi 29 juin, à Ecône (Valais), devant cinq mille personnes.

Dans son sermon, qui a duré une quinzaine de minutes, Mgr Lefebvre, qui parlait sur un ton ferme mais modéré, a notamment déclaré : « On nous demande si nous allons vraiment ordonner ces jeunes gens prêtres et sous-diacres. Nous pouvons répondre en toute conscience devant l'Eglise entière : oui. » *Mgr Lefebvre a ajouté :* « Nous sommes obligés de constater que, depuis quinze à vingt ans, les plus hautes instances de l'Eglise nous détournent de la vraie foi. »

Parmi les quatorze séminaristes, il y avait un Suisse, un Anglais, un Américain, un Australien et dix Français.

Rappelons que Mgr Lefebvre est suspens a divinis *et qu'il n'a donc pas le droit d'ordonner des prêtres. Il risque l'excommunication. Paul VI évoquait, le 24 juin, le caractère « irréparable » de son insubordination.*

Rome dans l'attente d'une sanction solennelle

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Une extrême réserve est observée dans l'entourage du pape à propos de la sanction qui pourrait être prise contre Mgr Lefebvre. Le désir d'éviter les fuites n'explique pas tout : jusqu'à ces derniers jours on s'est beaucoup interrogé sur l'opportunité et les modalités d'une excommunication, compte tenu notamment du flou juridique actuel provoqué par la réforme du droit canon. Faut-il exhumer cette vieille peine et, dans l'affirmative, selon quelle procédure ? Certains canonistes estiment, par exemple, qu'un procès — ou une nouvelle audition de l'intéressé — s'impose, et donc que la sanction ne peut être imminente.

Si le Saint Siège n'avait pas le souci d'être très clair aux yeux de l'opinion catholique, la question ne se poserait guère puisqu'il s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur « l'auto-exclusion » de l'évêque rebelle. Celui-ci *« s'est mis en dehors »* de l'Eglise, et il suffit de le constater.

Dans un commentaire diffusé le mardi 28 juin, le Vatican fait explicitement ce constat en soulignant que le pape a prononcé vingt-cinq fois le mot « fidélité » dans ses deux discours de lundi au consistoire. « *Mgr Lefebvre,* a dit le commentateur, *par sa désobéissance obstinée, se pose de lui-même en dehors de la communication ecclésiale.* »

Certains spécialistes du Vatican pensent que, après les ordinations d'Ecône, le Saint-Siège se contentera de redire la même chose, mais de manière plus solennelle et en en précisant les conséquences. — R. S.

M. D'ORNANO INAUGURE LES NOUVELLES INSTALLATIONS DU PALAIS DE TOKYO

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, a inauguré, mardi 28 juin, les nouveaux aménagements de l'ancien Musée national d'art moderne, de nouveau appelé Palais de Tokyo, avenue du Président-Wilson, qui avait été fermé depuis le transfert de ses collections au Centre Georges-Pompidou à Beaubourg.

Les peintures et sculptures restées sur place, qui font le lien entre l'impressionnisme du Jeu de Paume et l'art moderne, ont été installées sur deux étages du musée. Elles comprennent les peintures néo-impressionnistes, celles de l'école de Pont-Aven, les Nabis, avec Bonnard, Vuillard, Denis-Valloton, Maillol, les symbolistes avec Redon...

Les grandes donations qui n'ont pas été transférées à Beaubourg ont été placées dans des salles permanentes : Braque, Laurens, Picasso, Chagall (une seule toile), Rouault, Dunoyer de Segonzac.

M. d'Ornano a d'autre part annoncé que l'Ecole du Louvre va quitter celui-ci pour s'établir avenue du Président-Wilson.

● *La cantatrice autrichienne Christa Ludwig*, souffrante, est remplacée pour les deux prochaines représentations du *Chevalier à la rose*, à l'Opéra de Paris, ce mercredi 29 juin et samedi 2 juillet, par sa compatriote Helga Dernesch.

ANCIEN COMMISSAIRE GÉNÉRAL A LA PRODUCTIVITÉ

Gabriel Ardant est mort

M. Gabriel Ardant, inspecteur des finances, ancien commissaire général à la productivité, vient de mourir, à Paris, à l'âge de soixante et onze ans.

Un militant de la lutte contre le sous-développement vient de mourir : Gabriel Ardant. Celui qui consacra une bonne partie de sa vie et, au début, en novateur, à chercher les moyens de mieux aider le tiers-monde, avait commencé sa carrière comme inspecteur des finances dans divers cabinets ministériels avant guerre avant de devenir en 1946 conseiller technique au cabinet du président du gouvernement provisoire, puis secrétaire général du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics. En 1953, il fut nommé commissaire général à la productivité, fonction qu'il exerça jusqu'en 1959.

Gabriel Ardant laisse une œuvre importante marquée d'abord par sa longue amitié avec M. Mendès France (il écrivit deux livres avec lui : en 1954, *la Science économique et l'Action*, et, en 1973, *Science économique et lucidité politique*). La misère des peuples en développement lui inspira deux ouvrages : *le Monde en friche* (1960) et *Plan de lutte contre la faim* (1964), qui ont eu un profond retentissement, notamment en Afrique.

Des études plus techniques consacrées à l'impôt : *Théorie sociologique de l'impôt* (thèse en 1965) et *Histoire de l'impôt* (couronné par l'Académie française en 1975) manifesteront aussi son goût pour l'innovation et le conduisirent à étudier *la Révolution suédoise*, son dernier livre. Il avait en chantier un ouvrage sur le thème *Révolte et Révolution*. Officier de la Légion d'honneur, travailleur infatigable, aimant la philosophie autant que l'alpinisme, Gabriel Ardant, qui avait écrit plusieurs articles pour notre journal, laissera le souvenir d'un homme pour qui l'intelligence ne peut vraiment se déployer qu'au service d'une grande cause. — P. D.

Les prix de la critique

« LE ROI SE MEURT » DE IONESCO MEILLEUR SPECTACLE PARISIEN

Le Syndicat professionnel de la critique dramatique et musicale a décerné ses prix annuels.

● Prix du meilleur spectacle présenté à Paris et dans la région parisienne : *le Roi se meurt* d'Eugène Ionesco dans la mise en scène de Jorge Lavelli à l'Odéon. (Le spectacle a également reçu le prix Dominique.)

● Meilleure création française : *les Dames du jeudi*, de Loleh Bellon, au Studio des Champs-Elysées.

● Meilleur comédien : Alain Olivier, que l'on a pu voir cette saison dans *Iphigénie Hôtel*, de Vinaver, et la reprise de *Travail à domicile*, de Kroetz.

● Meilleure comédienne : Danièle Lebrun pour *Madame de Sade*, au Petit-Orsay.

● Meilleur spectacle musical : *Einstein on the beach*, de Bob Wilson et Phil Glass, présenté par le Festival d'Avignon et le Festival d'automne.

● Meilleur spectacle étranger : *les Estivants*, par la Schaubühne de Berlin, dans la mise en scène de Peter Stein, également présenté par le Festival d'automne.

● Prix de la révélation : Jean-Claude Fall pour sa mise en scène de *Schippel*, à Aubervilliers.

● Meilleur spectacle présenté en province : *Palazzo mentale*, par le Centre dramatique des Alpes, dans la mise en scène de Georges Lavaudant. Le jury attribue une mention spéciale au Centre dramatique des Alpes pour l'ensemble de son travail et sa production d'*Hamlet* mis en scène par Daniel Mesguich. Les deux spectacles seront donnés à Nanterre, invités par le Festival d'automne.

LE DOLLAR AU-DESSOUS DE 4,93 FRANCS

Le fléchissement du dollar, annoncé en début de semaine, s'est accentué mercredi sur tous les marchés des changes. A Paris, le cours de la monnaie américaine a glissé au-dessous de 4,93 F pour la première fois depuis la fin septembre 1976, tandis que le franc se maintenait par rapport aux monnaies fortes, les suivant dans leur montée.

Le numéro du « Monde » daté 29 juin 1977 a été tiré à 539 826 exemplaires.



APRÈS LA DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

Le dossier des pétroliers vient devant la cour d'appel d'Aix

...Où l'on reparle des ententes illicites entre les grandes compagnies pétrolières et de la mesure qu'il convient de donner à leur dénonciation devant la justice. Dans le très volumineux dossier ouvert il y a six ans, ce pourrait être le titre — à la Jules Verne — du chapitre soumis ce 29 juin à l'examen de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Celle-ci, après l'annulation de son précédent arrêt par la Cour de cassation, va devoir se prononcer une nouvelle fois sur la compétence du juge d'instruction de Marseille, à propos de la constitution de la partie civile de la ville d'Amiens et sur la recevabilité de cette dernière à Marseille, ville où est née l'affaire (« le Monde » du 28 mars 1977). En fait, par sa décision, la cour pourra déterminer sur le plan judiciaire la dimension d'un dossier qui avait au début un caractère régional, mais qui a pris désormais, par son retentissement et ses diverses implications, une importance nationale.

Tout a commencé le 2 juillet 1971, lorsque le tribunal de Marseille a été saisi d'une plainte déposée par M. Roger Bodourian, un petit distributeur de pétrole de la région du sud-est. Il déclarait avoir été contraint à la faillite du fait des ententes illicites organisées entre les grandes compagnies pétrolières installées en France. L'événement était passé presque inaperçu. Mais, un an et demi plus tard, la commission technique des ententes et des positions dominantes présentait un rapport accusant les sociétés pétrolières de s'être frauduleusement partagé le marché français. La commission déclarait, en février 1973, que ces sociétés devaient rétablir la concurrence sur le marché, et M. Valéry Giscard d'Estaing — alors ministre de l'économie et des finances — approuvait cet avis et le faisait savoir aux groupements professionnels pétroliers. La crise du pétrole après la guerre d'octobre au Proche-Orient devait aggraver la dénonciation de ces irrégularités. D'autre part, à l'étranger, aux Etats-Unis, au Japon, en Italie, les compagnies pétrolières étaient au même moment accusées de profits et de pratiques illicites. En Allemagne fédérale, deux sociétés allaient être poursuivies pour avoir pénalisé des revendeurs indépendants : un cas tout à fait similaire à celui dont M. Bodourian se disait victime.

Le 8 février 1974, le parquet de Marseille requérait l'inculpation de quarante-trois personnes, dont les présidents-directeurs généraux des grandes sociétés. Plusieurs municipalités du Sud-Est, dont celle de Marseille, se joignaient à la procédure en portant plainte contre leurs fournisseurs. Le 8 novembre, l'Assemblée nationale rendait public le rapport de la commission d'enquête parlementaire créée sur proposition du parti communiste.

Ce rapport et la procédure engagée devant le tribunal de Marseille devaient provoquer de multiples remous et incidents. Les partis d'opposition, et notamment le parti communiste, ont reproché au gouvernement d'avoir voulu « étouffer » l'affaire. On devait même faire état de « pressions » exercées sur les magistrats chargés du dossier. Ce fut particulièrement le cas lors de l'« affaire Ceccaldi », quand M. Gaston Defferre, maire de Marseille, dénonça la « mutation » — sans suite — à Hazebrouck de M. Etienne Ceccaldi, substitut du procureur de la République à Marseille.

Il faut remarquer d'autre part que la constitution du dossier a été parfois suspendue ou mise en sommeil, et qu'au mois de mai 1974, dans un nouveau réquisitoire, le ministère public se montrait nettement plus modéré.

Aujourd'hui, quarante-quatre personnes ont été inculpées par M. Elie Roques, doyen des juges d'instruction à Marseille (1) : quatorze présidents-directeurs généraux ou dirigeants nationaux des grandes compagnies, cinq cadres supérieurs des organismes professionnels pétroliers et vingt-cinq dirigeants régionaux des sociétés. L'instruction sur le fond est maintenant pratiquement terminée. Mais le procès des « pétroliers » n'est pas près d'avoir lieu. Restent les péripéties de la procédure. Celles-ci concernent principalement la constitution de partie civile de la municipalité d'Amiens, qui — après les dépôts de plainte des villes de Marseille, Arles, Martigues et Berre-l'Etang — estimait avoir été victime des mêmes agissements que ceux relevés dans la région marseillaise.

Le 15 juillet 1975, le juge d'instruction se déclarait incompétent, territorialement, pour connaître des faits dénoncés à Amiens, mais il faisait observer dans cette ordonnance que ces faits étaient identiques à ceux concernant la ville de Marseille et qu'il s'agissait des mêmes sociétés. Vraisemblablement à cause de ces observations — et sur les recommandations de la chancellerie, — le parquet devait faire appel de cette décision, et la chambre d'accusation, le 18 février 1976, semblait se ranger à l'avis du ministère public en déclarant qu'il était inutile de s'expliquer sur les liens existant entre les faits dénoncés à Amiens et ceux qui faisaient l'objet de l'information menée à Marseille. Cependant, la Cour de cassation, contestant en partie cette argumentation, a, le 24 mars dernier, annulé cet arrêt et renvoyé le dossier devant la même cour, autrement composée.

A travers ce débat de procédure, c'est l'étendue même de l'ensemble de l'affaire qui est en cause. Le ministère public semble vouloir réduire le « procès des pétroliers » à une dimension régionale et ne souhaite apparemment pas que des plaintes en provenance des quatre coins de la France soient jointes au présent dossier. Car on n'ignore pas que si la constitution de partie civile de la ville d'Amiens est acceptée, celle d'autres villes (Le Havre, Nîmes et une ville de l'Est notamment) interviendront alors.

FRANCIS CORNU.

(1) Nommé au début de l'année conseiller à la cour d'appel de Montpellier, M. Loques a transmis le dossier à M. Louis di Gardia. C'est celui-ci qui a procédé récemment à la dernière inculpation, celle de M. René Granier de Lilliac, ancien dirigeant de la Compagnie française de raffinage. (« Le Monde » du 8 avril.)

● *Le conflit du* Parisien libéré. — Après la phase des discussions exploratoires dont nous nous sommes faits l'écho (*le Monde* du 25-26 juin), la véritable négociation sur le conflit du *Parisien libéré* doit s'engager ce mercredi 29 juin entre M. Claude Bellanger, président-directeur général du quotidien, et les représentants du syndicat du Livre C.G.T.

L'optimisme qui régnait au début de la semaine sur l'issue de cette négociation est aujourd'hui tempéré par les informations qui filtrent de l'hôtel Matignon : le gouvernement aurait décidé, dit-on, de faire appel — pour des raisons de principe — du jugement du tribunal administratif de Paris, prononcé le 7 juin, annulant la décision d'autoriser le licenciement de deux cent trente-trois ouvriers du journal en 1975.



A B C D E F G

